This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

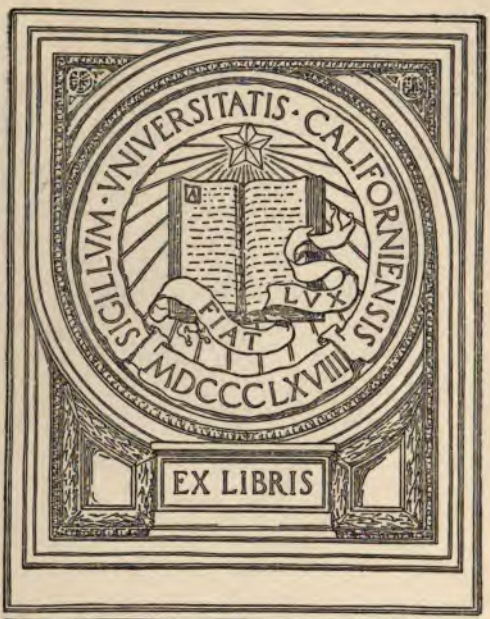

NEW METHOD
BOOK BINDERY INC.

No 275

JAMES WESTFALL THOMPSON
Department of History
UNIVERSITY OF CHICAGO

UN ÉVÊQUE

AU DOUZIÈME SIÈCLE

HILDEBERT

ET SON TEMPS

PAR

LE COMTE P. DE DÉSERVILLERS

AVEC UNE PRÉFACE

DE M. AMÉDÉE DE MARGERIE

LIBRAIRIE CATHOLIQUE
DE PERISSE FRÈRES
Nouvelle Maison à Paris, rue Saint-Sulpice, 38.
BOURGUET, CALAS ET Cie, SUCCESSEURS
1876

Tous droits réservés.

JAMES WESTFALL THOMPSON
Department of History
UNIVERSITY OF CHICAGO

UN ÉVÊQUE

AU DOUZIÈME SIÈCLE

PRÉFACE

La vie d'Hildebert n'a jamais été étudiée d'une manière approfondie et complète. Dom Beaugendre a bien donné, il est vrai, en tête de l'édition de ses œuvres, une notice qui résume d'une manière brève les faits indiqués dans sa correspondance. Voilà le seul travail qui existe sur la vie d'Hildebert, et cependant Hildebert est une des plus grandes figures du moyen âge; ses œuvres le placent parmi les Pères de l'Église; son nom évoque le souvenir non-seulement du grand docteur, mais aussi du saint pontife et du généreux athlète. D'où vient donc que sa renommée soit restée comme enveloppée d'une mystérieuse auréole?

L'oubli n'est pour rien dans ce silence; la réputation d'Hildebert a toujours existé, et, dans toutes les histoires ecclésiastiques, il est cité comme une des plus hautes personnifications de la résistance épiscopale à l'envahissement du pouvoir temporel dans l'Église, mais il n'a jamais occupé un des premiers rôles, ou plutôt les événements auxquels il a été mêlé n'appartiennent pas à l'histoire générale.

Le récit des luttes religieuses du XIe et du XIIe siè-

cle a été fait souvent : partout, dans les annales ecclésiastiques comme dans les histoires, la lutte entre le pouvoir temporel et l'Église se résume dans les conflits entre les empereurs d'Allemagne et les papes ; tout le reste est traité comme détails, et c'est tout naturel ; l'histoire ne peut pas tout embrasser, son champ est trop vaste. Il n'en est pas moins vrai, cependant, que ce rude combat entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel a régné sur toute la ligne de la hiérarchie des deux ordres, du sommet à la base. Hildebert personnifie la résistance trop ignorée des saints évêques de son temps. Sa renommée seule a survécu ; l'émotion produite par ses luttes et sa résistance est depuis longtemps effacée. Pour la faire renaître, il faut fouiller l'histoire intime d'une époque bien éloignée de nous. Alors se présentent des difficultés qui ont dû effrayer surtout les écrivains habitués au succès : le contraste, d'abord, d'une grande renommée et d'événements relativement secondaires ; puis, ensuite, la nécessité, pour rendre le récit plus clair et plus vrai, de peindre les mœurs et les habitudes d'un temps trop oublié, de rapporter ses passions et ses idées, de façon à mettre cette grande figure dans son vrai milieu. Voilà pourquoi nous avons

intitulé cet ouvrage : *Un Evêque au* XIIe *siècle; Hildebert et son temps.*

Nous ne nous le dissimulons pas, quelquefois le tableau a pu faire oublier le portrait, et le récit des événements interrompre l'histoire de la vie; cette difficulté était, croyons-nous, inévitable.

A la distance où nous sommes du moyen âge, séparés de ce temps de transition par les révolutions encore plus que par les siècles, non-seulement les événements sont oubliés, mais les hommes aussi, et si leurs noms sont arrivés jusqu'à nous, leur physionomie a complétement disparu. Qui connaît aujourd'hui Philippe de Champeaux, saint Yves, saint Hugues, Geoffroy de Vendôme, etc., etc., tous ces contemporains d'Hildebert, avec lesquels il a eu les plus intimes relations de l'intelligence et du cœur? Quand nous avons rencontré ces grandes figures, nous avons essayé de les esquisser, et nous avons signalé leur communauté de vues ou leur divergence d'opinions avec Hildebert dans les détails du grand conflit auquel, comme lui, ils ont été mêlés. Nous avons cru que cette manière plus vaste d'envisager l'histoire répondait mieux à la renommée d'Hildebert, et si elle a l'incontestable inconvénient de distraire

l'attention du lecteur, cet inconvénient est compensé par l'avantage de placer cette grande figure au milieu des hommes et des choses de son temps et de la rendre plus vivante.

Si les mœurs, les habitudes, les idées mêmes se modifient, le fond de l'homme reste le même; on retrouve partout et toujours les mêmes passions et les mêmes convoitises, seulement elles se traduisent d'une manière différente : dans le moyen âge, elles ont l'ardeur et la spontanéité de la jeunesse; on y trouve rarement les ruses et les habiletés séniles de notre époque. Nous aurions pu faire ressortir ces ressemblances et ces différences : nous nous en sommes abstenu, d'abord parce que nous pensons que le regard de l'historien doit se distraire rarement de l'époque dont il s'occupe, ensuite parce que la philosophie de l'histoire est un travail qui appartient essentiellement au lecteur. Nous nous sommes contenté de saluer en passant ces vérités qui sont de tous les temps, autour desquelles gravitent tous les événements, ces vérités qui, dans leur fixité, illuminent le passé et jettent à travers les ombres du présent un rayon d'espérance.

LETTRE

DE

M. AMÉDÉE DE MARGERIE A L'AUTEUR

Cher monsieur,

Vous avez souhaité que je présentasse en quelques pages votre livre au public. Mon premier mouvement eût été de vous répondre que vous êtes de ceux qui n'ont point besoin d'introducteur, et que, d'ailleurs, une telle fonction n'appartient qu'aux illustres. Mais l'occasion que vous m'offrez de mettre mon nom à côté du vôtre m'est une trop bonne fortune pour que je la laisse échapper.

Je ne saurais oublier qu'à ses débuts dans l'enseignement, le modeste professeur de philosophie du collége royal de Vendôme trouva chez vous — nous étions tous deux bien jeunes alors — non-seulement le plus cordial accueil, mais un commerce intellectuel que la communauté des vues, des sen-

timents, des principes, des études, de l'admiration pour les vieux maîtres de la philosophie chrétienne lui rendit également doux et profitable. Après bientôt trente années, le professeur de la Faculté de Nancy est trop heureux de pouvoir acquitter en partie cette dette que ni le progrès de l'âge, ni je ne sais combien de révolutions, ni des désastres auxquels nous ne pouvions songer alors n'ont effacée de son souvenir.

C'est d'ailleurs, au milieu de tant de tristesses, une joie très-permise de pouvoir nous dire l'un à l'autre qu'à cette date lointaine nous étions dans la vérité et que nous y sommes restés, que nous avions et que, grâce à Dieu, nous gardons la vraie lumière, celle qui montre le chemin de la vie personnelle et de la vie sociale, celle qui permet de juger les événements et de ne point se tromper aux apparences, celle qui, sous tant de régimes divers, ne nous a pas laissés un seul instant dans l'incertitude sur les conditions nécessaires du salut de notre cher pays.

Jamais plus qu'aujourd'hui ce pays n'a eu besoin de cette lumière. Et jamais elle ne s'est offerte à lui plus visible que dans les désillusions, les im-

puissances, les catastrophes qui forment le tissu de son histoire contemporaine, et dans cette manifeste banqueroute de la Révolution dont nous avons naguère entendu l'aveu. Quelque opinion qu'on puisse avoir sur les questions purement politiques, une conclusion irrésistible se dégage de tout ce qui se passe chez nous depuis bientôt un siècle : l'absolue impossibilité de refaire la France si nous ne prenons pas Dieu pour architecte, de garder la cité si nous ne lui donnons pas l'Église catholique pour sentinelle. Il y a longtemps, vous le savez, qu'un roi a dit cela :

A bâtir ta maison vainement tu travailles,
Si la main du Seigneur à ses hautes murailles
N'assure la stabilité.
En vain sur vos remparts vous faites sentinelle,
Si le Seigneur ne monte une garde fidèle
Aux portes de votre cité (1).

Mais c'est le malheur et le péril propre de notre temps que plus l'impuissance humaine y éclate, plus l'orgueil humain s'y raidit. Quand tout nous crie que nous sommes menacés de périr faute de

(1) *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam.*
Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam.
(Ps. CXXVI.)

christianisme, et que nous ne vivons encore — si cela s'appelle vivre — que par le peu qui nous en reste, il y a des voix françaises pour dire que ce sont ces restes d'Évangile qui nous empêchent de renaître, et qu'en conséquence il faut les faire au plus tôt disparaître; il y a des mains françaises qui travaillent à achever cette démolition avec un fanatisme de haine et une affectation de patriotisme également incroyables. Oui, il est incroyable et il est cependant vrai que des gens qui ne sont point légalement déclarés fous comptent sauver la France (du moins ils le disent) en supprimant le sacerdoce, en fermant les églises, en brûlant le catéchisme, en bannissant de nos rues, de nos hôpitaux, de nos écoles les Petites Sœurs des pauvres et les filles de la Charité, c'est-à-dire en détruisant tout ce qui nous empêche encore de tomber dans la pire et la pure barbarie, dans le régime de la force absolument brutale et absolument oppressive, sans contrepoids moraux d'aucune sorte et sans un coin quelconque où puissent se réfugier la liberté et la dignité des âmes.

Nous ne devons pas laisser se continuer sans obstacle cet audacieux retournement de la vérité;

nous ne pouvons pas laisser dire du bien qu'il est le mal, et de ce qui peut seul nous sauver qu'il est ce qui nous perd. Et encore qu'il n'y ait nulle illusion à se faire sur l'énorme inégalité des chances *humaines* du combat, je tiens pour certain que ce combat est, plus qu'à aucune autre époque, notre rigoureux devoir, à nous tous qui avons l'honneur de tenir une plume. Le temps est tout à fait passé où l'on avait le droit d'écrire par passe-temps, comme on peint, comme on chante ou comme on voyage. Puisque tout ce qui se dit ou s'écrit chez l'ennemi converge à la destruction de la société et de la France par l'expulsion du Christ et de l'Église, il faut que tout ce qui s'écrit chez nous converge aussi à la défense du seul poste que nous occupions encore. Puisque leur but avoué est d'effacer Dieu de la nature, de l'histoire, de la conscience, de la société, il faut que ce soit le nôtre de faire reparaître ou de rétablir la souveraineté de Dieu dans chacun de ces domaines.

Si j'avais le droit de faire ici de la métaphysique, il me serait aisé de montrer que cette attitude défensivement militante est aussi la seule conforme au véritable esprit scientifique ; que, la science étant la

recherche des causes et des principes, toute science qui n'aboutit pas à la cause première et au principe premier, c'est-à-dire à Dieu, ou qui du moins n'y achemine pas, est misérablement incomplète ; que toute science qui incline l'esprit à se passer de Dieu est la négation même de la science ; et qu'enfin les temps où cette tendance destructive de toute vérité se manifeste par un courant d'idées plus actif et plus menaçant imposent aux vrais savants l'obligation plus étroite de lutter contre elle, de la refouler, et de sauver ainsi la raison humaine elle-même.

Mais, sans nous placer à ces hauteurs, ne voyons-nous pas la nécessité du combat s'imposer à nous par la tournure même que prennent, quel qu'en soit le point de départ, tous les débats contemporains ? Tous commencent ou finissent par la question religieuse ; et il semble que la force même des choses et la loi logique des idées les y ramènent et les y fixent par une attraction irrésistible. Êtes-vous naturaliste ? vous avez à choisir entre la doctrine de l'évolution qui explique les merveilles de l'organisme par le jeu fatal des forces aveugles de la nature, et la doctrine qui les explique par le dessein intentionnel d'un ordonnateur suprême. Êtes-vous

anthropologiste, comme on dit aujourd'hui? vous êtes condamné à prendre parti entre l'affirmation et la négation de l'âme spirituelle, libre, responsable, soumise à la loi morale et à son éternel Auteur. Êtes-vous économiste? vous avez à vous prononcer entre la conception chrétienne et la conception matérialiste de la propriété et de la richesse. Êtes-vous historien? explicitement ou implicitement, par des conclusions distinctement énoncées ou par le seul accent du récit et le seul coloris du tableau, vous direz si l'Église, à votre avis, a été le bon ou le mauvais génie de l'humanité, si le mouvement qui a soustrait « l'esprit moderne » à son influence a été condamnable ou légitime, si le progrès de la civilisation doit consister, dans l'avenir, à renouer l'alliance ou à consommer le divorce.

C'est donc une nécessité en même temps qu'un devoir de prendre parti, et pour ma part je ne saurais me plaindre de

> .....n'avoir plus sous les yeux
> Les neutres, les flottants, la secte des peureux
> Qui sur la terre à Dieu comme à Satan déplurent,
> Ombres qui semblaient vivre et jamais ne vécurent (1).

Vous aussi, cher monsieur, vous êtes de ceux

(1) Dante, l'*Enfer*, chant III, v. 61-64.

qui ne se plaignent ni de la nécessité ni du devoir. Conduit par la direction même de vos études et par le culte des antiquités de votre province sur un des terrains où les témoignages de la science en faveur de l'Église sont plus nombreux et plus irrécusables, vous venez d'enrichir d'une pièce importante le dossier historique de l'apologétique chrétienne, ce magnifique et inépuisable dossier que la légèreté et la mauvaise foi du dernier siècle avaient ignoré ou falsifié et que notre temps commence à rétablir. Sans vous écarter de votre objet immédiat, qui était de rajeunir une des gloires du Vendomois, vous avez, du même coup, mis en lumière, par un de ses plus intéressants spécimens, toute l'action civilisatrice de l'Église. Sous la forme circonscrite, et d'autant plus précise, d'une monographie, vous nous avez fait assister à tout ce drame prodigieux du moyen âge, où il ne s'agissait de rien moins que de savoir qui resterait maîtresse, la barbarie germaine couronnée, cuirassée et crénelée, ou la civilisation chrétienne, désarmée et vaincue d'avance si elle n'apportait à la lutte que des forces humaines.

Votre grand compatriote Hildebert, soit comme évêque du Mans, soit comme archevêque de Tours,

ne tient, vous en convenez de bonne grâce, qu'une place secondaire dans cette lutte mémorable qu'on a coutume de nommer, d'après son plus éclatant épisode, la querelle des investitures, mais qui, en réalité, s'étendait à tous les points de contact entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, entre les mœurs barbares et les lois chrétiennes. Le premier plan est occupé tout entier d'un côté par les grands papes, qui tenaient le gouvernail, et qui sauvèrent la liberté du monde en combattant et en souffrant pour la liberté de l'Église, de l'autre par quelques saints évêques, tels que saint Anselme ou saint Thomas Becket, en qui se personnifiaient toutes les églises d'une grande nation, et par quelques moines de génie, tels que saint Bernard, dont l'influence s'étendait à toute la catholicité. Mais, derrière l'action principale et les figures les plus en vue, que de batailles particulières ont été livrées ! que de héros moins universellement célèbres ont eu leur part de mérite dans la victoire ! Et quel service les histoires locales rendent à l'histoire générale lorsqu'elles remplissent les vides laissés par ses grandes lignes et qu'elles nous montrent partout, à côté des mêmes obstacles, des mêmes violences

furieuses, des mêmes maux en apparence incurables, les mêmes dévouements au service de la même cause de vérité et de justice !

Dans ces histoires complémentaires de la grande histoire, aucun personnage du XIIe siècle n'était plus digne qu'Hildebert d'arrêter le regard. Les circonstances de sa vie ne l'ont amené à lutter pour l'indépendance de l'Eglise, pour l'intégrité de la foi et la pureté des mœurs que dans les limites de ses droits et de ses devoirs d'évêque et de métropolitain; mais elles l'y ont mis aux prises avec des adversaires tout autrement considérables que les Geoffroy Martel du Vendomois, les Foulque Nera de l'Anjou et les Herbert Eveille-chien du Maine, — avec un roi d'Angleterre et un roi de France. Elles ont amené un instant dans son horizon l'empereur d'Allemagne en personne, Henri V, *pejor paire*. En même temps qu'elles lui imposaient, comme à tous les évêques dignes de ce nom, d'incessants et périlleux labeurs pour le rétablissement de la vertu et de la discipline dans le clergé, elles lui ont donné à combattre de front une de ces singulières hérésies où l'on reconnaît aisément ce mélange d'exaltation malsaine et d'audacieuse sensua-

lité qui s'épanouit chez les Mormons de notre âge. Hildebert touche ainsi par bien des côtés aux plus grands noms et aux faits les plus curieux de son époque ; et il nous place à un point de vue très-juste pour la comprendre et la juger.

Or ici, le jugement jaillit des faits eux-mêmes, et, pour quiconque n'est pas aveuglé, l'action divine est visible comme le soleil. Non, il n'est pas vrai, comme quelques-uns l'enseignent de l'autre côté du Rhin, que la civilisation moderne soit le produit des mœurs et des idées de la Germanie primitive, et que l'influence de l'Eglise, si elle n'en a pas retardé le développement, ne lui ait du moins apporté qu'un concours accessoire. Ce qui est vrai au contraire, ce que tout prouve dans l'ensemble de l'histoire du moyen âge comme dans ses détails, c'est que ces éléments barbares, laissés à eux-mêmes après la conquête, étaient radicalement incapables de s'assouplir et de se purifier de manière à donner naissance à une société régulière fondée sur le respect du droit et organisée en vue de la protection des faibles ; c'est que ce qui restait (le christianisme à part) de la civilisation romaine, le luxe des habitudes, la fiscalité et la centralisation

impériales, ne pouvait qu'ajouter, chez les peuples barbares la corruption raffinée à la corruption grossière, chez leurs chefs la force de l'oppression savante à la force de l'oppression brutale; c'est que pour transformer cette matière rebelle, pour introduire l'idée de la justice et de la règle, l'idée de la chasteté et de la loyauté, l'idée de la courtoisie et de l'humanité, dans ces âmes violentes et impatientes du frein, sensuelles et mobiles, grossières et cruelles, pour créer le roi chrétien, le chevalier chrétien, le peuple chrétien, il a fallu à l'Eglise une persévérance cinq ou six fois séculaire et, si je puis dire, un acharnement héroïque. Dans ces temps orageux et confus où les vices et les crimes les plus énormes coudoient à chaque pas les vertus les plus sublimes et les plus exquises, derrière tout le bien, l'impulsion de l'Église ne se laisse pas seulement deviner, elle se manifeste avec éclat; derrière tout le mal se reconnaît et, le plus souvent, s'affiche l'insurrection des passions tyranniques qui refusent de se laisser contenir par elle. Les clercs scandaleux et les évêques simoniaques ne sont pas moins des barbares rebelles — barbares d'origine ou barbares de mœurs — que les rois polygames ou les barons

pillards ; et le travail de transformation morale n'est pas moins l'œuvre de l'Église quand il produit un roi comme saint Louis ou un chevalier comme Godefroi de Bouillon que quand il suscite des fondateurs d'ordre comme saint Bruno ou des évêques comme saint Boniface.

Les merveilleux résultats de cette transformation n'ont pas peu contribué peut-être à en voiler la difficulté inouïe. Quand on contemple dans l'histoire du moyen âge quelqu'une de ces figures idéales qu'on y rencontre non-seulement sous le froc, mais sous l'armure, quand on assiste au beau spectacle des *Gesta Dei per Francos*, — *per Francos*, c'est-à-dire par toute la chevalerie chrétienne, — on oublie trop que, pour dresser ces races terribles à devenir de si puissants instruments entre les mains de Dieu, l'Église avait eu d'abord à les terrasser et à les dompter elles-mêmes. Et l'on se fait volontiers le tableau presque pastoral d'un moyen âge tout peuplé de guerriers naturellement pieux et doux, justes et forts, se laissant conduire à leurs papes et à leurs évêques avec un fil de soie. C'est pourquoi il est bon de se remettre en mémoire la rude réalité et de mesurer toute la distance qui sé-

parait ces natures barbares du type que l'Église voulait et sut réaliser en elles. Mieux on connaîtra le bloc informe et ses résistances au ciseau, plus on admirera, s'il en sort une belle œuvre d'art, la puissance et le génie du sculpteur.

A ces réflexions générales que m'a suggérées votre livre, permettez-moi, cher monsieur, d'en ajouter une autre prise dans le vif de nos préoccupations présentes.

Le tableau des épreuves que l'Église catholique a victorieusement traversées depuis dix-huit siècles est bien fait sans doute pour adoucir les angoisses que nous causent ses périls d'aujourd'hui ; et peut-être ne me tromperai-je pas en pensant que vous aussi vous avez cherché dans le récit des formidables crises du XIIe des motifs de confiance à l'adresse du XIXe. Beaucoup de bons esprits estiment en effet qu'à tout prendre, les orages d'autrefois ont été plus violents que nos tempêtes, les horizons plus noirs, la situation humainement plus désespérée. Le mot encourageant de Virgile :

O passi graviora, dabit Deus his quoque finem (1),

(1) O vous qui avez souffert de plus rudes épreuves, Dieu mettra aussi un terme à celle-ci !

vient de lui-même à leurs lèvres comme conclusion de ces parallèles ; et ceux qui s'effrayent et s'attristent leur semblent céder trop aisément à la tentation vulgaire d'exagérer les maux présents et d'atténuer les maux passés.

Dieu me garde de dire ou de penser une seule parole au bout de laquelle il y aurait l'irrémissible faute du découragement ! Dieu me garde surtout d'éprouver l'ombre d'un doute, en ce qui concerne l'Église elle-même, sur l'issue finale de la lutte ! Elle triomphera, parce qu'elle est divine ; pour tout chrétien, ce triomphe définitif n'est pas un objet d'espérance, il est un objet de certitude. Mais les promesses divines ne sont faites qu'à l'Église, non aux sociétés humaines. Pour celles-ci, nous pouvons tout à la fois espérer et craindre ; et c'est une question livrée à nos disputes de savoir si celles dont se compose ce qu'on a pu jadis appeler la république chrétienne sont plus ou moins menacées qu'autrefois dans les principes de leur civilisation. C'est en ce sens qu'on peut aussi craindre ou espérer pour l'Église ; mère des peuples chrétiens, elle se sent atteinte quand ses fils sont en péril.

Sous ces réserves, j'avoue que je ne puis accuser

d'un pessimisme grondeur ceux qui, regardant et comparant la crise actuelle, la jugent à beaucoup d'égards plus formidable qu'aucune de ses aînées.

Pour dire tout de suite ma raison, je découvre en celle ci, telle qu'elle se continue depuis un siècle et demi, un caractère totalement nouveau, celui de la révolte absolue contre Dieu, de la révolte réfléchie, préméditée et froide, un parti pris d'élimination radicale à l'égard du *divin*, quel qu'il soit.

On n'avait pas encore vu cela depuis l'avénement du christianisme. Ni les empereurs païens, qui se flattèrent de détruire l'Église en égorgeant ses fidèles, ni l'arianisme, qui fut le grand péril du quatrième siècle, ni la barbarie, qui sembla d'abord tout engloutir, puis tout opprimer et tout corrompre, ni le césarisme germanique, qui voulut mettre la main sur la Papauté, ni le protestantisme, qui détacha d'elle la moitié de l'Europe, n'avaient pris une telle attitude. Les uns poursuivaient les chrétiens, mais en les accusant d'impiété; les autres s'insurgeaient contre l'autorité de l'Église, mais au nom de l'autorité des saints Livres; d'autres regimbaient contre l'aiguillon de la discipline évangélique et secouaient brutalement son joug moral, mais

sans songer à repousser le dogme catholique ; aucun ne voulait *l'homme et la société sans Dieu*. Or c'est là que « l'esprit moderne » en est venu, de révolte en révolte ; c'est bien là la dernière formule de l'esprit révolutionnaire ; et nous voyons maintenant que Joseph de Maistre ne parlait pas avec un entraînement oratoire, mais avec une précision scientifique lorsqu'il disait : *La Révolution est satanique*, — la Révolution, c'est-à-dire la négation absolue, le *non est Deus* que l'impie a dit dans son cœur et qu'il veut faire passer partout, dans la science, dans les idées, dans les institutions, dans les mœurs. Et c'est là ce qu'il faut regarder en face comme le trait saillant de la crise contemporaine ; c'est par là que si d'autres ont été plus violentes en des temps plus grossiers, celle-ci est plus profonde et plus universelle. Votre douzième siècle, par exemple, est sans doute des plus indisciplinés et des plus batailleurs ; il rompt tous les freins ; il répond aux avertissements des évêques par de grands coups d'épée. Et cependant l'Église y garde quelque prise sur les âmes ; il y a un côté par où l'on ne se détache pas d'elle et par où finalement on lui revient sous la forme du repentir et de l'expiation.

Ce côté, c'est la foi qui reste intacte, c'est la reconnaissance implicite de la loi par ceux-mêmes qui la violent. Ces esprits ardents, mais simples, ne songent pas à se débarrasser de Dieu en lui disant qu'il n'est qu'un rêve, et du Christ en lui disant qu'il n'est qu'un homme; ils s'honorent du titre de chrétiens, alors même qu'ils le déshonorent par leurs crimes; et leur foi intérieure ménage à l'autorité de l'Église un allié pour rentrer dans la place. La société de ce temps-là, envisagée sous ses plus fâcheux aspects, me représente un jeune homme élevé par une mère chrétienne, mais emporté par des passions fougueuses. Il tourne mal, il fait mille folies, il n'écoute rien; mais il y a un coin de son âme où sa conscience parle toujours; dans les intervalles de ses ivresses, il s'accable lui-même de reproches, et les terreurs de l'avenir le visitent dans le silence de ses nuits; il prend des résolutions et n'a pas le courage de les tenir; cent fois il se relève, et cent fois il retombe; mais, dans la profondeur de son abîme, il y a encore de l'espoir, parce qu'il n'a pas renié Dieu, et qu'entre tous les péchés il y en a un qui lui ferait horreur, celui de l'apostasie. En désertant la vertu, il n'a pas cessé d'honorer la

sainteté et d'adorer la vérité; il est de ceux dont on peut dire : *Il reviendra.*

Notre temps ne ressemble guère à cette image, et je ne vois pas circuler dans ses veines cette séve de la pénitence à venir. Je le vois au contraire se glorifier de ce que sa révolte est définitive autant qu'elle est totale, et je suis beaucoup plus alarmé du calme avec lequel il la proclame que je ne le serais d'une insurrection plus passionnée et plus bruyante. Aussi ne m'étonné-je pas de l'accent de tristesse avec lequel parle à notre siècle et de notre siècle l'homme qui en connaît le mieux les misères, — Pie IX. Il est impossible de lire avec quelque attention et quelque suite les admirables allocutions qui sortent à flots pressés de ces lèvres augustes sans y reconnaître, à côté de la sérénité du pilote qui gouverne la seule barque insubmersible, les angoisses du père qui voit ses fils se jeter à la mer ou s'embarquer sur des radeaux condamnés au naufrage; et c'est un spectacle profondément pathétique que celui de ce père des peuples chrétiens qui, promenant ses regards sur l'univers, y découvre partout des princes et des nations occupés à préparer leur propre ruine en conju-

rant follement celle de Dieu et de son Église.

Donc, avec Pie IX, reconnaissons dans la situation présente des périls d'une gravité jusqu'ici inconnue. Mais avec lui fortifions nos âmes par la vue des magnifiques défenses que la providence divine a préparées contre ces suprêmes attaques. Rappelons-nous avec quelle ineffable tendresse, avec quel regard divinement consolé et consolateur, Pie IX aime à se retourner vers ceux qui sont restés fidèles et particulièrement vers ce corps incomparable de l'épiscopat et du sacerdoce catholique, plus uni que jamais à son chef, aussi immaculé dans sa vie, aussi ardent à l'apostolat, aussi prêt au martyre que dans les plus beaux moments de son histoire. Puis, remontons avec vous aux temps d'Hildebert ou de saint Grégoire VII, et jugeons nous-mêmes à quel point ce grand ressort de la vie des peuples chrétiens a été trempé et purifié afin qu'il eût dans les crises de notre siècle son maximum de perfection et de puissance. Lorsqu'on la refait à cet autre point de vue, la comparaison, qui semblait tout à l'heure si alarmante, conduit à des résultats tout contraires. Ce que la royauté mérovingienne, puis le système féodal avaient fait et allaient faire de

l'épiscopat et du sacerdoce, ce que seraient devenues les nations chrétiennes si leurs guides n'eussent plus été que des courtisans et des vassaux, si leurs modèles leur eussent donné l'exemple de la licence et de la violence, si le Saint-Siége fût passé à l'état de bénéfice ou de fief impérial, il est aisé de le deviner. Ce qu'était déjà la profondeur du mal, on le sait par des documents historiques trop décisifs ; et, ne le sût-on pas, on le reconnaîtrait à la prodigieuse énergie que la papauté dut déployer pour faire cesser dans le clergé le double scandale de la simonie et de l'incontinence, aux incroyables résistances qu'elle rencontra dans son œuvre purificatrice, à la liste attristante des évêques et des clercs qui, dans la querelle des investitures, prirent lâchement parti pour la tyrannie impériale contre la liberté ecclésiastique. Par ce côté, le péril de la civilisation chrétienne a été incomparablement plus grand pendant les sept premiers siècles du moyen âge qu'il ne l'est aujourd'hui ; et ç'a été le miracle de la protection divine qu'elle y ait résisté.

Ainsi se rétablit l'équilibre ; et ainsi, considérant d'un côté l'intensité et l'universalité des attaques dirigées par l'esprit du mal et du mensonge, de

l'autre le front invincible que leur oppose l'armée régulière du bien et de la vérité, nous avons le droit de garder l'espérance.

Mais ce ne peut être là votre dernier mot ni le mien ; il laisserait croire qu'à notre avis, nous n'avons rien de plus à faire que de mettre l'arme au pied et d'attendre l'issue du combat, tandis que nos chefs se battront pour nous. Il faut donc ajouter que nous avons tous *le devoir d'augmenter l'espérance*, c'est-à-dire d'ajouter une chance à la victoire en prenant part au combat, sous l'inspiration de ce que j'appelais l'armée régulière et qu'il faut appeler plus exactement le corps de nos généraux et de nos officiers. Aucun de nous n'a droit de déserter ce champ de bataille, et, tant que Dieu nous y laisse, aucun de nous n'y est inutile. C'est bon signe que ce devoir commence à être compris ; mais ce serait meilleur signe encore qu'il le fût davantage, qu'il le fût partout, qu'il le fût non par accès et pour un coup de collier vigoureux et court, mais avec cette continuité patiente qui est toujours la condition du succès. Vous savez le beau mot de Nelson à ses équipages : *England expects every man to do his duty*. Redisons-le et pratiquons-le au nom de

nos deux patries de la terre et du ciel : *L'Eglise et la France ont besoin de compter que chacun fera son devoir.*

Je vous remercie encore, cher monsieur, de m'avoir associé à votre bonne œuvre et à votre beau livre ; et je vous serre très-affectueusement la main, comme à un frère d'armes.

AMÉDÉE DE MARGERIE.

INTRODUCTION

Il est des hommes qui, par leur caractère, leurs fonctions et leurs actes, se trouvent intimement liés à l'histoire de leur temps; quand, de plus, par leurs écrits, leurs vertus et leurs luttes, ils ont pris part à tout le mouvement d'idées d'une époque, ils en deviennent la plus haute expression, et on ne peut s'occuper d'eux sans se trouver entouré de tout un siècle.

Hildebert, évêque du Mans d'abord, ensuite archevêque de Tours, est du nombre de ces hommes. Sa vie s'est passée dans la seconde partie du XIe siècle et dans les premières années du XIIe, un des temps les plus importants et les plus intéressants de l'histoire, temps d'initiative et de transformation, qui a exercé sur les destinées des peuples de la chrétienté une durable influence. C'est le moment où la féodalité atteint son apogée, où elle enlace complétement les mœurs et les institutions,

et comme, dans toutes les choses humaines, la décadence touche au développement complet, c'est aussi à la fin du XIe siècle qu'elle reçoit les premières atteintes. L'Église échappe à sa domination, après la grande lutte de Grégoire VII et de Henri IV, empereur d'Allemagne; l'indépendance communale se fait jour; enfin, l'entraînement général des croisades, qui a pour but la délivrance du tombeau de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour cause l'élan religieux et l'esprit d'entreprise, eut pour résultat la transformation de la féodalité.

On ne peut juger sainement une époque sans abandonner le point de vue éloigné et exclusif du temps où l'on vit, sans répudier l'héritage de préventions et de fausses idées qu'on a pu recevoir, sans surtout se préserver de cet esprit de dédain pour le travail des temps passés, qui est toujours le cachet de la médiocrité et auquel notre temps n'échappera pas plus tard de la part des esprits étroits et superficiels.

La féodalité, malgré ses inconvénients et ses violences, n'en a pas moins été le seul moyen de ralliement d'une société profondément divisée. Venait-elle du compagnonnage militaire des Ger-

mains (1)? Tenait-elle au patronage des Romains? Était-elle une incomplète application de la loi chrétienne de protection du faible par le fort? C'est parce qu'elle tenait à toutes ces origines diverses qu'elle a pu opérer ce travail de réunion d'hommes si différents par leurs habitudes, par leurs mœurs, par leurs traditions. Dans les premiers siècles qui suivirent la conquête barbare, les évêques usèrent leur vertu, leurs talents et leur charité à rapprocher les éléments opposés qui couvraient le sol de l'ancienne Gaule; ils n'obtinrent que des résultats isolés. Pour fusionner ensemble tous ces hommes hostiles les uns aux autres, qui n'avaient de commun que la violence, il fallait une hiérarchie forte, vaste et puissante, formée pour ainsi dire en dehors de l'action humaine, la hiérarchie de la terre, la féodalité en un mot.

Toute institution qui a pris fortement racine dans le sol a eu sa raison d'être; mais, une fois cette raison disparue, elle se transforme d'abord et finit par languir, puis par mourir.

(1) Eorum ut quisque est genere copiisque amplissimus, ita plurimos circum se ambactos clientesque habent. (*De bello gallico*, lib. VI, p. 153.)

Le système féodal, en classant les hommes selon les fiefs qu'ils possédaient, avait matérialisé le but de toute ambition, restreint le cercle de l'activité humaine, donné à la force une désastreuse prééminence. Obtenir par la ruse ou la violence ces fiefs, qui seuls donnent la suprématie, les agrandir quand on les possède : voilà le but que se propose tout homme qui se sent de la bravoure et qui commande à quelques bonnes lances. L'idée du droit n'existe pour ainsi dire pas ; une foule d'exemples se présentent pour appuyer cette assertion ; je choisirai celui qui m'est offert par Geoffroy Martel, cette grande personnification des vertus et des vices de la féodalité, qui remua si souvent et si profondément le pays où naquit Hildebert.

Geoffroy, en 1032, n'avait encore aucune terre à lui ; fils de Foulques Néra, ce terrible rusé et jaloux comte d'Anjou, il ne pouvait aspirer à la souveraineté qu'après la mort de son vigoureux père. En 1032, il offre à Agnès, veuve de Guillaume III, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, son appui et sa main ; elle accepte, et de suite il réclame au nom de sa femme, à Guillaume IV, fils de la première femme de Guillaume III, dit le Grand, la Saintonge, dont

la possession avait été assurée à Agnès, probablement par douaire. Guillaume refuse. Geoffroy, sans terre, sans armées, lève sa bannière et appelle à lui tous les aventuriers qui, comme lui, ont foi et confiance dans la bravoure et dans la force; ils accourent en foule. Au mois de septembre 1033, Geoffroy bat Guillaume à Moncontour, le fait prisonnier, et, par une seule victoire, s'empare de l'Aquitaine. Victorieux, il marche sur Vendôme, où il était appelé par sa sœur Adèle, chassée du comté de Vendôme par son fils Foulques, surnommé l'Oison, avec lequel elle partageait l'autorité. Foulques voulut attendre Geoffroy dans la plaine de Huisseau; ses troupes lâchent pied au premier choc, et Foulques s'enfuit à la cour du roi Henri Ier. Geoffroy entre à Vendôme et s'empare sans la moindre hésitation du comté de son neveu. En un an, de simple chevalier il devient un des princes les plus puissants de la chrétienté; il tient dans une prison étroite du château de Vendôme, et sous ses pieds, le malheureux Guillaume, qui laissera son nom à son affreux cachot, pour perpétuer la mémoire de son désastre. Foulques, son neveu, est en fuite, et, sans protestation, Geoffroy

domine sur l'Aquitaine, la Saintonge et le Vendomois.

Il a pour lui la force.

Mais le règne de la force au sein d'une société profondément chrétienne a deux résultats inévitables : celui de faire naître de grands repentirs chez ceux qui en ont abusé ; celui de dégoûter du monde ceux qui ne veulent pas en user. Les premiers fondent des monastères, vont en pèlerinage s'humilier au tombeau de l'Homme-Dieu et demander pardon de leurs fautes au grand Réparateur ; les seconds viennent peupler ces monastères dont la sainteté, l'énergie, la science et l'intelligence sont le salut et la gloire du XIe et du XIIe siècle.

Geoffroy de Vendôme n'échappa pas aux reproches de sa conscience. Pour les étouffer, il édifia l'abbaye de la Trinité de Vendôme, dont la fondation est rapportée d'une manière légendaire par l'auteur des Actes des comtes d'Anjou, puis il partit en pèlerinage à Rome aux tombeaux des saints Apôtres, et de là il passa en Sicile, où l'empereur Michel le Paphlagonien conviait tous les chevaliers chrétiens à venir combattre les Sarrasins. Geoffroy se distingua entre tous les guerriers et reçut de l'empereur la

sainte larme en récompense de ses éclatants services (1). De retour à Vendôme, Geoffroy dota magnifiquement le monastère et obtint pour lui des priviléges qui contribuèrent à lui conserver la grande importance qu'il eut pendant des siècles.

Le rapide aperçu de la vie de Geoffroy Martel résume les mœurs, les habitudes, les vertus et les vices du XIe siècle. Violences, injustices, repentirs, fondation et dotation de monastères, pèlerinage, aventures et légendes, tout s'y trouve. Il semble que les fortes natures sont à l'étroit dans le cercle féodal et le franchissent volontiers pour aller chercher au loin l'indépendance et les guerres étrangères; c'est l'époque des grandes aventures : les fils de Tancrède de Hauteville s'emparent de la Pouille et de la Calabre ; Guillaume le Bâtard fait la conquête de l'Angleterre; beaucoup de chevaliers franchissent les Pyrénées pour combattre les Sarrasins. Ces expéditions partielles sont le prélude des croisades ; les imaginations naïves de ces braves chevaliers s'échauffent au récit de ces aventures loin-

(1) Cette sainte relique, respectable au moins par la longue suite de douleurs qu'elle a consolées, est restée à l'abbaye de Vendôme jusqu'à l'année 1792.

taines, et bientôt la grande voix de la papauté va diriger vers un même but cette fougue et cette vaillance dont l'Europe déborde. Mais ce qui frappe surtout pendant toute la durée du XIe siècle, c'est l'absence de tout droit public, de toute autorité morale, bien plus, de toute force concentrée capable d'imprimer une direction à la société. Le pouvoir royal n'existait encore presque que de nom et était bien loin d'exercer cette puissance qui a fini par absorber la féodalité et qui a abouti à une unité menaçante; les communes sur lesquelles la royauté s'appuiera plus tard ne ressentirent qu'à la fin du XIe siècle les premiers tressaillements d'indépendance. La papauté, cette grande autorité morale qui bientôt exercera son influence au profit de la civilisation et de la justice, se dégageait en ce moment avec énergie des étreintes du pouvoir séculier. Faute de directeur, ce monde féodal, si fort, si fier, si passionné, serait mort de sa propre énergie si, en dehors de lui, n'avait grandi une société sainte, la société monastique, dont le merveilleux contraste avec la féodalité est le spectacle le plus étonnant de cette époque. Il semble que toutes les passions se sont rangées d'un côté et toutes les vertus de

l'autre. Et cependant la féodalité, loin d'attaquer les monastères, les dote et les protége; elle a l'instinct qu'ils renferment non-seulement la vertu, mais aussi le salut et l'avenir, et ce n'est pas sans raison que ces fiers seigneurs croient réparer leurs injustices et en effacer les traces en fondant les monastères. La vie monastique et la féodalité sont deux antithèses, deux mondes différents qui s'appuient l'un sur l'autre et qui ne sont jamais ennemis, parce qu'un lien mystérieux les unit; ce lien, c'est la foi.

Dans l'un règnent la violence et la force, dans l'autre la sainteté et la justice; pendant que les luttes incessantes de l'un répandent autour de lui la dévastation, l'autre défriche les terres incultes, assainit les marais, fait naître l'abondance, accueille et protége les populations victimes du désordre de l'autre. Dans l'un, tout est classé; dans l'autre, tout est égal, et l'héritier des rois est assis sur le même banc et partage les mêmes travaux que le fils du serf. L'un exerce la pression de la terreur, l'autre l'ascendant de la vertu. L'un combat et l'autre prie. L'un n'est occupé que des intérêts de la terre, l'autre que des pensées du ciel, et c'est à ce détachement

complet des choses d'ici-bas qu'il faut attribuer l'ascendant de l'esprit monastique. Pour comprimer des passions aussi irritables, aussi disposées à la résistance, il fallait pouvoir leur parler avec l'autorité que donnent le désintéressement, la sainteté et l'intelligence. Pendant le onzième et le douzième siècle, les abbayes eurent presque toutes à leur tête des hommes qui furent tout à la fois saints et supérieurs, qui exercèrent sur leur temps une immense influence. A Cluny, c'est saint Hugues, c'est Pierre le Vénérable ; à Cîteaux, saint Bernard ; à Saint-Denis, le moine-ministre Suger : ces noms sont comme les flambeaux qui éclairent leur temps. Les papes les prennent pour conseils, les rois pour arbitres, les peuples pour protecteurs, et, par leur inconcevable activité, par leurs voyages et leurs immenses correspondances, ils deviennent les liens de ce monde si fractionné, et ils posent pour ainsi dire les premières assises du droit des gens. Toutes les classes de la société viennent en foule se presser dans les monastères qu'ils dirigent. Non-seulement ces monastères abritent la faiblesse, mais aussi les arts, les sciences, les fortes méditations et les grands caractères.

Je ne peux résister à la tentation de citer les conseils que Pierre le Vénérable adresse à ses frères; ils feront connaître tout à la fois l'esprit, le but et l'utilité de la vie monastique :

« Si tu ne peux planter des arbres, arroser des récoltes, ou t'occuper d'autre travail des champs, au lieu de mettre la main à la charrue, prends une plume, grave sur des pages les lettres divines et sème sur le papier la parole de Dieu. Quand la moisson sera mûre, je veux dire le livre achevé, que les fruits multipliés de la sainte nourriture nourrissent les lecteurs, et que le pain céleste apaise la faim mortelle de l'âme; ainsi tu pourras devenir le prédicateur muet du Verbe divin, et, sans que ta langue parle, ta main fera retentir de grandes voix aux oreilles des peuples nombreux. Tu demeureras enfermé dans ta cellule, et tu parcourras dans tes livres les terres et les mers. Dans les grandes assemblées de l'Église, tu annonceras le Verbe de Dieu, du haut des chaires chrétiennes, par la bouche du lecteur; dans les cloîtres les plus éloignés, et jusque dans l'intérieur de chaque maison, c'est toi qui communiqueras la sainte parole aux silencieux serviteurs de Dieu. Ton vœu t'a fait moine, ton dé-

vouement te fera évangéliste..... Tout ce que la lecture de tes livres abaissera d'orgueil, vaincra de luxure, apaisera de colère, calmera d'avarice, amènera de repentir ou de conversion, sera autant de moissons célestes amassées par tes soins et qui rempliront tes greniers de fruits éternels. Et, tandis que les ouvrages de l'homme ont coutume de finir avec sa vie et de périr avec lui, toi, en mourant, tu ne mourras pas ; en quittant la vie, tu ne cesseras point tes bonnes œuvres; tu rappelleras, au contraire, les morts à la vie par tes travaux pieux; et autant que pourra durer après toi la vie de tes livres, pour ainsi parler, autant, après ta mort, s'étendra auprès de Dieu le mérite de tes œuvres.

« Que si tes yeux sont malades, ta tête douloureuse, ou que l'application trop assidue te fatigue, et que tu ne puisses ou que tu ne veuilles pas te contenter de ce travail des mains, tu peux varier et alterner avec d'autres exercices corporels. Fais des peignes pour soigner les cheveux de tes frères ; d'une main adroite et d'un pied habile, tourne des étuis pour les aiguilles; fabrique des vases pour contenir le vin, ou d'autres ouvrages semblables. Si tu es dans un lieu voisin d'un marais, tresse des

nattes, selon la coutume des anciens moines; qu'elles te servent habituellement, sinon toujours; arrose-les de tes larmes fréquentes et quotidiennes, et fais les fléchir devant Dieu, sous tes continuelles génuflexions; ou bien, comme le dit le bienheureux Jérôme, fais des cordes avec des joncs, ou ploie en panier des arbustes flexibles. Par de tels travaux, tu occuperas tout le temps de ta vie sainte, et tu ne laisseras, ni dans ton cœur ni dans ta cellule, une place vide où tes ennemis puissent se glisser; et, comme tout sera plein de Dieu, le démon et tous les vices n'y trouveront point accès (1). »

Quand on compare ces belles recommandations à tous les lazzis qui ont été faits sur la paresse des moines, on ne peut s'empêcher d'admirer en même temps et la grandeur des préceptes de ce grand moine et la légèreté avec laquelle nous acceptons les idées toutes faites, surtout quand elles ont un côté plaisant. Certainement les monastères ont eu besoin de fréquentes réformes, et de graves abus s'y sont introduits, surtout dans les derniers temps de leur existence; mais est-ce une raison suffisante

(1) Cette traduction est tirée du remarquable ouvrage de M. Lorain sur l'abbaye de Cluny. Introduction, p. xxxv.

pour empêcher de leur rendre justice à l'époque de leur splendeur? Est-ce une raison suffisante pour méconnaître les immenses services qu'ils ont rendus à la religion, à la civilisation, à la société? Beaucoup d'esprits légers croient qu'il suffit de prononcer le mot magique et vague de progrès pour avoir le droit de mépriser toutes les institutions anciennes, et ils ignorent ou ils oublient que beaucoup de leurs rêves ont été réalisés par les moines; que les premiers germes de la liberté communale ont été échauffés par les monastères; que c'est à l'ombre de leur protection que les populations ont pu se réunir et ont compris au sein d'une paisible activité les douceurs de l'indépendance. Les institutions monastiques ont été le modèle de ces communes qui se sont fondées aux XIe et XIIe siècles, et qui ont été des foyers ardents de liberté et de dignité humaine. Bien plus, ces trois mots : liberté, égalité, fraternité, ont été sérieusement, complétement pratiqués par les moines. Seulement, l'ironique sanction, *ou la mort,* était remplacée par la pensée constante de la fin de l'homme, c'est-à-dire que le sacrifice de cette vie était fait aux espérances d'une vie meilleure.

L'homme n'est pas créé pour ce monde, qui ne peut s'expliquer que par les compensations de l'autre. Voilà l'idée fondamentale de la vie monastique; voilà l'idée qui a produit ces merveilleuses associations qui ont fait concourir au même but tant de forces, tant de volontés diverses, qui ont fertilisé tant de terrains incultes, fondé de magnifiques édifices, créé une partie de la liturgie, conservé les monuments de la littérature antique, et livré à la postérité ces trésors de science, où nous sommes tous obligés d'aller puiser quand nous voulons interroger le passé.

Si ces immenses résultats ont pu être obtenus par les moines, c'est que leurs vastes communautés possédaient les deux éléments qui seuls peuvent les rendre fécondes : la liberté et la piété.

L'association est le corollaire de la liberté; l'homme peut abdiquer même sa volonté pour devenir un instrument de Dieu : il y a dans cette abdication le suprême exercice de la liberté individuelle; mais s'il est forcé et contraint à s'associer, il est absorbé par une force supérieure, il devient l'outil d'une pensée humaine, ce qui révolte autant la dignité que la raison.

La piété, enfin, est la principale source de toutes les vertus nécessaires à l'association : l'abnégation de la volonté, l'obéissance, la charité et le dévouement. La liberté et la piété, voilà le double secret de la prospérité des associations monastiques.

« Au onzième siècle, dit M. Viollet-le-Duc, il n'y avait par le fait que deux ordres : l'ordre militaire et l'ordre religieux (1). » Ces deux extrêmes, que nous avons essayé de caractériser, avaient tout enlacé. Le clergé séculier, placé entre ces deux forces, se trouvait absorbé par l'une ou par l'autre, ou par la féodalité ou par le monastère. La hiérarchie sacerdotale séculière était presque détruite de fait ; la plupart des évêques saints et instruits de cette époque étaient moines, et une grande partie des paroisses étaient desservies par des moines ; mais la vie monastique est une vie d'exception et de retraite ; elle doit seconder, mais ne peut pas remplacer le sacerdoce séculier. Le moine voue sa volonté, son intelligence, tout son être à un ordre ; il vit, selon la pittoresque expression d'Hildebert, dans un jardin clos par un mur, une règle et un vœu. Le

(1) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. I, p. 253, au mot *Architecture monastique*.

prêtre, au contraire, doit être en jouissance de son indépendance pour accomplir spontanément tous les actes de son ministère ; il est placé au milieu du combat de la vie pour éclairer les voies, soutenir les défaillances, sanctifier les joies et les douleurs, et toujours montrer le but aux populations auxquelles il s'est voué tout entier et sans réserve.

Pour qu'au onzième siècle le prêtre pût exercer dans sa grandeur et sa simplicité son divin ministère, il fallait le rendre indépendant du système féodal, l'arracher à l'influence des institutions du temps.

« L'élection, dit Sismondi, avait été autrefois la seule forme de nomination des ecclésiastiques ; mais les seigneurs et les rois, en enrichissant l'Église, s'étaient réservé à eux-mêmes et à leurs successeurs la présentation aux bénéfices qu'ils créaient pour elle, c'est-à-dire le droit d'élire ou de désigner le prêtre qui en serait revêtu. Indépendamment de ce contrat entre le donateur et la paroisse, toutes les fois que l'Église possédait un fief, le nouveau prélat, par les lois de l'État, ne pouvait être mis en possession qu'autant qu'il en était investi par le seigneur dont il relevait. C'était la loi féodale, la loi

universelle, qui n'admettait pas d'exceptions en faveur des ecclésiastiques. Au moyen des droits de présentation et d'investiture, la faculté d'élire la plupart des pasteurs avait été enlevée à leurs troupeaux pour être donnée à la couronne (1). »

Cette invasion du monde féodal dans l'Église était la destruction de son esprit, de sa hiérarchie, de son but spirituel. L'ecclésiastique nommé par le souverain ayant, selon l'expression énergique du temps, *à servir son fief*, appartenait bien plus à la société politique qu'à l'Église; son indépendance n'existait plus, et, pour la lui rendre, il fallait combattre et le pouvoir politique et les habitudes des prélats eux-mêmes. L'épée dans beaucoup de mains épiscopales avait remplacé le bâton du pasteur, et les habitudes mondaines avaient fait oublier les devoirs et la sainteté du sacerdoce, au point de faire abandonner la loi du célibat.

« Certes, ce n'est pas moi, dit M. Michelet, qui parlerai contre le mariage : cette vie a aussi sa sainteté; toutefois ce virginal hymen du prêtre et de l'Église n'est-il pas quelque peu troublé par un

(1) Sismondi, *Histoire des républiques d'Italie*, t. I, p. 143.

hymen moins pur? Se souviendra-t-il du peuple qu'il a adopté selon l'esprit, celui à qui la nature donne des enfants selon la chair? La paternité mystique tiendra-t-elle contre l'autre? Le prêtre pourrait se priver pour donner aux pauvres, mais il ne privera point ses enfants!... Et quand il résisterait, quand le prêtre vaincrait le père, quand il accomplirait toutes les œuvres du sacerdoce, je craindrais encore qu'il n'en conservât point l'esprit. Non, il y a dans le plus saint mariage, il y a dans la femme et la famille quelque chose de mou et d'énervant, qui brise le fer et fléchit l'acier : le plus ferme cœur y perd quelque chose de soi. C'était plus qu'un homme, ce n'est plus qu'un homme (1). »

C'est ainsi que le comprit l'Église; les nombreux conciles qui se réunirent dans ce siècle s'élevèrent avec force contre le mariage des clercs. L'opinion catholique, émue par la papauté, se souleva contre l'idée de ne trouver *qu'un homme* dans le prêtre; sa manifestation fut violente et fatale à ceux qui voulurent résister. Le siècle, on le voit, était profondément entré dans l'Église; pour qu'elle retrouvât

(1) Michelet, *Histoire de France*, t. II, p. 18 et suivantes.

son activité spirituelle et son indépendance, il fallait le faire reculer. Mais quelle tâche ! Ce monde féodal qu'il fallait atteindre, il avait des racines profondes dans le sol et à sa tête l'empereur Henri IV, lorsqu'Hildebrand, moine de Cluny, fut porté à la chaire de Saint-Pierre et prit le nom de Grégoire VII. D'un côté, la jeunesse, la force, un empereur résumant dans sa personne des siècles de domination, dans ses mœurs l'impétuosité barbare, dans sa volonté le despotisme antique; de l'autre, un moine sans armée, sans richesse, mais ayant devant lui un grand devoir à remplir, derrière lui tout un peuple de saints, et pour lui cette suprématie de l'intelligence sur la matière qui finit toujours par l'emporter.

Je ne rappellerai pas les incidents de cette lutte immense entre Grégoire VII et Henri IV, qui brisa les deux champions. L'empereur mourut dégradé, découronné, dans la misère, au pied d'un sanctuaire qu'il avait construit, tendant la main vers les assistants et leur disant : *Vous, du moins, mes amis, ayez pitié de moi; voyez la main du Seigneur qui me frappe.*

Le pape expira en exil à Salerne, sous la garde

des princes normands, en s'écriant : « *Dilexi justitiam, odivi iniquitatem propterea morior in exilio:* J'ai aimé la justice, j'ai détesté l'iniquité, voilà pourquoi je meurs en exil. » On raconte qu'un cardinal ayant répondu, pour le consoler, que le grand pontife catholique ne peut mourir en exil, Grégoire VII ne répondit rien, se retourna de l'autre côté et expira.

Dans ces grands combats du droit contre la force, peu importe ce que deviennent les hommes. Grégoire VII, avec son indomptable énergie, dans cette grande lutte que l'on a appelée la guerre des investitures, avait reconquis à l'Église son indépendance, arraché les consciences au plus terrible des despotismes, au despotisme de la puissance séculière. Le rude sillon qu'il avait creusé ne se recombla plus ; il y eut encore des combats et des violences entre les papes et les empereurs; mais l'Église était arrachée à la domination temporelle; elle avait rejeté la livrée du siècle qui flétrissait son caractère et abaissait sa divine origine.

On peut dire que, dans les dernières années du XIe siècle, la guerre était partout : entre les seigneurs féodaux, entre l'Église et le pouvoir séculier, entre

la féodalité et les communes, et jamais peut-être la société n'aurait pu traverser cette terrible crise si le mouvement des croisades n'était venu faire une puissante diversion et attirer vers l'Orient toutes les pensées et toutes les volontés.

C'est au milieu de cette époque si profondément remuée que vécut Hildebert, et le travail du temps exerça une influence directe sur tous les événements importants de sa vie. Ainsi, sa nomination à l'épiscopat, faite par acclamation douze ans après la mort de Grégoire VII, fut une protestation tout à la fois cléricale et populaire contre les prétentions de la féodalité, l'associa d'une manière positive à la querelle des investitures, attira sur lui les persécutions du roi d'Angleterre et plus tard, quand il fut promu à l'archevêché de Tours, les défiances du roi de France, Louis le Gros.

Placé d'abord comme évêque au sein de ce pays du Maine, qui fut presque pendant tout le temps de son épiscopat un champ de bataille que se disputaient le roi d'Angleterre, le duc d'Anjou et le comte du Maine, il eut plus à souffrir qu'aucun autre des conflits incessants de la féodalité. Il ne se laissa jamais absorber par sa puissance, ni envahir par ses

mœurs, et sa vie présente le beau spectacle d'un caractère ferme et doux tout à la fois, accomplissant son devoir à travers les persécutions et les adversités, et manœuvrant, pour ainsi dire, au milieu des tempêtes, avec la sérénité de la vertu.

Il était difficile de se rendre compte des difficultés qu'Hildebert a rencontrées sans jeter un coup d'œil d'ensemble sur le temps où il a vécu, sans faire ressortir les circonstances et les passions qui révèlent le mérite de ses vertus, de ses luttes et de ses résistances.

UNIV. OF CALIFORNIA

UN ÉVÊQUE

AU DOUZIÈME SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

Lavardin ; naissance d'Hildebert ; position sociale de sa famille. — Hildebert a-t-il été moine ? a-t-il été disciple de Bérenger ? — Vie et schisme de Bérenger. — Hildebert est fait scolastique ; son enseignement ; il est fait archidiacre ; il est acclamé évêque.

Il est un lieu du Vendomois privilégié par excellence, où les grands souvenirs s'unissent aux splendeurs de la nature et aux magnificences de l'art, où le présent et le passé agissent puissamment sur l'âme.

Ce lieu, c'est Lavardin.

Il existe peu de ruines plus belles et plus poétiques que celles du château de Lavardin; ce noble débris des vieux temps nous en a transmis la grâce

et l'élégance en même temps que la majesté. Il semble, quand on en approche, que l'on vient saluer une de ces puissantes existences des temps féodaux qui, autrefois, protégeaient bien réellement le pays ; on se sent presque intimidé.

C'est surtout du côté du plateau qu'elle domine que cette belle ruine produit un magique effet. Quand on arrive de Sanières par la route de Saint-Amand à Montoire, on aperçoit de loin le château qui s'élève majestueusement au bout de la plaine : la ligne de l'horizon qui finit brusquement, la profondeur du ciel indiquent que le vide est de l'autre côté.

Est-ce la mer ? et, comme le mont Saint-Michel, le château de Lavardin a-t-il ses pieds baignés par les flots ? Non, c'est la riante vallée du Loir qu'il domine comme un souverain, et quand, en suivant le contour de la route, elle apparaît subitement, on ne regrette aucun des rêves qu'on a pu faire, ni la mer, ni les abîmes : le plus riant et le plus beau paysage se déroule sous les yeux. Le Loir semble s'arracher avec peine de ces rives, qu'il enlace avec amour et auxquelles il communique une délicieuse fraîcheur ; Trôo s'échelonne sur la colline en face pour fermer l'horizon, et Montoire, avec les gracieuses habitations qui le précèdent et qui le suivent, indique que la population se presse sur ses rives

enchantées. A peine si, au milieu de ces magnificences, on remarque, en le traversant, le village de Lavardin, modestement serré contre la colline. Eh bien, là, sous ces vieux ombrages, autour de cette antique église, gîte un souvenir plus grand que les ruines qui vous dominent et bien plus ancien qu'elles, un souvenir dont l'horizon est plus vaste et plus poétique que celui qu'on a devant les yeux : ce souvenir est celui d'Hildebert, grand et saint prélat du XIIe siècle, poëte, orateur, philosophe et moraliste, que saint Bernard appelait un homme digne des plus grands respects; un grand évêque, un magnifique orateur, une colonne de l'Église.

Hildebert naquit dans la petite place forte de Lavardin, *in Lavarzino castro*, en 1057 et non en 1054, comme quelques auteurs l'ont prétendu. La date de son épiscopat donne celle de sa naissance; les Actes des évêques du Mans disent qu'il fut promu dans sa quarantième année en 1097. La position sociale de sa famille a été aussi contestée. Lacroix du Maine, savant généalogiste, dans l'intention sans doute d'unir un grand souvenir à un grand nom, dit qu'*il était de cette maison de Lavardin, coutumière de produire des hommes doctes de toute ancienneté.* Bayle, au contraire, qui est *coutumier* d'amoindrir tout ce qui est grand, dit que *c'était un homme de beaucoup de savoir, de beaucoup de*

mérite, mais de nulle naissance. Ni l'un ni l'autre ne sont dans le vrai. Lacroix du Maine a confondu le nom du lieu de sa naissance avec le nom de sa famille ; Bayle a parlé sur la faible autorité du *Menagiana*. Une charte découverte par Étienne Baluse jette un grand jour sur la position de la famille d'Hildebert. C'est un acte de donation fait par le père d'Hildebert, consenti par sa femme Hersende, par notre Hildebert et par ses frères Salomon et Drogon, au monastère de Marmoutier, lors de l'entrée de son frère Geoffroy dans le monastère. Voici la traduction de cette pièce, non moins curieuse par le fond que par la forme :

Un habitant du château fort de Lavardin, nommé Hildebert, *agens in rebus*, employé dans les affaires publiques, offrit à Dieu un de ses fils dans le grand monastère et le consacra à la vie monastique, afin que, au milieu de la sainte milice, dégagé de tous les liens du monde qui enlacent ses parents, il pût plus facilement prier pour leur salut. L'enfant, nommé Geoffroy, fut reçu par l'abbé dom Albert et par les autres frères, bien plus par amour de Dieu, pour son salut et à cause des rapports intimes qui existent avec son père, dont les pieuses habitudes et la crainte de Dieu sont bien

Quidam de Lavarzino castro vir in rebus agens Hildebertus nomine, unum filiorum suorum deo apud majus monasterium monasticæ disciplinæ mancipandum obtulit, et ad cœlestem militiam, ut tanto liberius pro parentum salute precaretur quanto nullis mundanarum, quibus ipsi tenebantur impliciti, curarum vinculis vinciretur. Susceptus est autem puer nomine Gautfridus a domno Abbate Alberto et cæteris fratribus propter Dei potius amorem et ipsius salutem et patris fami-

connues, qu'en considération d'un avantage temporel.

Le susdit Hildebert donna à saint Martin, dans l'Assemblée des Frères, une terre située dans la varenne de Vendôme, pouvant suffire au travail d'une charrue et qui paye à la Saint-Martin d'été deux sous d'or à Salomon de Lavardin. Et, afin que cette donation soit confirmée et assurée à perpétuité, Salomon, de qui Hildebert tient la terre, et le comte Thibault (1), de qui Salomon la tient à son tour, y consentirent volontiers. Il ajouta à cette donation un arpent de terre arable situé à *Melche,* du fief et avec l'assentiment de Salomon, dont nous avons fait connaître la position. Le même Hildebert accorda encore aux frères du grand monastère douze deniers de cens sur un arpent de terre appartenant à son frère Archambert et qu'il payera aux moines à la fête de la Saint-Martin d'été, de la même manière et dans les mêmes conditions que le paye ledit Archambert à la même solennité. Hersende, épouse d'Hildebert, et ses fils Hildebert, Salomon et Drogon, ont volontairement consenti toutes les clauses de la présente donation. Et ceux qui sont intervenus

liaritatem probatosque in Dei timore mores, quam pro alicujus temporalis emolumento.

Dedit tamen præfatus vir Sancto Martino in conventu fratrum terram in varenna Vendocinensi consistentem unius carracæ procissioni sufficentem, duos de censu solidos in festivitate Sancti Martini æstivali Salomoni de Lavarzino solventem. Quæ ut rata foret in perpetuum firmaque donatio, Salomon, de quo ipse Hildebertus et comes Tetbaldus, de quo Salomon ipsam tenebant terram, gratanter annuerunt. Addidit et unum agripennum terræ arabilis ad Melchim, de fevo supra taxati Salomonis, ipso identidem assentiente. Tribuit adhuc jamdictus Hildebertus majoris monasterii fratribus duodecim denarios census de uno agripenno Archemberti consanguinei sui ut sicut in censum istum idem Archembertus, quotannis, in solemnitate supralata reddebat eodem Sancti Martini tenore ipsa celebritate solvat. Hæc omnia uxor ejus Hersindis nomine et filii Hildebertus videlicet, Salomon et Drogo libenter satis auctoraverunt. Et qui largitioni huic

(1) Thibault III, cinquième comte de Blois.

comme témoins de cette donation, pour si besoin était, ont été inscrits; ce sont Garnier l'aîné, Roger Hildrim, Gilebert et Raynald.

interfuerunt pro testimonio, si necesse fuerit, subnotati sunt : Guarnerius Major, Rotgerius Hildrimus, Gislebertus, Raynaldus.

(*Stephani Baluzii Miscellaneorum*, t. VII, p. 209.)

On voit, d'après cette charte, que le père d'Hildebert appartenait à la noblesse et qu'il possédait un de ces fiefs qui, comme d'innombrables anneaux, se rattachaient les uns aux autres et formaient ce que l'on a appelé la féodalité. La terre qu'il donne au grand monastère, il la tient de Salomon de Lavardin, comme Salomon lui-même la tient du comte Thibaud; par là se trouve clairement indiqué, en même temps que la situation de la famille d'Hildebert, le système féodal des fiefs et des arrière-fiefs. On se fait assez généralement de la féodalité et de la noblesse dans le moyen âge une idée inexacte; on la représente comme une caste inaccessible et restreinte, composée de quelques descendants des vainqueurs germains, et on se figure que les habitants de ces sombres châteaux, dont les ruines couronnent les hauteurs, étaient Francs d'origine, formaient à eux seuls la féodalité et représentaient toute la noblesse.

Aujourd'hui, que tant d'événements et tant d'idées nous séparent du régime féodal et aristocratique,

nous pouvons abandonner tout esprit de système, et juger les faits et les institutions avec l'impartialité de l'histoire, sans jalousie du passé, sans inquiétude de l'avenir, et sans crainte dans le présent de réveiller des espérances déraisonnables ou des susceptibilités rétrospectives.

La noblesse en France a eu trois sources, trois origines: elle venait ou de cet ordre équestre distingué des druides et du peuple chez les Gaulois, ou des guerriers francs, compagnons de Clovis et conquérants de la Gaule, ou enfin des magistrats romains, lesquels joignaient l'exercice des armes à l'administration de la justice et au gouvernement civil et des finances ; ces derniers durent exercer sur les barbares germains une grande influence, dont le résultat fut la conservation de leur prééminence, de leur situation parmi la noblesse ; c'est à cette noblesse, qui a sa source dans l'administration romaine, qu'appartenait la famille d'Hildebert. Au XIe siècle, les fonctions de l'administration romaine étaient, sinon complétement détruites, au moins si profondément modifiées, que les termes qui les indiquaient, et qui étaient encore conservés, ne représentaient plus du tout les mêmes idées. La qualité d'*agens in rebus* attribuée au père d'Hildebert dans l'acte de donation n'a rien de commun avec l'*agens in rebus* romain, qui faisait

partie d'un collége d'administrateurs placés sous la main de l'empereur, et qui étaient envoyés à tour de rôle dans les provinces pour porter les ordres impériaux, seconder les magistrats et surveiller le pays. Au XIe siècle, les *agentes in rebus* avaient nécessairement de toutes autres fonctions; ils ne pouvaient plus être les agents d'une centralisation et d'un despotisme qui n'existaient plus. Peut-être leur principale mission consistait-elle alors à renouer à l'autorité féodale supérieure les droits et les devoirs si fractionnés et si multiples dans ce temps-là (1).

Si cet acte de donation nous laisse incertains sur la nature des fonctions administratives qu'exerçait le père d'Hildebert, il nous initie, à huit siècles de distance, aux habitudes et aux dispositions de cette sainte famille. On se la représente unie dans un sentiment de commune piété, vivant au milieu de ce beau et fertile pays de Lavardin avec la simplicité des mœurs du temps; elle engage Geoffroy dans la sainte milice pour attirer sur elle les bénédictions du ciel. Quant à Hildebert, l'aîné de la famille, c'est lui qui, sans le vouloir et sans le désirer, transmettra son souvenir d'âge en âge à la postérité.

Il ne reste de l'ancienne ville de Lavardin qui vit

(1) Bergier, *Histoire des grands chemins de l'empire romain*, t. II, p. 220. — Notes justificatives, A.

naître Hildebert et dans laquelle il passa son enfance, que l'église, curieux monument du commencement du XIe siècle. C'est là qu'il a été baptisé, c'est au pied de ce modeste et paisible sanctuaire que la foi si vive qui l'a soutenu au milieu des rudes combats de sa vie s'est fortifiée; c'est là que ce caractère si ferme et si doux tout à la fois a reçu cette trempe vigoureuse qui en a fait un des plus glorieux champions de la liberté de l'Église, une des gloires des temps où vivaient saint Bernard, saint Anselme, Geoffroy de Vendôme, Yves de Chartres, etc. Que d'hommes, que de générations, que d'événements ont passé depuis ce temps devant cette vieille église! Au commencement du XVe siècle, la suave tranquillité de son sanctuaire fut troublée par l'immense mouvement de la reconstruction du château. Aujourd'hui, elle est toujours debout, et elle voit encore silencieusement émietter sous la main du temps ce château qu'elle a vu construire. Autour d'elle, tout a changé, les mœurs et les institutions ; en elle, tout est de même : c'est le même sacrifice, le même culte, le même sacerdoce, les mêmes chants et les mêmes prières. Il y a dans cette unité à travers le temps et les orages comme un reflet visible de l'éternité (1).

(1) D'autres religions se sont perpétuées avec les mêmes rites, mais au sein de sociétés immobiles.

Lavardin n'était pas un lieu où un enfant annonçant les plus heureuses dispositions pût recevoir une éducation complète. Plusieurs écoles étaient alors célèbres; chaque ville épiscopale, chaque grand monastère était le centre d'un enseignement qui rivalisait d'éclat et de solidité. Saint Hugues, saint Fulbert de Chartres, Lanfranc, saint Anselme, Bérenger, presque toutes les grandes intelligences de ce temps-là ont professé et réuni autour d'elles une jeunesse studieuse et enthousiaste.

Les auteurs ne s'accordent pas sur le lieu où Hildebert fit ses humanités et sa philosophie; quelques-uns le font disciple de saint Hugues à Cluny, prétendent même qu'il fit profession dans cette abbaye et le rangent parmi les grands moines qui ont exercé une influence si profonde et si légitime sur le XIe et sur le XIIe siècle. Certes, nous sommes loin de méconnaître l'action bienfaisante des moines sur le temps d'Hildebert; c'était justice qu'après avoir défriché le sol, habitué les barbares à quitter l'épée pour se pencher sur le soc; après avoir combattu par de rudes pénitences les âpres passions du temps; c'était justice que les moines fussent les principaux champions de l'esprit, dans cette grande lutte du XIe et du XIIe siècle entre l'esprit et la matière, entre l'Église et la force. Saint Anselme était moine; Lanfranc était moine; Geoffroy de Vendôme

était moine ; Grégoire VII était l'austère et inflexible moine Hildebrand.

Hildebert lui aussi a-t-il été moine ?

Plusieurs auteurs sont pour l'affirmative (1) ; ils s'appuient surtout sur la Chronique de Cluny, écrite par François de Rivo, à la fin du xve siècle, d'après l'ordre de l'abbé de Cluny Jacob d'Ambase ; sur la dévotion d'Hildebert pour saint Benoît, dont la règle lui était si familière que ses prescriptions se retrouvaient souvent dans ses discours. Ils s'appuient enfin sur certaines paroles d'Hildebert dans ses écrits, qui appelle l'ordre de saint Benoît notre ordre, notre signe, et qui définit le monastère dans lequel il affirme qu'il a laissé toute son âme, un jardin clos par un mur, une règle et un vœu ; une fontaine scellée du sceau de saint Benoît. Ces raisons semblent légères quand on les oppose aux faits qui indiquent qu'Hildebert n'a jamais été moine. On s'explique du reste fort bien qu'un évêque de ce temps-là, profondément pénétré de respect pour ce grand ordre de saint Benoît, cette pépinière de saints et de grands hommes, l'ait appelé notre ordre. On conçoit aussi que l'auteur de la Chronique de Cluny ait trouvé ces

(1) André Duchesne, savant investigateur, dit dans ses notes de la *Vie de saint Hugues* : « Hildebert fut d'abord moine de Cluny et disciple de saint Hugues. » Les auteurs de la *Gaule chrétienne* sont de son avis, etc.

raisons suffisantes pour rattacher à son ordre la grande figure d'Hildebert, mais on doit remarquer que personne avant lui n'avait dit qu'Hildebert ait été moine, ce qui fait croire que cet auteur a dit cela d'après son opinion ou son désir plutôt que d'après la tradition, et les autres auteurs qui ont soutenu cette opinion n'ont fait que le copier. Les écrits d'Hildebert, sa vie, son élection comme évêque, tout semble éloigner l'idée de la vie monastique.

Hildebert a écrit la vie de saint Hugues, ce grand abbé de Cluny dont on le fait disciple, et il dit qu'il n'avait jamais vu saint Hugues avant d'être archidiacre du Mans, et qu'il le vit pour la première fois lorsqu'il accompagnait Hoël, son prédécesseur, qui, allant à Rome, passa par Cluny pour voir ce respectable abbé. Ce saint homme, pendant une conversation qu'il eut avec l'évêque du Mans, jetait souvent les yeux sur l'archidiacre qui l'accompagnait, et, lui adressant la parole, il dit : *Ne manquez pas à la grâce de Dieu, parce qu'il est réglé que vous ne resterez pas dans l'ordre que vous servez actuellement* (1). C'est Hildebert lui-même qui parle ici, et qui dit positivement qu'il n'avait pas connu saint Hugues avant d'être archidiacre ; cette réflexion,

(1) Abbé Simon, *Histoire de Vendôme*, t. III, p. 378.

tirée des savants auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, établit clairement qu'Hildebert n'avait pas fait profession à Cluny. On peut dire que sa carrière est essentiellement *séculière ;* il est appelé par Hoël pour diriger l'école du Mans, puis, sept ou huit ans après, il est fait archidiacre, enfin il est acclamé évêque. Nulle part on ne trouve l'intervention de l'autorité monacale ; nulle part on ne trouve l'indice de sa profession monastique; son élection comme évêque est passionnément attaquée, et les chanoines qui le calomnient ne s'adressent à aucun abbé, et ne remarquent pas l'absence de l'autorisation monastique, ce qu'ils n'auraient pas manqué de faire, et ce qui aurait été un moyen simple d'annuler une élection qui était un véritable coup d'État, comme nous le verrons plus tard.

Ce n'est donc pas à Cluny qu'Hildebert fit ses fortes études, mais bien à Tours, sous Bérenger, qui ne cessa pas de diriger l'école de Tours quand Hubert de Vendôme l'eut élevé à la dignité d'archidiacre d'Angers.

L'épitaphe qu'Hildebert composa à la mort de Bérenger ne laisse aucun doute à cet égard. Elle serait inexplicable de la part d'un prêtre d'une aussi rigoureuse orthodoxie qu'Hildebert, si elle n'était le chant de victoire et d'allégresse d'un disciple qui voit

ses plus ardents désirs, ses plus chères espérances réalisées; et, pour qu'aucun doute ne reste sur le retour complet du maître qu'il n'a cessé d'aimer, il termine par ce souhait touchant :

> Post obitum tecum vivam, tecum requiescam;
> Nec fiat melior sors mea sorte tua.

L'éminent auteur des Annales ecclésiastiques ne pardonne pas à Hildebert son affection et son admiration pour un hérétique qui a profondément inquiété l'Église; mais le savant Baronius ne tient pas assez compte de deux faits qui justifient Hildebert et qui expliquent en même temps l'indulgence de l'Église pour Bérenger : le premier, c'est que Bérenger, au milieu de ses égarements et de ses colères, ne perdit jamais la pureté de ses mœurs et les habitudes d'une vie austère, ce qui permit à ses disciples de conserver toujours l'espérance de son retour, et ce qui explique aussi la persistante indulgence de l'Église. Dix conciles condamnèrent Bérenger et acceptèrent successivement pendant vingt-neuf ans ses rétractations, et cela certainement parce que la pureté et l'austérité de sa vie semblaient être un gage de la sincérité de son retour. Chez Bérenger, l'esprit seul fut atteint, et, contrairement aux autres hérétiques fameux, il ne cessa de pratiquer les vertus

sacerdotales (1); aussi les espérances de ses amis et la longanimité de l'Église ne furent pas trompées : il abjura enfin complétement et sincèrement ses erreurs, ce qui achève d'expliquer et de justifier les éloges que lui donne Hildebert dans son épitaphe.

N'avons-nous pas vu de nos jours un grand esprit vouloir entraîner dans sa chute les hommes qui étaient venus allumer le flambeau de leur génie à sa puissante intelligence? n'avons-nous pas été les confidents de leurs efforts pour arracher à l'abîme ce prêtre superbe qui a touché à tous les extrêmes? Mais il s'est enfoncé solitaire dans les profondeurs de son orgueil, sans jeter un regard de regret sur son glorieux passé, sans répondre par une parole d'affection et d'espérance aux vœux et aux prières de ceux qui l'avaient aimé. Si ces prières avaient été exaucées avant qu'il ait franchi la limite au delà de laquelle tout intérêt se perd avec l'estime, songerait-on à reprocher à ses disci-

(1) Licet Berengarius primum calorem juventutis aliquarum hæreseon defensione infamaverit, ævo austeriore ita resipuit, ut sine retractatione a quibusdam habeatur sanctus, innumeris bonis, maxime autem humilitate et eleemosinis approbatus, largarum possessionum dispertiendo Dominus, non abscondendo et adorando famulus, fœmineæ venustatis adeo parcus, ut nullam conspectui suo pateretur admitti, ne formam videretur delibasse oculo, quam non pruriebat animo. Non aspernari pauperem, non adulari divitem, secundum naturam vivere, habens victum et vestitum juxta apostolum his contentus est. Unde eum laudat Cenomanensis pontifex Hildebertus. (Guillaume de Malmesbury, *de Gestis regum Anglorum, de Willelmo I°*, lib. 3.)

ples la joie qu'ils auraient fait éclater et les louanges dont ils l'auraient accompagnée ?

Bérenger, lui aussi, avait, comme maître, la position la plus flatteuse et la plus enviable ; il réunissait autour de lui les hommes les plus distingués par leur intelligence et les plus haut placés dans la hiérarchie de l'Église. Rolland, évêque de Senlis, lui portait un si grand respect, qu'il le qualifiait son seigneur en lui écrivant et le nommait avant lui dans l'inscription de ses lettres (1).

Eusèbe Buchon, évêque d'Angers, en usait de même (2). Hugues de Langres l'appelait prêtre respectable (3). Hubert de Vendôme lui donna aussi des marques nombreuses de son respect et de son attachement (4). Bérenger, à beaucoup d'égards, méritait cette admiration : c'était un esprit supérieur, exerçant sur ceux qui l'approchaient le prestige que donnent le génie, la science et l'éloquence. A toutes ces qualités qui entraînent, il unissait celles qui attachent : il était généreux, charitable, frugal et de mœurs irréprochables. Ces souverains de l'intelligence exercent généralement une heureuse influence tant que rien ne vient trou-

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 198.
(2) *Id.*
(3) *Id.*
(4) *Id.*

bler l'habitude qu'ils prennent de régner ; mais ils sont jaloux de leur empire, ils veulent l'exercer sans partage, et s'ils touchent au monde supérieur par leur génie, ils sont plus que d'autres exposés aux grandes chutes de l'orgueil.

Bérenger ne put tolérer de sang-froid la réputation de Lanfranc, dont l'enseignement, au monastère du Bec, avait un succès supérieur encore à celui qu'il avait obtenu. Se voyant éclipsé, il prit le triste parti d'avoir recours à la singularité pour satisfaire son frénétique amour de la célébrité. Il attaqua d'abord les mariages légitimes et le baptême des enfants, et, comme ces nouveautés n'eurent pas grand retentissement, il attaqua la doctrine de l'Église dans sa base, en niant la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Il rencontra immédiatement comme adversaire le génie supérieur dont la réputation lui avait fait perdre et toute dignité et toute prudence. Lanfranc lui répondit d'une manière victorieuse, et, mettant le doigt sur la plaie vive qui lui rongeait le cœur, il l'accusa de dogmatiser par la passion d'une vaine gloire, *inanis gloriæ appetitu*. Bérenger alors ne connut plus de bornes. Ce n'est plus cette intelligence sereine qui enlève dans sa sphère élevée les intelligences qui l'entourent; ce qu'il avait de feu, de pathétique, se change en fougue et en fureur et

s'évapore en invectives et en injures grossières. Adelmanne, son condisciple, lui écrit une lettre où le respect, l'affection et la raison se trouvent réunis. Il n'y répond que par des saillies de présomption, d'arrogance, d'attachement à ses erreurs (1).

Les conciles de Rome, de Verceil, de Paris, de Tours le condamnent. Partout il s'incline momentanément devant l'autorité de l'Église; mais il ne peut se résoudre à descendre du triste piédestal où il s'est placé, et, sorti des conciles, il proteste contre ses rétractations. Ces semblants de soumission montrent combien Bérenger tenait à ne pas être séparé de l'Église, et expliquent comment il a pu non-seulement dogmatiser, mais continuer son enseignement au milieu de ses luttes et de ses égarements. En même temps que l'on apprenait sa condamnation, on apprenait aussi sa soumission; l'austérité de sa vie, ces apparences de soumission, la réputation de son enseignement durent lui maintenir longtemps sa position vis-à-vis de ses élèves et de ses admirateurs, et le désir de la conserver ne fut probablement pas étranger à cette facilité de soumission. Voilà la seule manière d'expliquer comment Hildebert, sans participer à ses erreurs,

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 203.

a pu recevoir ses leçons au milieu de sa lutte contre l'enseignement de l'Église.

Il était réservé à Grégoire VII de guérir cette âme malade. Ayant convoqué un nouveau concile à Rome en 1078, puis un autre en 1079, après bien des ménagements et des exhortations, Bérenger accepta enfin la formule rédigée par le concile, qui ne laissait prise à aucun faux-fuyant. Grégoire alors, après l'avoir retenu près d'un an à Rome, lui donne un sauf-conduit pour retourner en France et le fait accompagner par un clerc de sa maison nommé Foulques, pour l'empêcher de revenir à des erreurs si souvent désavouées. Cette longanimité, cette patience, cette prudence de Grégoire VII doivent étonner ceux qui se le représentent sous les traits que quelques historiens se sont plu à lui donner. Ce pape, que l'on a dépeint si violent, si spontané, si intraitable, qui faisait attendre à Canossa l'empereur d'Allemagne, Henri IV, trois jours, les pieds dans la neige, avant de lui donner l'absolution; au lieu de s'emporter contre un hérétique et de le livrer, selon l'usage du temps, à la rigueur d'une loi implacable, fait discuter ses doctrines dans deux conciles, emploie les exhortations et les atermoiements, et arrive à son but à force de douceur et de bonté. Ce contraste n'a rien qui doive surprendre; il ne prouve qu'une chose, c'est que

Grégoire VII ne subissait pas l'empire d'un caractère emporté et qu'il avait toujours en vue les grands intérêts qui lui étaient confiés. Avec cette sûreté d'appréciation qui n'appartient qu'aux grands hommes, il avait distingué que Bérenger, malgré ses emportements, avait encore au fond de l'âme des vertus chrétiennes et même sacerdotales; qu'il pouvait être ramené, et qu'il était bien plus utile à l'Église de le faire rentrer doucement dans son sein, et avec lui tous ceux qu'il avait égarés, que de perpétuer par la rigueur une hérésie qui avait troublé sérieusement l'Église.

Tandis que l'empereur était disposé à employer tous les moyens pour établir sa suprématie spirituelle aussi bien que temporelle, aucune transaction n'était possible avec lui, et si Henri IV était venu trouver le pape à Canossa, c'est qu'une terrible ligue des principaux princes allemands s'était formée contre lui; il espérait que l'absolution du pape l'aiderait à la dissoudre, et qu'il pourrait reprendre ses projets d'abaissement de la papauté avec plus de sécurité. Grégoire ne s'y trompa point, et il apporta autant de rigueur dans son attitude envers Henri IV que de patience et de douceur envers l'hérétique Bérenger. La longanimité et la patience de Grégoire VII furent couronnées du plus complet succès. Bérenger, accompagné de son ar-

chevêque, Raoul de Tours, se rendit au concile de Bordeaux, en 1080; là, en présence de ce prélat, des archevêques de Bordeaux et d'Auch, de plusieurs autres évêques et des légats du Saint-Siége, Amat et Hugues, présidents du concile, il confirma ce qu'il avait fait à Rome l'année précédente. Après cette éclatante et dernière profession de foi, Bérenger se retira à l'île de Saint-Côme, au-dessous et en vue de la ville de Tours, où il passa huit ans dans la vie la plus austère et la plus sainte, et où il mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Ce récit, court mais exact, de la vie et de l'hérésie de Bérenger, explique comment Hildebert a pu être son disciple, pourquoi l'Église a eu pour lui tant de ménagements, Grégoire VII tant de bontés, et justifie les éloges qu'Hildebert lui donne dans son épitaphe. Le but évident de ce morceau de poésie est d'attirer l'attention sur ses incontestables qualités et de faire oublier des erreurs, expiées, il est vrai, et pardonnées, mais qui troublèrent si profondément l'Église que, comme protestation contre elles, l'usage fut alors établi d'élever l'hostie et le calice au moment de la consécration, afin de rendre un hommage éclatant à la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

Hildebert, malgré son admiration pour les vertus et les talents de son maître, ne partagea jamais ses

erreurs, qui n'eurent sur lui d'autre influence que d'attirer toutes les forces de son talent et de son intelligence sur le mystère de l'Eucharistie. Aucun sujet ne l'a autant inspiré : deux traités en prose sur le sacrement de l'autel, trois poëmes (1) attestent sa foi et son respect. C'est Hildebert qui a le premier employé le mot de *transsubstantiation*, qui renferme tout à la fois un mystère et une définition, et qui a été accepté par l'Église dans son enseignement et dans sa polémique.

Une autre preuve évidente que l'orthodoxie d'Hildebert ne fut jamais atteinte, c'est que Bérenger vivait encore quand le pieux et sage évêque Hoël l'appela pour diriger l'école du Mans.

Depuis saint Julien, son premier évêque, l'Église du Mans n'avait cessé d'être un foyer lumineux de science et d'enseignement; il s'agissait donc de maintenir sa réputation en présence d'écoles justement célèbres. Hoël ne pouvait pas mieux choisir. Hildebert unissait une imagination brillante, une diction facile à une raison profonde et aux idées les plus élevées. Sa méthode d'enseignement fut celle de son temps : elle reposait sur une connaissance raisonnée de l'intelligence humaine. Comme toute

(1) Traités : *Brevis tractatus de Sacramento altaris; De expositione missæ*. — Poëmes : *Versus de mysterio missæ; Liber de sacra Eucharistia; De concordia veteris ac novi sacrificii.*

pensée se manifeste par la parole, l'instruction commençait par la grammaire, la dialectique et la rhétorique (*trivium*); puis, quand l'art d'exprimer la pensée était acquis, les élèves arrivaient à la philosophie, c'est-à-dire à l'arithmétique, à la musique, à la géométrie et à l'astronomie (*quadrivium*), et quand les lois de la nature avaient été étudiées, on arrivait à l'étude de la théologie, à l'étude du Créateur et de ses rapports avec la créature.

Ce qui est arrivé jusqu'à nous des œuvres d'Hildebert nous révèle quels devaient être la forme et les principes de son enseignement. Ses lettres nous montrent avec quelle facilité et quelle élégance il devait s'exprimer. Chez lui, les idées abondent et l'expression en est heureuse et facile ; les souvenirs d'une science profonde et bien ordonnée s'y mélangent tout naturellement. Hildebert cite les auteurs sacrés et les auteurs profanes ; la révélation divine et la sagesse humaine sont chez lui comme deux fleuves sortant de la même source et qui viennent rejoindre leurs eaux dans son discours.

Très-certainement, son traité de la philosophie morale : *de l'Honnête et de l'Utile*, a été fait peu de temps avant qu'il fût nommé scolastique, ou même pendant qu'il enseignait : il étonne par l'immense connaissance qu'il montre de la littérature ancienne. Hildebert a composé ce traité, d'une mo-

rale très-pure, en réunissant des citations de Cicéron, de Sénèque, de Salluste, d'Horace, de Térence, de Juvénal, de Perse, etc., etc. Son style ne figure pour ainsi dire dans cette œuvre que comme une riche monture qui réunit et qui enchâsse des pierres précieuses. La supériorité de son esprit le faisait échapper à toute manière étroite et absolue d'envisager les hommes et les choses. Partout où il rencontrait le vrai, le beau et le bien, il aimait à le citer, et il retrouvait l'empreinte de Dieu, soit dans la conscience humaine, soit dans ce travail de la raison séparée par de longs oublis de la révélation primitive et qui n'en apercevait plus que des rayons douteux et brisés. Du haut de la vérité, il regardait avec intérêt, plus que cela, avec enthousiasme, les efforts de ces intelligences s'élançant en dehors des ténèbres qui les entouraient et, à l'aide de quelques lueurs qu'envoyait encore une tradition lointaine, arrivant presque aux sublimes clartés de la révélation.

Non! il y a dans l'activité intellectuelle des anciens quelque chose qui touche et qui attire. Quand l'essor de la pensée s'arrête, ils se rejettent sur la forme; c'est pour ainsi dire le génie humain refoulé sur la nature.

Mais la perfection de la forme, n'est-ce pas aussi une beauté, n'est-ce pas un côté de ces divines

harmonies qui, elles aussi, révèlent l'infini et qui soulèvent en nous cette mer intérieure et cachée dont Dieu seul connaît la profondeur (1)?

On doit penser que l'école du Mans ne perdit rien de sa célébrité pendant qu'Hildebert la dirigea, mais même qu'elle fut plus suivie que jamais. Au bout de sept ans environ d'enseignement, l'évêque Hoël voulut employer les éminents talents d'Hildebert d'une manière plus spécialement utile à son diocèse, et il le nomma archidiacre l'an 1092.

C'était une fonction fort importante que celle de l'archidiacre au XIe siècle, et à laquelle ne pouvaient être appelés que les hommes d'élite du clergé. Tous les détails de l'administration diocésaine roulaient sur eux. L'archidiaconat au XIe siècle est le ministère épiscopal tout entier confié à un ecclésiastique assez actif pour voir tout par lui-même, assez intelligent pour beaucoup décider, assez ferme pour tout dominer. C'est dans ce siècle que cette fonction si importante est dans toute sa plénitude et tout son éclat : elle a alors toute la séve de son institution apostolique; elle n'a pas voulu encore se

(1) L'idéal, c'est l'aspiration de l'homme vers l'infini, vers l'auteur du beau, du vrai et du bien : il n'est pas de convention, comme quelques auteurs modernes sembleraient l'indiquer. Parce que quelques étincelles brillantes ont jailli du chaos de leurs idées, ils se croient le droit de se constituer en *société secrète* de l'idéal et de se poser en divinités mystérieuses, présidant aux sources du beau, du bien et du vrai.

rendre indépendante de l'autorité épiscopale, qui est sa source et sa force ; elle est l'âme de l'administration diocésaine sous la délégation de l'évêque ; elle n'a pour ainsi parler pas encore pensé à prendre un corps, à devenir une juridiction séparée, qui devint tellement embarrassante qu'elle dut être réprimée, pour ne pas dire détruite, trois siècles plus tard (1).

Au mérite d'un poëte et d'un savant, Hildebert joignit, ce qui est bien rare, les qualités d'un grand administrateur, et les cinq années qu'il passa dans les fonctions d'archidiacre du Mans lui attirèrent l'estime et l'admiration du diocèse. Le saint évêque Hoël mourut le 29 juin 1097.

Le roi d'Angleterre et Hélie, comte du Maine, avaient jeté les yeux sur Geoffroy, Breton de noble naissance et doyen de la cathédrale, pour le remplacer : une grande partie du chapitre s'était rangée du côté du choix des souverains ; l'élection semblait être assurée en faveur de Geoffroy (2), qui déjà avait pris toutes ses dispositions pour fêter son élévation au siége épiscopal du Mans.

Hildebert se rend à la cathédrale de Saint-Julien

(1) Voir, pour les détails des attributions des archidiacres, *Essai historique sur les archidiacres ;* Adrien Grea, dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, t. II, p. 39, 67, 215, 247.

(2) Il fut plus tard archevêque de Rouen.

pour assister à l'élection. Aussitôt qu'il paraît dans l'église, la plus grande partie du clergé, le peuple tout entier se lève, l'acclame évêque, le porte sur le trône épiscopal et entonne le *Te Deum* d'une voix que la joie rend retentissante (1).

Hildebert était proclamé évêque par le suffrage du clergé et du peuple réunis, et, dans l'entraînement de son élection enthousiaste et spontanée, la volonté du roi d'Angleterre et du comte Hélie, représentants de la puissance féodale, avait été oubliée.

(1) Orderic Vital, livre X.

CHAPITRE II

Gravité de l'élection d'Hildebert. — Ancienne forme de l'élection des évêques en Occident. — Querelle des investitures. — Attitude de Guillaume le Conquérant pendant la lutte des investitures. — Guillaume le Roux. — Le comte Hélie du Maine. — Opposition des chanoines du Mans contre l'élection d'Hildebert. — Ils l'accusent d'immoralité près d'Yves, évêque de Chartres. — Lettre d'Yves de Chartres; son authenticité douteuse. — Le comte Hélie, après avoir contesté l'élection d'Hildebert, la reconnaît. — Sacre d'Hildebert comme évêque du Mans. — Fureur du roi Guillaume le Roux. — Il envahit le comté du Maine. — Portraits d'Hélie du Maine et de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre.

Le temps, les lieux, les circonstances, la disposition des esprits, tout concourait à augmenter la gravité de cette élection. Elle survenait au milieu de la querelle des investitures : c'était, pour ainsi dire, le peuple et le clergé tranchant la question, revenant aux anciens usages et aux anciens canons, sans s'inquiéter des prétentions de la féodalité, et cela dans le pays du Maine, sur lequel le roi Guillaume le Roux, prince colère, despote et entiché de sa domination sur l'Église, faisait valoir

de prétendus droits à la souveraineté. Cet acte d'indépendance du peuple et du clergé du Mans avait donc le double caractère religieux et national, car Hildebert avait toujours été étranger aux intrigues comme aux faveurs des princes normands.

Ce n'était pas ainsi qu'avait eu lieu l'avénement d'Hoël, prédécesseur d'Hildebert, sur le siége du Mans.

Voici la manière piquante dont Orderic Vital raconte le choix que fit de lui Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre :

A la mort d'Ernauld, évêque du Mans, le roi Guillaume dit à Samson de Bayeux, son chapelain :

« Le siége de l'évêché du Mans est privé de son pontife, et, avec la permission de Dieu, je veux t'y placer. Le Mans, qui tire son nom de la rage canine (1), est une ville ancienne dont le peuple est insolent et sanguinaire pour ses voisins, en même temps qu'il est toujours opposé à ses maîtres et avide de révoltes. C'est pourquoi je juge à propos de te remettre les rênes pontificales, à toi que j'ai nourri dès l'enfance et que j'ai toujours aimé. Je désire maintenant t'élever au rang des plus grands seigneurs de mon royaume. »

(1) *Cænomanis a canina rabie.* Etymologie absurde.

Samson répondit :

« D'après les traditions apostoliques, un évêque doit être irrépréhensible ; quant à moi, je suis loin d'être dans ce cas pour toutes les circonstances de ma vie ; à la face de Dieu, mon âme et mon corps sont souillés de crimes, et je ne puis, à cause de ces souillures, recevoir tant d'honneurs, malheureux et méprisable que je suis. »

Le roi reprit :

« Tu as de l'esprit, et tu vois habilement qu'il convient que tu te confesses pécheur. Je ne m'en arrête pas moins à mon projet, et je ne permettrai pas que vous persistiez à refuser l'évêché, ou que vous ne désigniez pas quelqu'un pour l'occuper. »

A ces mots, Samson, plein de joie, répondit :

« Maintenant, seigneur roi, vous avez très-bien parlé, et vous me trouverez, avec l'aide de Dieu, disposé à vous servir. Vous avez dans votre chapelle un certain clerc qui est pauvre, mais qui est noble et de bonnes mœurs ; confiez-lui l'évêché du Mans, dans la crainte du Seigneur, parce qu'il est, comme je le pense, digne d'un tel honneur. »

Le roi ayant demandé quel était ce clerc, Samson ajouta :

« On l'appelle Hoël ; il est originaire de Bretagne, mais il est humble et véritablement homme de bien. »

Le roi donna ordre de mander Hoël, qui ignorait encore pourquoi on l'appelait. Le roi l'ayant trouvé jeune, maigre et vêtu simplement, conçut pour lui du mépris, et s'étant tourné vers Samson, il lui dit :

« Voilà donc l'homme que vous exaltez tant ! »

Samson reprit :

« Oui, seigneur, je le loue en toute fidélité, et sans aucun doute, et c'est avec raison que je le mets avant moi et mes semblables. Il est doux et bienveillant, et par conséquent digne du siége épiscopal. Que sa maigreur ne vous le fasse pas mépriser. Ses vêtements simples ne le rendent que plus agréable aux sages. Dieu ne s'arrête pas à l'extérieur, mais il considère ce qui est caché intérieurement. »

Le roi, qui était prudent, réfléchit au discours du sage et commença un examen plein de sagacité. Ayant fait un retour sur lui-même, il resserra peu à peu, dans les liens de la raison, ses pensées diffuses, manda aussitôt le clerc dont il s'agit et lui confia le soin et les droits séculiers de l'évêché du Mans (1). »

Certes, l'élection d'Hildebert était bien différente de celle-là ; non-seulement le roi d'Angleterre

(1) Orderic Vital, LIV. Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France.

n'avait pas été consulté, mais le peuple et le clergé du Maine, en enlevant l'élection et laissant de côté Geoffroy, avaient voulu se donner un évêque étranger aux influences normandes. Ils avaient présents à la mémoire l'appui que les princes anglo-normands avaient trouvé chez Hoël, dans toutes les luttes précédentes, et les sérieux inconvénients qui en étaient résultés pour le pays du Maine. Mais, pour bien comprendre toute l'importance de cette élection, pour bien saisir comment elle eut sur toute la vie d'Hildebert une influence si marquée, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur les événements qui l'avaient précédée, sur la crise qui agitait alors la catholicité, sur la politique suivie par Guillaume le Conquérant vis-à-vis de l'Église, et continuée par ses successeurs.

L'ancien usage de l'Église était que les évêques fussent nommés par les suffrages réunis du clergé et du peuple. Plus tard, en Orient, l'usage prévalut que le suffrage populaire ne fût plus réclamé dans les élections, après le synode de Nicée, dans lequel il n'est fait aucune mention du suffrage du clergé et du peuple, et qui ordonne que les évêques soient faits et ordonnés par les évêques de la province; mais, en Occident, le droit pour le peuple d'intervenir dans les élections s'est conservé même après le concile de Nicée, et les décrets de plusieurs papes

ordonnent de procéder aux élections dans cette forme. Sous la domination romaine, les élections des évêques se faisaient, dans la Gaule, par le suffrage du clergé et du peuple. Plus tard, sous la conquête des Germains, les fonctions épiscopales acquirent une grande importance politique, et les princes ne crurent pas devoir les laisser conférer sans leur intervention et leur volonté. Les évêques réclamèrent souvent, dans les conciles, contre cette prétention des souverains, et s'efforcèrent de conserver aux élections leur ancienne liberté. L'autorité des rois l'emporta, et ils établirent qu'aucun évêque ne serait fait sans leur consentement, et, s'il était demandé par le clergé et par le peuple, sans leur approbation (1). Ce qui était juste et raisonnable, car les évêchés possédaient des fiefs importants, et les prélats qui en étaient investis ne pouvaient, selon la loi du temps, rester étrangers au seigneur suzerain. Mais de là à nommer directement les évêques, sans l'intervention du clergé et du peuple, il n'y avait qu'un pas : il fut bientôt franchi, et les souverains concédèrent les évêchés et investirent les évêques de leurs fonctions.

Ainsi, choisis par le souverain, investis par lui de leur pouvoir temporel et spirituel par le don de

(1) Recueil des hist. des Gaules et de la France.

l'anneau et du bâton pastoral, ces deux emblèmes de la puissance pontificale, à une époque où les emblèmes avaient une si grande puissance sur les imaginations, les évêques se trouvaient livrés complétement à la puissance politique, et séparés du Souverain Pontife, leur chef spirituel. Cette rupture de la hiérarchie sacerdotale avait eu les plus déplorables effets sur les mœurs du clergé. Rentré dans le siècle, il en avait pris non-seulement les habitudes, mais les vices. Aussi son caractère avait-il perdu, aux yeux des peuples et à ses propres yeux, son côté spirituel et apostolique. Quant aux souverains, ils poussaient l'oubli des intérêts religieux au point d'investir de ces saintes fonctions des hommes pervers et corrompus ; les positions ecclésiastiques purent être briguées par tout le monde ; l'oubli des devoirs qu'elles imposent était complet; l'intrigue, la simonie, quelquefois même la violence, tous les moyens les plus honteux étaient employés pour obtenir des souverains les fonctions sacerdotales, qui semblaient n'obliger plus à aucune retenue. Les choses en étaient là, quand Grégoire VII parut. Il comprit tout de suite qu'au milieu de ce débordement des passions et des habitudes mondaines dans le clergé, c'en était fait du sacerdoce et de l'Église si, d'une main, il ne reprenait pas à la puissance politique le droit d'investiture des évêques, et si,

de l'autre, il ne ramenait pas les ecclésiastiques aux devoirs d'une vie sainte, continente, exceptionnelle. Il souleva contre lui les souverains et cette masse de prêtres qui avaient intérêt à la conservation des abus; ce fut même du côté du clergé qu'il rencontra l'obstacle non-seulement le plus pénible, mais le plus obstiné : des chapitres tout entiers se révoltèrent contre ses projets de réforme. A Lucques, les chanoines soulevèrent la population en leur faveur. A Cambrai, ils écrivent à ceux de Reims : *Si vous avez du cœur, vous mépriserez tous ces conciles qui nous couvrent de confusion. Pour nous, notre parti est pris, nous garderons nos usages, qui ont été sagement établis par l'indulgence de nos pères, et nous ne consentirons pas aux nouvelles traditions qu'on veut introduire* (1). Cette résistance des chapitres est à remarquer; nous verrons plus tard qu'elle touche à l'opposition et aux protestations qui suivirent l'élection d'Hildebert.

Pendant que Grégoire VII tenait tête aux passions brutales de Henri IV, empereur d'Allemagne, à la dépravation du roi de France Philippe Ier, à la violence de quelques prélats, à la résistance de toute la féodalité, à la démoralisation presque générale du clergé séculier, Guillaume Ier, conqué-

(1) *Hist. de l'Eglise gall.*, t. VII, p. 430.

rant d'Angleterre, suivit au milieu de ce grand conflit une marche toute particulière, qui est tout à la fois l'expression de son caractère, de son intérêt et de ses principes; son merveilleux tact politique lui fit voir que, dans cette querelle des investitures, il y avait une question de fond, celle de l'origine du pouvoir spirituel, et une question de forme, celle du mauvais choix des ecclésiastiques, et qu'en sacrifiant la forme il pourrait maintenir son autorité absolue sur l'Église. Guillaume ne trompa pas Grégoire VII, qui, lui aussi, avait une grande pénétration; mais, au milieu des scandales inouïs qui se produisaient de toutes parts, il crut devoir ménager un prince qui, tout au moins, sauvait les convenances et qui, toutes les fois que son intérêt n'y était pas engagé, se faisait volontiers le champion de la religion et de la morale, et puis, il faut le reconnaître, son éducation avait laissé dans son esprit des impressions religieuses qui ne s'effacèrent jamais (1). Guillaume le Conquérant put donc masquer de l'intérêt religieux l'envahissement qu'il effectua au profit des Normands de tous les bénéfices, de toutes les positions ecclésiastiques.

Le clergé anglo-saxon était ignorant et corrompu et avait à sa tête Stigand, archevêque de Cantor-

(1) Docteur John Lingard, *Guillaume Ier*, t. II.

béry, qui avait aux yeux de Guillaume le double tort d'avoir été un des plus rudes champions de l'indépendance de son pays et d'avoir eu une ordination irrégulière. Il fut remplacé par Lanfranc; ce saint et grand moine allait couvrir de l'autorité de son nom et de ses vertus la grande spoliation que Guillaume méditait. Lanfranc, séduit par les avantages de remplacer des ecclésiastiques ignorants et dissolus par des prêtres pieux et instruits, crut sincèrement, en opérant ce changement, rendre service à l'Église. Stigand fut déposé au concile de Winchester et jeté en prison. Sa chute fut le signal de la proscription de tous les évêques et bientôt après de tous les ecclésiastiques anglo-saxons. Les Normands qui furent mis à leur place étaient, pour la plupart, de bonnes mœurs et réalisaient le but de Guillaume d'avoir sous sa dépendance directe et absolue un clergé rangé et discipliné, lui devant toutes ses positions et étant pour lui un auxiliaire utile dans l'accomplissement de son idée fixe : l'établissement inébranlable de sa conquête. C'est ainsi que tout le clergé d'Angleterre fut placé dans la main du roi. *Se velle omnes baculos pastorales Angliæ in manu sua tenere* (1),

(1) *Historiæ anglicanæ scriptores*, edit. Roger Twisden, p. 132.

disent les anciens auteurs de l'histoire d'Angleterre.

Guillaume le Bâtard, par des voies différentes, avait donc atteint le résultat que l'empereur d'Allemagne, Henri IV, poursuivit avec tant de scandale sans pouvoir l'atteindre d'une manière durable, tant il est vrai que les effets de la violence passent et s'effacent, tandis que ceux de la ruse grandissent avec le temps. Cette domination que Guillaume le Conquérant s'attribua sur les ecclésiastiques eut sur les destinées religieuses de l'Angleterre une incalculable influence et fut le point de départ de cette série de persécutions dont saint Anselme et Hildebert furent les premières victimes, saint Thomas de Cantorbéry le martyr, et qui aboutirent au schisme de l'Église d'Angleterre.

Le savant et pieux Lanfranc, qui avait été le principal instrument de Guillaume dans la spoliation du clergé anglais, ne tarda pas à concevoir des inquiétudes pour l'avenir : il prévit l'abus que les successeurs du Conquérant feraient de cette autorité immodérée qu'il avait contribué à établir. « Je vous conjure, au nom de Dieu, écrit-il au pape Alexandre, que comme vous m'avez imposé ce fardeau par votre autorité à laquelle il ne m'a pas été permis de résister, vous me déchargiez par la même autorité et me permettiez de retourner à la vie monastique

que j'aime sur toutes choses. » Il conclut en priant le pape de prier pour la longue vie du roi d'Angleterre. Car, ajoute-t-il, *de son vivant nous avons quelque sorte de paix, après sa mort nous n'espérons ni paix ni aucun bien.*

La prédiction de Lanfranc ne tarda pas à se réaliser. Le Conquérant mourut, et Guillaume le Roux, son second fils, fut choisi par son père pour lui succéder dans ses possessions d'Angleterre, parce qu'il reconnaissait en lui sa ténacité, sa fermeté, sa politique, la même disposition à tout sacrifier, la nation elle-même, à la conservation de sa conquête. Guillaume le Roux avait de moins que son père le respect des convenances et l'attachement à la religion. Pour lui, les ecclésiastiques n'étaient que des tributaires; il s'empara de l'administration de tous les grands bénéfices vacants, et, s'il consentait à nommer un titulaire, il prenait soin que le nouveau prélat payât d'avance, à l'Échiquier, une somme proportionnée à la valeur du bénéfice (1).

Prodigue, sans mœurs, sans foi, colère jusqu'à la fureur, Guillaume le Roux ne respectait rien et brisait tout ce qui faisait obstacle à sa volonté. Saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, avait essayé

(1) Docteur John Lingard, *Guillaume II*, t. II; Orderic Vital.

de résister doucement à cette nature despote et irascible; il avait été obligé de fuir le sol de l'Angleterre, emportant avec lui les menaces et les imprécations du roi.

Voilà quel était le souverain contre la volonté duquel Hildebert avait été élu, et ce n'était pas seulement la politique traditionnelle de son père, le Conquérant, qui se trouvait déjouée, c'étaient aussi ses prétentions à la suzeraineté du Maine qui étaient contestées et méconnues, ce qui devait lui être d'autant plus sensible qu'elles étaient moins fondées et qu'elles ne reposaient réellement que sur la force. Guillaume le Roux ne représentait que les prétentions de Robert, son frère aîné, duc de Normandie, qui, en partant pour la Terre-Sainte, lui avait remis pour cinq ans son duché, moyennant dix mille marcs d'argent, et Robert lui-même n'avait à faire valoir sur le Maine que les droits d'une fiancée qu'il n'avait jamais épousée (1).

Il restait encore un descendant direct des an-

(1) Marguerite, fille d'Herbert II, avait été fiancée à Robert, fils aîné de Guillaume le Bâtard; elle mourut avant la consommation de son mariage et fut inhumée à Fécamp. Ce fut en considération de ces fiançailles qu'Herbert transmit en mourant le comté du Maine à Guillaume, recommandant aux Manceaux de le reconnaître pour leur seigneur s'ils voulaient vivre en paix. (*Art de vérifier les dates:* COMTES DU MAINE, HERBERT II, p. 837.)

ciens comtes du Maine, issus du sang de Charlemagne : c'était le comte Hélie, arrière-petit-fils d'Herbert Éveille-chien, par Paule, son aïeule paternelle, femme de Lancelin Ier, sire de Beaugency (1).

Hélie était donc le représentant des droits héréditaires des anciens comtes du Maine et aussi des intérêts nationaux. Autour de lui se groupaient les hommes dévoués à leur pays, qui préféraient aux honneurs, aux richesses et aux séductions des princes anglo-normands, le souvenir du passé et l'espérance de voir revivre pour l'avenir une indépendance et une existence nationales prêtes à disparaître.

Hélie était digne à tous égards d'être l'expression de ces intérêts et le chef de cette cause : il était le type dans sa primitive grandeur et dans sa simplicité du chevalier chrétien; il joignait à la force du corps l'élévation de l'âme; brave, sincère, pieux, magnanime, désintéressé, en lui se réunissaient la vaillance du soldat et la sainteté du moine, ces deux grandeurs de son temps; aussi était-il généralement aimé et admiré, et s'il n'avait pu réunir toutes les forces vives du comté du Maine pour repousser les Normands, cela tenait aux institu-

(1) *L'Art de vérifier les dates :* Comtes du Maine, Hélie, p. 845.

tions du temps et au caractère inconstant et remuant des Manceaux, qui, placés entre les prétentions des ducs de Normandie, sous la suzeraineté des comtes d'Anjou, et les droits héréditaires des descendants d'Herbert le Vieux, préféraient cette situation flottante, favorable à leur goût de révolte et à leur amour du changement, à la stabilité et à la paix. Inquiet, jaloux de tout pouvoir, le peuple du Mans, incapable de se gouverner soi-même, aimait à changer de maître ; il avait encore souvenir de ce privilége unique qui lui avait été accordé par Childebert, de ne recevoir aucun duc et aucun comte que choisis par l'évêque et par le peuple (1).

Quant aux seigneurs du Maine, les contestations et les fréquents changements de leurs suzerains les avaient habitués à suivre le parti où ils voyaient leur intérêt : il n'y avait entre eux aucun lien, et c'était autour d'Hélie que se réunissaient quelques chevaliers manceaux ayant au cœur des sentiments de patriotisme, et pensant à autre chose qu'à la vengeance personnelle ou à l'agrandissement de leurs domaines. Le comte Hélie n'avait, lui, aucune ambition personnelle ; il eût volontiers

(1) Mabillon cite la charte de Childebert qui concède aux Manceaux ce privilége, unique en France. (*Vetera Analecta*, p. 221.)

abandonné tous ses intérêts et tous ses droits pour aller combattre en Terre-Sainte, s'il n'avait pas considéré la protection de son pays comme un devoir sacré.

Quand le pape Urbain II était venu à Clermont, en 1095, prêcher la croisade, et soulever comme une mer les chevaliers de l'Occident, Hélie était de ceux qui avaient répondu : *Dieu le veut!* et il s'était croisé avec Robert, duc de Normandie, dont il était l'ami, et qui l'avait laissé sans l'inquiéter jouir de son comté du Maine; mais Robert ayant remis son duché et ses droits entre les mains de son frère Guillaume le Roux, Hélie, inquiet des dispositions du roi d'Angleterre, et ne voulant pas abandonner les Manceaux à la merci des Normands, dont le joug, au dire d'un chroniqueur contemporain (1), *était très-lourd pour ceux auxquels il était imposé*, résolut d'aller sonder lui-même quelles étaient les intentions du roi anglo-normand; il se rendit donc à Rouen, à la cour du roi. Après s'être longtemps entretenu avec Robert, il s'adressa au roi et lui dit :

« Seigneur roi, d'après l'avis du pape, j'ai pris la croix du Sauveur pour son service, et je lui ai fait vœu d'entreprendre le voyage de Jérusalem avec

(1) Orderic Vital.

beaucoup de nobles pèlerins. Je vous demande votre amitié comme votre fidèle sujet, et je désire entreprendre ce voyage dans votre paix. »

Le roi répondit :

« Allez où vous voudrez; mais remettez-moi la ville du Mans avec tout le comté, parce que je veux avoir tout ce qu'avait mon père. »

Hélie repartit :

« C'est par droit héréditaire que je possède le comté de mes ancêtres, et, avec l'aide de Dieu, je le laisserai libre à mes enfants, comme je l'ai maintenant. Si vous voulez plaider, je subirai volontiers le jugement, et je perdrai ou garderai mon patrimoine d'après la décision des rois, des comtes et des évêques. »

Le roi reprit en ces termes :

« Je plaiderai avec vous, mais ce sera avec des épées, des lances et d'innombrables traits. »

Hélie continua :

« Je voulais combattre au nom du Seigneur contre les païens; mais voici un nouveau champ de bataille contre les ennemis du Christ, car tout homme qui résiste à la vérité et à la justice prouve par là qu'il est ennemi de Dieu, qui est la véritable vérité et le soleil de justice. Il a daigné me confier le comté du Maine, que je ne dois pas, par légèreté, abandonner follement, de peur que le peuple de Dieu ne

soit livré aux brigands, comme les brebis au loup en l'absence des pasteurs. Vous tous, seigneurs, ici présents, écoutez la révélation publique de l'avis que le ciel a inspiré à mon esprit. Je ne quitterai pas la croix de notre Sauveur, que j'ai prise à la manière des pèlerins ; mais je la placerai sur mon bouclier, sur mon casque, sur toutes mes armes, ainsi que sur la selle et la bride de mon cheval. Fort d'un tel caractère, je marcherai contre les ennemis de la paix et de l'équité, et je défendrai le glaive à la main le territoire des chrétiens. Mon cheval et mon armure seront marqués d'un signe sacré, et tous les ennemis qui m'attaqueront combattront contre un soldat du Christ. Je me confie en Celui qui gouverne le monde, parce qu'il connaît le fond de mon cœur; sa clémence me fera trouver le temps favorable à l'accomplissement d'un vœu qui m'est cher. »

Le roi Guillaume lui fit cette réponse :

« Allez où il vous plaira et faites ce que vous voudrez. Je ne veux pas combattre contre les Croisés, mais je n'abandonnerai pas la ville dont mon père était propriétaire au jour de sa mort (1). »

Hélie était donc revenu dans le comté du Maine, pour veiller à sa défense et pour se préparer à recevoir vigoureusement le roi d'Angleterre quand

(1) Orderic Vital, livre X.

il se présenterait, comme il l'avait promis, entouré d'innombrables lances. Guillaume, distrait par d'autres guerres, avait laissé s'écouler deux années avant de réaliser ses menaces.

Voilà dans quelle situation était le comté du Maine, quand Hoël mourut et qu'Hildebert fut, à l'âge de quarante ans, acclamé évêque du Mans.

Le comte Hélie, nous l'avons vu, avait choisi Geoffroy, doyen de l'église du Mans, pour remplacer Hoël ; vivement blessé de ce que le peuple et le clergé n'avaient pas tenu compte de son choix, son premier mouvement fut de résister et de s'opposer de toutes ses forces à cette nomination, mais Hélie était sincèrement et profondément pieux : de sages ecclésiastiques se firent facilement écouter, quand ils lui représentèrent que les intérêts de la religion se trouvaient engagés dans cette affaire, et qu'il ne devait pas préférer son choix à l'élection ecclésiastique. La crainte d'être l'occasion d'un schisme dangereux parmi le clergé du Mans le fit céder, et il consentit à reconnaître cette élection, faite selon les formes canoniques (1).

Il n'en fut pas de même de Guillaume le Roux :

(1) *Et ne lethale in membris Ecclesiæ schisma fieret, canonicis consentit.* (Ordericus Vitalis, *Eccles. Hist.*, lib. X.)

cette nomination d'Hildebert froissait à la fois son amour-propre, ses intérêts, ses prétentions et ses idées; la reconnaissance qu'en avait faite Hélie, son rival, la lui rendait encore plus odieuse. Aussi mit-il tout en œuvre pour l'annuler.

La plupart des chanoines du Mans, soit par ambition, soit par reconnaissance, étaient du parti anglais; les autres appartenaient à cette faction plus honnête, mais craintive, que l'on trouve dans tous les conflits, prête à tout sacrifier à la tranquillité et qui protége d'autant mieux les abus, qu'elle en profite moins. Presque tous étaient partisans de leur doyen Geoffroy et avaient vu avec irritation que leur préférence avait été négligée par le bas clergé et par le peuple. Aussi étaient-ils disposés à seconder Guillaume le Roux dans ses efforts pour annuler l'élection.

Dès le jour de son élection, Hildebert vit donc se former les orages qui ne cessèrent de fondre sur lui pendant tout le cours de son épiscopat; s'il ne recula pas, ce n'est pas qu'il aimât la lutte : son caractère pacifique, ses habitudes studieuses, sa piété douce, tout la lui faisait redouter; mais il était de ces natures qui puisent dans leur conscience une force surhumaine qui les maintient à la hauteur de tous les devoirs et de tous les sacrifices.

On avait vu dans ce siècle les plus saints et les

plus fermes champions de l'Église se défier de leur force, en présence des passions et des obstacles qui se dressaient devant eux. Lanfranc, saint Anselme n'avaient pour ainsi dire cédé qu'à la force. Grégoire VII, lui-même, se sentit défaillir après son élection, et il resta quelques jours malade et comme écrasé sous le poids qui lui était imposé. Victor III, son successeur, pour échapper à la tiare et au fardeau qui l'accompagne, s'enfuit dans son couvent du Mont-Cassin et ne cède qu'après une année d'instances et de prières. Ces exemples étaient récents. Les chanoines du Mans pensèrent donc qu'il leur serait possible d'effrayer Hildebert en le calomniant : ils ne réfléchirent pas qu'il y a certaines accusations devant lesquelles une conscience pure se révolte et ne cède pas. Hélie, en reconnaissant l'élection d'Hildebert, l'avait confirmée, car un évêque ne pouvait pas être sacré sans le consentement du comte (1). Il ne leur restait donc plus que la chance de le faire renoncer à l'épiscopat, et il s'agissait de le lui faire conseiller par une voix ayant autorité.

Il y avait alors sur le trône épiscopal de Chartres un saint et illustre évêque, nommé Yves, à qui

(1) Notæ in præcedentia Cenomanensium episcoporum gesta doctissimi doctoris Loyauté.

ses vertus, sa science, son énergie, les persécutions qu'il avait endurées, donnaient une grande prépondérance. Sa parole, comme un flambeau, venait apporter la lumière au milieu du chaos des passions du temps. Aucune considération humaine ne l'avait jamais fait tenir la vérité sous le boisseau, lorsqu'il y avait un abus à signaler, des vices à combattre, des erreurs à dissiper. Les papes, les rois, les évêques, les monastères recevaient de lui ces lumineuses lettres qui sont arrivées jusqu'à nous et qui lui ont valu dans son siècle le nom bien mérité de *Lucerna juris.*

Les chanoines, partisans de Geoffroy, stimulés par les intrigues du roi Guillaume, conçurent le projet de faire intervenir le saint évêque de Chartres pour engager Hildebert à ne pas accepter l'épiscopat. Ils lui adressèrent donc une protestation contre l'élection d'Hildebert, dans laquelle ils accusent le nouvel élu des plus odieuses débauches.

Cette dénonciation n'est pas arrivée jusqu'à nous ; mais on devine facilement ce qu'elle devait contenir par la lettre attribuée à Yves de Chartres et adressée à Hildebert. Cette lettre a été acceptée par quelques auteurs comme une preuve suffisante qu'Hildebert avait eu des mœurs dissolues pendant son archidiaconat. Nous pourrions citer ce document, faire ressortir que, loin d'être positif, il ne

manifeste que des doutes et ne prouve qu'une chose: c'est que le parti de Geoffroy, le parti anglais, fit essai des plus odieux moyens pour arriver à son but. Nous ne le ferons pas, pour deux raisons : la première, c'est que cette lettre nous semble, avec le docte Loyauté, avec dom Beaugendre, avec le Père Bondonnet, avec enfin les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, d'une authenticité tout au moins douteuse; la seconde, c'est que certaines grandes figures se trouvent au-dessus de la justification, et qu'il suffit d'opposer leur vie tout entière, les événements, la tradition aux sourdes menées de l'envie (1).

Cette lettre attribuée à Yves de Chartres se trouve, dit dom Beaugendre, dans très-peu de manuscrits; il y a six exemplaires manuscrits des lettres d'Yves de Chartres dans la bibliothèque royale; elle ne se trouve que dans un seul, et encore est-elle la pénultième. Dans les neuf manuscrits de la bibliothèque de Colbert, il n'y en a qu'un où elle se trouve, et écrite, comme on peut le voir, d'une main différente. Elle ne se trouve point dans le manuscrit de Saint-Germain. Dans le manus-

(1) L'abbé Simon, dans son *Histoire de Vendôme*, discute la lettre d'Yves de Chartres. Hildebert sort de cette discussion complétement lavé de toute accusation d'impureté, mais incontestablement amoindri.

crit de Saint-Victor, elle est adressée à Adalbert, et le nom d'Yves ne s'y trouve pas; elle est inscrite après les autres, dont elle est séparée par une page vide, de façon qu'on peut penser qu'elle ne fait pas partie de l'ouvrage. Elle est donc exclue de la plupart des manuscrits, et même, dans ceux où elle se trouve, elle n'occupe pas la place qu'elle doit avoir, puisqu'elle se trouve dans les dernières, tandis que, suivant l'ordre de la raison et du temps, elle devrait être placée dans les premières (avec les lettres qui ont été écrites l'an 1097). Comme aussi, ajoute dom Beaugendre, le nom a été changé, elle doit être rejetée comme apocryphe ; c'est ce que pensent les savants Juret, Souchet, Bondonnet, Jean de Maan, etc. (1).

C'est le cardinal Baronius qui, en la publiant dans ses Annales, à l'année 1088 (2), lui a donné de l'importance. Baronius la cite au sujet de Bérenger, pour les erreurs duquel il est sans miséricorde, et dans l'intention évidente de détruire l'effet des louanges qu'un homme de l'autorité d'Hildebert donne au trop fameux hérésiarque, dans une épitaphe dont nous nous sommes occupés dans le

(1) Beaugendre, *Venerabilis Hildeberti vita*, p. 19.
(2) *Annales ecclesiastici Baronii*, anno 1088, § XII, ps. 594.

précédent chapitre. Il dit : « Quand Hildebert écrivit « ces louanges, il n'était pas encore évêque, il « était seulement archidiacre et menait une vie dis- « solue, comme on le voit d'après la lettre que lui « écrivit Yves de Chartres lorsqu'il fut nommé « évêque. » Il cite alors la lettre en question, sans dire un mot des circonstances qui l'ont précédée, sans examiner les doutes qu'elle manifeste ni le peu d'authenticité qu'elle peut avoir.

Nous pensons, dit franchement dom Beaugendre, que le cardinal Baronius fut injuste pour notre prélat. L'éminent auteur des Annales ecclésiastiques, dit le docte Loyauté, fut injurieux et injuste en portant atteinte à la réputation d'un homme aussi saint et en se servant, dans un esprit hostile et prévenu, du témoignage d'Yves de Chartres. Je n'ai l'intention, en écrivant, ni de médire ni de reprendre, ajoute le savant conseiller (1), je ne suis mû que par l'amour de la vérité, pour laquelle j'ai toujours professé un culte. Je vénère pieusement la mémoire de cet homme incomparable, sans pour cela avoir à sacrifier la vérité (2).

Hâtons-nous d'ajouter que les rapports d'une cordiale et réciproque déférence ne cessèrent jamais

(1) Loyauté était conseiller au Parlement de Paris.
(2) Notæ doctissimi doctoris Loyauté.

de régner entre saint Yves et Hildebert. Nous avons, lui écrit Yves, une haute idée de votre piété, parce qu'aussitôt que la vérité vous apparaît vous ne vous écartez plus de la droite voie (1).

Il n'existe aucune trace de l'époque d'Hildebert qui justifie les calomnies signalées dans la lettre d'Yves de Chartres; les Actes des évêques du Mans les contredisent positivement; ils disent : *Post decessum ipsius* (Hoëlli), *Hildebertus propter scientiæ et honestatis meritum, communi cleri plebisque assensu in ejus loco substitutus est.*

« Après la mort d'Hoël, Hildebert, à cause de sa science et de l'honnêteté de ses mœurs, lui succéda, par l'assentiment du clergé et du peuple. »

Comment supposer que cet assentiment si chaleureux eût pu être acquis à un homme de mœurs scandaleuses ? n'est-il pas raisonnable et juste de s'en rapporter plutôt à cette vénérable tradition, qui nous dit que cet enthousiasme fut inspiré par les vertus et par la science que nous retrouvons partout dans les actes et dans les œuvres d'Hildebert.

Non-seulement la tradition et toute la vie d'Hildebert viennent démentir ces accusations, mais aussi toutes les circonstances de son élection les

(1) Ivo Carn. epis., 167.

rendent inadmissibles. Le peuple et le clergé, au milieu desquels il vivait, l'acclament quand il entre dans l'église, et deux princes sont irrités de cette nomination improvisée, l'un d'une piété éminente et reconnue, l'autre indifférent et corrompu ; ni l'un ni l'autre ne font valoir l'indignité du nouvel élu. Hélie cède à la crainte d'être l'occasion d'un schisme dans l'Eglise du Mans ; certainement il eût persisté dans son refus si la moindre tache avait existé sur la réputation d'Hildebert ; sa résistance eût eu alors un tout autre motif que des considérations personnelles, et les ecclésiastiques qui le calmèrent n'eussent pas pu lui dire *qu'il ne devait pas préférer son choix à celui du clergé et du peuple réunis.*

Quant à Guillaume, il put bien favoriser les intrigues par lesquelles on chercha à intimider Hildebert, mais il ne crut pas devoir produire au plein jour les calomnies qui s'ourdissaient dans l'ombre.

Si cette élection échauffa les passions au point de faire employer par les partisans de Geoffroy des moyens désespérés, c'est qu'elle renfermait autre chose que des préférences de personnes : elle renfermait une lutte de principes et de répulsion nationale. Geoffroy représentait tout à la fois le candidat imposé par la féodalité et le parti normand, tandis qu'Hildebert était l'expression du

droit d'intervention du clergé et du peuple, selon les anciennes formes canoniques, et de l'indépendance nationale. Guillaume le Roux ne s'y trompait pas ; il fit tous ses efforts pour annuler cette élection cléricale et populaire ; menaces, promesses, calomnies, bruits mensongers, tout fut employé, mais tout fut inutile. Raoul, archevêque de Tours, comme métropolitain, sacra Hildebert le jour de Noël de l'année 1097. Le comte Hélie assista au sacre (1), pour témoigner avec éclat qu'il avait abandonné toute opposition et qu'il approuvait franchement et sans réserve le choix d'Hildebert.

Guillaume le Roux, exaspéré, profite de cette circonstance pour revendiquer ses prétendus droits de souveraineté, et, à la tête d'une formidable armée, il entre dans le Maine, ravage les domaines de l'évêque, rase les maisons de campagne et met tout à feu et à sang. Hélie se hâte de réunir autour de son étendard ses valeureux chevaliers et tous ses partisans, qu'anime le double sentiment du dévouement pour lui et de la haine de la domination normande.

Voilà donc le comte Hélie devenu le champion de l'évêque ; c'est dans cette première lutte que se

(1) Ex tabulario Pruliacensi.

formèrent les liens de mutuelle affection qui ne se rompirent qu'au moment où le saint évêque ferma les yeux et ouvrit le ciel au brave chevalier.

Il y a toujours eu, à toutes les époques, des sympathies profondes entre le prêtre et le soldat chrétien ; ces sympathies ont leur source dans la partie la plus noble et la plus élevée de l'âme, dans le sentiment du dévouement, commun au prêtre et au soldat : l'un et l'autre l'admirent sous une forme différente que celle sous laquelle ils sont appelés à le pratiquer. Le soldat, pour le prêtre, représente l'homme toujours prêt à se dévouer jusqu'à la mort à son pays, à son devoir. Le prêtre est, pour le soldat, l'ange de l'abnégation constante, maîtrisant en lui toutes les passions humaines pour être toujours et partout prêt à servir. Chez le prêtre, le dévouement a quelque chose de profondément réfléchi, et il apparaît au guerrier comme pénétré d'une lumière divine qui transfigure la partie la plus intime et la plus noble de ses propres sentiments.

A ces affinités générales se joignaient des idées, des sentiments et des intérêts communs qui rapprochaient d'une manière toute particulière Hildebert et le comte Hélie : tous deux avaient une foi vive et une piété tendre ; l'un et l'autre appartenaient au pays du Maine, qu'ils désiraient voir dé-

livré du joug des Normands; l'évêque par son élection, le comte par ses droits héréditaires étaient l'expression complète des intérêts patriotiques.

Tout dans le roi Guillaume le Roux contrastait avec ces sentiments, et l'opposition qui existait entre son caractère et celui d'Hélie se faisait remarquer dans ses mœurs, dans ses habitudes et même dans son extérieur.

Le comte Hélie, dit Orderic Vital, était d'une haute taille, d'une force extraordinaire, nerveux sans embonpoint. Il avait « le visage basané, la « barbe hérissée et les cheveux tondus comme « un prêtre. Il parlait avec agrément et facilité. « Les personnes tranquilles et soumises n'avaient « qu'à se louer de lui, mais il traitait rudement « les brouillons et les rebelles. Il observait et faisait « observer rigoureusement les lois de la justice. « Pénétré de la crainte de Dieu, il pratiquait avec « ferveur tous les exercices de la religion. Sa piété « tendre et affective lui faisait souvent verser des « larmes dans la prière. Il jeûnait fréquemment « et passait régulièrement tous les vendredis sans « manger. Les églises trouvèrent en lui un zélé « défenseur, et les pauvres un père charitable (1). »

Guillaume était de petite taille et très-replet;

(1) Orderic Vital.

il avait les cheveux blonds et plats, et le visage couperosé, ce qui lui fit donner le surnom de Rufus ou le Roux. Dans la conversation ordinaire, sa prononciation était lente et embarrassée ; dans l'emportement de la passion, elle devenait précipitée et inintelligible. En public, il affectait un port majestueux, promenait fièrement ses regards sur les spectateurs et tâchait par le ton de sa voix et la forme de ses réponses d'intimider ceux qui s'adressaient à lui (1).

Adonné aux plus honteuses débauches, autour de lui se pressaient ces *effeminati* si souvent mentionnés par les anciens écrivains (2). Ils portaient des tuniques à grandes manches et des manteaux à queue. La pointe de leurs souliers était fourrée d'étoupes et entortillée de manière à imiter les cornes d'un bouc ou les replis d'un serpent, invention récemment introduite par Foulques, comte d'Anjou, pour cacher la difformité de ses pieds. Leurs cheveux étaient séparés sur le front et flottaient sur leurs épaules.

Quand un intérêt l'appelait, Guillaume quittait

(1) Docteur John Lingard, *Histoire d'Angleterre* (Guillaume II).

(2) Lasciviæ et animi desideriis deditus, pauperum intolerabilis oppressor, ecclesiarum crudelis exactor, et irreverentissimus retentor et dissipator. (Suger.)

facilement cette tourbe, dont il partageait l'obscène libertinage.

Dur et sans pitié pour le pauvre pendant la paix, soit dédain, soit fierté chevaleresque, il n'était pas sans générosité envers ceux que ses armes avaient vaincus.

Voilà les principaux traits que les chroniqueurs du temps nous ont transmis des deux princes qui allaient se disputer la souveraineté du comté du Maine, l'un le meilleur ami, l'autre le plus terrible et le plus constant ennemi du saint évêque Hildebert.

CHAPITRE III

Manière dont Hildebert comprend, après sa promotion, les devoirs épiscopaux; habitudes de sa vie.— Son goût pour la contemplation. — Son administration. — Son enseignement; ses discours synodaux. — Ses lettres. — Hildebert engage saint Anselme à consigner dans un traité dogmatique le discours qu'il prononça au concile de Bari. — Lettre d'Hildebert à saint Anselme. — Il obtient de Guillaume de Champeaux de continuer l'enseignement public. — Sa lettre à Guillaume de Champeaux. — Philosophie morale d'Hildebert. — Sa lettre à Foulques le jeune, comte d'Anjou. — Sa lettre à Mathilde, reine d'Angleterre.

Avant d'entrer dans le récit des guerres et des malheurs qu'occasionnèrent les rivalités de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, et du comte Hélie du Maine, et qui furent pour Hildebert une source de ruine, de tourments et de persécution, il est nécessaire d'examiner la manière dont l'évêque du Mans comprit, après sa promotion, ses devoirs épiscopaux.

Deux voies étaient ouvertes à la fin du onzième

siècle devant tout évêque qui montait sur un siége épiscopal : l'une, facile et trop généralement suivie, conduisait aux honneurs et à la puissance ; l'autre, difficile, ardue, sur laquelle se rencontraient de nombreux obstacles, des résistances obstinées et presque toujours la persécution, était suivie seulement par quelques grands caractères qui, comme saint Yves de Chartres, saint Anselme de Cantorbéry, saint Godefroi d'Amiens, saint Hugues de Grenoble, résistaient à la corruption du temps (1) et maintenaient la pureté des mœurs ecclésiastiques et l'autorité spirituelle de l'Eglise. Hildebert, tout de suite, apporta à cette sainte cohorte l'appui de ses grands talents, de ses vertus éminentes et de sa douce fermeté.

Dans le continuel conflit du bien et du mal, il est des moments où le mal semble occuper toutes les positions et s'être emparé de toutes les âmes. Pendant qu'il s'affirme par une dépravation presque générale et par de grands crimes, le bien proteste par de sublimes vertus et d'héroïques exemples dont l'influence est inaperçue. Mais ces précieux germes finissent par fructifier et par sauver les sociétés.

Le contraste de ces extrêmes ne fut jamais plus

(1) Quia totus mundus pronus in malum. (Petrus Ost.; *Annales ecclesiastici*, p. 239, § 10.)

saisissant qu'au temps d'Hildebert. — Le clergé, et l'épiscopat surtout, se trouve alors divisé en deux camps : celui, très-nombreux, des hommes qui ne voient dans le ministère sacerdotal qu'une fonction de la terre, et celui de ces glorieuses exceptions qui y voient une mission du ciel ; les évêques et les prêtres qui croient être uniquement des seigneurs temporels (1), et ceux qui se considèrent comme étant les serviteurs des serviteurs de Dieu; ceux qui croient que tout leur est permis parce que beaucoup de choses leur sont possibles, et ces saints évêques qui affirment vaillamment la sainteté du ministère et protestent par une vie austère contre les abus qui les entourent.

Aussitôt qu'Hildebert fut évêque, il consacra son savoir, son habitude de l'étude, l'activité de son esprit aux devoirs de sa charge. Edifier d'abord, administrer et enseigner ensuite, voilà quelles furent les principales préoccupations du saint évêque. Les circonstances vinrent y joindre la nécessité de lutter et de défendre en sa personne les droits et l'indépendance de l'Église, et il ne recula pas plus

(1) Non ergo constat episcopatus in turritis gebelinorum transmarinarumve ferrarum pileis, non in flammantibus martorum sub mentalibus rosis, non in bractearum circumfluentium phaleris, non denique in glomeratis constipantium militum cuneis nec in frementibus ac spirantia fræna mandentibus equis; sed in honestate morum et sanctarum exercitatione virtutum. (*Annales eccles.*, p. 240, § 22, an. 1057.)

en face des fatigues, des voyages, des persécutions, des menaces et de la détention qu'en présence du travail.

Pendant la première partie de sa vie, il avait étudié à fond les lettres profanes, et peut-être aucun auteur ne connut aussi complétement la littérature ancienne ; devenu évêque, il s'adonna à une étude si approfondie de l'Ecriture sainte, qu'il finit par se l'assimiler au point que son style en est pénétré et prend souvent quelque chose d'inspiré.

Le jour et la nuit, selon le précepte du prophète, disent les Actes des évêques du Mans (1), il méditait la loi du Seigneur; il lisait les livres saints, ou se les faisait lire, et, semblable à l'abeille, il amassait des trésors qu'il répandait ensuite dans ses écrits et dans ses discours. Sa vie, au lieu d'être livrée aux plaisirs mondains, fut mise sous le joug de l'austérité chrétienne. Craignant que la chair n'opposât un obstacle à ses saintes occupations, il résolut de la dompter et de lui imposer le rôle inférieur qu'il lui assignait ; les jeûnes, les veilles, la prière, le cilice sont les moyens qu'il employa (2). Sa table était toujours ouverte aux pauvres et aux voya-

(1) *Vetera Analecta Johannis Mabillon*, t. III, cap. xxxv, p. 303.
(2) *Id.*, p. 304.

geurs ; tous les samedis, à l'exemple de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il lavait, pendant les vêpres, les pieds des pauvres, et il s'efforçait, autant qu'il le pouvait, de répandre l'exemple de la charité. Il était essentiellement doux et pacifique (*vir utique moribus placidus*); il avait, comme tous les hommes de haute intelligence, la faculté, il éprouvait même la nécessité de s'isoler du monde et de s'abandonner au cours de ses pensées. Au milieu des traverses et des agitations de sa vie, il avait constitué en soi-même un sanctuaire inaccessible aux passions et aux orages du monde, dans lequel il se retirait quand les devoirs de sa charge étaient remplis. C'est là qu'il méditait et qu'il priait ; c'est là que son âme s'élevait à ces hauteurs où ne parviennent plus les bruits du monde, et, quand elle était rappelée vers la terre par le devoir ou par la persécution, elle y revenait toute pénétrée de force et de lumière, et elle y rapportait ce saint dédain des choses d'ici-bas, qui permet de beaucoup endurer et de beaucoup souffrir.

Ce goût pour la vie contemplative se trouve très-fréquemment exprimé dans ses œuvres, avec un enthousiasme que son style imagé rend de la manière la plus poétique. « Le Christ, dit-il dans « un de ses sermons, a deux fils, un fils cadet et « un fils aîné. Le cadet est inquiet, agité, divisé

« entre les choses de Dieu et les choses du monde. « Il est occupé ou de ses enfants, ou de son frère, « ou de sa femme. Voilà ce qui le partage. Mais « l'autre est stationnaire ; il n'est adonné qu'à la « contemplation ; c'est là qu'il a fixé son pied ; c'est « de là qu'il ne bouge. Le cadet est Marthe « troublée et s'occupant de beaucoup de choses ; « l'aîné est Marie, qui, assise aux pieds du Sei- « gneur, se repaît de la présence divine et se re- « pose dans la suprême contemplation. Au cadet « il est dit : *Tu es heureux, et il t'arrivera bonheur*, « *parce que tu t'es nourri du travail de tes mains.* « Mais l'aîné ose dire : *Qui me donnera des ailes* « *comme la colombe, et je m'envolerai, et j'irai* « *me reposer.* Le premier dit : *Seigneur, vous avez* « *pris ma main et vous m'avez conduit selon votre* « *volonté.* L'aîné dit : *Vous m'avez donné les pieds* « *du cerf, et vous m'avez établi sur les hau-* « *teurs* (1). »

Cette ardeur d'Hildebert pour les divines contemplations ne lui fit pas négliger les devoirs de sa charge, et ces poétiques accents sont les aspirations d'une âme trop souvent exilée des sphères supérieures. Plusieurs passages de ses lettres et de ses sermons témoignent qu'il regarde l'activité comme

(1) Dom Beaugendre, Serm. 64, p. 550.

étant réellement le principal devoir d'un évêque, à qui incombent la sollicitude et la responsabilité du troupeau qui lui est confié, et qui ne doit regarder, *à travers la porte, ce qui se passe dans la cité de Dieu et sur la sainte montagne* (1) qu'après avoir rempli ses obligations pastorales.

« Le Christ, écrit-il à un de ses amis (2), enseigna dans la plaine et pria sur la montagne, nous montrant, par ses travaux, l'art d'unir ces deux choses, de façon que la contemplation ne nuise pas à l'action, et l'action à la contemplation. Ainsi Moïse, dans le tabernacle, était avec le peuple, et, pour le peuple, allait invoquer le Seigneur sur la montagne. Ainsi Pierre, après avoir rempli ses fonctions pastorales, s'élevait au sommet de la contemplation et s'entendait dire : *Macta et manduca*. Et Paul, au milieu des sollicitudes de toutes les Églises, ravi dans le paradis par une vision intérieure, entendait de mystérieuses paroles qu'il n'est donné à aucune bouche humaine de prononcer. »

Si Hildebert, selon ces grands exemples, *s'élevait sur les hauteurs*, il avait la force et le mérite de les quitter, pour s'occuper avec ardeur et con-

(1) Dom Beaugendre, Epist. XXII, p. 70.
(2) Dom Beaugendre, Epist. XXII, ad Guillelmum, abbatem sancti Vincentis, p. 66.

stance des détails les plus minutieux de l'administration épiscopale (1). Il répara les édifices que ses prédécesseurs avaient laissés tomber, et édifia ceux qui étaient nécessaires et qu'on avait négligé de construire. C'est ainsi, entre autres, qu'il bâtit la maison du chapitre et qu'il l'orna de beaux vitraux. Il surveillait lui-même la construction et la réparation des églises, et nous aurons plus tard à nous occuper de l'influence qu'il exerça sur l'architecture de son temps.

Il s'appliqua à réformer son clergé, tombé dans un grand relâchement par la licence des guerres et des troubles qui n'avaient cessé, depuis de longues années, d'agiter le Maine. Il répondit enfin, et c'est tout dire, aux espérances que le temps passé dans les fonctions d'archidiacre avait fait concevoir de son administration épiscopale; et au milieu des luttes auxquelles il fut mêlé et des persécutions qu'il eut à endurer, non-seulement il édifia et il administra, mais il trouva le temps et la tranquillité d'âme nécessaires pour accomplir avec éclat le grand devoir d'enseigner.

(1) Et quamvis cum Maria ad pedes Domini sedens, contemplationis ejus dulcedini, si fieri posset, vacare jugiter elegisset, tamen cum ad Marthæ sollicitudinem pastoralis officii cogeretur necessitate transire, dici non potest quam studiose, quam strenue exteriorum ministrationibus insistebat. (*Excerptum e gestis episcoporum Cenomanensium*, t. III, cap. xxxv, p. 304.)

Au commencement du XIIe siècle, dans ce temps de crise où le débordement des passions ne rencontrait pour obstacles que la solidité de doctrine de quelques évêques et la sainteté de la vie monastique, l'enseignement pastoral ne devait pas se renfermer dans les étroites limites d'un diocèse; c'était partout où la foi et la discipline étaient menacées qu'intervenaient ces puissantes intelligences qui avaient entrepris la grande tâche de sauver la société et l'Église, et de suppléer à l'ignorance, à la négligence, à la corruption d'une grande partie du clergé. C'est ainsi que s'explique l'immense correspondance des grands évêques de ce temps-là. Ils étaient comme des phares qui projetaient leur lumière sur la chrétienté tout entière. C'est de partout qu'Hildebert était consulté sur des questions de discipline par des évêques (1), des abbés, chefs de monastères, des ecclésiastiques et des laïcs.

Sa correspondance allait porter sur le trône la vérité aux souverains (2), consoler les papes (3), soutenir les légats (4), encourager les moines dans

(1) Dom Beaugendre, Epist. XIV, lib. II; Epist. XIX, lib. II, p. 103; Epist. XXVI, p. 122; Epist. I, lib. II, p. 78.

(2) Dom Beaugendre, Epist. XV, lib. II, p. 96; Epist. XLIX, p. 157; Epist. L, p. 158.

(3) Dom Beaugendre, Epist. XXII, lib. II, p. 109.

(4) Dom Beaugendre, Epist. XVI, p. 99.

la dure pénitence des cloîtres (1), atteindre l'injustice, la simonie et l'intrigue (2), fortifier les vocations (3), féliciter et approuver ceux qui, comme lui, combattaient le bon combat.

Dans les synodes, ses sermons étaient tellement estimés et appréciés, qu'ils étaient demandés avec instance par les évêques qui n'avaient pu les entendre; c'est pourquoi quelques-uns de ces discours synodaux figurent dans les manuscrits parmi ses lettres. Cependant ils s'élèvent avec une véhémente éloquence contre les vices du temps, et font entendre de sévères vérités au clergé.

« Jésus-Christ, dit-il dans un de ses discours *ad pastores,* a montré aux pasteurs avec quelle humilité, avec quelle vigilance ils doivent veiller sur leur troupeau. Il condamne les mercenaires qui se servent des fonctions pastorales pour poursuivre les avantages terrestres, qui feignent d'être pasteurs, mais qui se démasquent quand les brebis ont besoin d'eux. Ils entrent dans l'Église comme pour garder les brebis du Seigneur; mais, aussitôt qu'ils voient arriver le loup ravisseur, ils abandonnent le

(1) Dom Beaugendre, Epist. VI, p. 11; Epist. XX, p. 60; Epist. XXII, p. 66, lib. I.

(2) Dom Beaugendre, Epist. IV, lib. II, p. 82; Epist. V, lib. II, p. 83; Epist. VI, lib. II, p. 85.

(3) Dom Beaugendre, Epist. X, p. 26; Epist. XXI, lib. I, p. 62.

troupeau et s'enfuient, parce que le salut des brebis leur importe peu ; ils cherchent leur intérêt et non celui de Jésus-Christ. Ils veulent commander non pour être utiles, mais afin d'obtenir la gloire et le lucre du siècle. . . . . .

« Ils craignent les menaces du prince ; ils craignent l'inimitié des tyrans ; ils craignent de perdre les avantages temporels; les reproches les effrayent; ils évitent tout dommage; l'humiliation leur fait horreur ; ne sachant rien souffrir pour la justice, ils ne suivent pas les traces du Christ, qui souffrit pour ses brebis, laissant ainsi aux pasteurs l'exemple de ce qu'ils doivent endurer. . . . . »

Dans le même discours, il retrace ainsi aux pasteurs leurs devoirs, et leur indique la manière d'imposer le respect du saint ministère :

« Ne soyez, dit-il, ni timides ni nonchalants dans l'exercice de la justice et des devoirs ecclésiastiques, afin d'arracher vos brebis aux morsures des loups invisibles. Insistez par la prédication, l'exhortation et la correction. Faites violence aux coupables, afin qu'ils abandonnent le mal; encouragez ceux qui font le bien, pour qu'ils persévèrent et qu'ils progressent dans la vertu. Réglez vos mœurs de façon que tous ceux qui vous voient et vous entendent reçoivent de vous l'exemple de la sainteté et le modèle des fructueux entretiens. Prouvez, par

vos œuvres, ce que vous enseignez dans vos discours : c'est ainsi que vous rendrez vos exhortations utiles, douces et agréables à tous..... »

Ce que le saint évêque du Mans recommande si chaleureusement à ses frères dans l'épiscopat fut la règle de sa vie et le secret de son autorité et de son influence. C'est parce qu'il donna l'exemple de toutes les vertus, qu'il lui était permis de donner à son langage cette énergie, témoignage tout à la fois de la pureté de ses mœurs et des trop réels abus de son époque.

Tel fut toujours l'ascendant de la vertu unie au talent, que sa parole, qu'il prodiguait au peuple, au clergé et aux princes de la terre (1), était goûtée, admirée et respectée de tous, mais plus particulièrement du clergé, qui pouvait mieux en apprécier l'élégance et la profondeur (2).

---

(1) Il envoya à la reine Mathilde d'Angleterre cette gracieuse pièce de vers qui prouve et la réputation dont il jouissait comme orateur, et la variété de ses auditoires :

Qui solet ante homines Cicerone disertior esse
Facundus minus est, cum venit ante Deos.
Si ergo cum mediæ plebi loquar ore diserto,
In vultu potui discere plura tuo ;
Majestate tua stupui totamque vaganti
Percurrens oculo, etc., etc.

(2) Cum vero in ecclesia loqueretur, populus quidam verba ejus devotissime audiebat; sed studiosius audiebatur a clericis, quoniam latina lingua expeditius quodam modo vivacius loquebatur. (*Gesta episcoporum Cenomanensium Mabillonis, Analectorum*, t. III, p. 303.)

C'est partout et toujours, et sous toutes les formes, qu'Hildebert enseignait; et si ses sermons divulguaient avec éclat la saine doctrine, ses lettres, qui furent pendant longtemps placées comme des modèles littéraires entre les mains des jeunes gens (1), obtinrent de son vivant un succès encore plus positif et plus réel, en réformant bien des abus, faisant reculer bien des intentions perverses, inspirant, encourageant bien des bonnes résolutions. On y voit l'ascendant qu'Hildebert exerçait, et sur les puissants de la terre, et sur les esprits les plus distingués.

C'est à sa sollicitation que l'on doit le traité de saint Anselme *de Processione Spiritus Sancti contra Græcos.*

Saint Anselme, exilé de son siége de Cantorbéry, s'était rendu au concile de Bari, convoqué par le pape Urbain II, pour terminer les controverses qui divisaient les Grecs et les Latins.

Les évêques, dit Guillaume de Malmesbury, s'étaient rangés selon l'usage ancien. Anselme, avec son humilité ordinaire, s'était placé au hasard. Le pape Urbain pose la question de la procession du Saint-Esprit. Les évêques grecs protestent, repoussent la doctrine du pape, qui, au milieu du

(1) Petrus Blesensis, Epist. CI.

tumulte, n'apercevant pas Anselme, s'écrie : *Pater et magister Anselme, Anglorum archiepiscope, ubi es?* Anselme se lève, et le pape ajoute : *Nunc, magister, opus est scientiâ, opus eloquentiæ tuæ operâ. Veni, ascende huc, et defende matrem tuam Ecclesiam, quam Græci labefactare conantur.* Saint Anselme alors traita à fond la question théologique de la procession du Saint-Esprit, à l'entière satisfaction des Pères latins et au grand embarras des Grecs. Les Actes du concile de Bari furent perdus, et c'est à l'intervention d'Hildebert que l'on doit de connaître le traité de saint Anselme sur la procession du Saint-Esprit. Il lui écrivit pour l'engager à faire un traité dogmatique du discours prononcé au concile de Bari.

« J'ai appris, lui dit-il, que vous avez prononcé un discours au concile de Bari sur le Saint-Esprit, que les Grecs prétendent ne pas procéder du Fils. Je vous conjure de consigner dans un traité succinct ce que vous avez dit dans le concile pour combattre leur démence. Et, puisqu'ils n'acceptent pas le témoignage des Pères latins, vous ne manquerez pas d'autorités que l'astuce des Grecs est obligée de reconnaître comme nous. Je vous demande beaucoup, ô mon Père! mais celui qui donne obtient autant d'avantages que ceux qui reçoivent. C'est une noble propriété que la science,

qui s'agrandit en s'étendant, mais qui s'enfuit si elle n'a pas de publicité. Que le Seigneur conserve Votre Sainteté, et qu'il soit donné à mes yeux de vous voir avant de mourir (1). »

Le respectueux conseil d'Hildebert fut écouté par saint Anselme : c'est ainsi que l'influence d'un grand esprit agit, non-seulement par ce qu'il produit lui-même, mais aussi par ce qu'il fait faire.

Hildebert avait l'œil ouvert sur la chrétienté tout entière pour stimuler tout ce qui était favorable au bien et à l'expansion de la vérité. C'est lui encore qui engagea l'illustre Guillaume de Champeaux à reprendre l'enseignement public.

Guillaume était un des hommes les plus érudits de son temps ; il enseigna avec éclat la philosophie à Paris ; ses cours avaient acquis une telle réputation, que les étrangers venaient de loin pour y assister (2). Le trop fameux Abélard vint aussi à son école, mais il ne tarda pas à attaquer la doctrine du maître (3). Guillaume, dégoûté par ces contradic-

(1) Dom Beaugendre, Epist. IX, lib. II, p. 89.

(2) Landulphe, prêtre de l'Église de Milan, auteur d'une *Histoire de Milan*, vint à la suite d'Anselme Pastella et d'Olric, vidame de Milan, qui furent successivement archevêques de cette ville, pour entendre Guillaume. (*Hist. litt.*, t. X, p. 307.)

(3) Guillaume de Champeaux était le chef de l'*École réaliste ;* Roscelin, le chef des *Nominalistes*. Sous cette distinction, qui semble ne reposer que sur les mots, existe le sérieux conflit de l'origine des idées. Les *Réalistes*, avec Guillaume de Champeaux, prétendaient que les idées

tions, désabusé de la vaine gloire du monde, quitta la ville pour se retirer, l'an 1108, dans un faubourg où était une chapelle dédiée à saint Victor, et, prenant l'habit de chanoine régulier, il jeta les fondements de la célèbre abbaye de Saint-Victor, fondée l'an 1113, par lettres patentes de Louis VI, et confirmée l'année suivante par le pape Pascal II (1).

Ce fut à l'occasion de cette retraite qu'Hildebert écrivit à Guillaume de Champeaux, qui, plongé dans les austérités, ne songeait plus qu'à la mortification et à la pénitence, et avait complétement renoncé à l'enseignement. « Laissez couler, lui dit-il avec Salomon, les ruisseaux de votre doctrine, et répandez vos eaux dans les rues (2). » Guillaume se rendit à cet avis et ouvrit à Saint-Victor des écoles publiques où il enseigna la réthorique, la philosophie et la théologie (3).

La lettre d'Hildebert à Guillaume de Champeaux

---

générales, les universaux, renfermaient une réalité; les nominalistes prétendaient au contraire que les individus seuls avaient une réalité et que les universaux étaient une abstraction de l'esprit. Abélard employa les ressources prodigieuses de son esprit à sophistiquer entre les deux camps, inclinant cependant du côté des nominalistes, jusqu'au jour où saint Bernard l'enlaça dans sa logique, le broya sous son éloquence, et vengea ainsi son premier maître.

(1) *Hist. litt.*, Guillaume de Champeaux, t. X, p. 307 et suiv.

(2) Dom Beaugendre, *Hildeberti Opera*, Epist. 1, lib. I.

(3) *Hist. litt.*, Guillaume de Champeaux, t. X, p. 308.

est la première dans l'édition de dom Beaugendre; elle semble ainsi placée à l'entrée des œuvres d'Hildebert, comme pour illuminer tout son enseignement et pour donner la raison philosophique de ses exhortations à la pénitence et à l'abandon des choses de la terre.

« Mon âme, lui écrit-il, est comblée de joie de votre conversion, et elle rend mille actions de grâces à Celui qui a voulu que, maintenant, vous *philosophiez* véritablement. Vous n'aviez pas encore le parfum du vrai philosophe, quand, possédant la science, vous n'aviez pas abandonné les errements des anciens philosophes..... »

Ces paroles renferment, dans leur originalité et dans leur brièveté, tout un monde philosophique.

Partout et toujours, les esprits sérieux ont recherché le but de la vie de l'homme; tous ont été amenés, par des voies différentes, à reconnaître que ce but est le bonheur. Il n'est aucune raison de *philosopher*, dit saint Augustin, *que la fin du bien, et c'est à atteindre le souverain bien en cette vie, à éviter le souverain mal, que se sont consumés ceux qui, dans la vanité de ce siècle, professent l'étude de la sagesse* (1).

Mais placer le but de la vie humaine dans le

(1) *De Civitate Dei*, lib. XIX, p. 540, édition des Bénédictins.

bonheur de ce monde, c'est être démenti sans cesse par le fait inévitable de la douleur. Aussi les sages de l'antiquité ont-ils été réduits à l'alternative ou de subir ce qu'ils ne pouvaient empêcher et de reconnaître, par l'acte d'une résignation forcée, l'impossibilité de trouver le bonheur dans ce monde, ou de se raidir contre la douleur, en lui disant : *Tu n'es qu'un mot!...* Cet effort suprême de l'âme humaine laisse dans leur terrible réalité les peines, les inquiétudes, les doutes, les souffrances, les infirmités qui règnent sur le monde.

Quelques modernes ont assigné pour but à la vie de l'homme le concours qu'il apporte au développement et au progrès matériel de la société ; enivrés des résultats obtenus par la science, ils veulent que l'homme n'ait pas d'autre mission que d'apporter une pierre à la tour de Babel.

Certes, les conquêtes de l'homme sur la matière, la découverte et l'expansion progressive des forces déposées par Dieu dans le sein de la nature, le travail successif de chaque génération, recevant de celle qui l'a précédée une partie des secrets divins, et les transmettant, agrandis et développés, à celle qui la suit, tout cela peut être l'objet d'un légitime orgueil ; mais si, ébloui par cette puissance de l'intelligence de l'homme, on va jusqu'à prétendre que le but de sa vie ne doit être autre que cette

participation à l'œuvre des générations, on restreint d'une manière désespérante ses destinées, et, en présence de l'infini qu'on lui enlève, les résultats de la science et de la patience humaine perdent toute grandeur. Faible goutte d'eau perdue dans ce fleuve que l'on nomme l'humanité, il ne revient rien à l'individu de ses sacrifices et de ses larmes ; ses travaux se trouvent être sans récompense, ses souffrances sans compensation, et sa mort, sans espérance, vient donner un démenti formel à ce barbare système.

La philosophie d'Hildebert, qui n'est autre que la philosophie chrétienne, reconnaît aussi que le bonheur est le but de la vie de l'homme ; mais, tenant compte du fait de la douleur, qui ne peut se nier et ne doit pas s'oublier, elle place la félicité dans un monde meilleur, où les luttes, les souffrances et les sacrifices de celui-ci trouveront leur compensation.

La vie de l'homme n'est qu'une ombre, mais une ombre derrière laquelle se trouvent les splendeurs d'une éternelle récompense.

C'est en vue de ces horizons infinis qu'Hildebert écrit à Guillaume de Champeaux, abandonnant le monde, méprisant la gloire et se plongeant dans la pénitence : *Voilà qui est véritablement philosopher; voilà qui est véritablement se mettre en communi-*

cation avec le monde supérieur (1). Ou, en d'autres termes, *la logique de la foi* rend raisonnable le dédain de ce qui passe et l'attachement à ce qui demeure. Telle est la pensée fondamentale de l'enseignement d'Hildebert, la pierre angulaire de sa philosophie morale.

Dans cette même lettre, bien digne d'être adressée par un philosophe à un autre philosophe, Hildebert dit encore à Guillaume : *Vous êtes concentré tout entier dans les frontières de la vertu, et vous ne marchandez pas votre vie avec la nature, vous occupant moins de ce que peut la chair que de ce que veut l'esprit* (2).

Tout le moyen âge se trouve dans cette phrase ; Hildebert y révèle la pensée intime des grands dévouements et des saintes vies de son époque, et la source des inspirations de cet art si spiritualisé, si grandiose, si profond dans ses conceptions, si simple dans son expression, dont il fut un des premiers et un des principaux initiateurs.

Aujourd'hui, avec nos idées positives, nous avons peine à comprendre le spiritualisme transcendant

(1) Hoc vere philosophari est ; sic vivere, magnum jam cum superis est inire consortium. Epist. 1, lib. I.

(2) Hinc denique est quod intra fines virtutis totum te colligis, quod de vita tua cum natura non deliberas, minus attendens quid caro possit, quam quid spiritus velit. Epist. 1, lib. I.

du moyen âge; quelques esprits même seraient enclins à l'envisager avec une sorte de pitié. Cette impression ne peut être que superficielle et passagère; il suffit, pour l'effacer, d'un coup d'œil attentif sur ces monuments qui dépassent toutes les règles de l'art; de la lecture d'une page de l'*Imitation*, de ce livre si suave et si profond qu'il semble être une parole venue du ciel, et qui n'est cependant que l'écho de ces monastères où, selon Hildebert, on s'occupait *moins de ce que peut la chair que de ce que veut l'esprit.*

Si le saint évêque du Mans se plaît à parcourir avec Guillaume de Champeaux, avec l'abbé de Saint-Vincent, avec les saints penseurs de la retraite et de la solitude, les sphères supérieures; s'il encourage les âmes méditatives du cloître à se détacher de plus en plus des intérêts de la terre (1), il n'ignore pas qu'un évêque est, avant tout, le directeur, le conseil et la lumière de ceux qui sont restés au milieu du tumulte du monde, et il n'hésite pas à placer les *devoirs de chaque état* avant toute autre inspiration de la piété. Sa lettre à Foulques le jeune, comte d'Anjou, est un modèle de raison et une magnifique leçon de ce que nous appelons aujourd'hui la *religion bien entendue.* Elle étonne même,

(1) Dom Beaugendre, lib. I, Epist. XXII.

quand on songe qu'elle a été écrite à l'époque de la fièvre et de l'exaltation des Croisades, et qu'elle est adressée à un prince qui était de retour, une première fois, de la Terre-Sainte. Les devoirs sont les mêmes dans tous les temps, et il s'est toujours trouvé des intelligences fermes et éclairées pour en tracer la ligne aux souverains et aux peuples à travers les entraînements de leur époque.

Foulques avait résolu de faire un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle; Hildebert cherche à l'en détourner.

« Vous voulez, dit-on, lui écrit-il, très-vaillant et très-illustre comte, entreprendre un voyage en l'honneur du bienheureux saint Jacques. Ce projet, nous le reconnaissons, est bon en lui-même; mais quiconque est chargé d'un gouvernement est astreint à l'obéissance, et, s'il n'est appelé à des choses plus importantes, il manque s'il l'abandonne. D'où il résulte, très-cher fils, que vous êtes sur le point de commettre une faute inexcusable si vous sacrifiez les choses nécessaires à celles qui ne le sont pas : l'administration au repos, le devoir à ce qui n'est pas dû. Je n'ai vu dans aucun docteur ni nulle part figurer, parmi les talents que le père de famille distribue à ses serviteurs, la pérégrination sur la surface de la terre. Selon le témoignage de saint Jérôme, le bienheureux Hilarion, se trouvant près

de Jérusalem, ne la visita qu'une fois, dans la crainte d'avoir l'air de dédaigner les lieux saints. Vous êtes aveugle si vous ne voyez pas les dangers de ce voyage..... »

Hildebert engage Foulques à ne pas s'exposer à la jalousie et à la vengeance du duc d'Aquitaine, dont il doit traverser les Etats, et à écouter les sages conseils du roi d'Angleterre et de son oncle; puis il ajoute :

« Peut-être allez-vous me dire : « J'ai fait un vœu « au Seigneur, et je crains d'être accusé d'infidélité « si je n'accomplis pas mon vœu. » Sachez donc, ô prince, que si vous vous êtes lié par un vœu, Dieu vous a lié par votre charge; si vous vous êtes engagé au voyage, Dieu vous astreint à l'obéissance. Le pèlerinage vous rappellera la mémoire des saints, l'obéissance vous fera pratiquer leurs vertus.....

« Soyez, dans votre palais, le consolateur des affligés, de façon que tous vivent par vous et que vous viviez pour tous. Vivez uniquement pour la chose publique, lui consacrant vos jours et vos nuits. Que l'équité dicte tous vos jugements, sans acception de personne. Régnez sur vos sujets par l'amour, sur vous-même par les lois. Ne souffrez pas que les innocents soient impunément persécutés et vous impunément offensé. Ne répandez le sang ni sans cause ni volontiers. Gémissez chaque

fois que la loi vous oblige à le faire couler. Exercez toujours la puissance avec dignité. Attribuez à Dieu la gloire de ce que vous ferez de glorieux.....

« Profitez du conseil de vos amis; profitez du mien en restant chez vous, en assistant les pauvres, en ne désirant pas de voir les lieux des saints, mais en vous efforçant de les protéger; en n'étant pas préoccupé par le souvenir d'un tombeau, mais occupé de la mémoire des vertus qu'il rappelle (1). »

Dans toute la correspondance d'Hildebert, on retrouve cet esprit de mesure et de tact parfait des situations, qui est le caractère saillant de son enseignement; quelquefois, sous la forme de compliments, se trouvent cachées les leçons les plus profondes.

« Les biens temporels et passagers, écrit-il à la reine Mathilde d'Angleterre (2), sont aussi des dons

(1) Dom Beaugendre, Epist. xv, p. 48. — Dom Beaugendre dit que cette lettre, écrite environ en 1123, est adressée à Foulques le Réchin, comte d'Anjou. Cela n'est pas possible. Foulques le Réchin mourut le 11 avril 1109, à l'âge de soixante-six ans; c'est donc à son successeur Foulques V, dit le Jeune, qu'elle est écrite. Le ton paternel et ferme de cette lettre en est du reste une preuve aussi réelle que les dates. Jamais Hildebert n'aurait écrit de ce style-là à ce vieux libertin grognon et dur de Foulques le Réchin, tandis qu'il est probable qu'une grande intimité existait entre lui et Foulques V, dit le Jeune, qui avait épousé en 1110 Eremburge, Ementrude ou Genburge, la fille et l'héritière de son excellent ami le comte Hélie du Maine.

(2) Mathilde était fille de Malcolm, roi d'Écosse. Henri l'avait épousée le 11 novembre de l'an 1100.

du Seigneur votre Dieu. Rien ne vous a fait mériter d'être noble, et vous êtes issue de sang royal; vous n'avez pas travaillé, et vous êtes riche; jamais vous ne vous êtes occupée de la puissance, et voilà que vous avez été placée au-dessus de la tête des enfants des hommes; vous n'avez pas demandé la beauté, et vous êtes belle au point de faire les délices d'un grand roi. C'est le Seigneur Dieu qui a fait tout cela. Dieu est bon, et ses œuvres sont bonnes; et c'est parce qu'il est essentiellement bon que ses œuvres sont essentiellement bonnes. Ce n'est pas par ces biens que les hommes sont bons, mais par l'usage qu'ils en font. Afin donc que vous soyez trouvée bonne devant le Seigneur votre Dieu, servez-vous bien de ses dons; si vous vous en servez bien, vous y trouverez tout à la fois un bienfait et le bonheur; si vous vous en servez mal, ce sera toujours un don et un bienfait; mais, en faisant un mauvais usage des dons de Dieu, vous ferez votre malheur, car aucun bien n'est à l'homme s'il n'est bon lui-même (1). »

Cette élévation de pensées, cette douce piété, cette sagesse aimable qui se rencontrent partout dans la correspondance d'Hildebert, émanent d'une âme tranquille et toujours maîtresse d'elle-même. C'est

(1) Dom Beaugendre, Epist. VII, p. 16.

là ce qui caractérise la vertu du saint évêque du Mans. Il y a entre ses écrits et l'agitation de sa vie un contraste saisissant. C'est pourquoi nous avons voulu le citer beaucoup avant d'entrer dans le récit que nous allons avoir à faire des tristes événements auxquels il fut mêlé et des persécutions qu'il eut à endurer. Ayant donné quelque connaissance des habitudes de sa vie, de ses goûts, de son enseignement, de ses relations, ses actions seront mieux jugées et son mérite mieux apprécié.

Dans le chapitre précédent, nous avons présenté l'ensemble des goûts, des habitudes et de la politique de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, et nous avons essayé d'esquisser le caractère du comte Hélie du Maine. Maintenant que les principaux personnages qui vont agir sont connus, les événements qui vont être racontés prendront plus d'intérêt, parce qu'ils seront rendus, pour ainsi dire, plus vivants.

CHAPITRE IV

Guerre entre Guillaume le Roux et Hélie du Maine. — Robert de Bellême, comte d'Alençon ; Hélie est fait prisonnier. — Il est livré au roi d'Angleterre. — Foulques le Réchin, comte d'Anjou, s'empare du Mans. — Hildebert traite de la paix. — Hélie est mis en liberté. — Il offre ses services au roi d'Angleterre, qui les refuse. — Il fait les préparatifs d'une nouvelle guerre. — Siége du Mans par Hélie. — Il est obligé de le lever. — Quelques chanoines accusent Hildebert d'avoir contribué au soulèvement des Manceaux. — Révolte de ces chanoines. — Guillaume le Roux ordonne à Hildebert d'abattre les tours de Saint-Julien. — Hildebert s'y refuse. — Il est emmené en Angleterre à la suite de Guillaume. — Il éprouve une terrible tempête. — Il revient dans son diocèse. — Tableau de l'Angleterre par Hildebert. — Il est persécuté par Guillaume. — Lettre d'Yves de Chartres à Hildebert. — Mort de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre.

La guerre entre le roi d'Angleterre et le comte Hélie du Maine avait été ravivée, comme nous l'avons vu, par l'élection d'Hildebert et par la présence du comte au sacre de l'évêque. Mais, malgré sa profonde irritation, Guillaume avait trop d'occupations en Angleterre pour suivre cette guerre avec l'activité et la constance qui eussent été nécessaires

contre un adversaire aussi brave, aussi expérimenté, aussi aimé que l'était le comte Hélie. Ne pouvant pas mettre tout de suite à exécution ses terribles menaces, Guillaume avait choisi Robert de Bellême, comte d'Alençon, pour soutenir la guerre, et avait uni sa soif de vengence aux passions ambitieuses et jalouses de ce voisin d'Hélie.

Ce terrible seigneur, aussi fourbe qu'habile dans l'art de la guerre, se servait de l'argent du roi d'Angleterre pour hérisser son comté de places fortes et pour entretenir une lutte que son caractère inquiet et ses injustes convoitises avaient depuis longtemps allumée entre lui et son loyal voisin. Toutes ses ruses, toutes ses forces étaient toujours venues se briser contre l'active prévoyance du comte Hélie, qui, dans toutes les rencontres, l'avait repoussé et avait préservé le comté du Maine de l'envahissement de ce dangereux et cruel seigneur.

Un jour, Hélie, étant sorti du château de Dangeul, qu'il avait fait construire sur les frontières de son comté pour servir de barrière à Robert, s'égara avec sept chevaliers dans la campagne. Il aperçut, à travers les haies et les vergers touffus qui couvrent le pays, briller des armes. Hélie et les chevaliers qui l'accompagnent piquent dans cette direction, espérant disperser quelque parti ennemi. Hélas !... c'était le comte de Bellême qui le suivait et l'obser-

vait avec des forces supérieures (1). Il est enveloppé et forcé de se rendre à son cruel ennemi.

Devenir le prisonnier du comte de Talvas, c'était ordinairement mourir dans les tortures, après avoir langui longtemps dans les profondeurs de ses cachots (2). Heureusement Robert faisait la guerre pour le roi Guillaume, Hélie ne lui appartenait pas. Il le conduisit donc à Rouen. Guillaume n'était pas cruel pour les chevaliers ; il leur témoignait au contraire, même dans ces tristes circonstances, de la gaieté, de la générosité et de l'affabilité (3). Le roi fit garder Hélie avec les honneurs qui lui étaient

(1) « Proh dolor !... s'écrie l'auteur des *Actes des évêques du Mans*... Comprehensus est !... » (Mabillon, *Vetera Analecta*, t. III, cap. XXV, p. 305.)

(2) Robert II, fils de Roger de Montgomeri et de Mabile, succéda l'an 1082 à sa mère, dans les seigneuries de Bellême et d'Alençon ; il fut un de ces caractères qui jettent une lueur sinistre sur tout ce qui les entoure.... Nous ferons observer qu'il ne serait ni vrai ni raisonnable de généraliser cette monstrueuse exception. On pourrait alors opposer le comte Hélie à Robert. Dans les âges d'ardentes et vigoureuses passions, où la séve déborde, les caractères prennent quelque chose de tranché et d'excessif ; malgré cela, Robert dépasse en cruauté, en astuce, en cynique égoïsme, tout ce que l'on peut savoir de son temps, au point que la réalité semble être une légende. Orderic Vital fait de Robert un portrait qui ne ressemble à aucun autre.

« Pendant le carême, dit-il, où les pécheurs, atteints d'une juste componction, renoncent au mal et, tremblant pour leurs crimes passés, recourent au remède de la pénitence, Robert fit périr, enchaînés dans ses cachots, plus de trois cents malheureux. Ils lui offrirent beaucoup d'argent pour leur rachat : mais il les dédaigna cruellement, et il les fit mourir par la faim, par le froid et par d'autres tourments. » (Collection de l'*Histoire de France :* Orderic Vital, t. IV, l. X, p. 31.)

(3) Orderic Vital, collection de l'*Histoire de France*, t. IV, l. X, p. 33.

dus, et peu de temps après le fit conduire au château de Bayeux.

Cependant le comte d'Anjou, Foulques, surnommé le Réchin, ayant appris qu'Hélie était prisonnier du roi d'Angleterre, se rendit aussitôt au Mans, dont il était seigneur suzerain. Les portes lui furent ouvertes avec empressement, et il occupa la citadelle, de sorte que quand Guillaume arriva avec une forte armée pour s'emparer du Mans, il y rencontra un nouvel adversaire, qui se porta à sa rencontre pour le combattre. Toutes les tentatives de Guillaume pour s'emparer de la place furent vaines ; les Manceaux, unis aux Angevins, repoussèrent toutes ses attaques, et le manque de vivres le força à lever le siége. Avant de partir, il ravagea les environs du Mans et fit dévaster d'une manière toute spéciale les métairies et les propriétés de l'évêque, triste vengeance exercée par un souverain contre un homme de Dieu, qui n'avait d'autres torts que d'avoir été élu régulièrement, et de ne pas dépendre de lui d'une manière absolue.

Hélie, dans sa prison, fut instruit de ce qui se passait au Mans, et dans la crainte que le comte d'Anjou ne traitât avec le roi d'Angleterre sans sa participation, et sans songer à sa délivrance, il pria Hildebert et les principaux citoyens du Mans, qui lui étaient dévoués, de venir s'entretenir avec lui

des moyens d'éviter un funeste oubli et de recouvrer la liberté. Ils reconnurent qu'il était dans l'intérêt du comte Hélie et dans celui du pays de prendre les devants, de céder de son plein gré la ville du Mans au roi d'Angleterre, et de mettre fin à une lutte désastreuse, devenue pour ainsi dire inutile, puisqu'elle avait lieu entre deux compétiteurs étrangers. Hildebert accepta la mission d'aller traiter au nom d'Hélie de la reddition du Mans à Guillaume. Puisqu'il fallait subir cette dure nécessité, l'évêque crut devoir saisir cette occasion de faire tomber les préventions que Guillaume avait contre sa personne, et d'apaiser son irritation en venant lui faire l'agréable proposition d'entrer sans coup férir dans une place dont il désirait d'autant plus ardemment la possession, qu'il venait d'en être repoussé. Hildebert mena cette négociation avec une telle prudence et une telle célérité, que la paix fut conclue plus tôt qu'on ne pouvait l'espérer (1). Guillaume accepta la condition de rendre les prisonniers et de mettre en liberté le comte Hélie. Les Manceaux, voyant leur comte, leur évêque et les principaux citoyens de leur ville regarder la soumission au roi d'Angleterre comme le seul parti raisonnable, se résignèrent à

(1) *E gestis episcoporum Cenomanensium Analecta.* (Mabillon, *Analecta*, t. III, c. xxxv, p. 306.)

lui ouvrir leurs portes, et le comte Foulques, privé de l'assistance des Manceaux, accéda au traité de paix. Guillaume se hâta de venir prendre possession du Mans.

Son entrée dans la ville fut solennelle ; Hildebert, le clergé et le peuple allèrent à sa rencontre en procession et le conduisirent à la cathédrale.

Guillaume, après avoir mis dans la ville une forte garnison et avoir pris toutes les mesures nécessaires pour sa défense, s'achemina vers l'Angleterre en passant par Rouen. Là, le comte Hélie, sortant de prison, *tout noir et tout hérissé*, dit Orderic Vital, vint le trouver. Il ne lui restait alors aucune espérance ; la ville du Mans était entre les mains de son adversaire, elle était le prix de sa rançon. Il pensa donc qu'après avoir fait tout ce qu'il pouvait et tout ce qu'il devait pour l'indépendance de son pays et pour l'honneur de son nom, la lutte était à jamais terminée.

« Roi puissant, dit-il à Guillaume, qui commandez à tant de monde, daignez, je vous prie, me secourir par votre grande bonté. Depuis longtemps, j'ai le titre de comte, parce que j'ai possédé par droit héréditaire un noble comté ; mais les destinées ayant changé, je me trouve privé du titre de ma dignité et de mon domaine. En conséquence, je vous prie de m'admettre dans vos armées en me conser-

vant le nom de mon ancienne dignité, et je vous rendrai de fidèles services. Je ne réclame pas la ville du Mans, ni les places fortes que j'ai perdues, tant que je n'aurai pas mérité de les recevoir de votre magnificence par la loyauté de mes services. Je n'aspire qu'à prendre rang parmi vos serviteurs et à jouir de votre amitié royale (1). » Guillaume était disposé à accepter les offres de service d'Hélie; il appréciait ce que valaient la soumission et le dévouement d'un tel chevalier, et son tact politique lui faisait comprendre tout l'avantage qu'il y avait pour l'avenir à s'attacher le comte du Maine; mais les princes sont toujours victimes des passions et des exigences de leurs favoris. Le comte de Meulan, vieillard rusé, qui présidait son conseil, conçut de l'ombrage de l'intimité qui pouvait s'établir entre Guillaume et Hélie, et de la présence à la cour d'Angleterre d'un seigneur de la position et de la valeur du comte du Maine; il employa son influence sur l'esprit de Guillaume pour l'engager à repousser ses offres. Le roi céda. Hélie, voyant que ses loyales intentions étaient méconnues, dit au roi avec fermeté :

« Seigneur roi, je vous aurais servi de bon cœur si

(1) Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, t. IV, l. X, p. 40.

vous l'eussiez voulu et que j'eusse trouvé grâce devant vous. Désormais ne m'en veuillez pas, je vous prie, si je porte ailleurs mes efforts. Je ne puis supporter patiemment la perte de mon héritage. La violence qui prévaut me refuse toute justice. C'est pourquoi personne ne sera étonné si je réclame et redemande de toutes mes forces les biens de mon père. »

Le roi, en courroux, lui repartit :

« Allez, et exécutez tout ce que vous pourrez entreprendre contre moi (1). »

Guillaume fit même délivrer un sauf-conduit au comte Hélie pour qu'il pût regagner le Maine à travers la Normandie.

Qui eût pensé, en voyant ainsi le comte du Maine réduit à ne pouvoir ni commander ni servir, regagner triste, seul, humilié, découragé, son pays occupé par l'étranger, que, douze ans plus tard, il transmettrait le comté du Maine à sa fille Eremburge, et que son petit-fils, après avoir épousé la veuve de l'empereur d'Allemagne, serait la souche de ces terribles Plantagenets qui, moins d'un demi-siècle après la mort d'Hélie, devaient occuper le trône d'Angleterre dans la personne de Henri II.

Ces changements de fortune renferment l'ensei-

(1) Mémoires relatifs à l'histoire de France : Orderic Vital, t. IV, l. X, p. 41.

gnement le plus fréquent et cependant toujours le plus saisissant de l'histoire : ils rendent visible à tous l'inconstance des destinées humaines et apprennent que si l'on ne doit pas perdre le courage et l'espérance au milieu des revers, il n'est pas prudent de compter sur une constante prospérité.

Le comte Hélie se retira dans son château du Loir, bien décidé à mettre à profit l'indépendance d'action que le roi d'Angleterre, dans son orgueil, lui avait laissée. Il se mit de suite à fortifier ses châteaux, à encourager ses amis, à accueillir les seigneurs manceaux qui se sentaient humiliés de la domination normande (1). Ces préparatifs d'une lutte nouvelle réveillèrent les espérances du pays : en peu de temps, le comte du Maine se vit entouré d'une brillante armée, impatiente de se porter en avant et de réparer les malheurs et les désastres de la dernière campagne.

L'été suivant, 1099, il marcha sur la ville du Mans. Les Anglais voulurent lui disputer le passage du Loir; ils furent culbutés. Les vainqueurs les poursuivirent jusqu'au Mans, où ils furent accueillis

(1) « Interea Helias apud castrum Lid, et in castris circumpositis morabatur atque vires suas quasi taurus in latebris sylvarum, ad nova certamina, in quantum poterat, reparabat, castella sua vallo atque fossa muniendo, ac sibi vicinorum amicitias atque auxilia consiscendo, » disent les *Actes des évêques du Mans*. (Mabillon, *Analecta*, t. III, c. xxxv, p. 306.)

par les habitants comme des libérateurs. Les Anglais se retirèrent dans la citadelle, qu'Hélie se hâta d'investir.

Le comte de Bellême fit prévenir le roi d'Angleterre que la lutte recommençait, et qu'il était urgent de secourir la garnison de la citadelle. Son courrier trouva Guillaume à la chasse dans la forêt Neuve. En entendant le récit des succès d'Hélie et de la manière dont il a été reçu par les Manceaux, Guillaume lance son cheval dans la direction de la mer en criant à ceux qui l'entourent : *Que ceux qui m'aiment me suivent* (1). Il arrive à toute bride sur le rivage ; là, il trouve une barque de pêcheurs, se jette dedans, donne l'ordre au batelier d'appareiller, et comme celui-ci lui faisait observer que le temps n'était pas sûr : « Sois tranquille, dit Guillaume, *les rois ne font jamais naufrage* (2). »

César avait dit avant lui à son marinier : *Ne crains rien, tu portes César et sa fortune.* La même puérile vanité se retrouve dans tous les âges, chez tous les hommes heureux, grands et petits.

---

(1) Docteur John Lingard, traduction de M. le chevalier de Roujoux, t. II, p. 140.

(2) Vingt ans après que Guillaume avait dit ce mot, l'héritier de la couronne d'Angleterre, presque toute la famille royale et une grande partie de la cour sombraient au milieu d'une mer calme et tranquille.

Guillaume débarqua au port de Touques (1) et se rendit à Rouen pour se mettre à la tête de son armée. C'est là qu'Hildebert, instruit de l'arrivée du roi d'Angleterre, vint le trouver, pour témoigner par sa présence qu'il était resté étranger au soulèvement des Manceaux. Guillaume lui sut gré de cette démarche et l'accueillit avec distinction (2).

Cette manifestation de bienveillance ne pouvait être de longue durée; il y avait dans le fond du cœur du roi une rancune et des germes de défiance contre Hildebert, qui n'attendaient qu'un prétexte pour se développer avec énergie. Hélie, prévenu de l'approche du roi d'Angleterre, voulut enlever la citadelle du Mans avant son arrivée. Aidé et soutenu par la population, il presse la garnison, et il allait l'attaquer de tous les côtés à la fois, lorsque les assiégés lancèrent sur la ville des scories enflammées. C'était au mois de juillet; une ardente sécheresse dévorait la terre; l'incendie se déclare sur plusieurs points, et, poussée par un grand vent,

(1) Orderic Vital, Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, t. IV, p. 46.

(2) Orderic Vital dit, en parlant du voyage d'Hildebert à Rouen : « L'évêque Hildebert vint humblement trouver en Normandie le roi, qui l'accueillit avec bonté, comme un ami intime, car il n'avait ni par ses conseils, ni par sa présence autorisé les troubles dont nous avons parlé. » (Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, t. IV, p. 47.)

la flamme se propage partout et atteint même les faubourgs. La malheureuse population s'efforce d'arrêter le fléau ; tous ses efforts restent impuissants, et vaincue par la fatigue, par la douleur et la consternation, elle reste immobile en présence de cet immense désastre. Mais le comte Hélie ne perd pas courage ; il sait que la victoire seule peut réparer de pareils malheurs. Au milieu des flammes, des cris, de la désolation, il commande l'assaut ; il fait approcher les machines et dresser les échelles ; lui-même donne l'exemple de la force et du courage. Ce suprême élan vient se briser contre une garnison aguerrie, abritée par de puissantes fortifications. Voyant que son armée s'épuise et diminue dans cette lutte désespérée, et qu'il l'expose à être enveloppée si le roi d'Angleterre arrive, le comte abandonne le siége et, ce qui est plus triste encore, cette population qui vient de lui donner un nouveau gage de son dévouement et qui va se trouver sans abri, sans ressource, sans protection. La partie la plus faible de ces malheureux, les femmes, les enfants, les vieillards s'attachent aux pas de son armée et suivent la triste fortune du comte du Mans. Ceux qui restèrent sur les ruines de la ville furent abandonnés à la merci des troupes de la citadelle, et si le roi d'Angleterre n'eût, à son arrivée, arrêté la cruauté et la rapacité de la garnison, c'en était

fait à tout jamais de la ville du Mans (1). Quand Guillaume arriva sous les murs du Mans, la ville était encore en feu ; il ne s'y arrêta pas, impatient qu'il était de poursuivre l'ennemi. Hélie se retirait sur son château du Loir, brûlant les récoltes et rasant les châteaux, afin, dit un chroniqueur du temps, que les dévastateurs ennemis ne trouvassent rien à piller et n'eussent pas même de maison où ils pussent se préparer un lit pour prendre du repos (2).

Guillaume arrêta sa poursuite devant le château de Mayet, dont il fit le siége ; Hélie avait laissé dans cette place une garnison choisie, qui la défendit si vaillamment, que Guillaume fut obligé de lever le siége (3). En revenant au Mans, son armée arracha les arbres et les vignes, afin que rien ne restât debout sur cette terre désolée.

On peut penser quelle dut être la douleur d'Hildebert en voyant son troupeau dispersé et réduit à

(1) Nisi enim regis liberalitas prædonum sævientium rapacitatem compesceret, diebus illis, pro certo, civitas nostra ad extremum pervenisset excidium. (*Acta Cenoman. episcop.*; — Mabillon, *Vetera Analecta*, t. III, c. xxxv, p. 307.)

(2) Orderic Vital, Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, t. IV, p. 48.

(3) Orderic Vital raconte qu'un soldat fut tué aux côtés du roi par une pierre lancée du haut des remparts, et que ce danger, auquel il avait échappé, fit comprendre à Guillaume qu'il était déraisonnable d'user ses forces et de s'exposer devant une place forte dont l'importance était secondaire.

la dernière misère, sans pouvoir apporter aucun adoucissement à ses malheurs, car ses biens avaient particulièrement été ravagés par les Anglais, et il ne lui restait aucune ressource. A ces cuisants chagrins vinrent se joindre d'autres peines et d'autres tourments. Les chanoines, qui s'étaient opposés à son élection et que nous avons vus écrire à Yves de Chartres une lettre abominable dans l'espoir de l'intimider et de le dégoûter de l'épiscopat, profitèrent de l'irritation de l'esprit du roi pour insinuer qu'Hildebert n'était pas étranger au soulèvement des Manceaux et qu'il était d'accord avec le comte Hélie. Cette accusation devait le rendre d'autant plus odieux, qu'il avait été le négociateur de la paix par laquelle le comte Hélie avait retrouvé la liberté, qu'il était garant de ce traité, et que si toute liberté d'action avait été rendue à Hélie dans un mouvement d'orgueil, il n'en était pas de même pour Hildebert. Les idées et les habitudes d'un temps qui ne pardonnait pas la félonie aggravaient encore cette accusation, qui n'avait pour fondement que l'occupation des tours de la cathédrale par les soldats du comte Hélie, du haut desquelles ils avaient causé de sérieux dommages aux assiégés (1), comme si au

(1) Pour bien comprendre le tort que les soldats d'Hélie firent aux assiégés en lançant des traits du haut des tours, il faut savoir que le

UNIV. OF CALIFORNIA

milieu d'une lutte acharnée, lorsque la force seule est écoutée, il eût été possible à l'évêque d'écarter les soldats.

Nous n'aurions pas les affirmations positives d'Hildebert pour nous apprendre qu'il resta étranger à ce mouvement national, que la démarche qu'il avait faite en allant trouver Guillaume à son arrivée à Rouen en serait une preuve suffisante et qui aurait dû, tout au moins, soulever des doutes dans l'esprit du roi d'Angleterre. Mais la prudence, la sagesse et la droiture sont impuissantes à détruire la rancune dans le cœur d'un despote vindicatif qui regarde comme un affront et ne pardonne jamais la moindre entrave apportée à l'exécution de ses volontés. Guillaume avait toujours sur le cœur la promotion d'Hildebert et était tout disposé à saisir avec empressement toutes les occasions de sévir contre lui (1). Voilà ce que n'ignoraient pas les ennemis d'Hildebert; voilà sur quoi ils comptaient. Cette hostilité si persévérante de quelques chanoines contre un saint et doux évêque a quelque chose qui surprend et qui indigne; on ne peut même s'en ren-

château construit au Mans par Guillaume le Conquérant touchait à l'église, et que ses fortifications et ses cours intérieures étaient entièrement dominées par les tours de la cathédrale.

(1) « Et contra eum semper occasiones quærens, » disent les *Actes des évêques du Mans*. (Mabillon, *Analecta*.)

dre compte qu'en analysant les passions qui animaient une partie du clergé de l'époque d'Hildebert. Des haines assez vivaces pour résister à l'action du temps, à l'ascendant de la vertu, à l'influence de la sainteté et de la douceur, doivent avoir une autre source que des répulsions personnelles et s'appuient nécessairement sur des intérêts lésés.

Pour comprendre l'antipathie qu'Hildebert inspirait à quelques chanoines et les efforts qu'ils ne cessèrent de faire pour lui rendre le siége du Mans insupportable, il faut se reporter au grand conflit du temps, à la querelle des investitures, qui domine, à son époque, non-seulement les rapports du clergé avec l'autorité temporelle, mais qui exerce une grande influence sur les liens hiérarchiques de toute l'Église.

Lorsque Grégoire VII entreprit la tâche de dégager le sacerdoce des intérêts mondains et de lui rendre son prestige en épurant son origine et ses mœurs, il rencontra dans beaucoup de membres du clergé une résistance moins puissante, en apparence, que celle des empereurs et des rois, mais peut-être plus tenace, parce qu'elle invoquait de mauvaises traditions et s'appuyait sur de fâcheuses habitudes (1). Quelques chanoines se firent sur-

(1) *Annales ecclesiastici Baronii*, t. XI, p. 260, anno 1059.

tout remarquer par leur ardente opposition aux intentions du pape, et cela, probablement, parce qu'ils savaient leur élection entachée de simonie; que ce vice originel rendait leurs mœurs moins pures; enfin, parce qu'ils trouvaient dans l'esprit de corps un point d'appui pour résister avec plus d'efficacité et moins de danger.

Dans le chapitre du Mans, une minorité audacieuse, remuante et insoumise mettait à profit les troubles religieux et politiques pour s'affranchir de l'autorité épiscopale. On l'avait vue forcer le pieux Hoël, prédécesseur d'Hildebert, à chercher un refuge en Angleterre, puis à venir attendre au prieuré de Solesmes que le peuple du Mans fît justice des calomnies et des machinations de ces prêtres factieux (1). Ce sont eux encore qui écrivirent à Yves de Chartres la lettre scandaleuse qui accusait Hildebert d'immoralité. N'ayant pu par ce détestable moyen le faire renoncer à l'épiscopat, ils saisirent la première occasion qui leur fut offerte pour fomenter la sédition et pour éprouver le caractère du nouvel évêque.

Nous trouvons dans la lettre d'Hildebert au pape Urbain II les détails circonstanciés de cette révolte

(1) *La Vie des évêques du Mans*, par dom Jean Bondonnet, p. 432.

de la minorité des chanoines du Mans (1). Ils avaient enlevé du cimetière de l'abbaye de Saint-Vincent, lieu destiné aux sépultures des évêques et des chanoines, le corps d'un chanoine qui, selon l'usage et selon l'intention du défunt, y avait été transporté, et étaient allés l'inhumer en dehors du cimetière, dans un lieu qui n'était pas même consacré; là, ils le faisaient garder et menaçaient de mort tous ceux qui auraient voulu faire exécuter les intentions du défunt et la décision de l'évêque et de la majorité du chapitre en réintégrant le corps de ce pieux chanoine à l'ombre du monastère (2).

La situation était délicate; Hildebert voyait au début de son administration son autorité méconnue, un usage ancien et respecté atteint, enfin les droits positifs des moines de Saint-Vincent violés, et les factieux décidés à résister à tout. Dans cette extrémité, le saint évêque prit le parti le plus sûr et le plus prudent, celui d'abriter son autorité derrière la suprématie du Souverain-Pontife. Les espérances de ses ennemis se trouvèrent ainsi déçues, et ils furent obligés de différer leurs projets de vengeance contre leur évê-

(1) « Semper peste discordiæ laborantes, » dit Hildebert dans sa lettre au pape Urbain II. (Dom Beaugendre, *Hildeberti Opera*, l. III, ep. XXXV, p. 198.)

(2) « Corpus sancti et religiosi viri, » dit Hildebert. Epist. XXXIV, l. III, p. 199.

que, pour lequel leur antipathie s'accroissait de jour en jour (1). L'élection spontanée par laquelle il avait été placé sur le trône épiscopal du Mans avait déjoué leurs intrigues, et sa vie austère, studieuse et pure était une vivante leçon qui devait souverainement leur déplaire; elle réalisait d'une manière saisissante la réforme voulue si énergiquement par Grégoire VII et poursuivie avec insistance par ses successeurs. Les événements de la guerre, le soulèvement des Manceaux leur offrit l'occasion qu'ils attendaient; ils exploitèrent le mécontentement du roi d'Angleterre. Ce n'était pas du reste la première fois qu'ils avaient recours à lui pour persécuter leur évêque. Ils trouvèrent Guillaume le Roux tout disposé à prêter l'oreille à toutes les calomnies et fort heureux de rencontrer un prétexte de sévir contre Hildebert. Sans donc examiner d'où venait la dénonciation, sans avoir mis l'évêque en mesure d'y répondre, il lui ordonna durement d'abattre les tours de la cathédrale.

Il y avait dans cet ordre de démolition des tours de Saint-Julien une profondeur de politique et un raffinement de vengeance bien dignes d'un roi normand. Hildebert ne s'y méprit pas. Il comprit que non-seulement c'était sa dignité personnelle et son

(1) « Et dolos tota die contra eum meditantes, » disent les *Actes des évêques du Mans*.

caractère épiscopal qui seraient atteints par l'exécution de la volonté royale, mais que cet ordre renfermait dans le fond et dans la forme l'intention d'indiquer que le roi s'attribuait le droit de tout commander à un évêque, même de porter la main sur le sanctuaire. Il le conjura donc de ne pas lui demander ce que sa conscience lui commandait de ne pas accorder. Guillaume lui laissa le choix ou d'obéir immédiatement à son injonction, ou de le suivre en Angleterre pour subir le jugement des évêques anglais (1).

Hildebert fut obligé de quitter son diocèse désolé. sa chère ville du Mans en ruine, son clergé et son peuple encore dispersés, pour se mettre, en accusé, à la suite du roi d'Angleterre.

Sa traversée fut très-difficile. Un terrible orage

(1) Quia etenim turres ecclesiæ nostræ dejicere nolumus, transmarinis subjiciendi judiciis, conati sumus injurias pelagi sustinere, etc. (*Hildeberti Opera*, l. II, epist. VIII, p. 88.)

Guillaume le Conquérant avait tenu, comme nous l'avons vu dans le courant de cet ouvrage, à avoir le clergé dans sa main; son fils, Guillaume le Roux, fut le premier qui se servit de son autorité sur les évêques, pour en faire un tribunal devant lequel il appelait les prélats qui, imbus de la dignité de leur caractère, voulaient sauvegarder leur indépendance spirituelle. Saint Anselme fut traduit devant ces évêques, réunis au château de Rockingham pour se prononcer sur le droit que s'attribuait le roi Guillaume le Roux de reconnaître seul le pape. Les évêques, à l'exception du seul évêque de Rochester, furent de l'avis du roi, et personne, dans l'assemblée, n'osa prendre la défense du Saint, si ce n'est un chevalier, qui vint bravement lui témoigner son admiration.

assaillit le vaisseau qui le portait. Hildebert, quoique profondément triste, ne put rester insensible au grand spectacle de la tempête : l'inspiration poétique est une flamme que rien ne peut contenir et qui s'élève du sein de l'adversité et de la douleur comme du milieu du contentement et de la joie. Le saisissant tableau de cette tempête, tracé de main de maître, est arrivé jusqu'à nous :

Je monte alors sur le vaisseau, j'abandonne ma vie aux orages, les voiles s'enflent, le navire reçoit une double impulsion.
Le port était encore loin, lorsqu'un vent grossissant soulève la mer, et l'Autan laboure les eaux qu'il accumule.
La tempête grandit, le navire devient son jouet, l'onde furieuse s'entr'ouve, la pluie inonde les voiles, une nuit noire cache le jour.
Les vents et la mer par les tourbillons, les flots, les nuages par leur choc, le ciel lui-même par ses feux, nous disent de perdre tout espoir.
Il semble que toutes les fureurs de la nature sont conjurées contre notre frêle embarcation, et tout ce qui peut nuire se tourne contre nous.
Tandis que la tempête sévit ainsi; tandis que le pilote lui-

Inde ratem scando, vitam committo procellis ;
Vela tument, gemina cimba juvatur ope.
Portus erat longe, cum ventus fortior æstum
Movit, et in cumulos Auster aravit aquas.
Crescit hiems, agit aura ratem, furit unda dehiscens,
Imbre madet velum, nox tegit atra diem.
Desperare jubent venti, mare, turbine fluctu,
Occursu nubes; ignibus ipse polus.
In fragilem pinum totus prope congerit iras
Orbis, et est hostis quidquid obesse potest.
Dum sic sævit hyems, dum pallet ipse magister,

même, pâle et consterné, tremble de devenir la pâture des poissons,

Voilà qu'un tourbillon terrible, soulevant l'onde jusqu'aux cieux, pousse au rivage notre navire déjà sans poupe.

C'est ainsi qu'heureux dans ma misère, avec un navire brisé et mes bagages perdus, j'ai échappé aux vents, aux flots, aux rochers, à Jupiter (1).

Dum stupet, et fieri piscibus esca timet;
Ecce rapax turbo, tollens ad sidera fluctus,
Impulit ad littus jam sine puppe ratem.
Sic misere felix, quassa rate, rebus ademptis
Evasi ventos, æquora, saxa Jovem.

Arrivé en Angleterre, et livré à la merci du roi, Hildebert dut croire que la persécution allait prendre un caractère encore plus menaçant. Mais, soit que Guillaume éprouvât un sentiment de pudeur à livrer la cause d'Hildebert aux évêques d'Angleterre, soit qu'il espérât arriver plus sûrement à ses fins en changeant de système et qu'il voulût attendre l'effet de l'inquiétude et du chagrin sur la constance de l'évêque, il ne lui parla plus de la destruction des tours de son église. Hildebert voyait ainsi le temps s'écouler sans apercevoir la fin de son exil. Il prit alors le parti de supplier le roi de le laisser retourner dans son diocèse. Guillaume, qui savait prendre toutes les attitudes et employer tous les moyens pour arriver à ses fins, loin de lui mon-

(1) *Hildeberti Opera : Carmina miscellanea de exilio suo*, p. 1345.

trer du mécontentement, le combla de témoignages, d'égards et de prévenances, et lui offrit même les plus somptueux cadeaux, mais à la condition d'obtempérer à son désir. Hildebert, impatient d'échapper à ces instances qui, sous une forme plus douce, devenaient plus embarrassantes, répondit qu'il n'y avait pas dans le pays d'ouvriers capables d'accomplir cette œuvre (1). C'était adroitement indiquer qu'il céderait à la force, rejeter sur le roi une responsabilité qu'il ne voulait accepter à aucun prix, et sembler ignorer l'intention malveillante et despotique du désir royal. Le vague de cette réponse lui permit de regagner son diocèse et d'apporter au trésor de Saint-Julien les présents que Guillaume lui avait donnés.

Les inquiétudes et les souffrances morales qu'Hildebert avait endurées pendant son exil ne l'empêchèrent pas d'observer la fertilité de l'Angleterre, l'activité de son commerce et de son industrie. Sa muse facile en a laissé une description dont les traits sont restés vrais à huit siècles de distance :

Angleterre, pays fertile, une longue paix t'a donné le repos, un riche commerce te procure un luxe varié.

Anglia, terra ferax, tibi pax diuturna quietem
Multiplicem luxum merx opulenta dedit.

(1) Nos caremus in partibus nostris artificibus qui tantum opus congrue noverint operari. (*Analecta.*)

Tu n'es jamais ni brûlée par un ardent climat, ni resserrée par un froid trop rigoureux, et tu plais par ton ciel clément et tempéré.

Lorsque la nature, notre mère, après avoir enfanté le monde, distribua avec variété ses dons sur les différents lieux, elle te réserva les meilleurs, et, te révélant sa tendresse maternelle, elle te dit : Ile fortunée, sois riche et jouis de la paix.

Tout ce que les habitudes de la vie recherchent, tout ce que le luxe désire, ou viendra de chez toi, ou sera fait pour toi.

Quoiqu'assise à l'Occident, les navires d'un heureux commerce te chercheront et te trouveront toujours (1).

Tu nimio nec stricta gelu, nec sidere fervens ;
Clementi cœlo temperieque places.
Cum pareret natura parens, varioque favore,
Divideret dotes omnibus una locis,
Elegit potiora tibi, matremque professa,
Insula sis locuples, plenaque pacis, ait.
Quidquid luxus amat, quidquid desiderat usus,
Ex te proveniet, aut aliunde tibi
Te siquidem, licet occiduo sub sole latentem,
Quæret et inveniet merce beata ratis.

De retour dans sa chère ville du Mans, Hildebert se mit à l'œuvre pour réparer, autant que possible, les désastres de la dernière guerre. La tâche était grande : le clergé était dispersé, les églises étaient vides, le culte était presque abandonné, les ressources de l'évêché étaient anéanties par le pillage et la destruction. Mais, à force de constance, d'entente, de courage et de sage économie, Hildebert aurait

(1) *Venerabilis Hildeberti Opera : Carmina quædam indifferentia*, p. 1366.

pu promptement dominer cette mauvaise situation. C'est ce que Guillaume le Roux ne voulait pas, et ce n'est pas ainsi qu'il entendait que l'évêque du Mans échappât à sa tyrannie et à sa vengeance. Il lui réitéra l'ordre d'avoir à faire démolir les tours de la cathédrale, et, pour lui montrer que désormais il n'y avait plus à compter sur aucun ménagement, il l'accusa formellement de trahison, défendit à tous ses subordonnés de lui obéir, fit ravager le palais épiscopal, enlever tous les meubles, le réduisit à la misère (1), et s'efforça de le couvrir de honte et d'ignominie, sachant bien que les âmes faibles et pusillanimes sont les plus nombreuses, et qu'elles sont toujours disposées à se ranger du côté de la force, à abandonner, à blâmer même ceux qui sont puissamment persécutés (2).

Hildebert demandait à être entendu et à se justi-

(1) *Venerabilis Hideberti Vita*, dom Beaugendre, p. 21.

(2) Dom Beaugendre et dom Bondonnet disent que Guillaume le Roux fit jeter Hildebert dans une étroite prison. Nous ne trouvons trace nulle part de cette captivité. Les *Actes des évêques du Mans* n'en font aucune mention, et on ne peut penser que cette Chronique ait oublié de parler d'une circonstance aussi importante. Hildebert lui-même ne fait aucune allusion à cet emprisonnement, ni dans ses poésies, où il dépeint avec vivacité tous les malheurs que le roi Guillaume lui a fait subir ; ni dans sa lettre à Jean et Benoît, légats du pape Pascal, à qui il fait le récit des persécutions qu'il vient d'endurer, pour s'excuser de ne pas se rendre au concile de Poitiers.

Malgré le respect que nous inspire dom Beaugendre, nous n'avons pas cru devoir accepter une supposition que nous ne voyons basée sur aucun document.

fier du crime de trahison. Guillaume le Roux se garda bien de lui en laisser la possibilité; mais, suivant toujours son intention d'humilier et d'abaisser l'évêque qui osait résister à sa volonté, il répondit qu'il n'accepterait qu'une sorte de justification, celle de l'épreuve du fer chaud. Proposition inconvenante et dérisoire à faire à un prélat.

Hildebert, ne voyant aucune issue, aucun terme à la position intolérable qui lui était faite, impressionné profondément par la vue des malheurs qui l'environnaient, par la pensée que le fruit de tous ses travaux était anéanti; confiant aussi dans sa parfaite innocence, dans la bonté de sa cause, dans la pureté de ses intentions, fut un moment tenté de prendre Guillaume au mot et de subir cette terrible épreuve.

L'excès de la détresse peut faire chanceler la raison la plus vigoureuse et rendre l'homme sage lui-même incapable d'être juge dans sa propre cause. Voilà pourquoi Hildebert crut devoir consulter Yves de Chartres.

Après lui avoir dépeint l'extrémité à laquelle il se trouvait réduit, il lui demande ce qu'il doit faire. Yves, dans sa réponse, lui trace d'une main ferme la voie à suivre et lui expose la doctrine de l'Église sur les combats judiciaires et sur les épreuves qu'on faisait subir aux accusés.

Voici la lettre remarquable d'Yves de Chartres :

« *Yves, par la grâce de Dieu, évêque de Chartres, à Hildebert, évêque du Mans. Patience dans la tribulation, persévérance dans la patience.*

« Autant que j'ai pu le comprendre par le contenu de votre lettre, la terrible inimitié du roi d'Angleterre s'efforce de vous imputer la récente défection de la ville du Mans, et cela à la suggestion de vos ennemis. Cette accusation n'est fondée sur aucun grief légitime, mais seulement sur la délation des méchants, qui s'appuient sur de simples conjectures. Vous êtes prêt à fournir toute justification légitime, mais il ne veut vous croire innocent que si vous avez recours à l'épreuve du fer chaud. Vous consultez donc mon humilité pour savoir si, fort de votre innocence, vous devez, pour conserver intacte votre réputation et recouvrer la faveur du roi, obéir à sa volonté ou bien souffrir tous les maux possibles, afin de ne pas sortir de l'ordre établi. C'est pourquoi je vous réponds en peu de mots, préoccupé de vous empêcher de franchir les limites anciennes, limites tracées par vos pères : *défendre autrement son innocence, c'est la perdre*. Or, l'usage de l'Église n'a pas accepté le combat singulier ni l'épreuve du fer chaud dans le jugement des causes ecclésiastiques, et jamais l'autorité canonique n'a établi ces pratiques. Aussi

le pape Nicolas a-t-il pu dire dans le procès du roi Lothaire et de Théberge, faussement accusés : « Nous ne regardons pas comme loi le combat « singulier, dont nous ne trouvons nulle part le « précepte, et ceux qui suivent ces pratiques et « celles du même genre ne font, à mes yeux, que « tenter Dieu. » Saint Augustin dit dans son livre des *Questions sur la Genèse :* « Quand un homme « a quelque parti à prendre, il ne doit pas tenter son « Dieu. » De même, le pape Alexandre II écrit à René, évêque de Cumes : « Nous avons délibéré « sur le procès de votre prêtre Gislande, accusé de « la mort de l'évêque votre prédécesseur. Nous « vous écrivons donc, avec l'unanime assentiment « de nos frères, que ledit Gislande doit se présenter « devant vous; si alors les accusations font défaut, « la justice indique que, sans contestation, ce prêtre « doit recouvrer tout ce que cette affaire lui a fait « perdre, l'exercice du sacerdoce et tous ses béné- « fices. Cependant, avant cette réhabilitation, nous « voulons, aussitôt que l'accusation aura cessé, que, « s'étant adjoint deux prêtres, il se présente à votre « jugement. Nous ne voulons ni qu'il invoque lui- « même, ni que vous lui imposiez en aucune manière « la loi vulgaire, que n'appuie aucune sanction cano- « nique, le contact de l'eau chaude, de l'eau froide « ou du fer brûlant. Bien plus, nous vous le défen-

« dons fermement de notre autorité apostolique. » De même, le pape Étienne V dit à Lambert, évêque de Mayence : « Les sacrés canons n'approuvèrent jamais « l'usage d'arracher un aveu par l'épreuve du fer « chaud ou de l'eau bouillante, et ce qui n'est pas « sanctionné par l'autorité des saints Pères ne doit « pas être pratiqué par superstition. La justice doit, « ayant devant les yeux la crainte de Dieu, juger « les crimes connus soit par un aveu spontané, soit « par la déposition des témoins ; quant aux crimes « cachés et inconnus, ils doivent être abandonnés « au jugement de Celui qui seul connaît le cœur des « enfants des hommes. » Je vous écrirais là-dessus beaucoup d'autres choses si le temps me le permettait. Vous donc, armé de ces témoignages et de tant d'autres tirés des Pères, agissez virilement et n'offrez pas au temps présent et à venir un exemple nuisible. Si vous souffrez contre la justice, vous serez disculpé et éprouvé par la tribulation, et de cette épreuve résultera pour vous la commisération. Adieu (1). »

(1) Cette lettre d'Yves de Chartres est un document historique de la plus grande importance. S'il nous révèle l'appui qu'Hildebert puisa dans la sagesse du saint évêque de Chartres, il nous prouve aussi, par les preuves irréfragables qu'il donne et par les décrets qu'il cite, que jamais l'Église n'approuva par sa doctrine les superstitions du moyen âge, de cette époque si intéressante, mais si diversement jugée, selon qu'on l'envisage au point de vue de ses vertus ou de sa barbarie. Pour apprécier ce

Ces sages conseils ramenèrent la paix dans l'âme du saint évêque : il résolut de ne plus opposer à la persécution que la patience, la persévérance et la prière. Du sein de sa pauvreté, il ne cessait de conjurer le Seigneur d'abréger les dures épreuves qui étaient imposées à son peuple et de prendre en pitié le troupeau et le pasteur.

C'est sur ces entrefaites qu'un événement terrible et imprévu vint changer la face des choses. Guillaume le Roux fut tué à la chasse dans la Forêt-Neuve, créée d'une manière si cruelle par le Conquérant pour être le lieu de plaisir de sa famille et qui en devint le tombeau (1).

---

premier temps de notre histoire, il faut envisager tous les éléments divers qui bouillonnaient dans son sein : les habitudes barbares des hommes du Nord, les raffinements de la civilisation usée de Rome, les traditions celtiques, les superstitions transmises par différents cultes, les inspirations sensualistes du paganisme, les aspirations ardentes de la foi chrétienne, et, au-dessus de tout cela, dominant tout, la sage et douce direction de l'Eglise, ne brusquant rien, proclamant la vérité dans toutes les circonstances, ne pactisant pas avec l'erreur, mais ne froissant pas ses enfants et les amenant doucement et insensiblement à l'abandon de mœurs et d'habitudes incompatibles avec la justice, la raison et la charité.

Dans tous les temps, l'Eglise a agi ainsi : elle proclame la vérité au sein des sociétés, soit que celles-ci s'abandonnent à l'excès d'une foi naïve, soit qu'elles s'égarent par les inspirations d'un orgueil déréglé. L'Eglise attend alors avec patience que le temps, les événements, l'expérience et le progrès des idées développent les germes réellement civilisateurs de son enseignement.

(1) New-Forest, la Forêt-Nouvelle, avait été créée par Guillaume le Conquérant entre la ville de Winchester et la côte de la mer; plus de trente mille carrés avaient été dévastés : on chassa les habitants, on

De sinistres présages et de sévères avertissements étaient venus prévenir Guillaume que ses jours étaient menacés. Ces mystérieux pressentiments, que l'histoire constate et que tout homme attentif a eu l'occasion d'observer, sont comme un rayon d'en haut qui vient souvent éclairer les derniers moments de l'existence. Guillaume en fut préoccupé, et même troublé au point de retarder ce jour-là son départ pour la chasse; mais, habitué à faire passer avant tout la satisfaction de ses volontés, il secoua les pressentiments et méprisa les avertissements. Il partit au milieu du jour pour la Forêt-Neuve, après avoir remis lui-même à Jean Tyrel la flèche qui devait le frapper (1).

Aussitôt après que les chasseurs furent entrés dans la forêt, des bêtes fauves poursuivies bondi-

---

brûla les églises et les maisons pour faire place aux bêtes fauves. *Le souvenir de cet acte de despotisme*, dit le docteur John Lingard, *s'est perpétué dans le nom de New-Forest qu'elle conserve de nos jours après un laps de sept cent cinquante ans.* Le docte historien aurait pu rappeler ce que dit Orderic Vital: c'est que c'est dans cette forêt, œuvre de sa cruauté, que Guillaume le Conquérant perdit ses deux fils, Richard et Guillaume le Roux, et Richard son petit-fils. (Orderic Vital, *Mémoires* relatifs à l'histoire de France, t. IV, l. x, p. 67.) C'est à ces trois morts que nous avous fait allusion.

(1) Orderic Vital raconte que pendant que le roi prenait ses dernières dispositions de départ, un serrurier vint lui présenter six flèches d'un travail achevé. Guillaume, après les avoir admirées, en garda quatre et en remit deux à son constant compagnon de chasse, Jean Tyrel, en disant : « Il est juste que ces flèches soient *confiées à celui qui saura le mieux s'en servir.* »

rent au milieu d'eux; le roi changea de place au moment où Jean Tyrel tirait une flèche, qui rasa le dos de l'animal, vint frapper le roi au cœur et l'étendit sans vie. Les seigneurs qui l'entouraient se dispersèrent épouvantés, « et, dit Orderic Vital, quelques domestiques couvrirent comme ils le purent, avec des étoffes sans valeur, le roi tout sanglant, et le transportèrent à la ville de Winchester, *comme un sanglier féroce que viennent de percer les chasseurs* (1). »

Cette fin tragique, rapprochée de son despotisme, de ses violences, de ses injustices, fit une telle impression, qu'on transporta son corps, sans cérémonies religieuses, à l'église de Winchester, et les cloches des églises restèrent muettes devant les restes de ce royal débauché.

L'orgueil de Guillaume II, roi d'Angleterre, les flatteries de ses courtisans s'évanouirent avec lui et furent remplacés par le sévère jugement de l'histoire; il ne se fit pas attendre; ses contemporains le dictèrent. Orderic Vital le traite comme un tyran, et l'abbé Suger, ce grand moine, homme d'État et historien, dit de lui dans la Vie de Louis le Gros : *Divinatum est virum divina ultione per-*

(1) Orderic Vital, Mémoires relatifs à l'histoire de France, l. X, p. 71.

cussum, assumpto veritatis argumento, eo quod pauperum exstiterat intolerabilis oppressor, Ecclesiarum crudelis exactor, vel prælati decederent irreverentissimus retentor et dissipator.

Pendant que ce grand oppresseur d'Hildebert apparaît à la postérité dans la nudité de ses vices, sa victime, qu'il a voulu abaisser, se trouve grandie et élevée par les persécutions mêmes qu'il lui a fait endurer. Ainsi se trouvent réalisées les paroles d'Yves de Chartres dans sa lettre d'encouragement à Hildebert :

Si enim aliquid contra justitiam pateris, de tribulatione purgaberis et probaberis, deque probatione misericordiam consequeris (1).

« Si vous souffrez quelque chose contre la justice, vous serez disculpé et éprouvé par la tribulation, et de cette épreuve résultera pour vous la commisération. »

(1) Epist. Ivonis episcopi, edit. 1584. Epist. 91, p. 87.

CHAPITRE V

Henri Ier. — Reddition du Mans à Hélie. — Voyage d'Hildebert à Rome et en Sicile. — Retour d'Hildebert. — L'hérétique Henri. — Hildebert le chasse du Mans.

Le duc Robert, l'aîné des fils de Guillaume le Conquérant, revenait lentement de la Terre sainte, quand Guillaume le Roux fut si inopinément frappé à mort. La destinée de ce prince semblait concourir avec l'insouciance de son caractère à le tenir éloigné du trône d'Angleterre. Henri, le dernier des fils du Conquérant, avait suivi Guillaume le Roux dans la Forêt-Neuve, et aussitôt qu'il apprit la mort du roi, il courut à Winchester s'assurer du Trésor et se faire couronner roi par Maurice, évêque de Londres, Anselme, archevêque de Cantorbéry, étant exilé, et le siége archiépiscopal d'York étant vacant. Henri, pour donner à ses droits la force qui leur manquait, se présenta comme le réparateur

des injustices et des scandales de son frère. Il publia une charte de liberté par laquelle il rendait à l'Église ses anciennes immunités ; à ses sujets, les lois d'Édouard le Confesseur. Il renvoya ses maîtresses et les courtisans corrompus qui l'entouraient, rappela saint Anselme de son exil et lui prodigua des témoignages empressés de déférence et de respect. A la sollicitation du saint prélat, il consentit à se marier, et il offrit sa main et le trône qu'il venait de prendre à Mathilde, fille de Malcolm, roi d'Écosse. Il semblait que l'Angleterre, si cruellement éprouvée depuis la conquête normande, allait enfin voir revivre la justice, le respect des droits, des positions et des caractères.

Le commencement d'un règne laisse toujours une impression profonde ; longtemps après que les vertus affichées alors ont disparu et que les promesses ont été violées, le souverain apparaît encore aux yeux de la foule avec le cortége d'espérances et de bon vouloir qui l'accompagnaient à son début.

Henri Ier avait une grande expérience des hommes. Placé à côté du trône et méditant de l'occuper, si l'occasion lui en était offerte, il avait beaucoup observé et beaucoup réfléchi ; instruit, profondément dissimulé, il calcula toute l'importance de ses premiers actes de souverain pour le présent et pour l'avenir. C'est pourquoi il ne mar-

chanda pas les sacrifices et les promesses, et il prit résolûment le masque de la vertu. Il ne fallait rien moins que cela pour attacher à sa cause, d'une légitimité bien douteuse, saint Anselme, qui crut y voir engagé l'intérêt de l'Église d'Angleterre. Le saint archevêque ne tarda pas à éprouver les pénibles déceptions auxquelles est exposé celui qui a compté sur les promesses d'un ambitieux. Quant à Hildebert, il vit cesser immédiatement les persécutions qu'il avait endurées pendant tout le règne de Guillaume le Roux. Le goût de Henri Ier pour les lettres l'avait particulièrement bien disposé en faveur de l'évêque du Mans. C'est par erreur que quelques auteurs font continuer par Henri les persécutions contre Hildebert; elles eussent été même sans objet et sans intérêt, puisque le Mans fut rendu au comte Hélie peu de temps après la mort de Guillaume (1).

(1) L'illustre Baronius, dans ses *Annales ecclésiastiques*, an. 1107, t. XII, p. 60, s'appuie sur la lettre écrite par Hildebert aux prélats Jean et Benoît (Epist. 8, lib. II), pour établir qu'il fut persécuté par Henri. Dans cette lettre, Hildebert parle de l'ambition des consuls du Mans, de la misère du clergé, de la manière dont il a été forcé d'aller en Angleterre, enfin de l'ordre impérieux que lui a signifié le roi d'avoir à détruire les tours de son église; tout cela s'applique à Guillaume le Roux. Dom Beaugendre, dans sa Vie d'Hildebert (*Hildeberti Vita*, p. 21, suit l'avis de Baronius, et a probablement puisé dans les Annales ecclésiastiques le fait de cette seconde persécution et du passage d'Hildebert en Angleterre pour être soumis au jugement des évêques anglais. Le savant bénédictin oublie qu'il assigne à la lettre écrite aux légats

Notre saint évêque profita donc de ce premier moment de paix et de tranquillité pour mettre à exécution le projet qu'il avait formé d'aller à Rome

Jean et Benoît la date de l'an 1100, et que Guillaume ne fut tué qu'au mois d'août de cette même année. Cette date de 1100, indiquée par une note dans l'édition de dom Beaugendre, est bien la véritable. On ne s'expliquerait pas comment, si cette lettre avait été écrite sept ans après la prise de possession de la citadelle du Mans par le comte Hélie, le roi d'Angleterre eût exigé la destruction des tours de Saint-Julien. C'est aussi dans cette lettre aux légats Jean et Benoît qu'Hildebert annonce son projet d'aller à Rome: *Tantis igitur agitati turbinibus, ad apostolorum limina decrevimus proficisci, magnum novæ tribulationis arbitrati remedium, si romanus pontifex nobis et consilio subvenit et auxilio.* C'est sur cette phrase que l'illustre Baronius fixe à l'année 1107 le voyage d'Hildebert à Rome. Les Actes des évêques du Mans rapprochent les deux faits de la reddition du Mans à Hélie et du départ d'Hildebert pour Rome, ce qui assigne à ce voyage la date de 1100, parce que la citadelle fut rendue trois mois après la mort de Guillaume le Roux.

Comme ce n'est qu'avec des titres positifs qu'on ose se mettre en désaccord avec des autorités aussi considérables que Baronius et dom Beaugendre, nous donnons dans son entier le récit vivant et naïf d'Orderic Vital :

« Hélie, fils de Jean de La Flèche, ayant appris l'événement qu'il avait désiré (la mort de Guillaume le Roux), se rendit au Mans avec un corps d'hommes armés ; bien reçu par les habitants, qui l'aimaient, il prit possession de la ville et appela Foulques, comte d'Anjou, son seigneur, avec l'aide duquel il assiégea longtemps la citadelle. Haimeri de Morie et Gaultier de Rouen, fils d'Ansger, gardaient cette tour avec une garnison suffisante. Ils avaient, pour résister, assez de provisions de guerre et de bouche et tout ce qui pouvait être nécessaire à des assiégés. De part et d'autre, on se parlait journellement, on se menaçait mutuellement, et le plus souvent on mêlait les plaisanteries aux menaces. Les assiégés accordèrent au comte Hélie le privilége de se revêtir d'une tunique blanche, toutes les fois qu'il le voudrait, et de venir en toute sûreté trouver ceux qui gardaient la tour. Confiant dans la foi de ceux qu'il avait toujours connus pour des hommes preux et loyaux, et remarquable par la blancheur de son habillement, il se rendait souvent auprès de ses ennemis et, tout seul, ne balançait pas à s'entretenir avec eux. Les gens du dedans, comme ceux du dehors, se livraient mutuel-

conjurer le souverain pontife de le délivrer du fardeau épiscopal, qu'il se croyait dans l'impuissance de supporter. Si les luttes qu'il avait eu à

---

lement à des entretiens enjoués, et, sans esprit de malveillance, se disaient de part et d'autre des plaisanteries, ce qui, dans le pays, excitera le plaisir et l'admiration de la postérité.

« Enfin Gaultier et Haimeri, au bout de quelques jours, parlèrent ainsi à Hélie : « Nous gardons, telle que notre maître nous l'a confiée, « cette citadelle très-forte, remplie de toutes sortes de biens, et nous ne « craindrons ni vous ni vos machines de guerre tant que nous voudrons « vous résister. Nous pouvons vous atteindre avec nos pierres et nos flè- « ches, parce que, placés sur cette tour élevée, nous nous trouvons au- « dessus de vous ; mais par la crainte de Dieu, et par l'amitié que nous « vous portons, nous vous épargnons, d'autant plus qu'en ce moment « nous ignorons pour qui notre défense conserve cette forteresse. C'est « ce qui nous fait croire juste et avantageux de conclure mutuellement « une trêve, jusqu'à ce que notre envoyé soit de retour d'auprès de nos « princes, qui sont les maîtres de l'Angleterre et de la Normandie. « Quand il sera revenu, nous ferons ce que la raison nous dictera. »

« Hélie, plein de joie, rapporta cette communication à Foulques. Ainsi tout le monde fut satisfait, et la demande des Normands fut bien accueillie.

« Cependant le député envoyé auprès du duc de Normandie s'exprima en ces termes :

« Gaultier et Haimeri, avec leurs fidèles compagnons, gardent la cita- « delle du Mans, comme le leur a prescrit le roi Guillaume. Assiégés « par les Manceaux et les Angevins, ils vous demandent des secours. « Ils désirent savoir ce qu'ils doivent faire pour exécuter votre volonté. « Si vous voulez rester maître de cette forteresse, venez avec une puis- « sante armée pour les secourir et les délivrer des ennemis qui les as- « siégent; sinon, apprenez-leur comment ils pourront échapper au péril « de la mort. »

« Abattu par les travaux de son long pèlerinage, et plus disposé à chercher le repos du lit qu'à se livrer aux fatigues belliqueuses, le duc Robert répondit aux assiégés, par l'intermédiaire de leur député, qu'ils eussent à conclure une paix honorable avec les assiégeants. « Je suis, « dit-il, fatigué de mes longs travaux, et le duché de Normandie me « suffit. Au surplus, les seigneurs anglais m'invitent à passer la mer en « toute hâte, parce qu'ils sont prêts à me recevoir comme roi. »

« Quand il eut entendu ce discours, le député ne reprit pas son che-

soutenir n'avaient pas abattu son énergie, elles l'avaient fait douter de soi-même. Les difficultés incessantes qu'il avait rencontrées tenaient, non pas à sa personne, mais au travail de son temps, à

---

min; mais, ayant traversé le détroit avec célérité, il se rendit auprès du roi d'Angleterre et lui rapporta avec détail et clarté le discours que je viens de citer. Henri, occupé des affaires de ses Etats d'outre-mer, eut le bon esprit d'aimer mieux s'acquitter loyalement de ses obligations que de se surcharger par orgueil d'entreprises étrangères que ses devoirs ne lui imposaient pas. Il rendit grâces de leur bonne volonté pour lui aux chefs de la garnison de la citadelle du Mans et renvoya leurs délégués avec de dignes et honorables présents. Cet envoyé retourna vers ses mandataires et leur fit part de la réponse qu'il avait obtenue des deux fils de Guillaume. En conséquence, Gaultier et Haimeri, ayant fait preuve d'une louable fidélité, engagèrent Hélie à revêtir sa tunique blanche, qui fut cause qu'on prit l'habitude de l'appeler le *blanc bachelier*. Aussitôt Hélie y consentit. La garnison, qui le vit venir en toute hâte, lui fit un bon accueil et lui dit en riant : « Blanc bachelier, vous pouvez maintenant « vous réjouir à bon droit, car nous touchons au terme que vous avez « longtemps désiré. Si vous avez dans votre trésor une grande somme « d'argent, vous pouvez conclure avec nous un bon marché. »

« Hélie leur ayant demandé ce qu'ils entendaient par ces paroles, ils répondirent :

« Le puissant Guillaume, roi des Anglais, a bâti cette forteresse, que « son héritier nous a confiée. Mais, hélas ! il est mort récemment. En « conséquence, nous vous la cédons, et nous consentons à ce que vous « soyez désormais comte des Manceaux. Si nous voulions vous résister « plus longtemps, nous ne serions ni effrayés par votre valeur, ni vain- « cus, ni privés de courage pour tenir bon pendant longtemps. En effet, « nous avons des armes, de la vaillance et des vivres, mais nous man- « quons d'un maître légitime à qui nous puissions conserver le service « de nos bras. C'est pourquoi, vaillant guerrier, connaissant votre mé- « rite, nous vous élisons, et après vous avoir rendu cette place, nous « vous constituons dès aujourd'hui comte des Manceaux. » (Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France : Orderic Vital, t. IV, p. 79 et suivantes.)

Ce fait de la reddition du Mans à Hélie est indiqué à l'année 1100. En suivant son récit, Orderic, parlant après des troubles survenus en Angleterre, dit : « L'an de l'incarnation 1101, etc., etc. »

ce continuel conflit du bien et du mal, qui, dans certains moments, devient tellement ardent et animé, que les plus généreux champions du bon combat ne se rendent plus compte de l'effet de leurs efforts : se voyant de toutes parts débordés par le mal, ils ne peuvent calculer l'influence de leur résistance sur leur temps et sur l'avenir.

La vérité ne triomphe dans ce monde que par la défaite et le martyre. Ses défenseurs le savent, et tout en conservant une foi inébranlable et dans la bonté de leur cause et dans son succès définitif, il y a des moments où ils se trouvent épouvantés de leur isolement et de la stérilité de leurs efforts ; en présence des obstacles sans cesse renaissants et du progrès du mal, ils sont naturellement amenés à penser que, à leur place, d'autres pourraient mieux faire. Il est remarquable qu'au temps d'Hildebert les plus saints et les plus grands prélats ont voulu déposer la dignité épiscopale.

C'est saint Anselme, après des prises violentes avec Guillaume le Roux, allant conjurer Urbain II de lui permettre de ne plus retourner en Angleterre, de quitter pour toujours le trône archiépiscopal de Cantorbéry, et recevant du Pape cette réponse :

« Voilà ce grand évêque, ce grand pasteur. Il n'a pas encore répandu de sang, et il veut abandonner

son troupeau! Dieu vous préserve, mon frère, de succomber à cette tentation, et sachez bien que, loin de vous accorder ce que vous demandez, je vous ordonne, de la part de Dieu et de saint Pierre, de retenir autant qu'il vous sera possible le soin du royaume d'Angleterre, quand même la tyrannie du roi vous empêcherait d'y retourner. »

C'est saint Yves de Chartres, écrivant au même pape Urbain : « Il y a sept ans passés que je cultive, selon mon pouvoir, la vigne qui m'a été confiée, sans y trouver de fruit : mettez-moi en liberté la huitième année. »

Pascal II, qu'Hildebert allait chercher, avait lui-même fui le lourd fardeau de la tiare, sous lequel il devait fléchir plus tard. Il faisait chaque jour, au milieu des périls qui environnaient l'Église, la dure expérience de la nécessité d'une constante énergie, et il ne pouvait, dans des circonstances aussi graves, permettre à un champion de la force d'Hildebert d'abandonner la lutte.

« J'aurais voulu, mande le pieux prélat à son ami saint Hugues, abbé de Cluny, si le Pape, que j'ai consulté, m'avait permis de déposer le poids de l'épiscopat, embrasser votre sein comme le coupable s'attache à l'autel. En me renvoyant au travail, il me ravit la récompense. Que Dieu le lui pardonne! En attendant, j'espérerai, à l'ombre de

vos ailes, jusqu'à ce que je sorte de cet abîme de misère et de cette fange, et que je puisse dire : « Voilà « que je viens, mon Dieu, accomplir votre vo- « lonté (1). »

Le désir de la retraite, manifesté d'une manière si ardente, témoigne à quel point les injustices et les violences du temps avaient dégoûté du monde le doux et pieux évêque du Mans. Il était parti pour Rome, bien décidé à se mettre à l'abri des passions ; mais il trouva Pascal II inflexible, et c'est sans hésiter que le pape lui commanda de retourner au combat.

Rome, au temps où Hildebert y alla, avait un tout autre aspect que celui qu'elle présente aujourd'hui. Cette ville incomparable, qui n'a perdu la domination matérielle du monde que pour mieux régner sur les âmes, était alors comme une souveraine couchée dans son tombeau et tout entourée de la majesté de ses souvenirs. Les ruines seules étaient debout. Les splendeurs de la Rome chrétienne n'avaient pas encore succédé aux magnifi-

(1) Habeo igitur, atque ago vestræ gratias religioni, cujus sinum, quasi reus aram, jamdudum complexus essem, si consultus papa, pontificis onus amoliri permisisset. Ille dum me remisit ad laborem, invidit gloriam. Non imputet ei Deus. Interim in umbra alarum tuarum sperabo donec educar de lacu miseriæ et de luto fæcis, atque dicam : « Ecce venio ut faciam voluntatem tuam, Deus meus. » (Hildeberti epist. VII, lib. III, p. 174.)

cences de la Rome païenne, et cependant elle était déjà plus réellement puissante dans sa misère qu'elle ne l'avait été dans sa force (1).

La grandeur de son histoire, la mélancolie de ses ruines, ses progrès, ses chutes, ses destinées, le contraste de ses deux souverainetés qui se succèdent, tout cela se presse dans le souvenir et dans la pensée d'Hildebert, et se trouve vivement exprimé dans les deux pièces de poésie sur Rome qui sont arrivées jusqu'à nous (2).

---

(1) Major sum pauper divite, stante jacens, etc. (*Hildeberti carmina miscellanea.*)

(2) Dum simulacra mihi, dum numina vana placerent
Militia, populo, mœnibus alta fui :
At simul effigies arasque superstitiosas
Dejiciens, uni sum famulata Deo,
Cesserunt arces, cecidere palatia divum
Servivit populus, degeneravit eques.
Vix scio quæ fuerim, vix Romæ Roma recordor ;
Vix sinit occasus, vel meminisse mei.
Gratior hæc jactura mihi successibus illis
Major sum pauper divite, stante jacens :
Plus aquilis vexilla crucis, plus Cæsare Petrus
Plus cinctis ducibus vulgus inerme dedit
Stans domui terras, infernum diruta pulso
Corpora stans, animas fracta jacensque rego.
Tunc miseræ plebi modo principibus tenebrarum
Impero ; tunc urbes nunc mea regna polus.
Quod ne Cæsaribus videar debere, vel armis,
Et species rerum meque meosque trahat,
Armorum vis illa perit, ruit alta senatus
Gloria, procumbunt templa, theatra jacent
Rostra vacant, edicta silent, sua præmia desunt
Emeritis, populo jura, colonus agris.
Durus eques, judex rigidus, plebs libera quondam
Quærit, amat, patitur, otia, lucra, jugum.

En quittant la capitale du monde, l'évêque du Mans se dirigea vers le sud de l'Italie, où les fils de Tancrède de Hauteville, simple gentilhomme nor-

Ista jacent, ne forte mens spem ponat in illis
Civis, et evacuet spemque bonumque crucis
Crux ædes alias, aliosque promittit honores,
Militibus tribuens regna superna suis.
Sub cruce rex servit, sed liber lege tenetur;
Sed diadema gerens jussa tremit, sed amat
Fundit avarus opes, sed abundat; fœnerat idem
Sed bene custodit, sed supera astra locans.
Quis gladio Cæsar? Quis sollicitudine consul?
Quis rhetor lingua? Quis mea castra manu
Tanta dedere mihi? Studiis et legibus horum
Obtinui terras; Crux dedit una polum.
(*Carmina miscellanea*, collect., p. 1336.)

Item idem de Roma
Par tibi, Roma, nihil, cum sis prope tota ruina
Quam magni fueris integra, fracta doces.
Longa tuos fastus ætas destruxit, et arces
Cæsaris, et superum templa palude jacent.
Ille labor, labor ille ruit, quo dirus Araxes
Et stantem tremuit, et diruisse dolet.
Quem gladii regnum, quem provida jura senatus,
Quem superi rerum constituere caput;
Quem magis optavit cum scelere solus habere
Cæsar, quam socius, et pius esse socer.
Qui crescens studiis tribus, hostes, crimen, amicos
Vi domuit, secuit legibus, emit ope.
In quem dum fieret vigilavit cura priorum,
Juvit opus pietas, hospitis unda locum.
Expendere duces thesauros, fata favorem
Artifices studium, totus et orbis opes.
Proh dolor! urbs cecidit, cujus dum specto ruinas,
Penso statum, solitus dicere : Roma fuit
Non tamen annorum series, non flamma, nec ensis
Ad plenum potuit hoc abolere decus.
Tantum restat adhuc, tantum ruit, ut neque pars stans
Æquari possit, diruta nec refici.

mand, avaient, par leur courage, leur constance et leur habileté, fondé des souverainetés puissantes. — Ces magnanimes aventuriers furent l'expression la plus brillante et la plus heureuse de la bravoure et de l'esprit d'entreprise de leur époque. Pendant que leur duc, le Conquérant, achevait au nord la soumission de l'Angleterre, ils osaient, en petit nombre, chasser les Grecs et les Sarrasins de l'extrémité de l'Italie, et ils fondaient une puissance respectée des papes et des empereurs. Ces princes aimaient à prodiguer, avec une générosité toute chevaleresque, les immenses richesses que leur épée leur avait données. — L'évêque du Mans fut reçu avec de grands témoignages de respect et d'admiration par Roger, fils de Robert Guiscard, duc de Pouille, et par Roger Ier, son oncle, comte de Si-

---

Confer opes, ebur et marmor, superumque favorem.
Artificum vigilent in nova facta manus.
Non tamen aut fieri par stanti fabrica muro,
Aut restaurari sola ruina potest.
Cura hominum potuit tantam componere Romam,
Quantam non potuit solvere cura Deum.
Hic superum formas superi mirantur et ipsi
Et cupiunt fictis vultibus esse pares.
Non potuit natura deos hoc ore creare
Quo miranda Deum signa creavit homo.
Vultus adest his numinibus, potiusque coluntur
Artificum studio, quam deitate sua,
Urbs felix, si vel Dominis urbs illa caret
Vel Dominis esset turpe carere fide.

(*Carmina miscellanea*, edit. Beaugendre, collect., p. 1334.)

cile. La renommée des talents et des vertus d'Hildebert était arrivée jusqu'à eux (1), et c'est avec une légitime fierté que ces nouveaux souverains étalèrent aux yeux d'un illustre évêque de leur pays leurs richesses et leurs magnificences. Les Actes des évêques du Mans énumèrent avec complaisance les dons qui furent offerts à Hildebert pour les églises du Mans, et particulièrement pour Saint-Julien et pour le chapitre.

Les principaux seigneurs et les évêques de la Pouille et de la Sicile suivirent l'exemple de leur duc et de leur comte, et offrirent à l'évêque du Mans des cadeaux magnifiques. Comblé d'honneurs et de richesses, et heureux de posséder les moyens de réparer les désastres de son église, Hildebert s'embarqua pour retourner dans son dio-

(1) Les *Actes des évêques du Mans* disent : « Dux enim Apuliæ, et avunculus ejus comes Siciliæ Rogerius, audita fama scientiæ præsulis et honestatis, etc. » (Dom Mabillon, *Vetera Analecta*, t. III, p. 310.)

Si les preuves que nous avons apportées n'étaient pas complètes pour établir la date du voyage d'Hildebert à Rome, le nom des princes qui le reçurent en Pouille et en Sicile la fixe d'une manière positive. En effet, Roger, oncle du duc de Pouille, ne pouvait être que Roger Ier, dernier fils de Tancrède de Hauteville, né l'an 1031, et qui mourut au mois de juillet l'an 1101, à l'âge de soixante-dix ans.

Si le voyage d'Hildebert en Italie avait eu lieu, comme le prétendent Baronius et dom Beaugendre, en 1107, ce n'est pas l'oncle du duc d'Apulie qui eût régné en Sicile, mais son cousin Roger, le jeune fils de Roger Ier, né en 1097, qui n'aurait eu que dix ans en 1107, et qui se trouvait alors sous la tutelle altière de sa mère Adélaïde.

(Voir l'*Art de vérifier les dates*, Chronologie des ducs de Pouille, de Calabre, et des comtes de Sicile, t. II, p. 805, 806 et 807.)

cèse. Il ne voulut pas passer près de l'île de Saint-Honorat sans aller se recueillir et sans donner quelques jours à la vie monastique, objet de tous ses vœux et que les ordres du souverain pontife venaient de lui interdire. Cette pieuse halte faillit lui être funeste. A peine venait-il de quitter, le jour de la Pentecôte, le monastère de Lerens, qu'il fut envahi par une horde de pirates, qui massacrèrent les moines, rasèrent les bâtiments et ne se retirèrent que quand ils eurent tout détruit ou tout enlevé (1).

Échappé comme par miracle à ce terrible danger, Hildebert débarqua au port de Maguelonne,

(1) C'est à Hugues, abbé de Cluny, qu'Hildebert adresse le récit de cet affreux désastre, qu'on ne trouve relaté dans aucun historien et qui ne peut néanmoins être mis en doute d'après les détails donnés par Hildebert, qui en fut presque le témoin. Baronius cite la lettre d'Hildebert à l'abbé de Cluny à l'année 1107, toujours dans la pensée que c'est à cette date qu'eut lieu le voyage d'Hildebert à Rome :

« Maximum duco atque habeo, quod mihi vestræ sacrarium familiaritatis aperuistis. In eo susceptus multis et magnis expertus sum periculis, quantum valet deprecatio justi assidua. Huic et soli debeo quod insidias mihi Roma redeunti dispositas intactus pertransii, quod urgentes et ingentes maris procellas illæsus evasi; quod non incidi in barbaros pyratas larvali forma deformes, ferina crudelitate hominem diffitentes, super omnia autem gaudentes, nulla secum christianis habere consortia. Hi catholicæ religionis expertes et hostes, in insulam beati Honorati sacratissimo die Pentecostes in multis navibus delati sunt. Ibi a fundamento monasterio penitus everso, plurimi monachorum gladio percussi ceciderunt. Reliquis et latibulis et turre consultum. Eadem die de præfata insula, felix me ventus expulerat. Ita de ipsis faucibus avultus, auspicato cursu Magalonam navigavi, etc., etc. » (*Ibid.*, Epist., lib. III, Epist. VII.)

en face de Montpellier. — On peut dire que, pour lui, le combat, où le renvoyait le pape Palcal II, recommença aussitôt qu'il eut touché terre. Une douloureuse surprise l'attendait à son arrivée au Mans. Pendant l'absence du pasteur, le loup était entré dans la bergerie; un hérétique n'avait cessé, depuis le départ de l'évêque, de corrompre la ville du Mans. Hildebert, avant son départ, avait vu arriver dans sa ville épiscopale deux pénitents dont les habitudes n'étaient pas ordinaires; ils portaient à la main un bâton surmonté d'un crucifix; leur démarche était grave, leur parole austère; le peuple les écoutait avec un étonnement mêlé d'admiration, et, comme rien ne parut répréhensible dans leurs discours, Hildebert leur donna l'autorisation de prêcher dans son diocèse et ordonna, en partant, à ses archidiacres de bien accueillir leur maître et de favoriser son apostolat. Ils l'annonçaient comme un homme d'une grande sainteté et d'une merveilleuse doctrine. Henri, c'était son nom, arriva au Mans presque tout de suite après le départ de l'évêque; il y était attendu avec autant de curiosité que d'impatience. Tout chez lui était fait pour frapper les imaginations populaires; sa taille était haute; son regard profond semblait renfermer des orages; une longue barbe flottait sur sa poitrine; sa démarche était altière et rapide, sa voix tonnante, son

élocution facile; ses habitudes étaient aussi étranges que sa personne; il n'avait pas d'autre demeure que les édifices publics ou les portails, et répondait par des mœurs singulières aux choses mystérieuses que ses précurseurs avaient eu soin de répandre sur son esprit prophétique et sur sa mission (1). Quelques membres du clergé, aveuglés par ces semblants de vertu et de sainteté, préparèrent eux-mêmes la tribune du haut de laquelle ce faux prophète devait bientôt inonder le pauvre peuple des flots de ses mensonges et de son venin. Dans le commencement, il fut écouté avec plus de curiosité que d'entraînement; mais, bientôt, son éloquence pénétra dans les cœurs : c'est alors seulement qu'il dévoila sa doctrine, ainsi résumée par saint Bernard : *Des églises sans fidèles, des fidèles sans prêtres, des prêtres sans respect, et enfin des chrétiens sans le Christ* (2).

Le baptême était, selon lui, inutile pour les en-

(1) Ce portrait de l'hérétique se trouve dans les *Actes des évêques du Mans.* (Mabillon, *Vetera Analecta.*)

(2) Basilicæ sine plebibus, plebes sine sacerdotibus, sacerdotes sine debita reverentia sunt, et sine Christo deinde christiani. (Epist. divi Bernardi CCXL.)

L'hérétique Henri apparaît quelques années plus tard dans le diocèse de Toulouse, où il faut qu'il ait obtenu une bien funeste importance, pour que saint Bernard fût appelé à réparer le mal qu'il avait fait. Le saint abbé se rendit aux instances de l'évêque de Toulouse et du légat Albéric, cardinal et évêque d'Ostie, à qui le pape Eugène avait donné la mission spéciale de s'opposer aux nouveautés, et aux désordres de

fants; les œuvres, stériles pour les adultes. Les saints ne devaient être ni honorés ni invoqués; aucun chant religieux ne devait se faire entendre; les images et les reliques devaient être foulées aux pieds et les croix renversées. Au culte qu'il détruisait, Henri substituait une espèce de loi de nature qui excluait toute moralité; les liens du mariage étaient méconnus et brisés, la famille détruite, et la plus honteuse promiscuité permise et même favorisée. C'est probablement cette horrible dépravation qui était le but principal des prédications de Henri. Quand, par ses chaleureuses déclamations, il se fut emparé de l'esprit des habitants du Mans, on peut dire que les femmes perdirent toute pudeur et les hommes toute raison. Les cérémonies religieuses furent remplacées par d'abominables orgies (1). Henri était devenu le juge et l'arbitre de la population du Mans, qui s'était tellement livrée à lui, qu'il semblait que les richesses de tous appar-

Henri, qui n'osa pas plus tenir devant saint Bernard qu'il ne l'avait fait devant Hildebert. Il s'enfuit et se cacha. Saint Bernard, à force d'éloquence, de vertu et de prières, parvint à ramener le peuple de Toulouse. Mais on voit, par les lettres qu'il lui écrit, qu'il surveille encore avec anxiété cette population qu'il a été arracher à l'erreur et au désordre.

(1) His ita gestis, nec minus apud sanctum Germanum et sanctum Vincentium sacrilegos agebat conventus, ubi dogmatizabat novum dogma, quod feminæ quæ minus caste vixerant, coram omnibus vestes suas cum crinibus nudæ comburerent, etc., etc. (Mabillon, *Vetera Analecta*, t. III, p. 316.)

tinssent à un seul (1). Un tel vertige, un pareil entraînement se rencontrent rarement dans l'histoire des peuples; peu d'hommes ont la puissance de briser ainsi les digues qu'opposent aux passions la religion, les mœurs et les traditions (2).

Henri savait bien que le clergé pouvait seul s'opposer à l'incroyable fascination qu'il exerçait sur la population et aux désordres qui en étaient la conséquence; aussi eut-il soin d'exciter les passions populaires contre les clercs, et il s'efforça de les isoler, de les séparer des habitants. Il interdit tous rapports avec eux; défense absolue était faite de rien acheter et de rien vendre aux ecclésiastiques. Leurs serviteurs étaient hués, poursuivis et menacés des plus horribles supplices. Trois prêtres se firent le devoir de braver les dangers d'une conférence avec Henri; ils furent outragés, frappés, traînés dans la boue, et échappèrent à la mort avec

(1) Ut opes omnium solus videretur possidere. (*Gesta episcoporum Cenomanensium.* Mabillon, *Vet. Analecta.*)

(2) L'anabaptiste Jean de Leyde renouvela à Munster, à cinq siècles de distance, les scènes inouïes du Mans. Il y a entre Henri et Jean de Leyde beaucoup de rapports; leur doctrine était à peu près la même, et les moyens dont ils se servaient pour la divulguer étaient les mêmes. Ils avaient les mêmes talents, et ils rencontrèrent le même entraînement et la même crédulité chez deux populations bien différentes dans leurs mœurs et leur caractère. Les Manceaux du XIe siècle étaient réputés pour leur mobilité et leur inconstance; les habitants de Munster étaient des hommes du Nord. Le fanatisme est de tous les pays et de tous les climats.

grande peine. Le clergé, ne pouvant trouver l'occasion de discuter avec ce forcené, résolut de lui faire parvenir par écrit l'interdiction formelle de prêcher dans la ville du Mans. Il se trouva un chanoine, il se nommait Guillaume Musca, qui eut la hardiesse et le dévouement de lui porter la lettre dans laquelle le clergé, après lui avoir reproché la manière hypocrite dont il avait abusé de sa confiance, les erreurs, les troubles, les divisions qu'il avait semés au sein d'une population paisible, lui interdisait, sous peine d'excommunication, à lui et à ses compagnons, de prêcher et de continuer à tromper le peuple. Guillaume Musca eut l'énergie, en lui remettant cet acte d'excommunication, de lui reprocher publiquement ses infamies. Henri, en parcourant l'écrit, s'écria à plusieurs reprises : *Vous mentez ! Vous mentez !* Le courageux chanoine eût été perdu s'il n'avait été protégé par l'intendant du consul, qui l'avait accompagné et qui l'arracha à la fureur des sectaires...

Les choses en étaient là au Mans, quand on apprit que l'évêque arrivait.

Henri fut troublé par cette nouvelle et se retira dans un château, aux environs de la ville, où il ne changea rien à sa vie dépravée. Hildebert entra au Mans entouré de presque tout le clergé. L'aspect de la population lui fit voir tout de suite la profon-

deur du mal; elle était morne et silencieuse, et lorsqu'il voulut la bénir de cette main paternelle sous laquelle elle s'inclinait naguère avec respect, les visages se détournèrent et des voix s'écrièrent : « Nous ne voulons plus de votre direction, nous ne voulons plus de votre bénédiction. Bénissez le ruisseau de la rue; quant à nous, nous avons un père, nous avons un pontife, nous avons un défenseur qui vous surpasse en vertu et en science (1). » L'évêque supporta avec douceur ces injures; cette ignorance et cet égarement lui inspirèrent une profonde pitié, et il ne cessa plus de prier de toute son âme le Dieu tout-puissant d'arrêter le fléau de l'erreur et de détourner de son Eglise les malheurs d'un schisme. Un incendie qui ravagea une partie de la ville disposa quelques esprits à la réflexion. Cependant Hildebert cherchait l'occasion de se trouver publiquement en présence du faux prophète; elle se présenta.

Du côté de l'évêque se trouvaient incontestablement la science, la doctrine, la vertu, la pureté des intentions; du côté de son adversaire, une hardiesse à toute épreuve, une grande faconde et une popularité dangereuse. Hildebert savait qu'il n'existe qu'un moyen d'agir sur une multitude égarée, qui

(1) Mabillon, *Vetera Analecta*, t. III, p. 318.

n'a ni la possibilité ni le désir de suivre une discussion : c'est de frapper son imagination et de faire ressortir, d'une manière évidente et palpable, l'ignorance de son idole. Il alla donc droit à son adversaire et lui demanda quelle était sa profession. Henri, feignant de ne pas comprendre sa question, n'y répondit pas. L'évêque alors lui demanda à quel ordre il appartenait. « Je suis diacre, répondit Henri. — Avez-vous assisté aux offices du jour? — Non, dit-il. — Récitons alors les matines. » Et Hildebert les commenca; Henri fut forcé d'avouer qu'il ne pouvait le suivre. « Récitons alors l'office de la Vierge. » Henri n'en connaissait ni le texte, ni l'ordre, ni les versets, et il dit en rougissant qu'il employait sa vie à prêcher et à dogmatiser. « Comment prêcher sans savoir, dogmatiser sans connaître !.. » L'évêque profita de l'embarras de Henri et de l'étonnement général, et, avec la double autorité du pontife et du docteur, il lui ordonna de quitter son diocèse et de porter ailleurs ses vices, ses scandales et son ignorance. Henri n'osa pas résister; il se sentait dominé : il quitta Le Mans. Le mal qu'il avait fait laissa des traces qui furent longues et difficiles à effacer.

Aussitôt que la paix fut rendue à son Eglise, Hildebert s'occupa de faire emploi des trésors qu'il rapportait de son long voyage. Il en distribua une

partie aux différentes églises de la ville du Mans; le reste fut consacré à la cathédrale et à la restauration des possessions épiscopales. Les maisons du chapitre, qui étaient situées à la partie occidentale de l'église Saint-Julien, furent reportées à la partie orientale et construites avec élégance sur l'emplacement de la cour de l'évêque Gervais (1).

Le saint évêque profita des moments de tranquillité qui lui étaient donnés pour réparer les désastres des temps passés et pour se livrer à ses goûts artistiques et littéraires. La paix qui l'entourait dut lui paraître d'autant plus douce qu'il n'en avait jamais joui depuis sa promotion à l'épiscopat. Peut-être le sentiment de gratitude qu'il ne cessait de ressentir pour Henri Ier l'empêcha-t-il de juger avec toute la sévérité qu'ils méritaient les actes de ce roi lettré, habile et corrompu. Quoi qu'il en soit, la reconnaissance est une excuse que l'on ne peut jamais alléguer que pour les âmes élevées et généreuses.

(1) L'an 1055, Gervais, évêque du Mans, fut promu à l'archevêché de Reims, après avoir occupé vingt ans le siége du Mans. (Dom Bondonnet, *Vie des évêques du Mans*, p. 412.)

CHAPITRE VI

Hildebert et Henri Ier ont dû se connaître en Angleterre. — Cause des vifs sentiments de reconnaissance d'Hildebert pour Henri. — Rapports d'Hildebert avec la famille de Henri Ier, avec la reine Mathilde, avec la comtesse de Blois, avec la reine Adèle, avec l'impératrice Mathilde. — Caractère de Henri Ier. — Abstention complète d'Hildebert dans la lutte de saint Anselme avec Henri au sujet des investitures. — Robert, duc de Normandie. — Guerre entre Henri et Robert. — Captivité de Robert. — Silence regrettable d'Hildebert. — Sa lettre à Henri au sujet de la perte de la *Blanche-Nef*.

On rencontre dans la correspondance d'Hildebert les témoignages évidents de l'affection et de la profonde reconnaissance dont il était pénétré pour la personne de Henri Ier. Il le traite partout et toujours comme un souverain qu'il vénère et comme un prince ami auquel il est tout dévoué. Ces relations intimes dataient, très-probablement, du séjour forcé qu'Hildebert fit en Angleterre, lorsqu'il y fut amené par Guillaume le Roux. Henri, alors, se tenait éloigné des affaires; il n'y avait aucune place

pour lui sous le règne d'un frère despote et ombrageux; il n'avait alors d'autres moyens d'entretenir son activité et sa capacité que de les tourner vers les lettres, ce qui lui valut le surnom de *beau clerc*. L'arrivée à Londres d'Hildebert, dont la réputation littéraire était déjà établie, dut être pour Henri une véritable bonne fortune, et, quoiqu'il ne nous reste pas de traces positives des relations qu'Hildebert et Henri eurent ensemble à cette époque, tout porte à croire que c'est alors qu'ils se connurent (1).

La manière dont Henri se hâta, lors de son arrivée au trône d'Angleterre, de réparer et d'adoucir les maux dont Hildebert avait été accablé par son prédécesseur, ajouta la reconnaissance aux sentiments d'affection et d'estime qu'il éprouvait. Aussi l'évêque du Mans devint le conseiller, le directeur de toute la famille royale d'Angleterre; on rencontre sa pieuse intervention dans beaucoup d'événements qui l'intéressent; et si le caractère entier de son royal ami le force quelquefois à trop de ménagements, si le souvenir de ce qu'il lui doit l'entraîne même jusqu'à la flatterie, on retrouve le grand évêque, le ferme docteur et l'écrivain inspiré, dans sa correspondance avec les autres personnes de la

(1) Il est plus que probable que c'est à Henri Ier qu'est dédié le traité *de Honesto et Utili*. (Voir la préface de ce Traité dans dom Beaugendre.)

famille royale. Nous avons déjà eu l'occasion de citer une lettre pleine d'élévation d'idées et d'indépendance de langage, qu'il adressait à Mathilde, fille du roi d'Écosse, lorsqu'elle fut choisie pour être reine d'Angleterre. Voici encore un extrait de sa correspondance avec Mathilde, qui est d'autant plus digne d'être cité, qu'il renferme un admirable mélange de pensées grandes et gracieuses, et qu'il reproduit par là toutes les qualités de l'esprit d'Hildebert.

La reine lui avait envoyé deux magnifiques flambeaux d'or. Après l'avoir remerciée de la magnificence du cadeau et de l'intention qui l'a fait faire, il ajoute :

« Vous avez voulu, si je ne me trompe pas, rappeler deux choses à l'évêque, et votre souvenir, et les devoirs du pasteur. Je comprends que ces deux flambeaux m'ont été envoyés comme l'avertissement que je dois la lumière de la doctrine à ceux devant qui ils sont placés, et que je dois aussi ne pas oublier de prier pour vous. Leur présence excite, anime mon esprit, et me dit intérieurement que je dois profiter de leur exemple, tout en usant de leur utilité. Je sens profondément au dedans de moi-même que moi aussi je suis un *porte-lumière,* un de ceux à qui les divines Écritures disent : *Vous êtes la lumière du monde,* et aussi : *On n'allume*

vas une lampe pour être placée sous le boisseau, mais sur un chandelier, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison. J'embrasse votre exhortation, ô fille de Jésus-Christ. Si cependant telle n'a pas été votre pensée, si vous m'avez simplement fait un cadeau, j'accepte le bienfait pour profiter de l'enseignement. Tout nous sert de leçon; chaque chose a un sens mystique (1), et de chaque chose on peut faire ressortir la beauté des lois morales. Rien n'a été fait pour soi, et rien n'est tellement simple qu'on ne puisse y trouver un côté par lequel nous sommes prévenus et de ce qui est funeste, et de ce qui est utile. — Que vous dirais-je maintenant de votre souvenir? Il déborde de mon âme, il la remplit, il m'accompagne toujours; il m'accompagne surtout quand, pécheur que je suis, mais prêtre, je monte à l'autel. Là, auguste reine, ces flambeaux sont pour vous et pour les vôtres un appui; pour le pontife, un avertissement. Adieu (2)! »

(1) Hildebert, pénétré de cette pensée que chaque chose a un sens mystique, le cherche quelquefois trop. Les savants auteurs de l'*Histoire littéraire* le lui reprochent (*Hist. litt.*, t. XI, p. 411).

(2) Les lettres d'Hildebert ont été traduites; n'ayant pas la traduction sous la main, nous n'avons pu nous en servir, et nous ne le regrettons qu'à moitié, parce que ce n'est pas seulement le sens que nous nous sommes efforcé de rendre, mais aussi le mouvement de ce style si varié et si imagé, et pour cela il faut avoir l'entière indépendance de ses im-

La pieuse Mathilde ne devait pas assister à la terrible catastrophe qui détruisit la famille de Henri Ier et qui jeta un crêpe noir sur le reste de sa vie; elle mourut deux ans avant le naufrage de la *Blanche-Nef,* dans laquelle périt son fils Guillaume. Henri, dans l'espoir de réparer ce désastre, épousa en 1121 Adélaïs, fille de Geoffroy, duc de Louvain; mais les châtiments d'en haut ne se réparent pas : cette union resta stérile. Est-il une peine plus grande que celle d'une reine qui voit dessécher dans son sein une souche royale et dont la vie devient une

---

pressions. Le latin, que nous plaçons au-dessous de la traduction, dira au lecteur jusqu'à quel point nous avons atteint notre but.

« Sunt autem duo, quæ nisi fallor, episcopo suggerere decrevisti; tui scilicet memoria, debitique recordatio pastoralis. Unde velut quoddam commonitorium candelabra mihi missa intelligo, quibus coram positis, et doctrinæ lumen gerere, et pro te reminiscerer supplicare. Eorum præsentia succutit et excitat spiritum meum, secretis exigens hortatibus, ut dum utor beneficio, proficiam exemplo. Occulte quidem, sed acute satis, jubeor attendere cujus sim bajulus luminis, quibus divina dicant eloquia : *Vos estis lux mundi.* Et illud : *Non accendunt lucernam, nec ponunt eam sub modio, sed super candelabrum ut luceat omnibus qui in domo sunt.* Amplector tuam, filia Christi, exhortationem, quæ si tuæ defuit intentioni, si dedisti simpliciter, sic tamen munus accipio famulatum, ne contemnam documentum. Licet undecumque proficere ac doceri : omnia fere mysticos offerunt intellectus, et facile est ex qualibet re morum figurare venustatem. Nihil ita ceratum est pro se, nihil ita simplex, cui non sit aliquid unde doceamur vel cavere noxia, vel salutaria providere. De tua vero memoria quid loquar? Quæ meum pectus altius irrupit, latius occupavit, stabilis possidet, viventi convivet. Convivet ea mihi, convivet, inquam ea de frequentissima futura frequentior, quoties ad altare Domini peccator adstabo, sed sacerdos. Ibi pro te, regina venerabilis, ibi pro tuis et candelabra agent obsequio et pontifex monimento. Vale. » (Dom Beaugendre, collect., lib. I, Epist. IX, p. 24.)

déception pour tout un peuple? Adèle, dans son chagrin, trouva pour la consoler, l'appuyer et la guider, les fermes et pieux conseils de l'évêque du Mans. Elle avait pour lui tant de respect et une si filiale affection, qu'elle demanda à être affiliée à l'Église du Mans et à participer aux avantages spirituels de ses prières. Hildebert y consentit avec empressement, et dans la même lettre par laquelle il lui annonce que ses intentions sont exécutées, il la félicite de la voie qu'elle suit et l'engage à élever ses pensées et ses désirs vers le monde supérieur, qui ne passe pas et où ne se rencontre aucune déception. Après l'avoir vivement engagée à persévérer dans la pratique de toutes les vertus, et surtout de la charité, il ose toucher le point sensible et délicat de sa stérilité, et il la félicite de ce que, étant délivrée des intérêts de la terre et des soins d'une famille, elle peut marcher d'un pas plus ferme et plus assuré vers les hautes destinées de l'autre vie (1).

« Vous n'avez rien à craindre pour vos richesses, lui dit-il, et vous n'avez pas à les augmenter pour

(1) Porro de tuis opibus id minime timetur, quibus multiplicandis non urget te successio liberorum. In quo etiam divina gratia tibi officiose providit, quam maluit fecundam esse spiritu quam carne, cœlo parere quam sepulcro. Carnis enim fecunditate retrorsum plures abeunt, sollicitæ quid hæredibus derelinquant, quas eis emant possessiones, ubi consultius adultas collocent filias, quæ palatia nepotes non-

les transmettre à vos enfants. C'est en cela que la grâce de Dieu se manifeste d'une manière toute particulière ; elle a préféré vous donner la fécondité de l'esprit que celle de la chair et vous voir enfanter pour le ciel que pour le tombeau. Que de sollicitudes accompagnent la fécondité de la chair !! Que de choses laissent après eux ceux qui ont des héritiers !! Quelles possessions faut-il leur acheter? Où et comment placeront-ils leurs filles adultes d'une manière plus avantageuse? Quels palais laisseront-ils à des petits-enfants qui ne sont pas encore nés? C'est pour eux qu'ils veillent ; c'est pour eux qu'ils travaillent ; c'est pour eux qu'ils endurent le froid et la faim ; et ils acquièrent, par un tourment constant et volontaire, ce que doit disperser plus tard un héritier libertin et débauché. O parents insensés qui se font ainsi les serviteurs de leurs enfants ! Combien vous êtes heureuse, vous qui n'avez pas votre âme partagée, parce que vous n'avez à tenir compte pour personne des vanités et des folies trompeuses. Livrez-vous donc tout entière à la grâce de Dieu, sans laquelle nous ne voulons rien

---

dum natos exspectent. His earum vigiliæ serviunt, his labores thesauri zant. Afficiuntur etiam inedia ; torpent algoribus. Et quod hæres scortator et ventricola dilapidet, spontaneo cruciatu corporis acquirunt. O insani parentes! qui filiis officiosi sibi officiunt. Tu autem felix cui non sunt quibus dividas animum, propter quos respicias in vanitates et insanias falsas. Tota igitur adsis gratia Dei, sine qua nec bene volu-

de bien, nous ne pouvons rien de bien. Si vous ne manquez pas à la grâce, la grâce ne vous manquera certainement pas.

« Adieu, très-chère sœur en Jésus-Christ; saluez de notre part votre mari, à qui nous rendons les mêmes devoirs qu'à vous.

« Je vous rends grâces à tous deux d'avoir accueilli et de ce que vous possédez nos frères, les moines du bienheureux saint Vincent; j'ai entendu dire que vous les visitiez souvent; vous faites bien, et je prie votre piété de continuer. Encore une fois adieu. »

Parmi les membres de la famille de Henri d'Angleterre, il se trouvait une princesse intéressante entre toutes : c'était Adèle, sa sœur, fille de Guillaume le Conquérant; elle avait épousé Étienne, comte de Blois. Étienne avait suivi l'entraînement général de son temps : il s'était croisé et avait été, avec Godefroi de Bouillon, Robert de Normandie et Hugues de Vermandois, un des chefs de l'armée chrétienne. Jusqu'au siége d'Antioche, sa valeur

---

mus, nec bene operamur. Nisi ei defueris, credas eam minime defuturam. Vale, dilectissima in Christo soror, et vice nostra maritum saluta cui etiam idipsum concedimus quod tibi. Utrique autem ex eo agimus gratias, quod monachos beati Vincentii filios et fratres nostros manu tenetis, in largis benedictionibus, ut audivi frequenter visitantes. Hæc etiam benefecistis, et ut perseveretis vestram rogamus devotionem, rursus vale.... (Dom Beaugendre. collect., Epist. XIV, lib. I, p. 45.)

fut à la hauteur de son nom, de sa position et de sa cause; sa constance, qui n'avait cédé devant aucun danger et aucune fatigue, ne put tenir contre les privations et les horreurs de ce siége; il se retira, emmenant avec lui les troupes qu'il commandait. De retour dans ses États, il fut en butte au dédain, au mépris général; aux reproches les plus durs se mélangeaient pour lui les qualifications les plus humiliantes. Sa noble compagne Adèle ne pouvait se résoudre à partager sa honte et son déshonneur; elle ne cessait de relever son courage, de réveiller le sentiment de sa dignité et de l'engager à repartir pour la Terre-Sainte. Étienne céda enfin à ses pressantes exhortations; il repartit, laissant à Adèle le double gouvernement de ses États et de sa nombreuse famille (1). L'énergie de cette généreuse femme l'éleva à la hauteur de sa mission : sous l'influence et la direction du grand évêque du Mans, elle dirigea fortement et pieusement l'éducation de ses enfants et tint d'une main ferme les rênes de ses vastes États (2).

(1) Ils avaient six fils et trois filles.

(2) Etienne, sixième comte de Blois, eut pour partage dans la succession de son père, Thibaut III, le comté de Blois et de Chartres, avec plusieurs terres en Champagne. Il était déjà du vivant de son père comte de Meaux et de Brie. Il devint si puissant, dit Guibert de Nogent, qu'il avait autant de châteaux qu'il y a de jours dans l'année. (Voir l'*Art de vérifier les dates*, Chronique historique des comtes de Champagne, t. II, p. 615.)

Hildebert, qui suivait d'un œil attentif les efforts de cette grande âme, craignit que le sentiment du devoir ne la fît sortir de la voie de la modération et ne la rendît trop rigoureuse. Il lui écrit donc, pour lui recommander la clémence, une lettre qui mérite d'être citée (1).

« L'absence de votre mari, lui dit-il, vous a imposé le lourd fardeau de l'administration. Femme et isolée, vous le supportez de façon qu'il ne vous est pas nécessaire d'être soutenue par aucun homme ni par des conseils étrangers. Vous possédez tout ce qu'il faut pour le gouvernement d'un État. Certes, une si grande réunion de qualités dans une femme ne peut être donnée par la nature, mais par la grâce. C'est la grâce de Dieu qui vous a comblée de tous ces dons, afin que vous soyez la gloire de votre sexe et pour que vous sachiez modérer votre puissance. Vous obéissez à la femme, lorsque vous conservez la chasteté au milieu de tout l'éclat de la beauté; vous dominez la comtesse, lorsqu'au sein de la puissance vous pratiquez la clémence. La

(1) Absentia mariti laboriosior tibi cura consulatus incubuit. Eam tamen et femina sic administras, et una, ut nec viro, nec precariis consiliis necesse sit adjuvari. Apud te est quidquid ad regni gubernacula postulatur. Sane tantus bonorum conventus in femina, gratiæ est, non naturæ. Gratia Dei prædicandos tibi titulos cumulavit, quibus et sexui esses ad gloriam et potestatem temperares. Defers enim feminæ, dum colis in pulchritudine castitatem, comitissam reprimis, dum servas in potestate clementiam. Ista tibi virum conciliat, hæc populum. Inde

chasteté vous attache votre mari, la clémence vous attache le peuple; toutes deux augmentent votre réputation; toutes deux augmentent votre popularité. Ces deux biens sont assez éclatants et assez remarquables par eux-mêmes pour se passer de tout éloge étranger. Cependant de grandes louanges s'attachent à la clémence, parce qu'elle profite à plusieurs. La beauté pudique veille à sa propre sûreté, mais le gouvernement doux assure la tranquillité de l'État. La clémence est la vertu des seuls souverains appelés à commander aux autres hommes, soit par leurs droits héréditaires, soit par la force, soit par le bénéfice de l'élection. Car, aux yeux du peuple, il y a une grande différence entre celui qui a ou qui n'a pas la puissance de punir. Ce peuple abomine la cruauté puissante et adore la clémence. La nature a assuré deux rôles bien différents aux hommes et aux bêtes féroces. Elle a voulu adoucir les hommes par la clémence et faire craindre les animaux par la cruauté. Etre cruel, c'est donc se rapprocher de la bête et s'éloigner de l'homme. La

nomen acquiris, hinc favorem. Utrumque bonum per se quidem satis insigne est atque conspicuum, nec linguæ supplicat alienæ. Cæterum clementiæ plurimum laudis accedit, quia pluribus prodest. Quippe formosa pudica sibi providet, mitis autem principatus regnum servat incolume. Hujus profecto virtutis locus est apud potentes, qui jure parentum, vel vi, vel electionis beneficio, cæteris præcipantur. Apud populum vero non ita, cui nulla est potestas puniendi. Ipse autem ex alto crudelitatem detestatur, adorat clementiam, quorum alterum feris, alterum homini-

raison qui domine les autres êtres animés et qui s'incline devant Dieu est le propre de l'homme, et il n'y a rien de commun entre la raison et la cruauté. Cette raison a un divin commerce avec Dieu et avec les sages, et elle fuit tout ce qui a le goût du sang. Elle méprise profondément la demeure de l'homme cruel; elle la fuit au loin, la maudit constamment et voudrait l'ignorer toujours. C'est ailleurs qu'elle cherche sa société; c'est ailleurs qu'elle établit ses liaisons, dans un milieu où la clémence n'occupe pas la dernière place. S'il n'y a rien de plus intimement lié à la nature humaine que la clémence, il n'y a rien non plus de plus glorieux pour un prince. Il faut que la clémence accompagne la raison, comme une servante suit sa maîtresse; elle doit, par son intervention, tempérer la sévérité de la puissance, calmer les esprits et épargner les cou-

---

bus natura docuit assignandum. Ea sanxit oportere homines mansuescere clementia, timeri feras crudelitate. Igitur crudelem esse, cum feris est habere commercium et hominem diffiteri. Præterea suum est hominis ratio, quæ cætera supergreditur animantia, Deo cedit; atqui rationi nullum est penitus cum crudelitate consortium. Illa cum Deo et cum sapientibus divinam pepigit mansionem; hæc ad infima et sanguine gaudentia demigravit. Quæ igitur societas homini ad crudelitatem, cujus lares ratio tam superne despicit, tam longe relinquit, tam constanter abjurat, tam penitus ignorat. Aliud habet illa contubernium, atque aliis cohabitatoribus constipatur, inter quos clementia non ultimum possidet locum, qua sicut humanitati nihil est affinius, ita nihil gloriosius in principe. Ea rationem quasi pedissequa matrem familias, comitetur oportet, cujus arbitrio severas potestates emolliat, mitiores

pables. La raison préside sur toutes les vertus; c'est elle qui leur marque leurs limites; c'est elle qui leur indique leur moment. »

Hildebert, selon son habitude d'appuyer ses thèses sur tout ce qu'il y a de vrai et de beau, cite à la comtesse Adèle quelques sentences de Sénèque qui, par le fond et par la forme, rentrent complétement dans son sujet et font ressortir les avantages que les princes retirent de la modération; et il termine ses admirables conseils ainsi :

« Ce que je viens de vous dire suffit à une âme docile et qui aime la règle. Les esprits actifs saisissent facilement combien la cruauté nuit à la puissance et combien la clémence lui profite. Adieu! »

Le mari d'Adèle, le comte Étienne, mourut en Orient (1); il lava dans son sang la tache qu'un moment de défaillance avait imprimée sur son écus-

animos advocet, reis parcat. Omnibus enim virtutibus ratio præsidet, omnibus fines ordinat, omnibus suorum tempora denuntiat officiorum. . . . . Sufficiunt hæc animo docili et amanti disciplinam. Ex quibus diligentiores facile percipient quantum vel crudelitas obsit, vel prosit clementia potestati. Vale. (Dom Beaugendre, lib. I, Epist. III, p. 5.)

(1) Hildebert nous apprend que le comte de Blois était poëte. C'est à lui qu'il écrit : *J'entends dire qu'à la guerre vous êtes un autre César, et je suis dans l'étonnement de ce qu'en poésie vous êtes un autre Virgile.*

C'est sur cette phrase que dom Rivet a compris Etienne parmi les poëtes de son temps; il ne nous est parvenu aucune pièce de cette muse à qui Hildebert fait un si beau compliment.

son, et il échangea glorieusement la couronne du comté de Blois contre la palme du martyre.

Quand les enfants d'Adèle furent sortis de l'enfance et que tous ses devoirs de souveraine et de mère furent accomplis, elle se retira, en 1122, dans le cloître de Marcigny. Hildebert, après l'avoir fortement soutenue dans les difficultés du gouvernement et dans les luttes de la vie du monde, la dirigea encore au milieu des austérités du cloître. Ce n'est plus à la pratique de la clémence, cette vertu des souverains, comme il l'appelle, qu'il l'exhorte, mais à l'humilité, à la vertu des petits, qu'il engage maintenant cette puissante princesse, ce ferme caractère et ce grand esprit à se plier.

C'est dans son couvent qu'il lui écrit (1) :

« Toutes les fois que j'entends parler de vous, mon âme se réjouit et s'exalte. J'entends dire que vous avez été conduite dans le sentier des commandements de Dieu, et que vous avancez d'un pas rapide vers la terre des vivants. J'entends dire que, du sein de l'opulence, vous vous êtes faite pauvre; que, du milieu d'une cour empressée et

(1) Quoties quæ circa te aguntur audio, lætatur et exultat spiritus meus, audio enim te deduci in semitam mandatorum Dei, et ad terram viventium inoffenso currere vestigio. Audio autem de locuplete pauperem spiritu, de splendissima et constipata cuneis obsequentium comitissa; humilem monacham, atque ab instar abjectioris ancinellæ, cæteris filiabus Christi, quæ tecum Domino serviunt, et providere quod

splendide, vous êtes devenue humble nonne, et que, à l'exemple de la plus misérable servante, vous assistez les saintes filles qui, avec vous, servent le Seigneur, et vous entretenez avec elles les plus obligeants rapports. Heureux changement! changement de la droite du Tout-Puissant, dans lequel il est nécessaire de méditer ces paroles de la Sagesse : « O mon fils, qui aspirez au service de Dieu, « préparez votre âme à la tentation..... »

L'évêque alors signale à l'humble nonne les tentations qu'elle rencontrera dans sa nouvelle vie et les écueils qui se trouvent dans *la vaste mer sur laquelle elle va naviguer,* car, lui dit-il, *le port est encore bien loin.* Puis il termine en lui disant (1) :

« Souvenez-vous d'embrasser l'humilité; rien ne triomphe plus glorieusement des attaques de Satan. Opposez à ses traits le bouclier de l'humilité; quand il l'aura reconnu impénétrable, il sera confondu et il cessera de vous attaquer..... »

On s'oublierait facilement à traduire cette correspondance d'Hildebert avec ces pieuses princesses;

necessarium est, et officiose famulari. Sane hæc mutatio, mutatio dexteræ Excelsi. In ea necesse est ut illud sapientis attendas. Fili accedens ad servitutem Dei, præpara animam tuam ad tentationem. . . . . .

(1) Illius jaculis scutum humilitatis oppone, quod si ipse invenerit impenetrabile confundetur et te persequi desistat. (Dom Beaugendre, coll., lib. I, Epist. IV, p. 7.)

mais notre but est de prouver la grande intimité qui existait entre l'évêque du Mans et la famille de Henri Ier. Signalons encore alors la lettre charmante qu'il adresse à Mathilde, fille de Henri et veuve de Henri V, empereur d'Allemagne, au moment où, après la mort de son mari, elle revenait en Angleterre (1). Toutes ces lettres sont empreintes d'un double cachet d'élévation et de grâce. Les plus sévères vérités, souvent même les leçons, s'y trouvent mélangées aux compliments les plus délicats, et le respect et l'affection qu'il témoigne à ces souveraines ne nuisent en rien à la dignité de l'évêque et à l'indépendance du docteur. On sent que la brillante imagination du poëte est à l'aise, et elle colore des plus belles images le style du théologien et du directeur.

Il n'en est malheureusement pas de même dans sa correspondance avec le roi Henri Ier; ses flatteries sont exagérées, et toute délicatesse a disparu; tant il est vrai qu'une fois sorti de son atmosphère, qui est la vérité, l'esprit supérieur s'égare plus loin qu'un autre; il perd tout sentiment des nuances et tombe dans des exagérations telles qu'elles ne peuvent s'expliquer que par l'habitude d'adapter un grand style à de grandes idées.

(1) Dom Beaugendre, lib. III, epist xiv, p. 179.

On ne peut cependant mettre en doute la sincérité des sentiments d'Hildebert, et l'admiration qu'il témoigne au persécuteur de saint Anselme et au spoliateur de Robert a une réelle importance historique, parce qu'elle éclaire le bon côté du caractère de Henri Ier. Jamais roi n'a été plus diversement jugé, et ses admirateurs, comme ses détracteurs, s'appuient tous sur des faits incontestés. C'est que Henri, ainsi et plus même que la plupart des hommes, présente le bizarre assemblage de réelles qualités et de grands vices. Il a d'abord l'art de régner; il comprend toute l'importance des actes d'un souverain; il a un profond sentiment de sa dignité et ne fait rien légèrement; il s'occupe avec constance et énergie de l'administration de son royaume (1), et, au milieu d'un temps troublé, il sait faire respecter son pouvoir. Justicier inflexible tant que ses intérêts ne sont pas engagés, il méconnaît toute règle, tout droit et toute justice quand il veut atteindre un but. Par ces contrastes, Henri Ier résume en lui seul les tendances opposées de son temps. Le moyen âge est une époque de transition et de lutte entre la barbarie et les traditions païennes, d'un côté, et le christianisme, de l'autre.

(1) Diem male perditum judicat, in quo pro perditis moribus agere non contingit. (Dom Beaugendre, lib. III, epist. XIII, p. 1784)

Henri s'abandonne volontiers aux influences civilisatrices du christianisme, et même à la direction de l'Église, quand ses passions ou ses intérêts ne se trouvent pas en jeu; mais on retrouve en lui toutes les violences, toutes les fureurs du barbare, tout le despotisme païen, quand il s'agit de surmonter un obstacle ou de briser une résistance.

Ce n'est qu'à distance que les caractères peuvent être jugés dans leur ensemble; la plupart des chroniqueurs du temps (1), séduits par les royales qualités de Henri Ier, le traitent avec un respect tout exceptionnel, et leurs éloges justifieraient l'enthousiasme d'Hildebert, si des événements, qui ont laissé dans l'histoire des traces profondes, ne venaient nous donner le moyen de juger par nous-mêmes le caractère de Henri.

Trois grands faits dominent son règne : la persécution de saint Anselme; la captivité de son frère Robert; enfin la catastrophe de la *Blanche-Nef*, dans laquelle périt la famille royale d'Angleterre.

L'intimité qui existait entre Hildebert et Henri Ier était assez grande, d'après ce que ses lettres nous indiquent (2), pour que nous ayons à apprécier

(1) Orderic Vital et Malmesbury en tête.

(2) Voir les lettres d'Hildebert à Henri. (Dom Beaugendre, lib I, epist. XII.)
Idem, lib. III, epist. XX. *Idem*, lib III, epist. XI.

dans ces graves événements son langage ou même son silence.

Saint Anselme, au retour de son premier exil, rapportait les impressions qu'il avait reçues au concile de Bari, et la détermination bien ferme et bien arrêtée de combattre les investitures ecclésiastiques par le pouvoir séculier ; non-seulement il avait puisé dans son esprit de soumission au Saint-Siége la résolution de ne pas laisser s'enraciner en Angleterre cette usurpation désastreuse du pouvoir temporel, mais, pour lui, la question, envisagée du centre de la catholicité, c'est-à-dire au point de vue des intérêts généraux de l'Église, lui apparaissait dans toute sa vérité et sa simplicité ; il était clair à ses yeux qu'il ne s'agissait de rien moins que de l'indépendance du sacerdoce, de sa dignité, et par suite de l'efficacité de sa mission spirituelle. A toutes les époques, on voit se poser cette grave question d'indépendance et s'établir une lutte dont les formes et les armes changent selon les temps, mais dont le fond reste le même ; il s'agit toujours d'amoindrir et de gêner une autorité qui commande aux consciences et qui, par cela même, ayant quelque chose de supérieur à toutes les puissances de la terre, est un point d'appui pour tous les droits et pour toute légitime indépendance. Dans le XIIe siècle, la querelle des investitures n'était autre que

l'affranchissement de l'Église; les souverains d'alors ne se méprenaient pas plus sur son importance que les grands esprits et les grands saints qu'ils avaient pour adversaires. Le désir du pouvoir absolu n'était même pas, à cette époque, le seul mobile des souverains; ils convoitaient aussi les propriétés de l'Église, et, du droit d'investir les évêques de leur dignité avec la crosse et l'anneau, ils avaient fait découler celui de retenir, selon leur bon plaisir, les bénéfices vacants, et de jouir ainsi, tant qu'ils le voulaient, des revenus des évêchés. Henri Ier, même après sa réconciliation avec saint Anselme, ne put complétement abandonner ce lucratif usage de sa famille. Il ne céda, du reste, aux instances de sa sœur Adèle et de sa femme Mathilde, qui le pressaient de mettre fin au long exil du primat d'Angleterre, que quand il se vit menacé du soulèvement de ses barons. Rien dans la correspondance d'Hildebert avec Henri, avec saint Anselme lui-même, avec la reine Mathilde et la comtesse de Blois, avec les papes, les évêques et les chefs de monastère, n'indique la moindre allusion en faveur du champion de l'Église, et cependant il n'ignorait ni l'importance du conflit, ni l'effet fâcheux qu'il produisait en Angleterre, ni le vif intérêt que saint Anselme inspirait aux princesses avec lesquelles nous l'avons vu en si fréquente, si intime et si sainte

correspondance. Il faut, non pour justifier, mais pour expliquer ce triste silence, penser qu'Hildebert sacrifiait ses plus intimes sentiments et ses plus chères idées à la crainte d'irriter son royal bienfaiteur, et on en est réduit à espérer qu'il n'était pas étranger aux démarches et aux instances de la reine et de la comtesse de Blois.

La dureté de Henri pour son frère Robert, qui souleva l'indignation d'une époque de violence, ne change pas davantage l'attitude respectueuse et reconnaissante d'Hildebert vis-à-vis de Henri que la persécution et l'exil de saint Anselme. Robert Courte-Heuse, fils aîné de Guillaume le Conquérant, mérite peu l'intérêt jusqu'au moment de sa défaite et de sa captivité; il n'a, des qualités de sa race et de son temps, que le goût des aventures: léger, insouciant, prodigue et dissolu; ces défauts étaient tellement affichés et connus, que les évêques d'Angleterre, saint Anselme à leur tête, se serrèrent sans hésitation autour de Henri, frère cadet de Robert, pour éviter la domination d'un prince nonchalant et d'un chevalier capricieux. La croisade, à laquelle il prit part, en révélant son courage, augmenta encore ses défauts : la vie des camps, les habitudes des climats chauds, la vue des immenses richesses des cours normandes de l'Italie diminuèrent encore chez lui l'énergie et la force de volonté,

qui sont indispensables pour commander à une nation active et intelligente. C'était à regret qu'il s'arrachait à ces pays du Midi, baignés dans la lumière, pour venir trouver les brumes de la Normandie et de l'Angleterre. Il s'oublia longtemps en Sicile; quand il arriva en Normandie, son frère Henri s'était depuis un mois emparé de la couronne d'Angleterre. Si, à ce moment-là cependant, il avait rallié autour de lui les barons, fiers de servir sous un prince dont le nom avait retenti au milieu des grandes batailles de la croisade; s'il s'était servi des richesses qu'il apportait de la Pouille pour faire valoir ses droits, très-probablement il aurait régné et sur l'Angleterre et sur la Normandie. Mais il avait soif de repos, de fêtes et de dépenses. Jamais une situation favorable, surtout en politique, ne se maintient longtemps avec les mêmes chances pour celui qui ne sait pas en profiter. Quand Robert voulut entrer en compte avec son frère cadet, Henri avait gagné tout ce que lui-même avait perdu. La sympathie qu'il avait inspirée au moment de son retour était refroidie, et ce qui, à son arrivée, apparaissait comme une juste revendication, prit le caractère d'une conspiration. Nous ne suivrons pas Robert dans ses projets mal conçus, dans ses expéditions mal conduites et dans ses traités mal faits : tout cela vint aboutir à la bataille de

Tinchebray, où il fut vaincu et fait prisonnier. Henri s'empara du duché de Normandie et l'envoya captif en Angleterre. Cette captivité dura jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant vingt-huit ans. Fut-elle rigoureuse? Henri poussa-t-il la cruauté jusqu'à lui faire crever les yeux? Quelques historiens le prétendent; nous n'avons pas à l'éclaircir ici; ce qu'il y a de certain, c'est que l'opinion d'alors s'émut de voir le fils aîné de Guillaume le Conquérant dépouillé de son domaine, languir dans une interminable captivité.

Le roi de France, Louis le Gros, se fit, au concile de Reims, l'interprète de l'indignation générale; et le pape Calixte II, dans l'entrevue qu'il eut à Gisors avec Henri, lui demanda avec autorité la mise en liberté de son frère. Henri échappa aux remontrances et aux sollicitations du pontife, en rappelant la triste manière dont Robert avait gouverné la Normandie et en donnant l'assurance qu'il était entouré, dans sa captivité, de tous les égards et de tous les adoucissements compatibles avec la tranquillité de l'Angleterre. Ce bel exemple de protection du malheur et des droits du sang donné par le pape devait indiquer à Hildebert qu'il pouvait se servir de ses affectueux rapports avec Henri, au risque même de les compromettre, pour plaider aussi la cause de la justice et de la pitié. Nous avons

vu avec quelle éloqùence il avait su recommander la clémence à la comtesse Adèle. Dans toutes ses œuvres, qui reflètent cependant vivement les émotions de son âme, on ne trouve aucune allusion à cette grande infortune, aucun témoignage d'intérêt pour ce prince spolié, pour ce croisé captif.

Est-il possible que la puissance et la dureté de Henri aient ainsi paralysé les élans généreux d'Hildebert? Serait-il donc vrai qu'une fois que le caractère d'un évêque a été dominé, c'en est fait à tout jamais de son indépendance?

Si le silence d'Hildebert dans des circonstances solennelles étonne tout au moins, le langage qu'il tient à Henri lors du terrible naufrage de la *Blanche-Nef* est loin aussi de satisfaire le cœur et l'esprit du lecteur et d'avoir l'élévation habituelle de ses œuvres.

Henri, le 26 novembre 1120, quittait, avec toute sa cour, les rivages de la Normandie, pour regagner l'Angleterre; le fils du batelier qui avait conduit Guillaume, son père, lors de la conquête, vint réclamer l'honneur d'avoir le roi à son bord. Le vaisseau de Henri était prêt à mettre à la voile; il ne put se rendre au désir de ce batelier, mais il lui confia toute la partie jeune de sa famille et de sa cour; trois cents personnes montèrent sur la *Blanche-Nef;* la traversée ne devait être qu'un joyeux

festin. Les matelots eux-mêmes prirent part aux libations de cette brillante jeunesse; le vaisseau, abandonné, vint heurter un écueil, s'entr'ouvrit et sombra subitement, engloutissant avec lui deux fils du roi, une de ses filles, son gendre, ses neveux et ses principaux barons. C'est au sujet de cette effroyable catastrophe qu'Hildebert écrit à Henri. On croit peut-être que l'évêque va lui faire entendre cette grande voix du roi-prophète, qui, lui aussi, avait perdu son fils et dont le cri au Seigneur, du fond de l'abîme, a retenti à travers les siècles et a toujours été la plus sublime expression de la douleur. Non, Henri, comme David, ne s'incline pas sous la main de Dieu. Ce n'est pas tout d'abord au roi chrétien que l'évêque s'adresse, mais au philosophe (1).

« Vous commandez à beaucoup de monde, lui dit-il, mais à personne mieux qu'à vous-même. La puissance s'exerce d'une manière bien plus louable par l'exemple que par le glaive; l'exemple est un enseignement doux qui réprime l'iniquité sans effusion de sang. Le glaive produit plus souvent la

(1) Cum multis bene imperes, nulli melius imperas quam tibi. Majori siquidem laude potestas exemplum promit quam gladium. Illud enim doctrina lenis est, et iniquitatem flagello reprimit incruento. Hic autem odio sæpius educitur, quam judicio; furore quam lege. Nostis profecto regis esse sibi primum, deinde populo dominari; nostis principem donec de se ipso triumphet, obscure de hostibus triumphare.

haine que la justice, l'irritation que la règle. Vous savez qu'un roi doit d'abord régner sur soi-même, ensuite sur le peuple; vous savez que jusqu'à ce qu'on ait triomphé de soi-même, il est vulgaire de triompher de ses ennemis. Voilà pourquoi vous avez grandi dans l'estime de vos adversaires; voilà pourquoi votre visage serein annonce quelque chose de grand. Le visage est l'interprète de l'âme, et la constance dit mieux que la voix la force et l'indépendance de l'homme intérieur. Vous avez noblement triomphé de la fortune (si toutefois il y a une fortune); jamais elle n'a rien entrepris de si vain contre un homme. De tous les traits par lesquels elle a l'habitude de triompher, elle a choisi le plus acéré, un trait dont je ne me souviens pas qu'elle se soit servie contre personne; elle a réuni toutes ses forces pour le lancer, n'ayant pas moins de confiance dans sa fureur que dans le trait lui-même. Du reste, ses efforts et son dard sont restés impuis-

Hinc est, quod in adversis animo crevisti; quod aliquid magnum de illo vultus hilaris et serenus eloquitur vultus interpres animi est, et quam liber suus homo sit interior, constantia melius quam voce denunciat. De fortuna (si quid tamen fortuna est) celeberrime triumphasti. Ea nihil in alium tam hostiliter tam frustra conata est. De tot missilibus, quæ victoriam illi accelerant, acutissimum elegit, et quo neminem antea recordor vulneratum; quod ne tanquam laxius emissum sine vulnere vulneraret, totis viribus collectis illud intorsit, non minus lacerto confisa telo. Cæterum nihil ea conatu, nihil acumine profecit; cutem tantum signavit, nequaquam ad interiora perveniens. O bene munitum pectus, quo se fortuna minorem erubescit. O animum custo-

sants : elle n'a qu'effleuré l'épiderme sans arriver à l'intérieur. O cœur cuirassé devant lequel la fortune rougit de son infériorité! O âme gardienne d'elle-même, qui ne laisse ni le sage ni le roi sortir hors de soi, ni l'un ni l'autre n'a disparu; ni l'un ni l'autre n'a été diminué. L'un conserve intacte la liberté de l'esprit, l'autre la tranquillité du royaume. On ne sait lequel des deux remplit le mieux son office; ses paroles ne sont entrecoupées par aucun soupir; son visage n'est voilé par aucun nuage, et son doux sourire indique la magnificence de son âme. Enfin les affaires du royaume ne restent pas en suspens, et les opprimés ne réclament pas en vain. La cour est régie par les lois de la cour, et elle ne connaît de la fraude que la punition de la fraude. Voilà l'indice d'un grand roi; voilà l'indice d'un grand sage, car la sagesse consiste à ne pas se laisser submerger par la joie dans la prospérité, ni par la tristesse dans l'adversité. . . . . »

---

dem sui, et ignarum, vel sapientem extorqueri sibi ; vel regem! Neuter tibi ablatus est, neuter imminutus; alter libertatem mentis, alter statum regni servat incolumen. Dubium est quis integrius apud te suum expleat officium. Quippe nullis verba rumpuntur suspiriis, nullæ tenebræ vultum operiunt. In ore sua est serenitas, et animi solemnitatem risus indicat moderatus. Denique non pendent regni negotia, nec subsidium frustra præstolantur oppressi. Curia lege regitur curiæ ; nec ei aliquid est cum rapinis, nisi ultio rapinarum : magnum hoc regis, magnum sapientis indicium. Sapientia enim est, nec in prosperis effluere nec in adversis mœrore sepeliri....

(Dom Beaugendre, epist., lib. I, epist. XII, p. 38.)

Après ce déluge de flatteries et de compliments, Hildebert arrive enfin à des considérations d'un ordre très-élevé. Le tableau qu'il trace dans cette lettre de l'état de l'homme avant sa chute, de sa décadence après le péché, de l'inanité de tout ce qui l'entoure ici-bas, est beau et digne d'un grand docteur, et par la profondeur des idées, et par les grands enseignements qui s'y trouvent. Mais que de précautions il a dû prendre avant d'arriver en pleine doctrine. Si, au milieu des plus épouvantables malheurs, Hildebert a cru devoir cacher sous le manteau de la philosophie les enseignements religieux, on voit pourquoi, au milieu de la prospérité, lorsque Henri brisait toutes les oppositions et toutes les résistances, il n'a pas élevé la voix pour plaider avec saint Anselme la cause des droits de l'Église, ou celle de la justice et de la clémence avec le pape Calixte. Dans cette circonstance-ci, il est juste de remarquer qu'une aussi grande douleur exigeait beaucoup d'égards et de grands ménagements. La forme embarrassée du commencement de cette lettre nous indique les efforts que fait Hildebert pour louer le parti énergique que Henri a pris de dominer cette catastrophe, et nous initie aux différentes phases que traversa ce cœur royal si cruellement déchiré. Dans le premier moment, il fut comme anéanti par ce coup terrible ; puis,

en présence d'un malheur irréparable, il se raidit contre la douleur, se redressa par le sentiment de sa dignité et de ses devoirs de roi, et voulut dominer par la force de son caractère et de sa raison un des plus grands désastres dont l'histoire fasse mention (1).

Il serait téméraire, à une si grande distance, de vouloir apprécier les motifs qui ont guidé Hildebert dans les détails de ses rapports avec Henri Ier; ce que l'on constate avec tristesse, c'est que le nimbe si lumineux qui entoure sa tête vénérable semble pâlir et s'effacer chaque fois qu'il approche de Henri.

Quand on voit un caractère aussi ferme, un esprit aussi élevé que celui d'Hildebert hésiter ou faiblir devant un caractère despotique, il est permis de croire que très-souvent l'indépendance sacerdotale est menacée, plus que cela, compromise par

(1) Orderic Vital raconte la manière dont Henri apprit le naufrage de la *Blanche-Nef* et la terrible émotion qu'il en ressentit : « Le jour suivant, un enfant se jeta en pleurant aux pieds du roi et lui dit que la cause du deuil qu'il voyait provenait du naufrage de la *Blanche-Nef*. Dans l'excès des angoisses de son âme, Henri tomba par terre; mais, relevé par ses amis, il fut reconduit dans ses appartements, où il donna un libre cours à l'amertume de ses plaintes. Jacob ne fut pas plus triste de la perte de Joseph. David ne jeta pas des cris plus affreux pour le meurtre d'Amon ou d'Absalon. Aussi, en voyant couler les pleurs d'un si grand prince, tous les enfants du royaume ne dissimulèrent pas leur douleur, et ce deuil dura un grand nombre de jours. » (Orderic Vital, *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, liv. XII, p. 357.)

l'intimité des souverains. Il y a ordinairement dans l'atmosphère des cours un principe dissolvant qui atteint les plus solides vertus et ternit le plus pur cristal. Certaines défaillances ne doivent pas être uniquement imputées à la faiblesse; il y a des circonstances, des successions d'événements qui sont plus fortes que les caractères les mieux trempés et où l'hésitation, qui de loin nous paraît coupable, est naturelle, parce que la ligne du devoir n'est pas débarrassée de bien des considérations auxquelles on ne peut qu'à distance attribuer l'importance secondaire qu'elles doivent avoir. Est-il étonnant que l'évêque du Mans ait été dominé par la reconnaissance pour Henri Ier? Il n'en avait reçu que des bienfaits: c'était à lui qu'il devait la restauration de son diocèse et la possibilité d'exercer son ministère, de faire le bien. N'est-il pas dans les habitudes de tout homme, et plus encore dans celles de l'homme supérieur, de généraliser ce qui le touche et d'être par là exposé aux illusions les plus étranges? C'est précisément cela qui rend les rapports d'un évêque et d'un souverain si dangereux pour le premier. Le caractère épiscopal a quelque chose de si haut, qu'il ne doit pactiser avec aucune faute et qu'aucune transaction ne lui est permise là où la justice et la vérité se trouvent engagées.

Nous avons hâte de voir Hildebert à l'abri de la

pression sous laquelle il a fléchi et de le retrouver, avec toute son indépendance, le généreux champion du droit et de la vérité. Ces moments d'hésitation que nous avons cru remarquer ne prouvent qu'une chose : c'est que les plus sublimes natures payent leur tribut à notre faiblesse. Aucun homme, si grand et si saint qu'on le suppose, n'est tout d'une pièce. C'est par ces instants de défaillance que les grandes âmes touchent de plus près à l'ensemble de l'humanité, et si nous sommes peinés de trouver quelques taches dans les plus belles vies, ces imperfections nous apprennent que les grands sacrifices et les grandes vertus ont eu de grands mérites, parce qu'ils ont été pratiqués par des hommes comme nous.

CHAPITRE VII

Mort du comte Hélie du Maine. — Legs et donations faits par lui à l'église et au chapitre du Mans. — Épitaphe d'Hélie, composée par Hildebert. — Guerre contre Foulques d'Anjou et Henri Ier, roi d'Angleterre, au sujet de la suzeraineté du comté du Maine. — Hildebert prisonnier. — Yves de Chartres demande sa délivrance. — Lettre d'Hildebert adressée aux évêques, aux clercs et aux fidèles. — Sa lettre adressée à Serlon, évêque de Séez.

Le comte Hélie du Maine mourut au mois de juillet de l'année 1110; cette mort fut pour Hildebert une perte sensible et lui occasionna un vif chagrin. Ce pieux et valeureux chevalier s'était tellement identifié aux pensées et aux intentions de l'évêque du Mans, que l'on retrouve dans ses dernières dispositions la trace des deux préoccupations principales d'Hildebert : celle de réparer, autant que faire se pouvait, les désastres subis par l'Église du Mans, et celle de préparer la reconstruction de la cathédrale. Pour participer de tout

à la première de ces intentions, le
peu de temps après qu'il eut été
de la ville du Mans, concéda au
tous les droits que Hugues, fils
avait remis entre les mains de
indemnités des pertes
l'Église. En vertu de cette do-
les chanoines, les maisons épis-
Doulaines, toutes les terres
entière du comté du
de toute coutume,
qui se livrait sur les
amende pour incen-
aussi les dons
Château-du-Loir,
terre des évêques
de l'Huisne (1).
second désir d'Hil-
de Saint-Julien,
: il laissa à
pour le temps
oublia pas
chère à Hilde-
un ma-
légua de

plus une coupe d'or très-pur du poids de 48 onces, pour en faire une croix, et 2 marcs d'argent pour un encensoir.

La mort d'Hélie fut digne de sa vie; ce terrible passage d'un monde à l'autre fut illuminé pour lui par les splendeurs d'une foi ardente, avivée encore par les exhortations du saint évêque du Mans. Nous avons eu l'occasion, à propos de la liaison qui existait entre le pieux chevalier et l'évêque, d'indiquer les sentiments de sympathie qui rapprochent le prêtre et le soldat; le tableau du guerrier mourant et trouvant à son heure suprême dans le cœur du prêtre la glorification de tous les sacrifices achève le rapprochement. Hélie déposa pour ainsi dire son âme entre les mains de son saint ami pour qu'il la présentât à Dieu.

Quand le comte fut mort, Hildebert fit ensevelir son corps dans l'église abbatiale de la Couture (1), et il composa une épitaphe dans laquelle il voulut indiquer d'une manière concise la justice, la bravoure, la droiture d'Hélie :

(1) On éleva au comte Hélie un tombeau à gauche de l'autel majeur, sur lequel il était représenté en habit de guerre, maillé jusqu'à la plante des pieds, le casque au pot de fer en tête, avec son écu de forme triangulaire chargé d'une croix ancrée, la hache d'armes pendante à la ceinture dans un long fourreau. Ce tombeau était regardé comme un des plus beaux monuments de ce genre. De Montfaucon l'a fait graver dans les *Monuments de la monarchie française*. (Dom Piolin, t. III, p. 554.)

Jura tuens et pacis amans, maximus armis
Helias, censor scelerum, patronus honesti
Justitia et quidquid in principe mundus adorat
Occidit et pariter pax et decus urbis et orbis
Excidit Helia patriæ heu !! et rebus adempto.

La perte du comte Hélie ne fut pas seulement pour l'évêque du Mans un vif chagrin : elle devait encore rouvrir pour lui la voie douloureuse des persécutions, et cela par une réunion de circonstances inattendues, qui indique l'intention bien marquée de la Providence de l'arracher aux douceurs du repos et de la paix pour le replacer au milieu de la lutte, même quand il semble être étranger aux intérêts qui s'agitent autour de lui.

Le comté du Maine, à la mort d'Hélie, revenait à Foulques le Jeune, comte d'Anjou, du chef de sa femme Ermenbruge, fille d'Hélie. Foulques avait le caractère aventureux ; il n'était pas fâché de saisir l'occasion de protester contre les prétentions que les rois d'Angleterre n'avaient cessé d'afficher sur le comté du Maine depuis Guillaume le Conquérant, prétentions qu'ils maintenaient d'une manière indirecte par la suzeraineté. Foulques alla prêter serment de foi et hommage au roi de France, Louis le Gros. C'était jeter le gant du combat à Henri Ier ; il le releva aussitôt et entra en campagne. Foulques battit ses troupes et celles de son gendre Rotrou, comte de Mortagne, fit celui-ci

prisonnier et l'enferma dans le château du Mans. Rotrou crut, pour des motifs que les chroniqueurs n'indiquent pas, qu'Hildebert et le doyen Hugues étaient les instigateurs de la guerre et de sa dure captivité. Dans le silence de sa prison, il médita une terrible vengeance, et il ne recula ni devant l'hypocrisie ni devant la plus odieuse trahison pour arriver à ses fins. Il feignit d'être à toute extrémité et fit prier Hildebert de venir l'assister dans ses derniers moments; l'évêque se rendit à l'appel du pénitent, qui se confessa à lui, mit ordre à ses affaires, fit son testament, distribua ses biens aux églises et conjura Hildebert d'aller trouver sa mère, de lui porter son testament, de lui assurer qu'il renfermait ses volontés et de la prier instamment de se charger de les faire respecter dans l'ensemble et dans les détails (1). Hildebert accepta ce témoignage de confiance avec la simplicité d'une âme honnête; il quitte son diocèse et ses occupations; il part pour Nogent-le-Rotrou, où se trouvait alors Béatrix, mère du comte du Perche. Il fut d'abord reçu avec les égards et la déférence dus à son caractère; Béatrix l'accueillit en lui donnant le baiser de paix (2). Dès le lendemain, les

(1) *Hildeberti Opera*, Epist. XVII, lib. II.
(2) *Hildeberti Opera*, Epist. XVII, lib. II.— Le baiser était alors le sa-

dispositions changent subitement, l'évêque du Mans est arrêté ainsi que le doyen Hugues et Fulcard, chantre de l'église du Mans, qui l'accompagnaient; tous trois sont mis en prison. *Je suis reçu*, écrit-il, *par un baiser, et le lendemain, ainsi que Jésus-Christ, marchant à la croix, je suis honteusement saisi et mis sous la garde des soldats.* Hubert Chevreuil, intendant du comte Rotrou, prit sur lui la responsabilité de cette trahison; ce fut lui qui donna les ordres d'arrestation et qui surveilla leur exécution. Saint Yves de Chartres se trouvait dans ce moment-là au château de Nogent-le-Rotrou, près de Béatrix; il intervint tout de suite, et, avant de menacer, il voulut d'abord employer les moyens de persuasion; il va trouver Hubert Chevreuil; il lui démontre la gravité de l'acte qu'il vient d'accomplir; il le sollicite, le conjure de mettre les prisonniers en liberté. De saints abbés, un pieux solitaire (1) joignent leurs instances à celles de l'évêque de Chartres; tout est inutile : Hubert reste inébranlable. Yves, alors, le menace, et, comme il

lut habituel pour les femmes comme pour les hommes; c'est pour cela que saint Bernard l'interdit aux chevaliers du Temple. (Voir *Gallia Christiana*, t. X, p. 684.)

(1) L'anachorète qui intercéda pour Hildebert doit être saint Bernard de Tyron. Cet illustre solitaire avait de grandes obligations à Hildebert et à Rotrou. C'était par la libéralité du comte, dont il avait prédit la captivité, qu'il venait de fonder l'abbaye de Tyron. (*Gallia Christiana*, t. X, col. 684.)

n'obtient rien par ce nouveau moyen, il l'excommunie. Puis il envoie un messager à Rotrou pour lui raconter la captivité d'Hildebert, lui faire comprendre la honte qui rejaillit sur lui et l'engager à donner immédiatement l'ordre à son intendant de mettre les prisonniers en liberté et de donner ainsi satisfaction à l'Église, irritée et frappée d'une manière déloyale dans la personne de l'un de ses plus illustres pontifes. Rotrou témoigne le plus grand étonnement et feint d'être complétement étranger à ce qui se passe à Nogent; il atteste qu'Hubert Chevreuil a agi sans ses ordres, et, pour donner à son témoignage toute la solennité possible, il coupe une partie de ses cheveux, les donne au messager pour qu'il les porte à sa mère et qu'il lui affirme qu'Hubert lui a fait la même injure que s'il lui avait rasé toute la tête (1). Mais Hubert était du nombre de ces hommes voués corps et âme à leur maître et qui devinent ses intentions secrètes, sans s'émouvoir des protestations publiques qui peuvent les démentir. Il ne relâcha pas les prisonniers. Cependant la ville du Mans s'émut à son tour de la captivité de son évêque; le clergé, le peuple tout entier se réunit en deuil et réclame l'élargissement

(1) Ce détail appartient aux mœurs et aux habitudes du temps. (Voir Ducange, au mot *Capillus*.)

des prisonniers : aux manifestations de la douleur publique se joignent les instances des particuliers, et comme rien n'est écouté, les Manceaux prennent le parti d'offrir une rançon. Cette offre eût été acceptée et le clergé se disposait à vendre les vases sacrés et les croix précieuses du trésor de la cathédrale, lorsqu'Hildebert crut alors devoir intervenir. Dans une admirable lettre qu'il adresse à tous les évêques, à tous les prêtres, à tous les enfants de l'Église, afin que le monde entier connaisse la violation qui est faite dans sa personne du caractère épiscopal et des droits les plus sacrés, il repousse l'idée d'une rançon qui semblerait reconnaître la régularité de sa détention. « Je ne m'occupe point de ma rançon, dit-il ; racheté une fois par le sang de Jésus-Christ, je ne demande pas à être racheté une seconde fois. Ce sang est ma rédemption, ce sang est ma rançon. Il serait indigne que je laissasse racheter par un prix quelconque ce qui est sans prix. Toute rançon qui compromettrait la liberté de l'Église et la mettrait sous le joug serait infâme (1). »

(1) Nam de redemptione nihil ago ; semel Christi sanguine redemptus, iterum redimi non requiro. Sanguis ille redemptio mea ; sanguis ille pretium meum. Indignum est ut sub pretio redimar, cujus pretium sine pretio est. Præterea infamis est redemptio, qua libertas perit Ecclesiæ, qua servitus comparatur. (*Hildeberti Opera*, Epist. XVII, lib. II, col. 101.)

On retrouve dans cette ferme déclaration, dans ce noble langage le caractère que la persécution grandit ; le vénérable évêque ne pense pas aux douleurs de sa captivité ; il ne voit qu'une chose : le droit violé, la justice méconnue, et il est décidé à ne les sacrifier à aucun prix. Cette lettre, adressée du fond d'une prison à tout le clergé et à tous les fidèles, comme une protestation contre l'abus de la force, est un monument qui est resté et qui a beaucoup contribué à faire ranger Hildebert au nombre des plus fermes et des plus glorieux champions des droits de l'Église. Elle se termine par ces paroles vraiment apostoliques : « Je n'attache pas assez de prix à cette courte vie pour l'aimer rachetée. Je préfère la perdre que de fouler aux pieds la liberté de tous. Et si ma vie n'a pas été utile à l'Église, que ma mort lui profite. *Un pontife, s'il ne peut vivre, doit au moins mourir pour tous* (1). »

Hubert Chevreuil ne laissa pas ses prisonniers à Nogent-le-Rotrou ; il les trouvait trop près d'Yves de Chartres, et les fit partir pour Mortagne, où ils furent mis dans une étroite prison et soumis au régime le plus rigoureux.

(1) Ego certe tanti vitam non facio, ut brevem diligam et redemptam. Malo periclitari de ea, quam pro ea communem conculcare libertatem. Prosit Ecclesiæ mea mors, cui dum vivens præfui, non profui. Pontificis est si non vivere, mori saltem universis. (*Hildeberti Opera*, Epist. XVII, lib. II.)

On est saisi d'étonnement quand on voit qu'en plein moyen âge, dans cette époque de foi et de respect pour le sacerdoce, un illustre évêque a pu être retenu en prison par un subalterne, et qu'il ne trouve de protection efficace ni dans la protestation et l'indignation de tout son diocèse, ni dans l'intervention d'un pontife aussi vénéré qu'Yves de Chartres, ni même, au besoin, dans la puissance des princes qui le connaissaient et qui s'intéressaient à lui. Ce fait est caractéristique, il indique combien peu encore, dans le douzième siècle, l'idée du droit, de la justice et de la solidarité entre les différents membres du corps social avait pénétré dans les mœurs. La force régnait encore presque sans partage, et le règne de la force, c'est la barbarie. Le moyen âge est une époque de progrès et de transition, parce que l'idée du droit existe cependant. C'est l'Église qui en est dépositaire ; c'est l'Église qui lutte pour la justice, et quand elle la voit violer d'une manière scandaleuse, elle se sert pour la faire triompher des armes spirituelles qu'elle a entre les mains. C'est ainsi que nous voyons Yves de Chartres, après avoir épuisé tous les moyens de persuasion pour délivrer Hildebert, finir par excommunier Hubert Chevreuil. Et c'est parce que l'évêque du Mans sait que ses réclamations finiront par être entendues, qu'il les adresse à tout le clergé

et qu'il déclare qu'il préfère mourir que d'abandonner les droits de la justice, que de s'incliner devant la force arbitraire et brutale.

Mortagne, où les prisonniers furent conduits, se trouve dans le diocèse de Séez. Serlon d'Orgères, qui était alors sur le trône épiscopal de Séez, était un évêque qui avait fait ses preuves d'indépendance et de dévouement aux intérêts de l'Église ; il semble résulter cependant de la lettre que lui écrivit Hildebert, qu'il mit quelque retard à visiter l'illustre prisonnier et à lui donner des témoignages d'intérêt et de sympathie.

La lettre d'Hildebert à Serlon, d'un style figuré et très-élevé, renferme quelque amertume et peut-être aussi quelque ironie qui ne se manifeste cependant que par les larges traits avec lesquels il trace les devoirs de la confraternité épiscopale. « Nous croyons, lui écrit-il (1), que vous ignorez que nous sommes prisonniers près de vous. Si vous l'eussiez su, certainement vos consolations ne nous eussent pas fait défaut. Vous êtes évêque, vous avez lu et compris ces paroles : *J'étais en prison, et vous êtes venu à moi.* Apprenez donc que votre confrère,

(1) Credimus ignorare te, quod in vinculis tenemur juxta te. Si nosses, tua nequaquam nobis solatia defuissent. Episcopus enim es et illud legis et intelligis : *In carcere eram, et venisti ad me.* Noveris ergo coepiscopum tuum carceri mancipatum, Christum Dei, militibus ite-

évêque comme vous, est retenu prisonnier; que le Christ de Dieu a été de nouveau livré aux soldats ; que de nouveau il a été entouré d'une garde nombreuse, pour ce fait, qu'il n'a pas voulu donner ce qu'il ne devait pas. Désormais, si vous ne lui rendez pas visite, on devra l'imputer non à l'ignorance, mais à la mauvaise volonté. Que le Christ de Dieu visite donc celui qui est détenu pour Jésus-Christ ; qu'il le visite non-seulement par sa venue, mais par sa charité; qu'il le visite non pas par des manifestations extérieures, mais par d'ardentes prières. Vous nous visiterez réellement si votre âme est dans la douleur à notre sujet. Vous nous visiterez réellement si vous priez afin que le Seigneur ne laisse pas s'appesantir sur nous la verge des pécheurs. Vous nous visiterez réellement si, ainsi que Pierre, vous frappez Malchus attaquant le Christ à mes côtés. Je n'ai pas la prétention d'enseigner, je demande. Je dis avec saint Jérôme à Eustochie : « Il est insensé d'en-

rum traditum, multiplici custodia iterum circumseptum; ab eo exigi quod constat non deberi. Amodo, nisi eum visites, non ignorantiæ deputabitur, sed culpæ. Visitet ergo Christus vinctum Jesu-Christi. Visitet, non passibus corporis, sed affectu charitatis. Visitet non rerum exhibitionibus, sed precum. Bene nos visitabis, si anima tua in amaritudine est propter nos. Bene nos visitabis si ores ne relinquat Dominus virgam peccatorum super nos. Bene nos visitabis, si, cum Petro, Malchum percutis persequentem Christum apud nos. Non gero docentis personam, sed quærentis. Sicut enim Hieronymus ad Eustochium ait : Stultum est docere, quod novit ille quem doceas. Duos in Cœna fuisse gladios, hoc quoque legis et intelligis. Unum

« seigner ce que sait parfaitement celui à qui vous en-« seignez. » Dans la Cène, il y eut deux glaives; vous avez lu cela, et vous le comprenez. L'un, Pierre le tira contre Malchus, lorsque Malchus mit la main sur le Christ. On ne voit pas que l'autre fût employé. Les deux glaives sont en la possession des disciples du Christ, car chacun se trouve encore aujourd'hui dans les membres du corps du Christ : le roi est un membre du Christ; le prêtre est un membre du Christ. Je parle à qui m'entend. Vous savez quel est le glaive du roi; vous savez quel est le glaive du prêtre. Le glaive du roi, c'est la censure du tribunal; le glaive du prêtre, c'est la rigueur de la discipline ecclésiastique. Vous avez lu cette figure évangélique qui dit : « Seigneur, voilà deux glaives. » Si quelqu'un pouvait me délivrer par le glaive royal, je ne demanderais pas que le glaive sacerdotal fût tiré pour ma cause; mais vous voyez que la puissance porte le glaive sans utilité; il repose dans le

quidem Petrus in Malchum vibravit, dum Malchus in Christum manus extenderet. Alter vero eductus fuisse non legitur. Apte profecto uterque inventus est apud discipulos Christi, quia adhuc uterque invenitur in membris corporis Christi. Membrum enim Christi, Rex; membrum Christi, sacerdos. Scienti loquor. Nosti gladium regis; nosti gladium sacerdotis. Gladius regis, censura curiæ; gladius sacerdotis, Ecclesiasticæ rigor disciplinæ. Hos evangelistam figurasse legisti dicentem : Domine, ecce gladii duo hic. Si esset qui in gladio regni liberaret me, non peteretur educi gladius sacerdotis propter me. Cæterum vides quia jam potestas sine causa gladium portat. In vagina reconditus est. Pellibus animalium mortuorum tectus est. In Christum Malchus;

fourreau, et il est couvert de la peau des animaux morts. Malchus étend impunément la main sur le Christ ; impunément Balthazar touche aux vases du temple. Personne n'est dévoré du zèle de la maison du Seigneur : personne ne menace et ne s'écrie avec Moïse : *Je noyerai mes flèches dans le sang, et mon glaive dévorera les chairs.* Il vaut mieux mettre son espérance dans le Seigneur que dans les princes. C'est pourquoi, ainsi que la servante qui a le regard attaché sur les mains de sa maîtresse, j'ai les yeux tournés vers le Seigneur notre Dieu, jusqu'à ce qu'il ait pitié de nous, et il aura pitié de nous. *J'écoute encore la prière des humbles et je n e dédaigne pas leurs supplications.* Je mets mon espérance dans ses anges. J'ai jeté mon ancre afin que ma barque, ma faible barque ne soit pas brisée par la tempête. Je parle à qui m'entend. Les anges du Seigneur sont ses pontifes : les anges du Seigneur sont ses prêtres.

---

in vasa templi Balthazar impune manus extendit. Nemo est quem zelus domus Domini comedat. Nemo est qui cum Moyse minetur et dicat : *Inebriabo sagittas meas sanguine, et gladius meus devorabit carnes.* Bonum ergo sperare in Domino, quam sperare in principibus. Unde sicut oculi ancillæ in manibus dominæ suæ, ita oculi nostri ad Dominum Deum nostrum, donec misereatur nostri. Miserabitur autem nostri Deus. Adhuc ille *respicit in orationem humilium, et non spernit preces eorum.* In angelis ejus reposita est spes mea, collocata anchora mea, ne mergatur procellis fragilis navicula, navicula mea. Scienti loquor. Angeli Domini, pontifices ejus. Angeli Domini, sacerdotes ejus. Malachias enim ait : Labia sacerdotis custodiunt scientiam, quia angelus Domini

Malachie dit : *Les lèvres du prêtre renferment la science, parce qu'il est l'ange du Dieu des armées.* Si donc vous êtes l'ange du Seigneur, par cela même que vous êtes son ange, vous disposez de ce glaive qui, selon saint Jean, sort doublement aiguisé de la bouche de l'ange. A quoi sert-il ? Vous le portez inutilement, si vous ne retranchez pas ce fils de la mort, ce fils de Satan, si vous ne fermez pas, si vous n'interdisez pas à ce nouvel Adam la porte du paradis du Seigneur votre Dieu. Je ne vous dis pas cela dans le désir de la mort du pécheur, mais afin que vous lui démontriez la plaie de sa conscience, afin que vous lui disiez, avec le prophète : *Je te convaincrai, et je te jugerai en face.* Or donc, ce fils de perdition est Hubert Chevreuil. — Hubert a médité une trahison contre moi; il a mis la main sur moi; il me retient en captivité; de maître d'hôtel du comte il est devenu la pâture du diable. Ce serpent qui rampe sur le ventre et sur

---

exercituum est. Si ergo angelus Domini es, imo quia angelus ejus es. illum geris gladium qui apud Joannem de ore angeli bis acutus exit. Hunc et tu, quod absit, sine causa portabis, nisi seces et tradas Sathanæ filium mortis; nisi claudas et obseres reliquiis Adæ paradisum Domini Dei tui. Hoc autem non dico tanquam mortem peccatoris desiderans, sed ut ostendas peccatori cauteriatam conscientiam suam; sed ut ei cum propheta dicas. *Arguam te et statuam contra faciem tuam.* Porro filius ille perditionis Hubertus Capreolus est. Hubertus consilium malignavit adversum me, manus injecit in me, captum retinet me; de dapifero comitis, factus dapes diaboli. Illum enim nihil aliud sapientem quam terram, serpens ille comedit, qui ventre repit et pectore, cui dictum

la poitrine, et à qui il a été dit : *Tu mangeras la terre pendant tous les jours de ta vie*, se sepaît de cet homme auquel il ne trouve qu'un goût de terre. Cette terre n'a fait germer pour moi que des ronces et des épines et ne m'a versé qu'un vin qui, loin de réjouir mon cœur, a inondé mon âme d'amertume. C'est dans cette amertume que je vous écris, ne souhaitant qu'une chose : c'est de vous trouver dans la disposition que vous voudriez trouver en moi. »

L'énergie d'expression de cette lettre est frappante : ce n'est plus l'ami complaisant de Henri; ce n'est plus le doux et pieux directeur des princesses d'Angleterre qui parle ; c'est le pontife outragé, qui sent que dans sa personne les droits les plus sacrés sont atteints, ainsi que le caractère épiscopal et les franchises légitimes et nécessaires de l'Eglise ; la grandeur des pensées et la vigueur du style se trouvent à la hauteur des circonstances. Hildebert aimait la paix ; mais une série d'événements, qui semble être fatale, le ramène sans cesse dans la lutte, comme pour le forcer à mettre en lumière des

---

est. *Terram comedes omnibus diebus vitæ tuæ.* Terra hæc spinas et tribulos germinavit mihi, propinavit vinum quod non lætificaret cor meum, sed quod inebriavit spiritum meum amaritudine. In amaritudine enim scripsi tibi, rogans ut in ea talem inveniam te, qualem me velles inveniri a te. (Lib. II, Epist XVIII.)

qualités cachées. La main puissante qui contient et gouverne l'existence de tous les hommes en choisit quelques-uns pour accomplir les plus grandes choses et pour en faire les instruments directs de ses divins desseins. Les moyens qu'elle leur donne pour accomplir leur mission sont divers : les uns, inconscients de leur tâche et se laissant entraîner au courant de leurs passions et de leur convoitise, accomplissent l'œuvre de Dieu : c'est par eux ordinairement que la destruction se fait et que les sociétés s'écroulent : les autres, au contraire, dominés par le sentiment du devoir, marchent péniblement, et souvent même douloureusement, dans la voie qui leur est tracée ; leurs goûts, leurs habitudes, leurs affections n'ont pour eux qu'une importance toute secondaire; ce qui leur importe avant tout, c'est de concourir à l'expansion de la vérité ; c'est que la tâche qu'ils ont reçue et acceptée soit accomplie ; c'est que par eux et en eux la justice triomphe ou soit persécutée. Ces martyrs du devoir sont les seuls véritables grands hommes, les lumières, les guides de l'humanité ; c'est par eux que tout s'édifie ; c'est par eux que le vrai progrès s'affirme ; c'est par eux que la terre est bénie.

CHAPITRE VIII

Origine des investitures par les empereurs. — Causes de la lutte entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. — Diète de Mayence. — Conduite hypocrite du fils de l'empereur. — Henri IV est dépouillé des insignes impériaux par son fils. — Changement de conduite de Henri V à la mort du vieil empereur. — Il entre en Italie. — Il s'empare de la personne du pape Pascal II. — Le pape, prisonnier, cède le droit d'investiture par l'anneau et la crosse à l'empereur. — Emotion dans toute l'Eglise. — Saint Bruno, abbé du Mont-Cassin. — Yves de Chartres. — Geoffroy de Vendôme. — Concile de Latran. — Première lettre d'Hildebert sur la captivité du pape. — Seconde lettre d'Hildebert à Marbod, évêque de Rennes, sur le même sujet.

Pendant qu'Hildebert subissait une dure captivité dans le château de Mortagne, au diocèse de Séez, les événements les plus graves agitaient l'Eglise, et comme il en fut très-occupé, que, du fond de sa prison, il écrivit deux lettres remarquables, qui sont arrivées jusqu'à nous, et qui eurent alors du retentissement dans toute la chrétienté, il est utile de jeter un regard sur la situation de l'Eglise et sur le pontificat, si profondément troublé, de Pascal II.

Le choix des évêques et l'investiture des fonctions ecclésiastiques avaient été laissés aux successeurs de Charlemagne, et l'élection canonique avait été délaissée. Comme tous ces princes étaient pieux, que leurs choix étaient faits dans l'intérêt de l'Eglise, qu'ils aimaient et qu'ils respectaient, les inconvénients des investitures par la main des laïcs ne s'étaient pour ainsi dire pas fait sentir; il existait entre le souverain et l'Eglise une union étroite et un respect réciproque, qui avaient éloigné non-seulement tout conflit, mais même la pensée d'examiner si les droits de l'autorité spirituelle étaient bien réellement sauvegardés; tant il est vrai que les intentions droites, les habitudes pieuses et les mœurs honnêtes écartent toute discussion et maintiennent la paix, même au milieu d'une situation fausse. Mais quand, après les descendants de Charlemagne, les empereurs saxons, et après eux les empereurs franconiens, voulurent s'arroger le droit et de créer les papes, et d'attribuer les évêchés à leurs courtisans; quand les empereurs arrivèrent à se considérer non-seulement comme les souverains du pouvoir temporel, mais aussi comme les seuls dispensateurs des charges ecclésiastiques; quand, en un mot, l'usage toléré voulut se changer en droit, l'Eglise sentit que sa dignité et son existence se trouvaient menacées; c'est alors

que parut Grégoire VII, et la lutte commença ardente et terrible.

Le clergé et le peuple se passionnèrent pour la cause de l'Eglise ; tous les conciles d'alors proclamèrent avec insistance qu'à l'Eglise seule appartenait la puissance d'investir l'évêque du caractère sacré, par le don de l'anneau et de la crosse. L'empereur Henri IV, qui voulut, envers et contre tous, maintenir ce droit comme un apanage de l'empire qui lui avait été transmis, fut abandonné de tous et forcé de descendre d'un trône sur lequel il avait commis toutes les violences; son fils lui-même avait embrassé la cause de ses adversaires, afin d'échapper à la ruine qui menaçait son père; le désir de régner lui inspira ensuite la pensée de le remplacer de son vivant et de le faire dépouiller des insignes de l'autorité impériale. Au concile de Northus, son attitude fut celle d'un ambitieux, qui apporte à s'emparer du pouvoir cette basse soumission, cette modération feinte qui caractérisent, dans tous les temps, ces hommes funestes, pour qui le but principal et unique de la vie est d'exercer la domination le plus tôt possible. Le fils de l'empereur ne vient au concile que quand il y est appelé ; son attitude est simple; il a même la timidité de la jeunesse; il témoigne aux Pères du concile le plus profond respect, et, quand il parle de son père, ce n'est que les larmes

aux yeux et en prenant à témoin toutes les puissances célestes qu'il n'a aucun désir de régner et d'usurper une couronne qui repose sur la tête d'un père ; que son seul désir est de le voir rentrer dans la voie de la justice. C'est donc comme champion des droits de l'Eglise qu'il marche contre son père. Le vieil empereur, abandonné de ses vassaux et des princes de l'empire, est complétement vaincu ; le jeune Henri, affectant encore le respect et semblant désirer une réconciliation, l'assigne à la diète de Mayence. Ce fut une imposante réunion que cette diète de Mayence. L'Allemagne tout entière voulut s'y trouver, princes, évêques, abbés ; tout le monde se sentait attiré vers ces grandes assises, où une auguste cause allait être jugée, où les grands intérêts de l'Eglise et de l'empire devaient être réglés. On peut ajouter que l'Allemagne entière, fatiguée de ces luttes extrêmes, de ces combats sans résultats, de ces pontifes sans caractère sacré, de cet empereur sans retenue, aspirait au rapprochement des deux puissances, dont l'hostilité était si fatale à son repos. Tous les souverains allemands, à l'exception du duc de Saxe, que son grand âge avait retenu, se trouvèrent réunis. Cette diète immense acclama la déchéance du vieil empereur, séparé de l'Eglise par l'excommunication de plusieurs pontifes, et, pour rendre efficace cette déci-

sion, on alla lui demander de se dépouiller des insignes royaux, de la croix, du globe, du sceptre, de la lance et de la couronne. Ce fut en pleurant que Henri IV livra à son fils les insignes de la puissance; il connaissait son caractère et ses intrigues, et, comme l'homme coupable ne se rend jamais justice, il lui attribuait la cause de ses désastres. Le jeune empereur se revêtit des dépouilles encore chaudes de son père, et, tant qu'il fut vivant, la crainte de perdre le pouvoir l'attacha aux décisions et à l'esprit de la diète de Mayence. Mais quand la mort eut mis fin à la vie si agitée de l'empereur Henri IV, son fils, ne craignant plus rien, jeta le masque. Henri IV mourut en 1106, après avoir vainement imploré la compassion de son fils et après l'avoir vainement conjuré d'intervenir en sa faveur près du pape Pascal II... Etait-il sincère? Sa vie passée permet d'en douter, Ce que l'on peut assurer, c'est que Henri V ne l'était pas, et ce qui suit va le prouver.

Tous les conciles qui se tinrent sous Pascal II, comme tous les précédents depuis Grégoire VII, ne cessaient d'anathématiser les laïcs qui s'attribuaient le droit d'investiture. Tant que son père vécut, Henri V ne crut devoir répondre que par la soumission à ces manifestations unanimes de l'Église; mais, dès l'année 1107, il change de langage

et de manière d'être. Le pape Pascal avait dû, dans cette même année, se rendre en Allemagne; averti du prompt revirement de l'empereur, il changea ses projets et vint en France. Ce fut à Châlons-sur-Marne que les envoyés de l'empereur rencontrèrent le pape; ils avaient été choisis de façon à manifester d'une manière éclatante les prétentions non pas nouvelles qu'ils avaient à afficher, mais pour témoigner que la guerre que l'empire déclarait à l'Église allait prendre un caractère d'une violence inconnue jusqu'alors et dépasser tous les excès qu'on avait vus.

L'ambassade était composée d'ecclésiastiques dévoués à la personne de Henri V et de grands vassaux de l'empire, comme pour indiquer que, dans la nouvelle lutte, les forces laïques et ecclésiastiques de l'empire allaient se trouver unies contre la Papauté. Le duc Guelfe en faisait partie. Ses habitudes étaient effrayantes; d'une stature énorme, sa voix était terrible, et, pour augmenter l'effroi qu'il produisait généralement, il faisait toujours porter une épée nue devant lui (1). L'archevêque de Trèves exposa dans un discours habile, mélange de souvenirs historiques et de discussion de droit, les prétentions de l'empereur. L'évêque de Plai-

(1) Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Eglise*, t. XV, p. 22.

sance répondit au nom du pape avec clarté et fermeté et repoussa simplement, mais absolument, le droit d'investiture par la crosse et l'anneau qui, dit-il, *appartiennent à l'autel*. Les envoyés de l'empereur s'emportèrent et s'écrièrent : *Ce n'est pas ici, mais à Rome, que la question sera vidée*.

La guerre était déclarée. Il n'est pas dans notre sujet d'entrer dans les détails de la conduite de Henri V vis-à-vis de l'Église; il nous suffit de dire que ses procédés furent plus violents que ceux de son père. Il prétendait qu'il ne pouvait abandonner le droit d'investiture, parce que des fiefs très-importants et relevant de l'empire avaient été abandonnés au clergé, et qu'il était dans son droit en exigeant la soumission de ses feudataires; il y avait incontestablement là une objection spécieuse, mais comment le moyen de la résoudre, qui fit plus tard la base de l'arrangement de Worms, ne fut-il pas saisi? Ce moyen, qui concilia les deux parties, consistait à séparer les droits de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle, de façon que l'ecclésiastique jurait foi et hommage à l'empereur pour son fief et recevait par la crosse et l'anneau l'investiture de la dignité ecclésiastique de la main de l'évêque. Au milieu des passions de la lutte, il est rare que les solutions simples puissent se produire; il fallait de nouveaux combats

et de nouveaux désastres pour que cette solution si vraie, si juste, si naturelle trouvât son application. Pascal II voulait ardemment et sincèrement l'indépendance de l'Église ; pour qu'elle fût complète, il ne vit pas d'autre moyen que de renoncer pour l'Église aux droits régaliens, à la condition que, de son côté, l'empereur renoncerait aux prétentions d'investiture par la crosse et l'anneau. Quand une solution est mauvaise, elle ne satisfait aucune des deux parties, un vague pressentiment indique qu'elle est inapplicable, et, au lieu de la confiance réciproque, c'est la défiance qui en résulte. Aussi l'empereur entra-t-il en Italie pour venir y chercher la couronne impériale plus en ennemi qu'en allié.

Arrivé sur les frontières de la Toscane, Henri V y rencontra Pierre de Léon, envoyé du pape, avec lequel il signa un traité par lequel l'empereur renonçait aux investitures et le pape, de son côté, abandonnait les droits régaliens ; ce traité fut renouvelé encore à Sutri ; il semblait que les deux parties, inquiètes, cherchaient à se rassurer par des promesses réitérées. Pascal II ne se faisait pas illusion sur les dangers que lui faisait courir la présence de l'empereur à Rome, à la tête d'une armée ; mais il ne pouvait s'y opposer. Henri V voulait réclamer dans la basilique de Saint-Pierre la couronne impériale ainsi que l'abandon par l'Église de tous les

droits régaliens; cette manière léonine de demander l'exécution immédiate du traité le rendait illusoire.

Ce n'était pas chose toute simple que de déposséder ainsi la plus grande partie du clergé, et il est même douteux que, dans les mœurs du temps, Pascal II, en employant la persuasion et l'autorité, fût arrivé à faire abandonner par toutes les Églises, par tous les ecclésiastiques des droits consacrés par le temps et par les usages. La brusque revendication des droits régaliens, sans explication, sans transition, devait nécessairement soulever l'indignation et la résistance de tout le clergé : c'est ce qui arriva et ce qui très-probablement était prévu par l'empereur : au milieu du tumulte et de l'émotion qui se produisirent dans l'assemblée, il fit saisir le pape, les cardinaux, les évêques qui l'entouraient, décidé qu'il était à trancher par la violence cette question des investitures, croyant ainsi en finir une fois pour toutes et restituer définitivement à sa couronne la partie la plus élevée et la plus contestée de son autorité. L'empereur fit garder ses prisonniers jusqu'à la nuit dans la basilique et les fit sortir de Rome à la faveur des ténèbres, ainsi que les serviteurs qui entouraient le pape. Les évêques d'Ostie et de Tusculum parvinrent à s'échapper à la faveur

d'un déguisement; ils allèrent dans les quartiers de Rome, apprendre au peuple la captivité du pontife et des cardinaux. Les Romains se soulèvent en masse pour la cause du pape; ils attaquent les Allemands avec furie et les massacrent dans la ville. Le lendemain, le peuple de Rome sort des murs et poursuit l'armée de l'empereur, qui ne peut résister à ce choc et fuit en désordre; malheureusement cette foule intrépide n'est pas organisée pour faire une campagne; elle se charge du butin des tentes et reprend le chemin de la ville. Les Allemands alors se rallient tant bien que mal et tombent sur ces bandes dispersées et chargées. Les Romains, dans ce retour, perdirent beaucoup des leurs. Cependant, Henri, qui ne voulait pas lâcher sa proie, dirige ses prisonniers sur la Sabine, et, pour calmer l'effervescence des Romains, il leur envoie une députation chargée de leur dire qu'il est prêt à abandonner les investitures, si le pape veut le couronner et abandonner les droits régaliens. Mais ce n'était plus à Rome qu'il voulait que la question fût tranchée; il tenait le pape, ses serviteurs et la tête du clergé romain, et l'énergique et perfide empereur était bien décidé à tirer parti de cet incomparable avantage. Dans cette intention, il sépare le pape de ses cardinaux, l'enferme dans le château de Tribucco et commence par les mauvais

traitements et les fausses nouvelles à travailler l'esprit de son prisonnier. Pascal II était ferme, croyant et très-décidé à sacrifier sa vie à son devoir, et il eût certainement résisté jusqu'au bout ; mais la vue des malheurs qui l'entouraient, les souffrances des cardinaux et des serviteurs qui avaient été pris avec lui, les larmes et les supplications de tout un peuple de prisonniers séparés de tout ce qui leur était cher et sans cesse menacés des plus affreux tourments, la crainte d'un schisme qu'on lui représentait comme imminent, finirent par l'ébranler, et pour bien constater que ce n'était pas la peur de la mort qui le faisait reculer, ni aucune considération personnelle, *je suis forcé, dit-il, de céder ce que j'étais prêt à défendre jusqu'à la dernière goutte de mon sang.* Il jura donc avec les cardinaux et les évêques de ne jamais inquiéter l'empereur au sujet des investitures, des évêchés et des abbayes de son empire, d'y rester étranger, de ne jamais anathématiser l'empereur, et enfin de le couronner ; ces concessions, si opposées à toutes les déclarations précédentes de Pascal, si opposées au sentiment de l'épiscopat manifesté dans une longue suite de conciles, émurent profondément l'Église ; les protestations particulières précédèrent les déclarations des conciles : saint Bruno, évêque et abbé du Mont-Cassin, se fit, en termes fermes et respec-

tueux, le premier interprète de ces sentiments.

Pascal crut devoir écrire à toutes les Églises, pour leur dire ce qui s'était passé, et comme quoi il avait dû céder à la force et à la crainte de voir l'Église livrée à d'irrémédiables maux.

Les réponses furent unanimes pour blâmer les investitures par les laïcs, mais elles différaient essentiellement dans l'appréciation de la conduite de Pascal : les unes, ardentes et passionnées, contenaient d'amers reproches; les autres, tenant compte et de l'affreuse contrainte où le pape s'était trouvé, de sa longue résistance, et de l'obligation qu'il peut y avoir de céder aux circonstances, excusaient la concession faite par le pape. Comme nous allons voir Hildebert apporter dans ce grand mouvement la supériorité de son esprit, la douceur de son caractère et l'éclat de son talent littéraire, il n'est pas sans intérêt de rapprocher ses appréciations de celles de ses contemporains; elles indiquent la diversité de caractère des hommes illustres avec lesquels il s'est trouvé en intimes relations. Yves de Chartres, au milieu de toute cette agitation, ne laisse pas atteindre la sérénité de son jugement; son regard profond, dédaignant les détails, va droit au fond des choses.

Le pape a été forcé par la nécessité, dit-il; il n'était pas libre, et la preuve, c'est qu'aussitôt qu'il fut

sorti des mains de ses oppresseurs, il voulut faire connaître à tous *qu'il ordonnait toujours ce qu'il avait ordonné et qu'il défendait ce qu'il avait défendu*. Puis, entrant dans le cœur de la question, il fait voir qu'il y a des circonstances où il faut céder à la force, dans la crainte de maux plus terribles. Justifiant le passé et expliquant le présent tout à la fois, il dit: « L'investiture en elle-même par les laïcs n'est pas une hérésie; ce qui est hérétique, c'est de croire que les laïcs sont revêtus d'une juridiction ecclésiastique et ont le droit de conférer le sacrement (1). » Ceci n'est point une discussion de mots; saint Yves indique clairement que ce qui a pu être toléré par l'Église, parce que les mœurs et les habitudes ne peuvent être brisées en un jour; ce qui, avec des intentions pures et droites, était praticable en un temps, devient impossible dans un autre, surtout si l'on veut élever à l'état de droit et de principes ce qui n'était qu'une tolérance. A l'appui de cet avis dont l'histoire de l'Église atteste la vérité, saint Yves cite l'exemple de saint Paul s'écriant dans la synagogue : « La circoncision est vaine, et le Christ ne vous saura aucun gré de vous être fait circoncire pour ne pas scandaliser les Juifs ! » et qui permit à Timothée de se faire circoncire

(1) Ivonis Epist. 238, p. 197.

afin de gagner ces mêmes Juifs par cette condescendance (1).

Passant ensuite au reproche qu'on adressait aussi au pape de ce qu'il n'excommuniait pas l'empereur, Yves insiste sur la nécessité où le chef de l'Église se trouve de temporiser, afin d'éviter de plus grands maux et surtout le schisme, le plus terrible de tous; il appuie cette réflexion sur l'autorité de saint Paul et de saint Augustin. Tous les efforts du saint évêque de Chartres tendent à calmer la tempête que les concessions faites à l'empereur par Pascal II avaient soulevée dans l'Église et à apaiser les esprits. Yves de Chartres, ainsi qu'Hildebert, faisait partie de ces hommes d'élite qui ne se laissent jamais entraîner par la passion et qui voient les choses dans leur ensemble. Ces caractères élevés et sages sont malheureusement rares dans tous les temps. Le clergé d'alors s'était associé de cœur et d'âme à cette lutte des investitures; il y voyait engagée, et avec raison, la cause de la dignité et de l'indépendance de l'Église; il avait vu cette cause sortir victorieuse des grandes luttes soutenues par Grégoire VII, et c'était au moment où elle était affermie par les déclarations de tant de conciles qu'elle semblait être désertée par le chef

(1) Ivonis Epist. 238, p. 195.

de l'Église lui-même. Il n'est pas étonnant que le plus grand nombre ne tint compte, ni de la violence faite au pape, ni des craintes du schisme, ni de toutes les responsabilités qui ne sont généralement appréciées que par ceux qui ont à les subir et par les esprits supérieurs à toutes passions et à tout entraînement.

Geoffroy, abbé de la Sainte-Trinité de Vendôme, se fit l'interprète des sentiments d'étonnement, de douleur et d'indignation du clergé. Geoffroy était en correspondance depuis longtemps avec Pascal : les relations intimes que le pape entretenait avec lui expliquent l'indépendance et la hardiesse du langage de l'abbé de Vendôme, qui, du reste, n'avait pas l'habitude de ménager ses expressions. La collection de ses lettres, celles surtout qu'il adresse à Hildebert franchissent souvent les limites du respect qu'un abbé doit à un évêque. Il est vrai que l'abbé Geoffroy de Vendôme était un puissant seigneur; la richesse de son abbaye, les services réels qu'il avait rendus à l'Église, l'indépendance et la fermeté de son caractère le faisaient estimer et aimer de la papauté, qu'il servait avec l'ardeur qu'il apportait dans toute chose et qu'il avait eu le bonheur de secourir; et craindre des évêques, vis-à-vis desquels il maintenait avec hauteur l'indépendance de son monastère; et des seigneurs, contre

lesquels il défendait ses droits d'une manière jalouse et absolue. Sa prodigieuse activité lui donnait le moyen de maintenir cette triple influence qu'il exerçait vis-à-vis de tous avec cette franchise et cette absence de ménagements qui sont le fait des caractères ardents et absolus, plus habitués à briser les résistances qu'à apprécier ou à tourner les difficultés.

La lettre de Geoffroy de Vendôme à Pascal II est une magnifique apothéose du martyre. Il lui rappelle que saint Pierre et saint Paul, ces martyrs de sainte et vénérable mémoire, préférèrent mourir pour le Christ que de vivre contre lui, et le proclamèrent plus par leurs actes que par leur parole. Et, ajoute-t-il, par leur sang victorieux, l'Église de Rome illustrée triompha de ses ennemis. Si, dit-il, par la crainte de la mort de ses enfants bien plus que par la crainte de la mort pour lui-même, le pape a cru devoir donner son assentiment à ce que le Christ lui-même désapprouve, à ce que Pierre a détesté, à ce que les canons condamnent, aucun voile ne peut cacher cette plaie, parce que ce n'est pas ainsi que le père a pu être utile à ses enfants ; il a empêché leur salut. — Non, dit-il encore, ce conseil n'a été ni celui de la justice, ni celui de la miséricorde, mais une satanique inspiration. — En les arrachant à la mort, qui ne peut se faire attendre

longtemps aux mortels, il leur a fait perdre l'occasion, en rendant cette mort utile à toute l'Église, d'être associés à l'éternelle vie (1). »

Pascal II comprit qu'il ne devait pas laisser croître cette agitation; qu'il était temps de modérer le zèle de ses défenseurs, l'ardeur de ses adversaires, et d'arrêter les deux courants qui s'étaient établis dans l'Église. On doit attendre tous les sacrifices de l'homme qui est profondément entré dans le sentiment de ses devoirs; rien ne l'arrête, ni les considérations d'amour-propre, ni le prestige de sa puissance, ni aucun intérêt personnel. Pascal II, effrayé, non pas du martyre, mais de laisser l'Église livrée à la brutalité de l'empereur d'Allemagne, privée de ses cardinaux et de ses défenseurs les plus ardents, avait cru pouvoir céder à la force le fait, non le droit des investitures. Il tenait à exposer aux yeux de tous la situation où il s'était trouvé et les motifs qui l'avaient fait agir.

Il convoqua donc un concile dans la basilique de Latran au mois d'avril de l'année 1112. Douze archevêques, cent quatorze évêques, quinze cardinaux-prêtres, huit cardinaux-diacres, un grand nombre d'abbés et une multitude de clercs de tout ordre s'y trouvèrent réunis. Pascal exposa au con-

(1) Goffridi abbat. Vendoc. Epist. VII, l. I, p. 12.

cile la trahison dont il avait été victime, ainsi que plusieurs évêques et cardinaux et un grand nombre de Romains; il dit qu'il avait été forcé, non pour sa conservation personnelle, mais pour arracher à la mort tout ce peuple de captifs, pour la paix de tous, pour le salut de l'Église, d'accorder, par écrit et sur le serment des cardinaux et des évêques, la promesse qu'il n'inquiéterait plus l'empereur sur la question des investitures, et qu'il ne l'excommunierait jamais. Le Pape alors, abandonnant sa conduite au jugement du concile, se dépouille des ornements pontificaux et atteste qu'il reste profondément attaché aux saintes Écritures, aux saints canons, aux décisions des conciles, aux décrets des saints Pontifes romains, et particulièrement à ceux de ses glorieux prédécesseurs Grégoire VII et Urbain II. « Ce qu'ils ont approuvé, dit-il, je l'approuve; ce qu'ils ont retenu, je le retiens; ce qu'ils ont confirmé, je le confirme; ce qu'ils ont condamné, je le condamne; ce qu'ils ont repoussé, je le repousse; ce qu'ils ont interdit, je l'interdis; ce qu'ils ont défendu, je le défends en tout et pour tout, et je persévérerai toujours dans ces sentiments (1). »

On ne pouvait indiquer d'une manière plus forte et plus saisissante que la volonté du Pape avait été

(1) Baronius, *Ann. eccles.*, t. XII, ann. 1112, p. 91.

contrainte, qu'il n'avait eu en rien l'intention de trancher définitivement la question des investitures dans le sens impérial, et il ajouta que, si le concile croyait que les intérêts de l'Église étaient engagés, il était prêt à descendre du trône pontifical.

Le concile tout entier condamna le privilége extorqué au Pape par la violence, le cassa, le déclara nul, et condamna aussi la condition que l'évêque élu par le peuple et le clergé ne pouvait être consacré avant d'avoir été investi par l'empereur de l'anneau et de la crosse.

Voilà le rapide exposé de la crise que subissait l'Église et qu'Hildebert suivait avec anxiété pendant sa longue détention dans le château de Mortagne, sous la garde d'Hubert Chevreuil. Deux lettres de lui, ou plutôt deux magnifiques plaidoyers en faveur de Pascal II, témoignent qu'il voulut, du fond de sa prison, apporter au Pape l'appui de son influence et de sa renommée.

La première lettre est adressée à un ami; l'éclat du style, l'élévation des pensées doivent faire présumer que l'auteur a eu l'intention d'en faire une sorte de profession publique de ses sentiments. L'évêque, dans cette première lettre, ne s'occupe pas des détails. Il voit pour l'Église le retour de la persécution dans un temps où il semblait qu'elle devait en être garantie, et, après avoir tracé un

sombre tableau de Rome occupée par les barbares teutons, du Pape traîné en captivité, de l'Église profanée, il s'écrie : « Ce n'est pas sans un grand péril pour la religion que ces faits se sont produits (1).» Et ce péril Hildebert le voit dans l'atteinte portée au principe d'autorité dans la personne du directeur et du souverain de l'Église. « L'ennemi, dit-il, a voulu d'abord frapper le chef, afin de triompher plus facilement des sujets. »

« Priez avec ardeur, ajoute-t-il, afin que nous ne soyons pas nous-mêmes circonvenus par Satan. Car enfin, celui que, hier encore, vous combliez de louanges, celui que vous entouriez de témoignages d'affection, présente dans ce monde, si l'on peut ainsi parler, un double phénomène, ou, je dirai plutôt, pour ne pas vous déplaire, qu'il est sous le poids d'un double crime, inouï parmi les nations; qui rencontre-t-on, en effet, dans l'histoire qui se soit emparé par trahison et de son père spirituel et de son père naturel (2)? »

Cette allusion à la conduite de Henri V vis-à-vis de son père et vis-à-vis du Pape est d'une vérité incontestable; elle résume en une phrase la vie de ce prince fourbe et méchant, qui ne recula jamais

(1) Hildeberti Epist. xxi, l. II, p. 108.
(2) Hildeberti Epist. xxi, l. II, p. 108.

devant aucune extrémité pour arriver à ses fins. Hildebert témoigne ainsi par ces simples mots qu'il n'a jamais été dupe des intentions de l'empereur; puis, il met en présence l'un de l'autre ce prince qui a trahi son père, qui a envahi l'Église, et ce Pape dont les mains et les pieds sont liés, mais qui garde l'indépendance de sa parole. Et il répond aux accusations du clergé contre le Pape par ces mots : « Il n'est pas membre de cette tête, il n'est pas le fils de ce père, il n'est pas le sujet de ce Pontife, celui qui ne sent rien, celui qui ne gémit pas, celui qui insulte (1). »

La seconde lettre d'Hildebert sur la captivité de Pascal II est adressée à Marbod, évêque de Rennes, avec lequel il était lié par la double confraternité de l'épiscopat et du talent. Marbod était poëte aussi, et tellement l'émule d'Hildebert en poésie, que le temps, en nous transmettant leurs chants, les a confondus au point qu'on ne peut les distinguer (2).

Les compliments, les chaleureuses et poétiques exhortations qui terminent cette lettre ne peuvent

(1) Hildeberti Epist. XXI, l. II, p. 109.

(2) Dom Beaugendre, le savant éditeur des œuvres d'Hildebert et de Marbod, en fouillant les vieux manuscrits, a souvent rencontré des pièces de poésie qui étaient alternativement attribuées à Hildebert et à Marbod.

être adressés qu'à Marbod (1), et comme la lettre d'Hildebert est une réponse, c'est donc l'évêque de Rennes qui avait adressé à l'évêque du Mans ces accusations contre Pascal II et ces éloges de Henri V qu'Hildebert signale et qu'il réfute avec tant de verve.

Nous avons vu le clergé se diviser en deux camps sur l'appréciation de la conduite du Pape. Marbod représente un troisième parti, le parti de ceux qui, dans cette grande querelle, non-seulement désapprouvaient le Pape, mais approuvaient l'empereur, et qui croyaient encore à ses bonnes intentions.

A cette longue distance de nous, et lorsque le temps et les événements sont venus éclaircir ces questions, lorsque nous les jugeons de loin et sans partialité, il nous est difficile de nous expliquer comment des évêques, qui, comme Marbod, étaient vénérés par leurs vertus et leur talent, ont pu se ranger du côté de l'empereur, c'est-à-dire du côté

(1) Tu autem cor meum, et gloria mea, deliciæ regum, principum gratia, decus in clero, amor in populis, exemplar honesti, speculum gratiæ, fidei forma, et nostrorum Orpheus sæculorum, persona fidibus et modulos dulces vocis adjunge. . . . . .

Posce secretum, coge Pierides, resultantibus organis per varios vocis anfractus ad titulos ejus dulcia laudum cantica moderare. Inter fistulas concrepantes, raucas tibias liceat quæso, et calamos quassatos ostrepere. Deliciosa varietas in unam conveniat symphoniam. Tu esto David, et me de numero facito succentorum. Si te per singula sequi non valeo, vel dum respiras et in clausulis, interim plausibus potero personare. (Ven. Hildeb. Epist. XXII, l. II, p. 114.)

du persécuteur contre la victime. On ne peut justifier ces erreurs qu'en pensant qu'au milieu du choc des passions et des luttes d'une époque, les meilleurs esprits et les cœurs les plus droits peuvent être trompés pour deux raisons : ou parce qu'ils ignorent une partie de ce qui se passe, ou parce qu'ils interprètent les événements avec des illusions préconçues. Ce n'est pas facilement que l'on change d'opinion sur un prince; l'homme est essentiellement variable, et, par une singulière bizarrerie, l'idée qu'on se fait de lui tend toujours à se fixer.

Henri V avait été le champion de l'Église ; il avait mis fin aux persécutions et aux scandales de son père, on ne pouvait croire que ce fût pour les renouveler. Quelques évêques, reconnaissants des services passés, se sentaient assez disposés à rendre le Pape responsable des violences de l'empereur. Henri V profitait avec habileté de ces illusions; il faisait répandre partout le bruit que s'il avait sévi contre le Pape, c'était parce que Pascal II avait refusé d'accomplir ses engagements et de restituer à la couronne tous les droits régaliens; il faisait dire aussi que c'était en toute liberté que le Pape lui avait cédé plus tard le droit d'investiture. Ces affirmations, appuyées de démarches directes près des évêques, en avaient égaré quelques-uns.

On voit, par les ménagements qu'Hildebert croit

devoir prendre en parlant de l'empereur à Marbod, qu'il veut éviter de le blesser.

Cette seconde lettre est une justification complète de tous les détails de la conduite de Pascal II. Hildebert répond avec vivacité et éloquence à tous les reproches qu'on faisait alors au Pape, qui s'est montré prêt à souffrir le martyre plutôt que de se laisser arracher des concessions contraires à sa conscience, et qui n'a cédé à la force que par des considérations d'un ordre supérieur, par la crainte de la rupture de l'unité et par la crainte aussi de laisser l'Église sans chef, privée de ses plus chaleureux défenseurs dans un moment de crise. Il repousse l'accusation de faiblesse, qui était certainement la plus répandue (1). « Qui jamais, dit-il, a songé à reprocher la lâcheté à un chef militaire qui volontairement se jette dans les fers et qui offre de mourir pour ses soldats ? » Puis l'évêque rappelle que Pascal a voulu exposer sa conduite au jugement d'un concile, à qui il a laissé toute indépendance pour modifier ce qu'il croirait défectueux, et qu'il a consulté pour savoir s'il était réellement dans les intérêts de l'Église qu'il entrât dans la retraite. « Cessez, dit-il, cessez, qui que vous soyez, de vous précipiter avec ivresse dans l'opposition, cessez de

(1) *Hist. litt.*

discuter les décrets des Pères, cessez de blâmer les usages de l'Église, cessez d'accuser la doctrine (1). Blâmez, si vous le voulez, mais après avoir prouvé le fait; accusez, mais lorsque vous serez certain de ne pas vous tromper. Seulement alors, et en toute mansuétude, tenez compte du temps, des lieux, des circonstances et des personnes (2). »

Ces paroles, sous la plume d'Hildebert, avaient une grande autorité; certes, il tenait grand compte lui-même des temps, des lieux, des hommes, des circonstances, car, lorsque les droits de l'Église avaient été menacés dans sa personne, il avait été intraitable; il avait même refusé de payer une rançon, et nous l'avons entendu prononcer ces fières paroles : *Si ma vie n'a pas été utile à l'Église, que ma mort lui profite. Un Pontife, s'il ne peut vivre, doit au moins mourir pour tous*, et c'est très-probablement du fond de sa prison et pendant qu'il était soumis à une dure captivité qu'il défendait si énergiquement Pascal II, et que lui, qui n'avait pas cédé, déclarait que le Pape avait dû céder. Tant il est vrai que les natures vraiment supérieures ne font pas de leur conduite l'exemple et le centre de l'action d'autrui et qu'elles tiennent compte, se-

(1) Hild. Epist., l. II, p. 112.
(2) *Idem*.

lon les paroles d'Hildebert, des temps, des lieux, des hommes et des circonstances. Cette justification du Pape emprunte donc une grande force des persécutions endurées par Hildebert pour l'indépendance de l'Église.

Le saint évêque du Mans, avec une profonde sagacité, avait compris que cette grande querelle des investitures touchait à sa fin. Effectivement, elle fut terminée onze ans après, en 1122, à la diète de Worms, où fut signée la paix entre l'Église et l'empire. Seulement Hildebert indique quelque étonnement de ce que l'ère des persécutions soit rouverte pour l'Église dans son âge mûr (1). Hélas! bien des âges les ont vues se renouveler ; il faudrait, pour que toute persécution cessât pour l'Église, que les passions humaines n'existassent plus ; que l'ambition, le désir de la domination des intelligences, la crainte de l'influence du monde spirituel et moral, la corruption des mœurs et des idées aient disparu.

Souvent la barque de Pierre sera battue par la tempête, et souvent ceux qui fondent l'espérance qu'elle ne sera jamais submergée sur la pa-

(1) Ecce enim martyrum purpura senescentem rursus ornat Ecclesiam, et rediviva perfidæ crudelitatis insania, pereuntis mundi reliquias, filiorum Dei pretiosa morte consummat. (Hildeberti Epist. XXI, p. 107.)

role divine s'écrieront avec le saint évêque du Mans, en la voyant sur le point d'être engloutie : *Bon Jésus, où est donc la vérité de ta promesse, si tu ne restes pas toujours avec ton Eglise* (1) ?

Les deux lettres que nous venons de signaler ont dû être écrites dans la prison de Mortagne, où Hildebert fut maintenu jusqu'à la conclusion de la paix entre le roi de France et le roi d'Angleterre, l'an 1114 (2); les prisonniers furent alors relâchés de part et d'autre; le perfide comte du Perche, Rotrou, échappa aux cruels traitements de son cousin Robert de Bellême, à qui il avait été livré par le comte d'Anjou, et Hildebert fut rendu à la liberté, après plusieurs années d'une dure captivité supportée avec fierté et résignation.

(1) Jesu bone, ubi est promissionis tuæ veritas, si cum Ecclesia tua non permanseris in æternum? (Hildeb. Epist. xxi, p. 108.)

(2) Dom Beaugendre, dans la Vie d'Hildebert, ne le fait sortir de prison qu'en l'année 1118. Orderic Vital dit que les rois de France Louis le Gros et Henri Ier d'Angleterre se jurèrent mutuellement la paix dans l'entrevue qu'ils eurent ensemble à Gisors pendant la dernière semaine de mars de l'année 1114. C'est à ce moment-là qu'il faut reporter l'élargissement des prisonniers, et par conséquent la libération d'Hildebert.

CHAPITRE IX

Hildebert, rendu à la liberté, continue les travaux de la cathédrale du Mans. — Difficultés qu'il rencontre. — Geoffroy, abbé de la Trinité de Vendôme; son caractère. — Conflits entre lui et Hildebert. — Geoffroy consent à prêter le moine architecte Jean pour assister Hildebert. — Il lui donne ordre de revenir au monastère. — Il l'excommunie. — Fin des travaux de la cathédrale. — Dédicace de l'église. — Sermons d'Hildebert pour la dédicace. — Explications des différentes parties de l'église dans le sens mystique. — Dons du comte et de la comtesse d'Anjou à la cathédrale du Mans. — Dons de Geoffroy. — Visite de Geoffroy à la cathédrale. — Réception qui lui est faite par Hildebert et par les chanoines. — Administration d'Hildebert. — Mort de Gilbert, archevêque de Tours. — Hildebert est élu archevêque de Tours. — Il refuse. — Le pape Honorius II l'engage à accepter. — Il accepte.

Lorsqu'Hildebert était tombé dans le piége que lui avait si odieusement tendu Rotrou XI, comte du Perche, il était tout occupé de la grande œuvre de la reconstruction de la cathédrale du Mans, œuvre à laquelle le comte Hélie s'était associé de cœur pendant sa vie, et d'une manière très-efficace à sa mort par ses dons généreux. Le grand évêque du Mans ne nous est apparu jusqu'à présent que

comme le valeureux champion des droits de l'Église ; il va montrer sa persévérance dans l'accomplissement de la grande tâche qu'il s'était imposée.

Mais, comme toujours, Hildebert ne devait arriver à ses fins qu'à travers des difficultés inouïes : son œuvre se trouva entravée par les exigences de l'abbé de la Trinité de Vendôme. C'était avec peine qu'Hildebert vivait en bonne intelligence avec son puissant voisin l'abbé Geoffroy. Geoffroy et Hildebert, ces deux illustres contemporains, avaient la même foi, les mêmes pensées, le même dévouement au Saint-Siége ; tous deux avaient le même désir de maintenir entre eux les liens d'une mutuelle confiance ; c'était chose facile à Hildebert, dont le caractère doux et aimant se serait abandonné volontiers aux douceurs de l'amitié. Mais comment vivre en paix et dans l'intimité avec ce fougueux abbé Geoffroy, qui n'admettait jamais aucun tempérament, aucun retard à l'exécution de sa volonté et que le moindre obstacle exaspérait ? La fougue naturelle de son caractère fut encore favorisée par l'indépendance complète de sa situation vis-à-vis des évêques. Les chartes de fondation des grands monastères s'étaient efforcées de les rendre indépendants et de les soustraire à la puissance féodale ; il était important aussi qu'au milieu du conflit des investitures leur existence ne fût pas compromise par l'autorité

épiscopale. C'est ce qu'avait bien compris les Papes en les affranchissant de la juridiction diocésaine ; l'indépendance qu'ils leur accordèrent fut souvent contestée par les évêques et ne fut réellement établie, d'une manière définitive et complète, qu'après le pontificat d'Urbain II et de Pascal II, sortis l'un et l'autre de la grande abbaye de Cluny, admirateurs et amis de l'abbé Geoffroy de Vendôme, avec lequel ils entretenaient une correspondance suivie et qu'ils vinrent visiter à son abbaye de la Trinité de Vendôme.

L'indépendance de ces grands centres de prière, de science et de vertus était incontestablement une chose bonne et utile ; mais les passions humaines gâtent souvent les mesures les plus sages, et le ton plus que léger de l'abbé Geoffroy vis-à-vis d'évêques de la vertu et de la science de saint Yves de Chartres et du vénérable Hildebert fait ressortir, plus que ce qu'on pourrait dire, les inconvénients de l'abus de l'indépendance. Ces réflexions étaient nécessaires avant d'entrer dans le récit des différends qui existèrent entre Hildebert et l'abbé Geoffroy ; elles expliquent les lettres irrespectueuses que l'abbé ose écrire à l'évêque et l'inconcevable hauteur de son attitude.

Le premier différend qui s'éleva entre Geoffroy et Hildebert fut au sujet de la comtesse Euphronie

de Vendôme, fille de Foulques et sœur de Bouchard le Jeune, dernier descendant direct de la dynastie de Bouchard le Vieux. Euphronie, devenue comtesse de Vendôme par la mort de son frère, apporta le comté de Vendôme à Geoffroy de Preuilly, qu'elle avait épousé. Elle avait cédé au monastère de la Trinité l'église et la terre de Savigny, comme témoignages des bons offices qu'elle avait reçus des religieux dans la négociation de la délivrance de son mari, prisonnier depuis de longues années dans la tour de Baugency.

Exaspérée plus tard par les difficultés qui ne cessaient de s'élever entre elle et le monastère et par les prétentions hautaines de l'abbé Geoffroy, elle avait repris avec violence ce qu'elle avait donné et s'était emparée de l'église, du prieuré de Savigny, ainsi que du grain appartenant au monastère.

Un archiprêtre du diocèse du Mans, qui se trouvait sur les lieux, promit aux moines que l'évêque ferait justice de cette spoliation ; mais cela ne suffisait pas à l'ardeur de l'abbé Geoffroy : il voulait être dispensé de se rendre devant l'évêque et que la chose fût jugée sans que les parties fussent entendues. C'est dans ce sens qu'il écrit à Hildebert la lettre la plus hautaine et la plus violente (1). Hilde-

(1) Goffredi Vendoc. Epist. xv, l. III.

bert ne se laissa émouvoir ni par les injures, ni par l'impatience de l'abbé de Vendôme ; il était dans la parfaite intention de lui rendre justice, mais son expérience et sa profonde connaissance des hommes lui avaient appris qu'il vaut mieux ne juger certaines questions irritantes que quand les passions sont un peu calmées. Le jugement est plus facile à rendre, et il est mieux accepté. Il comprenait aussi que de grands égards étaient dus à la comtesse Euphronie ; en somme, c'était par générosité pure qu'elle s'était dépouillée de ces biens, et, si elle les avait repris, ce n'était que par exaspération contre les procédés violents de l'abbé Geoffroy.

Malgré les pressantes injonctions de l'abbé, malgré ses dénonciations à la cour de Rome (1), il laissa le temps s'écouler.

Geoffroy ne cessa d'agir et de se plaindre ; il obtint du légat du Saint-Siége une sentence d'excommunication contre la comtesse Euphronie, qui fut ainsi obligée de rendre le prieuré de Savigny, et, quand l'abbé de Vendôme en fut en possession, il écrivit encore à Hildebert une lettre pleine d'amertume et d'ironie, dans laquelle il l'engage à ne pas se laisser, comme un nouvel Adam, entraîner et tromper par la perfidie de la femme (2).

(1) Goffridi Vendoc. Epist. III.
(2) Goffridi Vendoc. Epist. XXI.

Quoiqu'Hildebert se tînt généralement sur la défensive vis-à-vis de son fougueux voisin et ami l'abbé Geoffroy, cependant, même au risque de l'exaspérer, il n'hésitait pas à intervenir spontanément quand il croyait qu'il y avait devoir à le faire.

Les moines de la Trinité avaient refusé, selon leur droit strict, de recevoir l'évêque de Chartres dans leur monastère. Cet évêque était le grand saint Yves. Hildebert, indigné de cette inconvenance, de cette dureté inhospitalière, leur écrit une sévère leçon. On voit qu'il s'adresse à des hommes instruits et versés dans la connaissance de l'Écriture sainte; sa lettre est d'un style élevé, quelquefois mordant, mais jamais injurieux. Dans un temps où les choses se disaient crûment et où la pensée prenait rarement la peine de s'adoucir (l'abbé Geoffroy nous en donne de trop fréquents exemples), Hildebert ne dépasse jamais la limite au delà de laquelle se perd le respect d'autrui et de soi-même. Après avoir fait ressortir qu'il ne suffit pas, pour suivre la voie qui conduit à la vie, de pratiquer quelques vertus isolées, qu'il ne suffit même pas de tout abandonner, de se jeter dans un monastère et d'embrasser avec ardeur les insignes de l'humilité, il ajoute :

« Et vous aussi, vous avez erré en dehors de la voie, lorsque vous avez fermé vos portes à l'évêque de Chartres, lorsque vous avez repoussé le Christ

de Jésus-Christ, oublieux ainsi tout à la fois et du bien et de la récompense de l'hospitalité. Sa tournée avait conduit le prélat vers vous et l'avait mis dans la nécessité de vous demander une courte hospitalité; la nuit, le mauvais temps le forcèrent à vous demander un asile. Personne au château à qui l'évêque pût s'adresser. Dans son embarras, l'homme de Dieu s'assit en vain à votre porte, en vain il appela; il fut repoussé, celui que vous auriez dû non-seulement inviter, mais retenir de force. Il fut repoussé, celui qui fut plus peiné de la honte du moine que de l'expulsion du pontife, de votre manque de charité que de son manque d'abri. Il fut repoussé, celui qui, pour vous, doit être le Christ, à moins que vous n'ayez pas lu ou que vous n'ayez pas compris ces paroles : *Celui qui vous méprise me méprise*. Qu'il serait heureux pour vous, si l'on pouvait dire de vous : *Ils le forcèrent à s'arrêter,* en lui disant : *Restez avec nous, Seigneur; il fait tard, et le jour baisse* (1). »

(1) Errastis et vos foris, cum fores vestras Carnotensi episcopo clausistis, cum exclusistis Christum Jesu Christi, obliti pariter et bonum hospitalitatis et præmium. Hunc et per vos via transire coegerat, et apud vos temporis articulus hospitari. Nox imminens et aeris intemperies. Pontificem hospitio instare perurgebant. In castello nullus ad quem Præsul honeste declinaret. His anxietatibus homo Dei circumventus ante fores vestras frustra sedit, frustra clamavit. Exclusus est enim, qui ut diverteret ad vos, non invitandus tantum fuit, sed etiam trahendus. Exclusus est ille qui gravius doluit vos abjecisse monachum

Hildebert repousse ensuite l'excuse ridicule que les moines donnèrent à l'évêque de Chartres de leur pauvreté. « Mais l'or et l'argent, leur dit-il, étincellent dans votre église ; mais vous avez une masse d'ornements qu'il valait mieux abandonner à l'usure que le pontife aux rigueurs de l'hiver. » Hildebert trace ensuite un magnifique tableau des bons résultats de l'hospitalité noblement exercée ; il cite aux moines les bénédictions qui descendirent sur Loth et sur Abraham parce qu'ils furent hospitaliers.

Cette lettre, si éloquente, témoigne combien peu les violences de l'abbé Geoffroy intimidaient le doux évêque, qui ne craignait pas d'intervenir de la manière la plus incisive en faveur de son illustre et bien-aimé collègue, Yves de Chartres.

Un conflit bien plus grave, puisqu'il faillit interrompre la reconstruction de la cathédrale du Mans, s'éleva entre Hildebert et l'abbé Geoffroy, au sujet d'un moine architecte. On sait que les monastères, dans le moyen âge, étaient non-seulement des pépinières de savants, mais d'artistes.

---

quam exclusisse **pontificem** ; vobis charitatem quam sibi hospitium defuisse. Exclusus est ille, in quo si Christum dubitatis exclusum, vel non legistis, vel non intellexistis illud Christi : *Qui vos spernit me spernit.* Quam bene vobis, si meruissetis dici de vobis : *Et coegerunt illum* dicentes : Mane nobiscum, Domine, quoniam advesperascit et inclinata est jam dies. (Hildeb. Epist. XI, t. I, p. 35.)

Hildebert avait demandé le moine Jean, alors fort en réputation comme architecte, à l'abbé de la Trinité. L'abbé consentit à laisser partir le moine Jean, à la condition expresse qu'il reviendrait au monastère à une époque déterminée. Les traverses de la vie d'Hildebert, les persécutions qu'il endura, retardèrent l'exécution de son œuvre. Quand l'époque convenue avec l'abbé Geoffroy fut arrivée, l'évêque ne put pas, au milieu de ses grands travaux, et lorsque lui-même était éloigné du Mans, se priver de l'appui et des lumières du moine, qui partageait complétement ses vues, qui connaissait ses intentions, et renvoyer l'architecte avec lequel il avait arrêté tous les plans. Hildebert garda donc le moine Jean après l'époque fixée pour sa rentrée au monastère. L'abbé Geoffroy réclama son moine avec instance. Le moine, soutenu par l'évêque, ne répondit pas aux injonctions de son supérieur. Geoffroy, essentiellement jaloux des droits de sa juridiction abbatiale, donne l'ordre formel à Jean de rentrer au monastère; il le menace de l'excommunication s'il ne vient pas au jour qu'il indique implorer son pardon pour être resté sourd à la voix de son abbé, et il écrit à Hildebert une lettre très-vive.

« Vous savez certainement, lui dit-il, que le moine-constructeur Jean est éloigné par désobéissance de

notre Église, et cependant vous l'avez retenu et vous le retenez encore contrairement aux vœux de sa profession et contrairement à notre volonté formelle, oublieux en cela et de son salut et de votre promesse. Encore dernièrement, lorsque j'ai conféré avec vous, vous m'avez promis que vous alliez le rendre promptement à son monastère; puisque vous ne l'avez pas renvoyé, puisqu'il n'a pas voulu encore se faire absoudre de sa faute, prévenu une première fois, nous l'avertissons de nouveau, et, en avertissant, nous supplions, afin que celui qui s'est éloigné avec désobéissance vienne d'ici au premier dimanche se soumettre régulièrement et recevoir miséricorde. S'il perd cette occasion, nous l'excommunions, jusqu'à ce qu'il se corrige, de façon que, vivant, la communion lui soit refusée, et, mort, la sépulture. Et nous vous demandons instamment, très-cher seigneur et ami, que votre prudence ne méconnaisse pas plus longtemps nos droits sur lui, et cela après vous avoir accordé, par affection, ce que vous nous avez demandé (1). »

Hildebert était loin de vouloir contester les droits de l'abbé de la Trinité; mais comment, au milieu des travaux de la cathédrale, se priver du concours de celui qui les dirigeait? Il prit le parti de tempo-

(1) Goffridi Vendoc. Epist. xxv, t. III.

riser et de laisser le terrible abbé jeter feu et flammes. On trouve, dans la correspondance de Geoffroy de Vendôme, cinq lettres adressées à Hildebert pour réclamer le retour du moine Jean (1), et une lettre adressée au pape Pascal II (2), qui renferme tous les griefs de l'abbé contre Hildebert, au premier rang desquels figure l'éloignement du moine Jean de son monastère. Dans la collection des lettres d'Hildebert, on ne trouve aucune réponse à ces pressantes injonctions, ce qui nous autorise à penser que l'évêque du Mans se déroba par le silence à une lutte impossible. Geoffroy n'était pas homme à se laisser endormir par les temporisations ; elles irritèrent son caractère ardent, habitué à briser tous les obstacles. En présence de la force d'inertie, qui est la plus difficile à vaincre, il n'hésita plus : il excommunia le moine Jean, et il adressa la sentence d'excommunication à tous les évêques, à tous les abbés de la sainte Église et particulièrement à Hildebert (3). Ces tracasseries, qui se joignaient à tant d'autres tourments, durent être très-sensibles à Hildebert, mais ne le détournèrent pas de l'œuvre importante qu'il avait entreprise et qu'il amena à bonne fin,

(1) Goffridi Vendoc. Epist. XVI, XXIV-XXV, XXIX-XXX.
(2) Goffridi Vendoc. Epist. III, lib. I.
(3) Goffridi Vendoc. Epist. XXX, l. III.

malgré une captivité de plusieurs années. La cathédrale du Mans servit de type à d'autres églises, qui très-probablement furent bâties aussi par le moine Jean sous la direction d'Hildebert. L'église de Trôo a non-seulement avec la cathédrale du Mans un air de famille incontestable, mais on y retrouve des détails d'architecture qui semblent avoir été dessinés par la même main. Tout porte à croire qu'Hildebert inspecta souvent les travaux de l'église de Trôo : elle se trouvait sur son passage lorsqu'il venait du Mans à Lavardin, et nous voyons par une lettre de Geoffroy de Vendôme que l'évêque du Mans se rendait facilement dans le lieu de sa naissance, puisque l'abbé lui offre de venir le trouver à Lavardin quand il y serait.

Il est difficile de préciser la part qui revient à Hildebert dans la construction de la cathédrale du Mans ; ce que l'on peut affirmer, c'est que lui-même était architecte, puisqu'il nous le dit (1), et qu'il dut travailler avec le moine Jean à la confection des plans ; ce qu'il y a de certain aussi, c'est qu'il en inspira l'ensemble. On retrouve entre la ca-

(1) Incendio domus mea corruerat, et reficiendi studio sollicitus anhelabam, signa ædi præceperam, quadrari et expensas operi provideri, totus eram in hoc, et omissis pontificalibus negotiis, quo in loco ponerem fundamenta, quantum palatia extenderem, nunc intuitu, nunc arundine metiebat. (Ven. Hild., lib. *de Querimonia et Conflictu carnis et spiritus*, p. 943.)

thédrale du Mans et le génie d'Hildebert, tout pénétré des beautés de l'art antique et habitué aux plus sublimes contemplations du mysticisme chrétien, une merveilleuse affinité (1).

La partie de la cathédrale du Mans qui remonte à Hildebert n'appartient pas encore au style gothique pur; elle n'en a pas la hardiesse. Ce n'est pas subitement que l'art peut atteindre un degré de perfection tel, qu'il semble se jouer des difficultés matérielles. L'art gothique, dans son entier épanouissement, est comme l'élan de l'âme vers Dieu; c'est un acte de foi qui soulève les montagnes : il exprime en même temps de profondes méditations et un rapprochement continuel des choses de la terre et des choses du ciel. Hildebert, dans beaucoup de passages de ses ouvrages, se plaît à révéler le sens mystique de l'architecture transformée et sanctifiée du moyen âge. Il semble être placé au début de l'épanouissement de l'art chrétien par excellence pour l'inspirer et pour lui tracer les voies tout à la fois sublimes et profondes qu'il doit suivre. Il y a

(1) On retrouve dans l'architecture de la cathédrale du Mans, qui remonte à l'époque d'Hildebert, une incontestable réminiscence de l'art antique, qui reporte le souvenir sur la profonde connaissance qu'Hildebert avait de l'antiquité, sur son voyage de Rome, et sur les impressions si vives que la vue des monuments de la ville éternelle lui fit éprouver, et qu'il exprima dans ses poésies d'une manière si chaleureuse.

entre les œuvres d'Hildebert et les beaux monuments du moyen âge une incontestable affinité ; ses sermons, ses traités, ses poésies ont reçu le même souffle que les œuvres pieuses des grands artistes du treizième siècle. *Tout a un sens mystique*, a dit Hildebert. Ce mot résume en même temps le principal but de ses travaux et l'idée dominante et persévérante des artistes du moyen âge.

Des sommets où il s'est placé, Hildebert domine ce mouvement intellectuel qui, commencé dans son temps, n'aura son développement qu'un siècle plus tard, mais qui ne cessera pas de ressentir son influence, soit qu'il s'affirme dans la *Somme* de saint Thomas ou dans ces monuments religieux qui sont les plus étonnantes productions sorties de la main des hommes (1).

La cathédrale du Mans remonte aux premiers temps de l'établissement du christianisme dans les Gaules ; on peut dire que, depuis saint Julien jusqu'à Hildebert, elle ne cessa jamais d'être réparée, agrandie, transformée, par les évêques du Mans. Au milieu du onzième siècle, l'évêque Vulgrin avait entrepris la reconstruction de la croix et du chœur ; les travaux avaient été mal faits, et l'édifice s'écroula

(1) La division de la *Somme* de saint Thomas se retrouve, au dire de quelques théologiens, dans le *Tractatus theologicus* d'Hildebert.

sous le pontificat de son successeur, Arnauld (1067-1081), qui s'empressa de faire relever les ruines. Hoël, prédécesseur d'Hildebert (1085-1097), termina ces travaux. Hildebert eut donc à reconstruire la nef et les bas-côtés pour les mettre en rapport avec les travaux terminés par Hoël. Il voulut élever un édifice durable et qui résistât à toutes les transformations; il y réussit : la nef principale et les bas-côtés, tels qu'ils existent encore aujourd'hui, sont l'œuvre d'Hildebert et sont restés intacts (1). A travers toutes les difficultés et tous les obstacles, le saint évêque accomplit sa tâche. La cathédrale fut terminée, et, comme il se trouvait alors libre et en paix, Hildebert voulut donner à la fête de la dédicace toute la splendeur possible ; elle eut lieu le lundi de la Quasimodo de l'année 1120. L'église fut mise sous l'invocation de la bienheureuse Vierge Marie, des bienheureux martyrs Gervais et Protais, et de saint Julien, confesseur et apôtre du Mans. Un grand nombre d'évêques, d'abbés et d'ecclésiastiques marquants furent convoqués.

(1) Au XIIIe siècle, la cathédrale du Mans fut considérablement agrandie, Philippe-Auguste ayant permis de l'étendre au delà des murs de la ville. Les constructions nouvelles eurent pour point de départ l'œuvre d'Hildebert, ce qui explique comment la cathédrale du Mans appartient à deux époques différentes et semble être partagée en deux parties très-distinctes.

Gilbert, archevêque de Tours et métropolitain, prélat distingué par sa noblesse, sa vertu et sa jeunesse, consacra le maître-autel, en l'honneur et au nom du Dieu Sauveur, de sa bienheureuse Mère et des martyrs Gervais et Protais. Geoffroy, archevêque de Rouen, autrefois grand doyen du Mans, et qui avait été présenté par le comte Hélie du Maine et par le roi d'Angleterre pour l'évêché au moment de l'élection d'Hildebert par le peuple; prélat remarquable par sa science, sa doctrine, ses profondes connaissances en jurisprudence canonique et en administration, consacra l'autel de Saint-Julien. Marbod, vénérable évêque de Rennes, sur la tête duquel étincelait le triple rayon de la poésie, de la science et de la vertu, et dont on devait diriger les mouvements, parce qu'il était devenu aveugle, consacra l'autel de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qui se trouvait placé au bras droit de l'église.

Renaud de Martigné, de la maison de Mayenne, évêque d'Angers, que ses intimes relations avec le roi Louis le Gros appelèrent plus tard à l'archevêché de Reims, consacra l'autel du Crucifix. Hildebert dédia la chapelle de Notre-Dame du Chevet.

Ces pieuses cérémonies durèrent plusieurs jours. L'évêque du Mans voulut les illustrer par l'éclat de son éloquence, alors en grande réputation; on trouve six sermons de lui sur la dédicace des

églises ; s'ils ne furent pas tous prononcés dans cette grande circonstance, il est à croire qu'Hildebert voulut expliquer à l'assemblée les hautes pensées qui avaient dirigé son œuvre.

A plus de sept siècles de distance, l'imagination se plaît à se reporter à cette grande solennité, à se placer au milieu de cet auditoire du grand évêque du Mans, composé de prélats illustres et de seigneurs puissants, auxquels il révèle les pensées mystiques et sublimes qui l'ont inspiré et qui guideront plus tard ces pieux ouvriers, qui sauront animer chaque pierre d'une idée. Pour lui, l'Église est tellement la représentation de la société des fidèles et de la cité de Dieu, que l'image devient la chose elle-même.

« L'Église, c'est la réunion de tous les fidèles qui ont été, qui sont et qui existeront. Dieu, dès le commencement du monde, voulut édifier une cité élevée au-dessus de toutes les tentes de Jacob et qui n'est pas encore terminée. Il voulut avoir un lieu dans lequel il habiterait ; il voulut avoir aussi une famille qui le servît, non pas qu'il en eût le moindre besoin, mais, dit le saint évêque, afin de se donner à soi-même l'occasion de combler de bienfaits ses serviteurs. Mais parce qu'il est un roi plus élevé et plus puissant que tous ceux qui règnent, puisqu'il dit dans le livre de la Sagesse : *Par moi règnent les rois*, il voulut avoir une de-

meure plus admirable et plus élevée, et, parce qu'il est éternel, il édifia pour lui une cité éternelle. Et c'est parce qu'il la voulait éternelle qu'il en posa les fondements sur les saintes montagnes ; les portes de cette cité sont supérieures à toutes les tentes de Jacob, et cela parce que le temple de Salomon lui-même ne peut être comparé à cette maison. Les prophètes et les apôtres ont dit des choses merveilleuses de cette cité, et elle a reçu bien des noms, Sion, Jérusalem, royaume des cieux, Église et d'autres encore. Cette Église est édifiée dans le ciel, mais les pierres en sont préparées sur la terre et ensuite sont élevées au ciel. Tous les anges travaillent à sa construction; c'est le ministère qui leur a été assigné jusqu'à la fin des temps. C'est alors seulement qu'ils glorifieront Dieu de l'œuvre terminée. »

Puis le saint évêque représente les fidèles comme autant d'ouvriers employés au grand édifice : « Les évêques et les prêtres sont les directeurs du travail ; souvent les ennemis de Dieu veulent empêcher l'édifice de s'élever, ils viennent combattre les ouvriers; l'œuvre est retardée, mais jamais interrompue, et la cité de Dieu, qui a pour fondements les prophètes et les apôtres, pour portes la foi et le baptême, va grandissant chaque jour (1). »

(1) Tout ce second sermon de la dédicace de l'église est à lire, pour se

Hildebert, après avoir présenté le tableau magnifique et animé de l'édification de la cité de Dieu, donne dans le sermon suivant l'explication du sens mystique de chaque partie de l'église ; ce passage est précieux pour l'étude des monuments du moyen âge.

« Le lieu où se réunissent les fidèles, dit-il, est nommé église ou basilique. *Eglise* veut dire réunion; *basilique*, demeure royale. Il y a dans l'ensemble de l'église diverses parties qui sont dignes d'être notées : des tours avec des clochers, des colonnes de soutien, des fenêtres, une porte, des murailles, des pierres liées ensemble par du ciment. Tout cela a pour nous un sens mystique. Le chevet de l'église figure la tête du Christ; c'est dans le chevet qu'est caché le trésor des divins mystères. Le chevet est plus bas que le reste de l'église, parce que le Christ s'humilia en prenant le corps d'un esclave, au point que, en tant qu'homme, il était inférieur aux anges; mais, après la Résurrection, il fut élevé au-dessus de tous les anges. La tour représente la confession et la pénitence, refuge du captif. Les cloches sont les prêtres de l'église, qui sont les crieurs de l'église et qui appellent les

rendre compte de l'élévation de l'éloquence d'Hildebert et du symbolisme de ces temps de foi. (*Serm. Hild.*; dom Beaugendre, serm. LXXXIII, p. 642 et seq.)

hommes à la pénitence. Les évêques sont les colonnes de l'église, qui, par leurs exhortations et l'exercice de l'autorité, soutiennent la maison de Dieu. C'est pour cela que, dans le *Cantique des cantiques*, il est dit : *Il fit ses colonnes d'argent.* L'argent est un métal brillant et sonore; c'est ainsi que les pasteurs soutiennent la maison de Dieu par leurs prédications. Les fenêtres représentent les divines Écritures, par lesquelles le Soleil de justice, qui est le Christ, nous éclaire; mais, dans ce monde, nous ne le voyons pas à découvert. La porte, c'est la foi, car c'est par elle que les hommes entrent dans l'église. Les deux murailles sont les deux peuples : le peuple juif et le peuple des Gentils, qui, après leur conversion, ont constitué l'Église. C'est ce qui fait dire à l'Apôtre : *Ils conservent l'unité de la foi par le lien de la paix.* Ce saint lieu non-seulement est destiné à la célébration des saints mystères, mais à l'édification. Il est vénérable, et, pour notre salut, il renferme le corps et le sang de Jésus-Christ. Là, les enfants sont baptisés; là, les pécheurs sont réconciliés; là, les âmes sont nourries; là, les prières s'épanchent, et c'est pourquoi il a été écrit : *Ma maison sera appelée une maison de prière* (1). »

(1) Serm. Hild., in dedicatione ecclesiæ, sermo tertius in collect. Serm. LXXXIV, p. 646.

Ces citations pourraient être beaucoup multipliées; celles qui sont plus profondes et plus élevées trouveront mieux leur place dans l'appréciation de l'influence du génie d'Hildebert sur l'art par excellence du moyen âge, sur l'art de l'architecture. Celles-ci suffisent pour faire connaître les pensées qui ont dirigé son œuvre, et pour établir qu'Hildebert fut une de ces intelligences dont le rayonnement s'est étendu bien au delà du temps où il a vécu, et qu'il a compris et exprimé le sens mystique de l'architecture de la même manière que les grands artistes et les ouvriers inspirés des plus beaux jours de l'art chrétien.

Le comte d'Anjou et la comtesse Eremburge, sa femme, fille du comte Hélie, assistèrent à la grande et pompeuse cérémonie de la dédicace de la cathédrale du Mans. Les évêques les engagèrent à faire, en mémoire de la circonstance, une donation à l'église nouvellement consacrée. Le comte dit que, à son retour, ils se rendraient au désir qui leur était exprimé. Effectivement, ils revinrent au Mans quelques jours après, et, accompagnés d'une foule de barons et de seigneurs, ils se rendirent à l'église; ils se dirigèrent vers l'autel de Saint-Julien, et, en présence de l'évêque Hildebert et des chanoines de la cathédrale, ils concédèrent, en l'honneur de saint Julien, une foire qui devait commencer à

l'anniversaire de la dédicace de l'église et durer trois jours : le samedi, le dimanche et le lundi, et ils concédèrent à l'évêque et au chapitre, pendant ces trois jours, les redevances de toute nature, qui étaient dues soit par l'usage, soit par toute autre manière, dans la ville et dans les faubourgs, n'en retenant aucune, si ce n'est les amendes pour meurtres, qui sont expressément réservées à la cour du comte ; quant aux amendes pour vol ou tout autre méfait, elles furent abandonnées à l'église.

Lorsque cette donation faite par le comte et la comtesse, et à laquelle ils eurent soin d'associer leur fils Geoffroy, eut été lue devant l'assistance et approuvée par les barons et par le peuple, le comte Foulques, prenant son fils Geoffroy dans ses bras, le déposa sur l'autel, puis, élevant la voix : *Saint Julien*, s'écria-t-il, *je te recommande mon fils et mon domaine ; sois le protecteur et le défenseur de l'un et de l'autre*, et, laissant l'enfant sur l'autel, il se retira en fondant en larmes et partit plus tard, comme il en avait pris la résolution, pour Jérusalem (1). Touchante et naïve manifestation de piété et d'amour paternel. — Cette scène émouvante prend un caractère de grandeur, quand on envisage les destinées accomplies de ceux qui y

(1) Mabillon, *Vetera Analecta*, t. III, c. xxxv.

figurent. — Le comte Foulques devint et mourut roi de Jésuralem ; l'enfant qu'il avait confié à saint Julien fut Geoffroy Plantagenet, source de cette puissante race des Plantegenets. — Cette mère, qui mélangeait ses larmes et ses ardentes prières, était Eremburge, la fille et l'héritière du saint et valeureux comte Hélie, dernier comte du Maine, et c'était en présence du grand évêque du Mans, Hildebert, que s'épanchaient tous ces sentiments et toutes ces espérances.

La cathédrale du Mans, qui venait d'être si pompeusement dédiée, fut encore enrichie par la munificence d'un enfant du Maine. Geoffroy, guerrier, qui avait acquis en Sicile une fortune immense, au moment de partir pour Jérusalem, écrivit à Hildebert pour lui faire savoir qu'il destinait sa chapelle à l'église Saint-Julien et pour l'engager à envoyer deux ecclésiastiques de confiance pour recevoir ce don important, qui renfermait des objets d'une inappréciable valeur. Hildebert choisit deux chanoines, Gervais, archidiacre, et Hugon, de Lavardin. Il leur donna la somme nécessaire pour faire ce voyage avec toute la sécurité possible. Ils accomplirent leur mission avec fidélité, promptitude et bonheur et revinrent au Mans porteurs de tous les objets précieux qui avaient été annoncés. L'évêque, prévenu de leur arrivée, se porta processionnellement,

en dehors de la ville, à leur rencontre, et, ayant reçu ces dons précieux, il les plaça dans le trésor de la cathédrale (1).

Geoffroy, après avoir accompli son pèlerinage à Jérusalem, voulut revoir sa patrie et témoigner sa dévotion à son glorieux patron, saint Julien ; il revint par le Mans. Hildebert, prévenu de son arrivée, fit orner l'église de tout ce qu'elle possédait de précieux, la fit illuminer, fit déposer sur le maître-autel les dons inappréciables de Geoffroy et alla à la rencontre de ce généreux bienfaiteur. Mais Geoffroy refusa avec modestie ces honneurs et alla simplement et humblement se prosterner au pied des autels de cette église de Saint-Julien, qui lui était si chère et qu'il avait tant désiré revoir ; il offrit encore à son patron deux bannières brodées d'or. Quand il fut sorti de l'église, Hildebert et les chanoines lui offrirent avec empressement une hospitalité qu'il accepta et que l'évêque s'efforça de lui rendre agréable (2).

Hildebert, après avoir achevé la grande œuvre de la reconstruction de l'église, s'occupa d'en restaurer tous les détails. Tout fut remis à neuf : les

(1) *E gestis episcop. Cenoman. Analecta*, Mabillon, cap. xxxv, ed. 1682 Les *Gestes des évêques du Mans* énumèrent les objets donnés par Geoffroy ; ils sont magnifiques et nombreux.

(2) *E Gestis episcop. Cenoman. Analecta*, Mabillon, cap. xxxv, ed. 1682.

corps saints que possédait la cathédrale furent placés dans des sarcophages de pierre ; des reliquaires ornés d'or et d'argent reçurent les reliques précieuses de saint Turib, de saint Victor, de saint Innocent, etc., etc. Les ornements de l'église furent complétés, et toutes ces choses précieuses furent placées dans un revestiaire à l'abri de l'incendie et des voleurs. L'ordre et la magnificence furent partout établis, non-seulement dans l'église, mais dans tout le diocèse du Mans.

Il répara l'antique abbaye de Saint-Georges-des-Bois, près de Montoire, et dont dépendait Lavardin, lieu de sa naissance, qui tombait en ruine ; il fonda le monastère d'Étival-en-Charnie, avec les dons de Raoul de Beaumont ; celui de Beaulieu, avec les générosités de Bernard de Sillé (1) ; il mit dans ce dernier des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin et voulut lui-même en faire la dédicace en 1115.

Il combla de bienfaits l'abbaye de Saint-Vincent, où reposaient les cendres de tant d'évêques du Mans et tenu par ses chers Bénédictins, qu'il appelait ses frères et ses fils ; il attira sur eux les libéralités des rois et des grands et leur donna plusieurs églises. En présence du comte d'Anjou et des prin-

(1) Abbé Aug. Voisin, *les Cénomans anciens et nouveaux*, p. 453.

cipaux seigneurs du Maine, il fit ouvrir en 1124 le tombeau de saint Domnole, évêque du Mans et fondateur de l'abbaye de Saint-Vincent. Partout, les églises furent relevées et restaurées et les désastres de la guerre effacés : mais les ruines n'étaient pas les seules conséquences des troubles, des luttes et des malheurs dont le Maine avait été longtemps le théâtre; tous les liens de l'administration épiscopale avaient été relâchés : les laïcs s'étaient en plusieurs paroisses emparés des biens de l'Église; il fallait toute l'autorité qu'exerçait Hildebert pour terminer ces abus et pour faire abandonner par leurs détenteurs les droits et les biens usurpés. Les Actes des évêques du Mans citent seize églises qu'il fit ainsi rentrer dans le domaine de la cathédrale. Des acensements étaient tombés en désuétude, Hildebert les fit toucher par les chanoines. L'abbaye d'Evron s'était relâché au point de ne plus observer aucun des vœux monastiques et d'être devenu un objet de scandale public. L'abbé Daniel, qui gouvernait cette abbaye, laissait avec indifférence les moines se plonger dans tous les vices. Hildebert lui écrivit pour l'engager vivement à exercer son autorité; il le fit visiter par les ecclésiastiques les plus éminents, qui le sollicitèrent de mettre fin à ces scandales. L'abbé du monastère de Saint-Vincent fut envoyé près de lui avec une

mission toute spéciale de l'évêque. Toutes ces sollicitations, toutes ces démarches restèrent longtemps infructueuses, et Hildebert, voyant que l'abbé d'Évron persistait dans sa coupable apathie, prit le parti de recourir à l'intervention du légat du pape (1) et de lui révéler la conduite honteuse des moines de l'abbaye d'Évron. Il suivit cette affaire avec tant de persévérance, que l'abbé fut enfin ramené au sentiment de ses devoirs. On en trouve la preuve dans une chartre qui confirme les droits et possession de l'abbaye d'Évron (2). Les termes de déférence pour l'abbé Daniel qui commencent cette chartre contrastent singulièrement avec la lettre adressée par Hildebert à Gérard, légat du pape (3), et ne peuvent s'expliquer que par le retour et la soumission de l'abbé.

Aucune partie de l'administration diocésaine n'était négligée. Les églises étaient relevées, leurs biens leur étaient rendus; les dons consacrés aux fondations avaient reçu leur destination, la cathédrale était achevée, les abus de toute nature étaient réprimés. Ces occupations de détail, qui font les vrais administrateurs, n'empêchaient pas

(1) Hildeberti Epist. xxv, l. II.

(2) Confirmatio jurium omnium et possessionum monasterii Ebronensis. (Dom Beaugendre, Appendix, p. 8.)

(3) Hildeberti Epist. xxv, l. II.

Hildebert de vaquer aux fonctions plus élevées de son ministère. Il ne cessait d'enseigner et de prodiguer les trésors de sa science et de son éloquence à son troupeau, à tous les fidèles, au clergé, aux monastères, aux évêques, dans les synodes auxquels il assistait, et d'entretenir cette correspondance qui révèle et le talent épistolaire de son auteur et la part qu'il prit à tous les événements de son temps. La mortification trouvait encore sa place au milieu des affaires et des méditations : sa table était des plus frugales, il couchait sur la dure, il portait un cilice, il jeûnait et trouvait le temps de consacrer de longs moments à la méditation et à la prière. Parcimonieux pour lui-même, il était d'une inépuisable générosité pour les pauvres, d'un abord aimable et facile pour tous; il était sans cesse occupé du soin d'être utile au troupeau qui lui avait été confié.

Il semble que cette existence si réglée, si sainte, si utile, et qui mettait si bien à profit le calme et la paix dont elle avait été si longtemps privée, devait s'écouler au milieu de ce diocèse du Mans, qu'il avait relevé du milieu de tant de ruines. Mais à la fin de l'année 1124, Gilbert, archevêque de Tours, mourut. Hildebert, comme premier suffragant de l'archevêché, fut obligé d'aller à Tours pour administrer l'église métropolitaine ; aussitôt qu'il parut,

le clergé et le peuple l'acclamèrent archevêque de Tours, et Louis VI, dit le Gros, alors roi de France, se hâta d'approuver l'élection. Mais Hildebert refusa d'accepter cet honneur; il fit valoir son grand âge, les liens qui depuis vingt-huit ans l'attachaient à l'Église du Mans; le saint évêque faisait aussi remarquer que bien d'autres étaient plus dignes que lui de cette distinction et invoquait toutes les raisons que la modestie unie au plus vif désir de ne pas abandonner son diocèse pouvait lui imposer. Comme le clergé de Tours insistait, il fut convenu que le pape trancherait la difficulté. De part et d'autre, on écrivit à Rome; le pape Honorius II, qui occupait alors le trône pontifical, engagea Hildebert à accepter, et le saint évêque obéit: il abandonna sa chère ville du Mans et devint archevêque de Tours (1).

(1) Cum enim ex præcepto romani pontificis, de episcopatu Cenomanensi ad Turonicam metropolim transiissem. (Dom Beaugendre, Hild., l. II, Ep. XXXIV, p. 137.)

CHAPITRE X

Hildebert à Tours. — Le roi de France Louis le Gros indique à l'archevêque deux ecclésiastiques pour occuper les places de doyen et d'archidiacre. — Hildebert en choisit deux autres. — Il se rend à la cour pour expliquer les motifs qui l'ont empêché d'obéir aux ordres du roi. — Réception qui lui est faite par Louis le Gros. — Coup d'œil d'ensemble sur la situation du clergé au XIIe siècle. — Louis le Gros. — Son éducation. — Ses tendances. — Sa politique. — Manière dont il envisage les devoirs du clergé. — L'abbé Suger. — Querelle du roi avec Etienne de Garlande, évêque de Paris, et avec Henri, achevêque de Sens. — Attitude respectueuse d'Hildebert vis-à-vis du roi Louis le Gros. — Il est engagé au sacre de Philippe, fils de Louis. — Jugement de saint Bernard sur la conduite de Louis VI vis-à-vis du clergé. — Mort du fils aîné du roi. — Sacre de Louis le Jeune. — Mort du pape Honorius II. — Double nomination d'Innocent II et d'Anaclet. — Schisme dans l'Eglise. — Attitude d'Hildebert dans le schisme. — Pourquoi il s'attache d'abord à Anaclet. — Gérard d'Angoulême. — Hildebert est ramené à la cause d'Innocent par saint Bernard. — Fin de la persécution des évêques par Louis le Gros. — Hildebert rentre en grâce ainsi qu'Etienne de Garlande, évêque de Paris, et Henri de Sens. — Il reprend possession des biens de l'Eglise de Tours. — Changement de Louis le Gros dans ses derniers jours. — Sa mort.

Hildebert avait soixante-dix ans lorsqu'il fut promu, dans les premiers mois de l'année 1125, à l'archevêché de Tours; à cet âge déjà avancé, il est généralement dur de changer de pays et de briser ses habitudes; mais les habitudes d'Hildebert n'é-

taient autres que la prière, la méditation et l'étude : il les retrouva à Tours. L'homme qui vit dans les sphères supérieures souffre moins des changements extérieurs ; il se suffit à soi-même.

Hildebert, dit dom Beaugendre, *ne retrancha rien à Tours de ses mortifications; il continua à être parcimonieux pour soi-même, prodigue pour les pauvres, magnifique pour les églises, doux et affable pour tous, pontife vigilant et tout dévoué aux populations confiées à sa garde.*

Ce qui ne changea pas non plus, malheureusement pour le saint archevêque, ce fut l'obligation de la résistance, et cela parce que ses principes étaient aussi inaltérables que sa douceur, et parce que son dévouement au devoir de son ministère était complet et absolu.

Le roi de France, Louis le Gros, accepta le choix de l'Église de Tours, qui se portait sur une des gloires et une des lumières de l'Église, et le pape Honorius II se hâta de le confirmer. Hildebert vint donc prendre possession du siége archiépiscopal de Tours. A son arrivée, deux places importantes du chapitre se trouvaient vacantes, celle de doyen et celle d'archidiacre (1). Le roi Louis écrivit tout de

(1) Cum enim ex præcepto romani pontificis de episcopatu Cenomanensi ad Turonicam metropolim transissem, archidiaconum in ea et

suite à l'archevêque pour lui faire savoir qu'il ne devait pas disposer de ces deux dignités, parce qu'il les avait données, et pour l'engager à installer immédiatement les deux ecclésiastiques qu'il indiquait.

Le choix du roi était détestable; les dignitaires qu'il voulait imposer à l'archevêque, n'ayant pas l'esprit sacerdotal, seraient devenus un sujet permanent de scandale pour le diocèse, et pour Hildebert des occasions sans cesse renaissantes d'inquiétude et de chagrin. L'archevêque crut qu'il suffisait d'aller trouver le roi, de l'éclairer sur la valeur du choix qu'il lui indiquait et sur les raisons qui l'avaient déterminé, selon son devoir et son droit, à nommer deux autres ecclésiastiques du diocèse de Tours. Il partit avec confiance; mais, dès qu'il fut arrivé à la cour, il dut comprendre que la solution de ce différend n'était pas aussi simple qu'il l'avait pensé. Il rencontra d'abord la manifestation générale de l'étonnement qu'inspirait sa hardiesse d'oser s'opposer à la volonté royale, et chez le roi une détermination arrêtée et inébranlable qui lui dessilla les yeux, et qui lui fit voir clairement que ce qu'il croyait n'être qu'une erreur et un malentendu était

---

decaniam personis vacantes inveni. (*Hildeb.*, dom Beaugendre, epistola XXXIV, l. II, coll. p. 137.)

le fait d'un parti pris et allait devenir le point de départ d'un conflit sérieux. Avant de rentrer dans cette voie douloureuse de la résistance, Hildebert voulut employer tous les moyens pour fléchir et éclairer le roi, ou tout au moins pour dégager sa responsabilité d'archevêque ; il crut devoir demander une audienee publique dans laquelle il lui serait possible de faire éclater la vérité. Il obtint cette audience, mais elle ne lui fut pas favorable. Louis le Gros, sans rien écouter, et avant toute délibération, trancha la question et défendit à l'archevêque d'instituer d'autres dignitaires que ceux qu'il avait désignés ; et, au moment où Hildebert se retirait, il lui fut signifié, par un message du roi, que tous les biens de l'Église de Tours, qui relevaient du roi, lui étaient enlevés et seraient désormais attribués au fisc. En vain Hildebert prend à témoin l'évêque d'Angers, présent à l'audience royale, ainsi que les autres ecclésiastiques, qu'il était prêt à accepter leur jugement, quoiqu'ils n'eussent sur lui aucune juridiction (1) ; personne ne le soutint ; personne n'osa se déclarer, avec lui, le champion de la justice et des droits ecclésiatiques outrageusement

(1) Arguar mendacii, nisi venerabilis Andegavorum episcopus, nisi non plures cum eo sacerdotes mihi testimonium perhibuerint; quod paratus fuerim judicium exequi, quod eorum subdidi me judicio, qui de me non habebant judicare. (Hild., epist. xxxiv, lib. II, coll. p. 137.

violés, et c'est avec une profonde douleur qu'Hildebert constate que tout le monde s'est tu et l'a abandonné (1).

Pour comprendre l'attitude de Louis le Gros vis-à-vis de l'archevêque, qui va jusqu'à la dureté, et l'excessive réserve du clergé présent à l'audience royale, qui va jusqu'à la lâcheté, pour bien se rendre compte de la situation qui était faite à Hildebert dans cette lutte si triste et si imprévue, il faut étudier les idées du temps, jeter un coup d'œil sur l'ensemble des mœurs, sur les conflits qui existaient alors entre les souverains et l'Église, sur la politique de Louis VI, sur le caractère de ce prince, haute expression des tendances, des idées et des passions de son temps.

Louis VI, dit le Gros, roi de France, avait été élevé à l'ombre de l'abbaye de Saint-Denis ; dès sa jeunesse, il combattit pour soutenir les droits de l'abbaye et pour délivrer l'État et l'Église de ces petits tyrans féodaux, vrai fléau de l'époque, pour qui rien n'était respectable. Le dévouement avec lequel le jeune prince avait protégé les faibles, sa généreuse conduite lui valurent l'admiration du

(1) Silent amici, silent sacerdotes ; denique silent et illi quorum suffragio credidi regem mecum in gratiam rediturum. (Epist. XXXIII, l. II, collect. p. 136.)

peuple et l'affection de l'Église, affection qui ne resta pas stérile ; le clergé lui apporta un solide appui au milieu des difficultés sérieuses dont son couronnement fut environné, et Yves de Chartres, avec la supériorité de sa doctrine, de sa réputation, de sa science et de son talent, tint tête aux prétentions et aux réclamations de l'Église de Reims, qui prétendait que le couronnement du roi n'était pas régulier parce qu'il avait été fait à Orléans et non à Reims, et par l'archevêque Daimbert de Sens, qui lui avait mis la couronne sur la tête et l'avait revêtu de tous les insignes de la royauté, sans tenir compte des prétentions de l'Église de Reims, qui voulait que son droit de sacrer les rois de France fut tellement absolu, qu'au milieu des plus graves circonstances la nation française dut attendre qu'il y eut à Reims un archevêque installé et un clergé pacifié pour avoir un roi (1).

Louis le Gros était un prince sincèrement religieux : il eut plusieurs occasions de témoigner sa foi, et il ne les laissa pas échapper. Quatre papes, Pascal II, Gélase II, Calixte II et Innocent II, trouvèrent dans ses États une généreuse et respectueuse hospitalité, les trois premiers contre les violences et les menées de l'empereur d'Allemagne, Inno-

(1) Ivonis epist. LXX, p. 73, edit. 1583. — *Parisiis.*

cent II contre les intrigues de l'anti-pape Anaclet, dont Louis VI, avec la sûreté de conscience d'un souverain bien intentionné, repoussa les avances. Il embrassa tout de suite et franchement la cause d'Innocent II. Enfin, quand sa dernière heure fut arrivée, Louis VI non-seulement voulut mourir en bon chrétien, mais il voulut, pour ainsi dire, renouer ensemble les deux extrémités de sa vie, et ce fut revêtu de l'habit de Saint-Benoît qu'il rendit le dernier soupir, témoignant ainsi tout le cas qu'il faisait de l'affiliation qui l'avait attaché pendant sa vie aux moines de Cîteaux (1). Ce prince, croyant et religieux, ne cessa néanmoins pendant une grande partie de son règne de persécuter les évêques qui conservaient l'autorité et le respect de leur ministère, de dépouiller le clergé par les moyens les plus violents et les plus astucieux, de s'opposer aux réformes que saint Bernard s'efforçait d'introduire dans les habitudes du clergé séculier.

Qu'un prince dissolu, sans croyances et sans respect, n'écoute que les caprices de son humeur, persécute la religion et ses ministres, se rie de toute protestation qui n'est pas appuyée sur la force, cela s'est toujours vu et se verra toujours. Mais pour

(1) C'était par des lettres de fraternité concédées par les moines de Cîteaux que Louis le Gros tenait à l'institut de Saint-Benoît par des liens particuliers.

qu'un prince religieux se livre à des actes de tyrannie et de persécution, il faut qu'il trouve un point d'appui sur les idées et sur les institutions du temps; il faut qu'elles servent de prétexte à sa coupable illusion, ou bien qu'un intérêt politique puissant le domine et l'égare au point de lui faire tout oublier.

Dans le douzième siècle, époque du règne de Louis le Gros, les évêques étaient tout à la fois pontifes et seigneurs; ils dépendaient du pape et relevaient du roi; il y avait pour ainsi dire deux hommes en chacun d'eux, l'un, qui était enlacé dans les intérêts de la terre, qui avait des vassaux, quelquefois des armées, toujours des hommes d'armes à envoyer au service du roi; l'autre, qui devait enseigner les peuples, secourir et appuyer les pauvres et accomplir tous les actes de la mission évangélique. Cette position complexe les exposait à un double danger et à perdre le respect, la considération qui doit accompagner leur ministère supérieur, et à oublier leurs devoirs sacrés.

Cette absorption du clergé pour le siècle est peut-être le plus grand danger auquel l'Église ait échappé. Les doubles devoirs que créaient les mœurs du temps rendaient la résistance à l'entraînement général bien difficile, parce qu'ils satisfaisaient chez les souverains la passion de la domination, et qu'ils

créaient dans les consciences des excuses qui semblaient être légitimes et au souverain, qui traitait les évêques et les prêtres comme des vassaux, et aux ecclésiastiques, oublieux de la vie sévère et dévouée qui leur est imposée par une loi supérieure à la loi féodale.

Voilà ce qu'avait si bien compris Grégoire VII, quand il prit la grave détermination de s'opposer de toutes ses forces à l'investiture par les laïques des fonctions ecclésiastiques. Voilà ce qui explique aussi la vive résistance qu'il rencontra et chez les souverains, qui croyaient perdre le plus beau fleuron de leur couronne en perdant l'obéissance absolue du clergé, et chez les ecclésiastiques, qui se croyaient en droit de ne pas se laisser séparer des habitudes anciennes et des mœurs de leur temps. Nous savons comment la résistance des souverains fut vaincue par Grégoire VII et par les papes ses successeurs.

Ce fut saint Bernard qui entreprit la tâche surhumaine d'arracher le clergé séculier aux étreintes de la féodalité.

Saint Grégoire et saint Bernard, les deux plus grands hommes peut-être et certainement les plus forts caractères du moyen âge, employèrent l'un et l'autre leurs immenses talents et toute leur énergie à établir la résistance de l'Église à l'envahisse-

ment des mœurs féodales, à l'arracher à la domination du pouvoir séculier, à donner au devoir le courage de résister à la force, et, en maintenant la suprématie du droit sur la force, ils sauvèrent non-seulement l'Église, mais la civilisation tout entière.

Le principe fondamental de tout progrès moral, la base réelle de ce que nous appelons aujourd'hui la liberté, n'est autre que la reconnaissance du droit et de sa supériorité sur la force matérielle. Une société est d'autant plus avancée dans la voie de la perfection, elle est d'autant plus civilisée, dans le vrai sens du mot, que le droit y est plus reconnu et plus respecté, la faiblesse plus protégée et l'emploi de la force matérielle, seul arbitre des sociétés barbares, plus rare.

Le but des grands champions de l'Église, des Grégoire, des Bernard, des Hildebert, des Anselme, des Thomas Becket et de tant d'autres qui se sont succédé de siècle en siècle, a toujours été de développer la loi morale et de refouler la force matérielle. Ces généreux efforts n'ont pas été stériles; ils ont créé la civilisation chrétienne, ils ont fondé par leurs travaux et par leurs luttes ce patrimoine de vérité, qui est la plus grande richesse des peuples modernes, qui y trouvent la glorification de leur passé et qui y puiseront un jour le salut de leur avenir.

Les passions de ceux qui gouvernent, les égarements des peuples peuvent encore faire triompher la force matérielle au point de faire croire à l'anéantissement de tout droit, de toute justice, de toute liberté. La vérité alors, absente du sommet de la société, se réfugie dans les consciences; c'est là que s'opère son travail et que se préparent les résistances et les retours imprévus.

Louis le Gros était loin de méconnaître la justice et le droit; élevé dans les idées de son temps, il acceptait en principe l'intervention de la loi morale représentée par la Papauté, mais il avait tous les préjugés de son époque sur la puissance et la valeur des lois féodales. Il n'attaqua jamais l'Église avec le but résolu et défini de l'amoindrir et de se débarrasser de son contrôle; il voulut seulement la soumettre sans réserve aux exigences de la hiérarchie féodale, et, sans se rendre compte qu'il amoindrissait le caractère sacerdotal en le sécularisant, il voulut le ployer sous la force du temps; il considéra, avant tout, les évêques et les prêtres comme des vassaux qui devaient non-seulement représenter, mais servir leur fief. Il exigeait que les évêques figurassent à sa cour, prissent part à ses plaisirs, à ses jeux, même à ses guerres (1), et si un

(1) Mabillon, in sanct. Bernard. Notæ ad epist. XLV.

pontife, tourmenté par sa conscience ou bien ému par la grande voix de saint Bernard, voulait se retirer dans son diocèse pour vaquer aux devoirs de son saint ministère, il rencontrait chez le roi une résistance invincible, qui se changeait bien vite en hostilité, s'il persistait dans ses pieuses intentions et surtout s'il voulait tenir d'une main ferme les rênes d'une administration qui avait été abandonnée aux doyens et aux archidiacres, créatures du roi, choisies par lui pour imposer au clergé des taxes irrégulières et avoir une action constante sur l'administration du diocèse (1).

L'abbé Suger lui-même, ce grand ministre et ce grand ami du roi Louis le Gros, avait suivi l'entraînement général et avait vécu longtemps plus en courtisan qu'en abbé; mais, sur les instances de saint Bernard, il était rentré dans les devoirs d'une vie pieuse et régulière et avait complétement réformé l'abbaye de Saint-Denis. Sa supériorité, l'affection solide que le roi avait pour lui le firent échapper à la disgrâce, quoique sa conversion ait été complète et radicale. *Qui eût pu penser*, lui écrit saint Bernard, *que d'un seul bond (pour ainsi parler) vous atteindriez les plus hauts sommets de la vertu et les points les plus élevés du mérite* (2)?

(1) *Annales ecclesiast.* Baronii, ann. 1127, p. 177.
(2) Mabillon, sancti Bernardi epist. LXXVIII, t. I, p. 78.

Cette lettre, dans laquelle saint Bernard félicite l'abbé Suger du changement qu'il avait apporté dans ses habitudes et dans les mœurs de son monastère, mériterait d'être citée tout entière ; elle renferme une peinture saisissante des mœurs du temps et signale les inconvénients du mélange des fonctions militaires et des fonctions sacerdotales. « Quel cœur, dit-il, n'est révolté, quelle langue ne murmure pas en voyant un diacre administrer tout à la fois les choses de Dieu et les choses du monde, s'élever dans les honneurs ecclésiastiques au niveau des évêques, et être placé au-dessus des chefs dans les affaires militaires? Je me demande que faire de ce monstre neutre qui veut tout à la fois être prêtre et soldat, et qui n'est ni l'un ni l'autre ; qui use d'une double usurpation, soit quand diacre il administre la maison du roi, soit quand maître d'*hôtel* il veut servir à l'*autel*. Qui ne serait étonné, bien plus, qui ne serait révolté que la même personne veuille conduire des guerriers armés et, revêtue d'une blanche robe, lire le saint Évangile au milieu de l'église, emboucher la trompette pour exciter les combattants et lire au peuple les mandements épiscopaux (1)? »

(1) Saint Bernard fait ici allusion à Etienne de Garlande, grand-maître de la maison de Louis le Gros, qu'il ne faut pas confondre avec Etienne de Garlande, chancelier et évêque de Paris, dont il est ques-

Si l'abbé Suger échappa aux persécutions du roi et s'il lui fut permis d'être un saint abbé et de rester ministre et ami, il n'en fut pas de même de l'évêque de Paris.

Étienne de Garlande, chancelier de France, fut fait évêque de Paris en 1124; il débuta par être un courtisan; l'administration de son diocèse était abandonnée au doyen et aux archidiacres : l'évêque se contentait de représenter l'éclat de sa dignité, dont il ornait la cour; la direction du clergé, l'administration des biens de l'Église étaient entre les mains des agents du roi, qui s'en servaient pour amoindrir l'autorité ecclésiastique et pour dépouiller le clergé. Étienne, ramené au sentiment de ses devoirs par les exhortations chaleureuses de saint Bernard, voulut administrer lui-même son diocèse et devenir réellement un pontife; ce n'est pas ainsi que l'entendaient le roi, le doyen et les archidiacres; ses biens furent saisis : en réponse à cette injustifiable violence, l'évêque mit les terres du roi en interdit. L'irritation du roi et de ses agents devint alors tellement violente, que les jours d'Étienne étant menacés, il fut forcé de se réfugier

tion plus loin. Tous deux occupent une place importante dans l'histoire de Louis le Gros, l'évêque par les persécutions qu'il endura, le grand-maître par sa révolte. Le second, comme le premier, fut converti par saint Bernard. (Mabillon, Notæ sancti Bern. ad epist. LXXVIII.)

chez l'archevêque de Sens, son métropolitain.

Henri, alors archevêque de Sens, qui offrait à l'évêque de Paris une courageuse hospitalité, avait suivi la même voie qu'Étienne; comme lui, il avait commencé à se livrer à la cour et aux habitudes de la féodalité; comme lui, il avait été ramené à l'accomplissement de ses devoirs pontificaux par les exhortations de saint Bernard; comme lui, il avait encouru l'indignation et la persécution royales. En recevant l'évêque de Paris dans de telles circonstances, il allait voir se raviver des sentiments de vengeance qui étaient loin d'être apaisés; il avait été atteint le premier, dans l'espoir qu'une fois l'archevêque dominé, on viendrait plus facilement à bout de ses suffragants (1). Son exemple, appuyé des pressantes sollicitations de saint Bernard, fut effectivement suivi, mais dans un sens tout opposé aux désirs du roi.

Ne se trouvant pas en sûreté à Sens, les deux pontifes persécutés allèrent chercher un refuge et une protection au chapitre général de Cîteaux. Les lettres de fraternité que Louis le Gros avait sollicitées des moines de Cîteaux, et qu'il avait obtenues, les autorisaient à apporter l'appui de leurs

(1) Ut metropolitam (quod absit) objecto, facile prout voluerit, grassetur in suffraganeos. (Mabillon, sancti Bernardi epist. XLIX, t. I, p. 57.)

vertus et de l'immense considération dont ils jouissaient aux prélats persécutés.

Saint Bernard, au nom de l'abbé Étienne et de tout le chapitre de Cîteaux, adressa au roi une lettre pressante pour l'engager à se réconcilier avec l'évêque de Paris et pour lui offrir leur intervention désintéressée dans ce déplorable conflit (1).

Louis le Gros ne répondit pas à leurs sollicitations. Les évêques de la province de Sens prirent alors la résolution, accompagnés de saint Bernard et de Hugues, abbé de Pontigni, d'aller trouver le roi; ils se jetèrent à ses pieds en le conjurant de mettre fin à ces persécutions, à ces vengeances si peu dignes d'un roi chrétien. Louis le Gros repoussa leurs prières; saint Bernard, indigné de cette dureté, lui dit : *Cette obstination sera punie par la mort de votre fils* (2).

Les évêques de la province de Sens confirmèrent alors l'interdit que l'évêque Étienne avait mis sur les terres du roi. Cette attitude si ferme des suffragants de l'archevêque de Sens, unie aux prières des saints moines, avait fortement impressionné Louis le Gros, et, d'après saint Bernard, le roi allait céder devant cet ensemble de protestations; le

(1) Mabillon, sancti Bernardi epist. XLV, t. I, p. 53.
(2) Mabillon, in sanct. Bernardum notæ, in epist. XLV, p. 21, t. I.

jour même était pris pour traiter, lorsque les lettres du pape Honorius II vinrent lever l'interdit. Ces lettres avaient été obtenues par de faux renseignements donnés au souverain pontife (1), mais elles n'en créaient pas moins une sorte d'impunité pour les violences royales. Ce rapide récit révèle les motifs de la ténacité avec laquelle le roi Louis le Gros exigea d'Hildebert l'installation des ecclésiastiques qu'il avait désignés pour occuper les fonctions de doyen et d'archidiacre; c'était bien un système suivi et calculé et non un acte d'hostilité personnelle contre Hildebert. Le roi voulait, au moyen de ces positions confiées à des ecclésiastiques dévoués, entrer dans l'administration du diocèse, exercer, sans contrôle, des exactions sur le clergé, et entraîner dans la soumission à la volonté royale les suffragants de l'Église de Tours, comme il avait voulu le faire dans l'archevêché de Sens. On s'explique alors la sévérité avec laquelle il reçut Hildebert et la froideur des ecclésiastiques de cour qui entouraient le roi et chez lesquels l'archevêque ne trouva aucun appui.

Cette rigueur systématique du roi plongea Hildebert dans un vif chagrin; on s'aperçoit cependant,

(1) « Scimus quidem id a vobis per mendacium fuisse subreptum, » dit saint Bernard. (Mabillon, epist. XLVII, t. I, p. 54.)

dans sa correspondance, qu'au milieu de sa douleur il conserve pour son royal persécuteur un sentiment d'estime uni à un profond respect et à une certaine confiance dans ses intentions. Ce n'est plus, en effet, contre un roi sans principes, sans croyances et sans retenue, comme Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, qu'Hildebert a à lutter, mais contre un souverain religieux, égaré il est vrai, mais qui a donné des gages de sa foi. Aussi, quoi qu'il en dise, on voit percer un rayon d'espérance à travers les éloquents témoignages de la désolation du saint archevêque.

« Ce n'est pas, écrit-il dans son style si plein de poésie, une petite consolation dans l'infortune, que d'espérer des temps meilleurs. Longtemps cette espérance m'a été douce; et de même que la moisson, encore en herbe, soutient le courage du cultivateur, de même l'attente de la prospérité a réconforté mon esprit. Mais, pour l'avenir, je n'ai plus de raison d'attendre la sérénité d'un beau jour; je n'ai plus de raison de penser que le navire sur la poupe duquel je suis assis, après de fréquentes tempêtes, ne touche jamais le port du repos. Mes amis se taisent; les prêtres de Jésus-Christ se taisent; ils se taisent, ceux dont l'appui aurait pu me faire rentrer en grâce près du roi. Je l'ai cru un moment; mais le roi, les voyant silencieux, a aug-

menté la douleur de mes blessures. Il leur appartenait cependant de s'opposer à cette grave atteinte portée aux canons de l'Église; il leur appartenait, puisque les circonstances l'exigeaient, d'élever un mur pour la protection d'Israël (1). » Et le doux et saint archevêque, craignant que ses expressions ne soient prises dans un sens trop rigoureux, et voulant témoigner les sentiments de respect et d'affection qu'il conserve pour le roi, se hâte d'ajouter : « Mieux vaut, près de ce grand roi, la prière que le reproche, le conseil que le précepte, la doctrine que la verge. C'est par elle seulement que le roi aurait dû être circonvenu, par elle qu'il aurait dû être respectueusement averti de ne pas entasser ses flèches sur un prêtre déjà écrasé par l'âge, de ne pas anéantir les lois canoniques, de ne pas disperser les cendres d'une église déjà ensevelie, ces cendres au milieu desquelles je mange le pain de la douleur, au milieu desquelles je bois le calice de

(1) In adversis non nullum solatium est tempora sperare lætiora. Diutius spes hæc mihi blandita est, et velut agricolam messis in herba, sic animum meum prosperitatis exspectatio confortavit. Cæterum jam nihil est quod serenitatem nimbosi temporis exspectem; nihil est quod navis, in cujus puppi sedeo, crebris agitata turbinibus, portum quietis attingat. Silent amici, silent sacerdotes Jesu Christi, denique silent et illi quorum suffragio credidi regem mecum in gratiam rediturum. Credidi quidem, sed super dolorem vulnerum meorum rex, illis silentibus, adjecit eorum tamen erat gravimini Ecclesiæ canonicis obviare institutis. Eorum erat, si res postulasset, opponere murum pro domo Israel. (*Hild. Opera*, epist. XXXIII, lib. II, p. 135.)

deuil, desquelles être arraché et s'éloigner c'est passer de la mort à la vie (1). » Et pour bien faire savoir qu'au milieu de ses angoisses il ne nourrit aucun sentiment d'animosité contre le roi, Hildebert ajoute : « Jamais la colère ne m'a dominé de façon à me faire déposer une plainte contre l'oint du Seigneur ou à obtenir la paix par la force ou par le bras de l'Église. La paix à laquelle les puissances sont contraintes par la force et non par l'amour est une paix trompeuse ; elle est facilement rompue, et il survient un jour des événements pires que les premiers (2). »

Cette lettre, si remarquable par la hauteur du style, est évidemment une encyclique : son but est d'intéresser à la cause de l'archevêque de Tours tout le clergé, et cela sans envenimer la querelle et sans blesser le roi. C'est dans la même intention et

(1) Verum apud serenissimum regem opus est exhortatione potius quam increpatione, consilio quam præcepto, doctrina quam virga. His ille conveniendus fuit, his reverenter instruendus, ne sagittas suas in sene compleret sacerdote ; ne sanctiones canonicas evacuaret ; ne persequeretur cineres ecclesiæ jam sepultæ ; cineres in quibus ego panem doloris manduco, in quibus bibo calicem luctus ; de quibus eripi et evadere de morte ad vitam transire est. (Hildeberti epist. XXXIII, lib. II, p. 136.)

(2) Nunquam de me sic ira triumphavit, ut aliquem super Christo Domini clamorem deponere vellem, seu pacem ipsius in manu forti et brachio Ecclesiæ adipisci. Suspecta est pax ad quam, non amore, sed vi, sublimes veniunt potestates. Ea facile rescindetur, et fiunt aliquando novissima pejora prioribus. (Hild., epist. XXIII, lib. II, p. 136.)

avec les mêmes précautions qu'Hildebert écrit au légat du pape, Gérard, évêque d'Angoulême, et qu'il lui raconte les causes de sa disgrâce et comment il lui a été interdit de prendre possession des biens de l'Église de Tours qui relèvent du roi; il affirme encore que ce n'est pas une plainte qu'il fait, mais la simple prière d'intervenir activement pour qu'il fasse cesser la persécution contre un pauvre vieillard. Hildebert demande aussi instamment au légat un rendez-vous en Normandie, à son retour d'Angleterre, pour conférer avec lui sur les moyens à employer pour adoucir le roi et pour rentrer dans ses bonnes grâces (1). Malgré sa désolation, malgré sa pauvreté, malgré sa situation intolérable, l'archevêque ne songe pas un seul moment à faiblir, à abandonner les droits de l'Église et à investir le doyen et l'archidiacre désignés par le roi; il dit même la cause de son inaltérable persévérance : c'est parce que, quoi qu'il arrive, *il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes* (2).

Louis le Gros espérait user la constance du saint archevêque : depuis quatre ans, il lui tenait rigueur et l'empêchait d'administrer les biens et de

(1) Hild., epist. XXXIV, p. 137, lib. II.

(2) Sciens melius esse Deo magis, quam hominibus, obedire. (Hild., epist. XXXIV, p. 137, lib. II.)

jouir des revenus de l'Église de Tours ; il crut cependant que l'absence de ce grand prélat ferait un vide au sacre de son fils Philippe, qui eut lieu le 14 avril de l'année 1129. Hildebert fut engagé à s'y rendre; cette occasion était propice pour manifester ses pacifiques intentions et peut-être pour rentrer dans les bonnes grâces du roi; il ne devait pas la laisser échapper. Aussi l'archevêque crut devoir expliquer au pape Honorius II pourquoi il se voit forcé de différer le jugement d'un conflit qui existait entre Hugues de Craon et Agnès de Laval, sa femme, et dont le pape l'avait nommé l'arbitre. Les parties n'ayant pu se présenter au jour indiqué, Hildebert se justifie d'être obligé de retarder son jugement ; il explique au pape de quelle importance il est pour lui d'assister au couronnement du fils du roi de France, de saisir cette occasion pour le prier de faire cesser la persécution et le dommage qu'il endure et dont son Église est accablée aussi bien que lui (1).

Le roi résista encore aux instances de l'archevêque et à ses témoignages de respect, attestés par son empressement à se rendre à Reims malgré son état de dénûment. Ce n'est que deux ans plus tard que les biens de l'Église lui furent rendus. Dans

(1) Hild., epist. XL, lib. II, p. 145.

une lettre qu'Hildebert écrit au roi d'Angleterre Henri Ier, en 1131, il lui attribue la fin de sa disgrâce et de ses misères (1); son affection et son ancienne reconnaissance pour Henri Ier lui persuadent qu'il doit beaucoup à son intervention; mais certainement les événements qui survinrent firent plus pour lui que les sollicitations et les témoignages d'estime et d'affection de son royal ami.

L'inaltérable constance d'Hildebert, sa modération, sa douceur, le respect qu'il témoigne dans ses lettres pour la personne de Louis le Gros, l'espérance qu'il laisse entrevoir à travers ses angoisses, tout indique une certaine confiance dans le changement des dispositions royales. A l'exemple du pape Honorius II, il ne peut pas croire qu'un roi sincèrement religieux maintienne toujours cette rigueur envers les prélats les plus pieux, les plus dévoués à leurs devoirs.

Hildebert était un vieil athlète; son expérience de la lutte lui permettait de comparer ses adversaires. Guillaume le Roux, auquel il avait eu à résister, était un prince sans foi, sans respect pour l'Église, sans aucune moralité. Mais, dans le roi de France, l'archevêque entrevoyait des dispositions, des ressources qu'il n'avait jamais rencontrées dans le roi

(1) Hild., epist. XLVI, lib. II, p. 154.

d'Angleterre : saint Bernard, plus rapproché de la cour, choisi par les évêques de la province de Sens pour être leur intermédiaire et leur appui dans la persécution que le roi avait soulevée contre plusieurs d'entre eux, avait vu de ses yeux et la dureté de Louis VI pour le clergé, et son système arrêté de le dominer; il avait rencontré la volonté royale comme le principal obstacle à ses efforts pour faire rentrer le clergé dans une voie régulière et dans le sentiment de ses devoirs sacerdotaux. Aussi son langage est bien différent de celui d'Hildebert. Il signale les faits dont il est le témoin; son indignation ne se contient pas, et il ne peut cacher les inquiétudes qu'il éprouve sur les intentions du roi.

« Nous le voyons, écrit-il au pape Honorius au nom des abbés de Cîteaux et de Clairvaux, nous qui sommes voisins, *ce n'est pas tant les évêques que le roi Louis poursuit, que, dans les évêques, le zèle de la justice, l'amour de la piété, le respect de la religion.* La sagesse de Votre Sainteté peut le voir, ceux-là sont honorés, sont jugés les fidèles, sont admis à la plus intime familiarité, qui ont conservé les usages et les habitudes du siècle; ils sont considérés comme ennemis, ceux qui conservent la dignité du sacerdoce et qui honorent leur ministère (1). »

(1) Mabilloni, sanct. Bern., epist. XLIX, t. I, p. 58.

L'intention de Louis le Gros n'était pas, comme saint Bernard semble le craindre, de porter une atteinte profonde à la religion; il voulait avant tout fonder sur de larges bases l'autorité royale et commencer ce long et grand travail de l'unité auquel le développement exagéré des mœurs féodales était opposé.

Le roi avait deux sortes de vassaux, les laïques et les ecclésiastiques : les laïques, il les combattit par les armes; les ecclésiastiques, il voulut les rendre laïques pour les vaincre sans scrupule, leur enlever cette autorité supérieure qui ne cède pas chaque fois que la conscience se trouve engagée.

Les prêtres sans conduite sont toujours sans indépendance, et c'est pourquoi Louis le Gros les favorisait, et ce pourquoi aussi il a mérité les vifs reproches de saint Bernard.

Il est bien rare qu'en poursuivant un but politique avec une grande puissance et une forte volonté, un souverain reste dans les limites de la modération et ne soit pas entraîné au delà de ses premières intentions, au delà même de toute prévision : les circonstances l'excitent, les obstacles l'irritent; il outrage alors ce qu'il respecte réellement; il renverse ce qu'il aime dans le fond du cœur; une fois engagé dans la voie terrible des

persécutions, il ne peut plus reculer, il ne peut être arrêté que par la foudre.

Les événements ne tardèrent pas à vérifier la prédiction de saint Bernard et à réaliser les prévisions d'Hildebert. Louis le Gros perdit son fils aîné Philippe. Ce jeune prince, l'espoir des honnêtes gens et la terreur des méchants (1), mourut d'une manière affreuse, écrasé par son cheval dans une rue de Paris. La douleur publique fut immense; ce coup terrible atteignit le roi au fond du cœur; mais, moins que tout autre, un souverain doit céder au découragement; il existe pour lui des devoirs plus impérieux que le chagrin le plus légitime et le plus naturel. L'abbé Suger et les autres conseillers royaux, frappés du mécontentement qui existait parmi les vassaux et surtout parmi les évêques (2), et effrayés de l'état de santé du roi, l'engagèrent vivement à profiter de la réunion du concile et de la présence du pape Innocent II à Reims, pour faire sacrer son second fils, enfant charmant et plein d'espérances (3). Le roi Louis le Gros suivit ce sage avis : il vint à Reims avec la reine, avec son

(1) « Bonorum spes, timorque malorum, » dit Suger. *Hist. franc.*, t. IV, p. 318.

(2) Orderic Vital, Mémoires relatifs à l'histoire de France, lib. XIII, p. 442.

(3) Suger, *Hist. franc.*, t. IV, p, 317.

fils Louis, que l'histoire a surnommé *le Jeune*, et accompagné des principaux seigneurs du royaume. Un grand concours d'archevêques, d'évêques et de dignitaires ecclésiastiques de tout ordre se trouvaient groupés autour du pape Innocent II. Cette cérémonie du sacre présenta un spectacle plus grandiose et plus émouvant que jamais.

Le coup terrible que le roi avait reçu lui montrait dans leur réalité les hostilités qu'il avait fait naître parmi beaucoup de seigneurs, et les blessures qui existaient dans le cœur des évêques pieux, ses soutiens les plus vrais et les plus considérés, se montraient à découvert.

On ne pouvait s'empêcher de rapprocher le sacre de cet enfant de celui de son frère, si jeune aussi et aussi si plein de vie; de penser que si le même concours de prélats et de seigneurs se trouvait sitôt réuni et dans le même but, c'est que la justice de Dieu avait passé là et avait vengé la vertu méconnue dans la personne des saints pontifes persécutés, chassés de leur diocèse pour avoir voulu le servir et l'administrer sérieusement.

L'impunité, dans ce bas monde, n'existe presque jamais pour les hommes qui font violence à leur conscience. Le roi Louis le Gros, brisé par la douleur, faisait de cruels retours sur le passé; il voyait dans l'avenir un enfant de dix ans chargé d'une

tâche inachevée et en butte à bien des hostilités; mais cet enfant allait devenir le roi de France et être placé sous la garde de la papauté, protectrice de tous les droits et de toutes les faiblesses. Dans le concile, le pape adressa au roi des paroles touchantes. Le lendemain, Louis le Jeune fut sacré dans la cathédrale de Reims, par le pape Innocent II, avec l'huile de la sainte ampoule, au milieu d'un concours immense et dans une cérémonie d'une magnificence exceptionnelle.

Il est douteux qu'Hildebert ait assisté au concile et à la cérémonie du sacre du second fils du roi; il ne devait pas encore, à ce moment-là, avoir abandonné le parti de l'antipape Anaclet, que, dans le principe, le légat, Gérard d'Angoulême, lui avait fait embrasser; ce ne fut que plus tard, et à la sollicitation de saint Bernard, qu'Hildebert reconnut Innocent II.

« Nous ne désapprouvons pas la lenteur, écrit avec respect saint Bernard à l'illustre archevêque de Tours; elle a un certain parfum de gravité, et elle détruit toute pensée de légèreté. Marie ne répondit pas tout de suite à l'Ange qui la saluait, mais elle pesa d'abord quelle était cette salutation (1). »

Hildebert, aussitôt qu'il fut éclairé et par la con-

(1) Mabillon, sanct. Bern., abb., epist. CXXIV, t. I, p. 129.

naissance exacte des faits, et par les lumières du grand saint Bernard, abandonna le parti d'Anaclet.

L'homme le plus supérieur n'est pas à l'abri de l'erreur; le cachet de la médiocrité, souvent de la culpabilité, ne se rencontre que dans l'obstination.

La question entre Innocent II et Anaclet serait restée douteuse si saint Bernard n'avait pas employé tout son génie et toute son ardeur à faire triompher la vérité et la justice de la cause d'Innocent. Jamais, peut-être, l'élection d'un pape ne fut plus préparée de longue main, plus prévue, plus certaine que celle de Pierre de Léon, qui prit le nom d'Anaclet, et jamais les combinaisons humaines ne furent mieux déjouées, puisque ces intrigues en faveur de Pierre de Léon furent la principale cause de l'élection d'Innocent II. Le père de ce Pierre de Léon était fils d'un juif converti par Léon IX; il avait rendu de nombreux services à l'Église par ses immenses richesses et, il faut ajouter, par sa science, ses talents et son activité. Il obtint de bonne heure le chapeau de cardinal pour son fils, qui se montra lui aussi plein de zèle pour la papauté. Il aida puissamment le pape Pascal II dans sa lutte contre l'Empereur, et ce fut lui qui, échappé des mains des Allemands, souleva le peuple romain et l'enflamma au point de lui faire

livrer cette bataille dans Rome, qui eut pour résultat l'expulsion des Allemands. C'est lui qui fut choisi par Pascal comme son mandataire dans les délicates questions qu'il eut à traiter avec l'empereur Henri V. C'est lui qui, plus tard, arracha le pape Gélase des mains des schismatiques (1). Créé préfet de Rome, il fut ensuite légat, et dans ces différentes positions il ne perdit jamais de vue le but qu'il voulait atteindre.

Lorsque le pape Honorius II mourut, ses mesures étaient prises; son immense fortune, son influence, le nombre de ses partisans, la puissance de sa famille, sa grande autorité personnelle, sa prépondérance dans le sacré collége, tout lui faisait espérer qu'il allait être enfin élevé sur la chaire de Saint-Pierre.

Mais les cardinaux, voulant tout à la fois échapper à la pression de Pierre de Léon et à l'agitation populaire, avant de faire connaître la mort d'Honorius, se réunirent à Saint-Marc, proclamèrent pape Grégoire, cardinal de Saint-Ange, et le nommèrent Innocent II.

Les cardinaux partisans de Pierre de Léon, après

(1) Baronius, *Ann. eccles.*, p. 72, epist. XII.
Idem, ann. 1118, p. 122, t. XII.
Abbas Sugerius, *De Vita Lud. Grossi, Hist. franc. script.*, p. 317, t. IV.

avoir appris la mort du pape, se réunirent aussi à Saint-Marc et l'acclamèrent sous le nom d'Anaclet II.

Le schisme qui naquit de cette double élection prenait une gravité particulière de l'égalité des deux partis. Pierre de Léon avait pour lui plus de la moitié des cardinaux, ses parents, ses créatures et le peuple de Rome. Les partisans d'Innocent opposaient à ses forces la pureté de sa vie et de son élection et les bonnes intentions des cardinaux qui l'avaient nommé ; cette incontestable supériorité morale ne suffisait pas pour tenir tête à Rome à son rival. Assiégé dans le palais de Latran, et voyant qu'il ne pouvait résister aux forces préparées d'Anaclet, Innocent fit équiper secrètement deux galères, sur lesquelles il se retira en France. Ses adversaires voulurent exploiter cette fuite forcée ; c'est pourquoi saint Bernard croit devoir l'expliquer à Hildebert et lui donner son caractère véritable.

« Certainement, lui écrit-il, il a fui en présence du *lion*, et, comme dit le prophète, *quand le lion rugit, qui ne tremblerait pas ?* Il a fui selon le précepte du Seigneur, qui dit : *Si vous êtes persécuté dans une ville, réfugiez-vous dans une autre.* Il a fui, et par cela même il a montré qu'il était véritablement unhomme apostolique en imitant l'Apôtre. Car enfin saint Paul ne rougit pas de descendre

dans une corbeille, le long du mur, et d'échapper ainsi aux mains de ceux qui en voulaient à sa vie. Saint Paul a fui non pour épargner sa vie, mais à la confusion de ses ennemis, non pour échapper à la mort, mais pour acquérir la vie. Aux yeux de l'Église, Innocent, qui a suivi ses traces, aura le même mérite. La fuite d'Innocent n'a pas été oisive; il travaille et il est honoré au milieu de ses travaux. Chassé de la ville, il est reçu par le monde; de tous les confins de la terre, on vient à sa rencontre avec des pains (1). »

Ce que saint Bernard ne dit pas, c'est que c'est lui qui donna la première impulsion à ce grand mouvement en faveur d'Innocent II, et que ce fut à l'ascendant de son génie et de sa sainteté que l'Église dut de voir triompher promptement la cause de la vérité et de la justice.

La ville de Rome, égarée par Anaclet, resta

(1) Fugit ille nimirum a facie leonis, sicut dicet propheta : *Leo rugiet, quis non timebit?* Fugit secundum præceptum Domini dicentis : *Si vos persecuti fueritis in una civitate, fugite in aliam.* Fugit et in hoc vere visum est apostolicum probans, apostolica sede forma insignierit. Nec enim Paulus erubuit in sporta dimitti per murum, et sic effugere manus quærentium animam suam. Subfugit autem non parcens animæ suæ, sed dans locum iræ; non ut mortem evaderet, sed ut vitam acquireret. Merito Ecclesia Innocentio concedit ipsius vicem, quem per eadem vestigia cernit. Nec sane otiosa fuga Innocentii, laborat quidem, sed honestatur a laboribus suis, pulsus urbe, ob orbe suscipitur. A finibus terræ occurritur cum panibus fugienti, etc. (Mabillon, sanct. Bern., abb., epist. CXXIV, t. I, p. 129.)

longtemps attachée aux intérêts de l'antipape. Mais la ville de Rome, centre de la catholicité et qui, à ce titre, a toujours exercé sur le choix des papes une légitime influence, ne doit pas imposer au monde ses passions et ses erreurs. La papauté, il est vrai, lui a rendu le sceptre du monde; mais quand, oublieuse des traditions et de ses destinées, Rome repousse le chef vénéré de la catholicité, il est, selon la belle expression de saint Bernard, reçu par le monde. Rome alors, veuve de son pontife, est une reine découronnée, jusqu'au jour où, effrayée du vide immense qui règne dans ses murs, honteuse d'être sans souveraineté, repentante de ses passions, de ses erreurs, souvent même de ses crimes, elle rappelle le vieillard par lequel elle règne, elle ressaisit son sceptre et reprend le rôle auguste et providentiel de capitale de la terre.

La division presque égale du sacré collége avait, dans le commencement de ce schisme, séparé en deux parties beaucoup de diocèses et de communautés. Dans la plupart des couvents, dit Orderic Vital, il se montra deux abbés; dans les évêchés, deux prélats se disputèrent le siége pontifical; l'un s'attachait à Pierre Anaclet (1), l'autre favorisait

(1) Orderic Vital, Mémoires relatifs à l'histoire de France, t. IV, lib. XIII, p. 440.

Grégoire Innocent. Ce désordre eût été bien funeste à l'Église s'il s'était prolongé longtemps; saint Bernard se voua tout entier à le faire cesser : dans son immense correspondance, il fait ressortir les mauvaises mœurs d'Anaclet et révèle les moyens qu'il a employés pour se faire élire. Il était difficile de résister à l'évidence des faits ainsi présentés. Aussi, quand le pape Innocent II arriva en France, sa cause était gagnée près de la plus grande partie du clergé, et il fut reçu comme le seul et véritable chef de l'Église. Les moines de Cluny, qui avaient cependant eu Pierre de Léon au milieu d'eux, vinrent à la rencontre de son rival avec un cortége digne du chef de l'Église. Le roi de France envoya son ministre, l'abbé Suger, lui faire ses premiers compliments et vint lui-même, plus tard, se prosterner à ses pieds. Henri d'Angleterre, sur les instances de saint Bernard, vint à Chartres trouver le pape avec une grande suite d'évêques et de seigneurs. Il est probable que ce fut pendant ce voyage que Henri Ier intervint chaleureusement près de Louis le Gros en faveur d'Hildebert. Lothaire, alors empereur d'Allemagne, reconnut aussi Innocent II, et saint Bernard écrivant à François Leroux, qui fut depuis archevêque de Bordeaux, put dire : « Les rois d'Allemagne, de France, d'Angleterre, d'Écosse, des Espagnes et de Jérusalem, avec

tout leur clergé et leur peuple, adhèrent au pape Innocent (1). »

Cet immense résultat, quoique rapidement obtenu, ne le fut cependant pas sans résistance; la plus sérieuse que rencontra saint Bernard fut celle de Gérard, évêque d'Angoulême.

Gérard, d'une naissance obscure, avait dû à ses talents et à ses intrigues son élévation aux dignités les plus éminentes de l'Église. Légat des papes Pascal, Gélase, Calixte et Honorius, il avait exercé cette haute fonction non-seulement avec fermeté, mais avec cette suprématie que donne l'amour du pouvoir et qui ne connaît pas de bornes (2). Habitué à surmonter tous les obstacles qu'il rencontrait dans sa marche, et à avancer toujours dans la voie des honneurs, il était du nombre de ces hommes envisageant le succès comme le seul but de la vie, et tellement liés à leur dignité qu'elle devient une seconde nature. En un mot, Gérard d'Angoulême était un ambitieux.

Après la mort du pape Honorius, il se rangea d'abord du côté d'Innocent II et lui demanda de le maintenir dans sa position de légat; sur le refus d'Innocent, il embrassa le parti de l'antipape Ana-

(1) Mabillon, sanct. Bern., epist. CXXV, t. I, p. 130.
(2) Gofridi, ab. Vind., epist. XXI, lib. I, p. 39.

clet, qui lui accorda ce qu'il désirait avant tout; il le servit alors avec cette ardeur que donne l'ambition satisfaite et le désir de faire triompher une cause dont le succès seul pouvait sauver tout à la fois les apparences et les dignités. Saint Bernard rencontra Gérard comme un obstacle sérieux ; rien ne l'engageait à le ménager; aussi c'est avec une vigueur sans pareille qu'il lui arrache son masque et qu'il burine dans son portrait l'ambitieux de tous les temps, cet homme funeste qui, même sous les glaces de l'âge et sur le bord de la tombe, rêve du pouvoir et de la puissance (1).

Dans une lettre adressée aux évêques de Limoges, de Poitiers, de Périgueux et de Saintes, saint Bernard dénonce ainsi la conduite de Gérard :

« Par la lettre qu'il a écrite au chancelier, il de-
« mande la légation d'une manière plate et basse,
« et plût à Dieu qu'il l'eût obtenue : son ambition
« satisfaite eût été moins nuisible que déçue ; il
« n'aurait nui qu'à sa seule personne, tandis qu'il
« est funeste au monde entier. Voyez ce que peut
« l'amour de la gloire! la légation est une lourde
« charge et surtout pour des épaules de vieillard,
« tout le monde sait cela, et cependant il a paru
« encore plus dur à cet homme très-âgé de passer

(1) Mabillon, sanct. Bern., epist. CXXVI, t. I, p. 131.

« sans ce fardeau le peu de jours qui lui restent à « vivre. Ce n'est pas pour rien que ce légat agit « pour son pape. Est-ce qu'on n'a pas ajouté à son « ancienne légation la France et la Bourgogne. Il « peut y joindre, s'il le veut, les Mèdes et les Per- « ses, et déclarer siens tous les lieux où il mettra le « pied afin de se glorifier de vains titres. O homme « qui n'a pas plus de pudeur que d'intelligence, « aussi oublieux de la crainte de Dieu que de sa « conscience, etc., etc. (1). » Les reproches ironiques de saint Bernard témoignent que Gérard se servait activement de l'influence que sa position ancienne et nouvelle de légat lui donnait, pour arrêter les progrès d'Innocent II. Ses efforts furent impuissants; mais ils eurent pour résultat de retarder l'adhésion de quelques prélats, parmi lesquels il faut compter Hildebert. L'archevêque de Tours avait eu avec Gérard de fréquents et intimes rapports; il avait eu recours à son intervention habile dans les contestations qui existaient entre lui et le roi de France (2).

La conduite de Gérard prouva qu'il était ambitieux; mais il faut dire qu'il était aussi un prélat

(1) Mabillon, sanct. Bern., epist. CXXVI, t. I, p. 132.
(2) Hild., epist. XXV, lib. II.
Idem, epist. XXXIV, lib. II.

remarquable par ses talents : il était éloquent, instruit, habile, et, parmi les services nombreux qu'il avait rendus à l'Église, Hildebert avait dû remarquer l'énergie avec laquelle il avait réprimé les désordres de Guillaume duc d'Aquitaine. L'archevêque de Tours était donc habitué à tenir grand compte des avis de l'évêque d'Angoulême; plus une âme est élevée, plus ses intentions sont droites et pures, moins elle soupçonne les vulgaires calculs de l'égoïsme, moins elle peut supposer que l'ambition peut soumettre les intérêts les plus sacrés aux plus étroits calculs. Hildebert, qui ignorait les intrigues du légat et qui était habitué à accepter ses décisions avec le respect que l'autorité inspire aux hommes de bonne volonté, entra tout naturellement dans la voie qui lui était tracée. Saint Bernard, qui suivait d'un œil attentif tout ce qui se passait dans la chrétienté, ne pouvait laisser dans l'illusion un prélat de l'importance d'Hildebert, un archevêque de Tours, qui avait sur ses suffragants une influence décisive. Il lui écrivit pour lui révéler la vérité tout entière; la lettre qu'il lui adressa dans l'année 1131 est écrite avec la verve et l'élévation de style de saint Bernard ; ce qui frappe aussi en la lisant, c'est le sentiment de profonde vénération qu'il témoigne à Hildebert et qui honore et le grand abbé de Clairvaux, dont il révèle le tact admirable,

et le grand archevêque qui avait su gagner l'admiration d'un grand saint et d'un grand homme qui, à ce double titre, ne flattait personne. La lettre de saint Bernard est adressée *au grand, au glorieux pontife Hildebert, par la grâce de Dieu archevêque de Tours* (1).

Saint Bernard signale d'abord à Hildebert le malheur des temps et le rôle déplorable que joue Gérard d'Angoulême; il explique ensuite, comme nous l'avons vu, la fuite d'Innocent, dont il constate que les souverains ont reconnu l'élection.

Achitophel seul ignore, dit-il, que son dessein est pénétré, — c'est Gérard d'Angoulême que saint Bernard appelle Achitophel; — il résume ainsi son vigoureux plaidoyer en faveur d'Innocent II : « Rien ne peut rompre ce triple tissu : l'élection « des meilleurs, l'approbation de plusieurs, et, ce « qui prime tout, les mœurs pures d'Innocent, qui « se recommandent à tous et l'établissent souverain « pontife. » Après une allusion fine et respectueuse au retard de l'adhésion de l'archevêque, saint Bernard termine ainsi : « Je dirai, moi qui suis connu « de vous (non pas pour cela que je me permette de

(1) Magno sacerdoti et excelso in verbo gloriæ Hildeberto, Dei gratia Turonensium archiepiscopo. — Bernardus Claræ Vallis abbas dictus in spiritu ambulare, et spiritualiter omnia examinare. (Sanct. Bern., Mabillon, t. I, epist. CXXIV, p. 129.)

« me considérer comme familier du pontife) : *on ne « doit pas être plus sage qu'il ne faut;* mais, je « l'avouerai, je rougis de voir l'ancien serpent, « ayant laissé de côté les femmes, oser, avec une « nouvelle audace, attaquer l'énergie de votre con- « science, oser même secouer une si forte colonne « de l'Église. Mais nous avons la certitude qu'il « peut la secouer et non l'ébranler, parce que l'ami « de l'époux reste ferme, et que la voix de l'époux, « voix de salut, voix d'unité et de paix, le remplit « de joie (1). »

Quelle élévation de pensée et de langage! Quel respect et quelle confiance dans les lumières, dans la piété et dans les intentions d'Hildebert. Saint Bernard l'appelle une colonne de l'Église; d'un seul mot il rappelle l'énergique et continuelle résistance d'Hildebert, ses luttes, sa persévérance, sa doctrine et l'immense considération dont jouissait l'archevêque de Tours.

Cette lettre si éloquente, l'exposé des faits, la révélation des intrigues de Gérard, rendirent la vérité évidente aux yeux de l'archevêque et lui firent abandonner une cause qu'il n'avait pu embrasser que par erreur.

La lettre de saint Bernard à Hildebert fut écrite

(1) Mabillon, *Opera sancti Bernardi*, epist. CXXIV, t. I, p. 130.

en 1131. Comme ce fut dans la même année que le concile de Reims eut lieu, il n'est pas probable qu'Hildebert y ait assisté.

Louis le Gros, profondément impressionné de l'attitude du clergé dans le concile, frappé dans ses affections et dans ses espérances les plus chères par la mort de son fils aîné, ouvrit les yeux, fit un sérieux retour sur lui-même et abandonna complétement le système de persécution contre quelques évêques, dans lequel la passion et la politique l'avaient entraîné. Il se réconcilia avec l'archevêque de Sens et avec l'évêque de Paris. C'est aussi à ce changement de politique et de disposition que l'on doit attribuer la fin des épreuves d'Hildebert, qui, dès la fin de cette année 1134, rentra en jouissance de tout le temporel de l'Église de Tours; sa disgrâce avait eu la même origine et les mêmes causes que la persécution contre les évêques : elle finit en même temps.

On se ferait une idée fausse du caractère de Louis VI, dit le Gros, si l'on jugeait isolément les actes de sa vie. Tous les hommes, à l'exception des saints, présentent un singulier mélange de contradiction, et cela parce qu'ils résistent ou cèdent tour à tour à l'instinct du mal. Dans le temps où vécut Hildebert, la grande tentation des souverains a été l'empiétement sur les biens et même sur l'autorité

spirituelle de l'Église; cette convoitise prend des formes et des aspects divers, selon les intérêts et les caractères des princes : Guillaume le Conquérant, tout en témoignant un grand respect pour la papauté, veut empêcher les évêques d'Angleterre de se mettre en communication avec Rome.

Guillaume le Roux exige durement, sans détours et sans précautions, l'accomplissement de toutes ses volontés.

Henri Ier négocie avec saint Anselme, et, quand il constate qu'il est bien résolu à maintenir les droits de l'Église, il le force à s'exiler.

Philippe, roi de France, père de Louis le Gros, excommunié au concile de Poitiers, demande au duc d'Aquitaine d'expulser les légats.

Enfin Louis le Gros veut séparer les évêques de leur diocèse, les retenir à sa cour et surtout administrer en leur nom les biens de l'Église, et c'est pour cela qu'il attache une si grande importance à se réserver la nomination des doyens et des archidiacres. Les causes du conflit qui s'éleva entre Hildebert et le roi Louis le Gros ne doivent pas être recherchées dans leurs rapports personnels : tout semble rapprocher le roi de l'archevêque de Tours; ces causes de dissentiment existaient dans la politique suivie par Louis le Gros envers le clergé, avant le concile de Reims; elles étaient les mêmes

que celles qui avaient fait entreprendre les persécutions contre l'archevêque de Sens et l'évêque de Paris; ayant la même origine, elles eurent la même fin : le changement du roi et son retour à ses vrais sentiments de respect pour l'Église.

La réconciliation qui avait eu lieu entre le roi et l'évêque de Paris, Étienne de Garlande, avait été tellement sincère, et l'oubli du passé tellement complet, qu'Étienne assista le roi dans ses derniers moments et fut son conseil et son appui dans le terrible passage d'un monde à l'autre, franchi par Louis VI d'une manière si ferme et si pieuse. Tant il est vrai que dans la vie des hommes il s'opère souvent des revirements complets, non-seulement dans les idées, mais même dans les sentiments. Il appartient à l'histoire de signaler ces variations; si elle n'en tenait pas compte, elle ne serait ni éclairée ni exacte (1).

(1) On a cherché longtemps, sans les rencontrer, les causes du démêlé de Louis le Gros avec Etienne de Paris.... Généralement, on se fait, en histoire, des idées trop absolues, l'imagination accepte un caractère historique comme étant tout d'une pièce, et on plie, s'il le faut, les événements pour les mettre en harmonie avec la figure historique qui a été imaginée. Louis le Gros fut certainement un roi religieux; on ne peut lui contester ce titre quand on considère les services qu'il rendit à l'Eglise, le respect dont il entoura la papauté et surtout sa mort si sainte et si édifiante. Mais Louis le Gros fut un roi de son temps : il en eut les idées, les tendances, les travers, les passions et les vertus. La persécution qu'il fit subir à l'archevêque de Sens et à l'évêque de Paris n'eut pas d'autre cause que le dépit du roi de les voir s'éloigner de la

Louis le Gros, avant le concile de Reims, avait suivi contre le clergé fidèle à son ministère un système de rigueur qui fut abandonné après la perte de son fils aîné. Voilà ce qu'il importait d'établir pour expliquer les sévérités du roi envers l'illustre et doux archevêque de Tours.

Devenu maître de l'Aquitaine, par le mariage de son fils Louis avec la fille unique du duc d'Aquitaine, il termina le démêlé qui avait commis l'autorité spirituelle de cette province avec l'autorité temporelle, au sujet de l'investiture de la régale. Par diplôme daté de l'an 1137, il ordonne : 1° que les élections, soit à l'archevêché de Bordeaux, soit

---

cour pour s'occuper de l'administration de leur diocèse, dans laquelle le roi avait la main. Les lettres de saint Bernard en font foi et sont des documents qui ne peuvent être récusés. C'est donc à tort, à notre sens, qu'après la publication faite, par le P. Dubois, d'un diplôme de Louis le Gros, on attribua uniquement la cause du conflit entre le roi Louis VI et Etienne de Paris à la concession faite, par ce dernier, d'une prébende aux chanoines réguliers de Saint-Victor. La chose s'exécuta sans demander l'autorisation du chapitre. Louis le Gros fit alors expédier, tant en son nom qu'en celui de la reine Adélaïde, un diplôme par lequel il déclare avoir promis avec serment de ne jamais souffrir qu'on donnât la moindre atteinte à la dignité de l'Eglise de Paris, d'empêcher les chanoines réguliers d'y posséder aucune prébende, etc., etc. Cette contestation, au sujet de la prébende accordée par l'évêque aux chanoines réguliers de Saint-Victor, ne fut qu'un détail d'un conflit plus général. Si l'on veut s'en convaincre, qu'on lise avec attention la correspondance de saint Bernard. — Quand l'état de guerre existe, tout augmente l'irritation et chaque acte prend des proportions qu'il n'aurait jamais eues dans d'autres circonstances. La dernière ordonnance que Louis le Gros publia dans le cours de son règne, peu de temps avant sa mort, vient à l'appui de notre thèse : elle témoigne combien ses dispositions étaient changées depuis le concile de Reims.

aux évêchés suffragants et aux abbayes de l'Aquitaine, seront faites librement, selon les canons; que les élus ne feront point hommage pour leurs bénéfices et qu'ils n'en demanderont point l'investiture; 2° *que les biens laissés par le décès de l'archevêque, des évêques suffragants et des abbés seront réservés à leurs successeurs;* 3° *que les églises de cette province jouiront de leurs immeubles et de tout ce qui en dépend, suivant leurs priviléges et anciens usages* (1).

Cette ordonnance fut confirmée par Louis le Jeune, véritable propriétaire du duché d'Aquitaine. Elle témoigne des sentiments de justice, de modération et de piété qui animèrent Louis le Gros à la fin de sa vie.

(1) Laurière, *Ordonnances des rois de France*, t. I, p. 36.

CHAPITRE XI

La nomination de l'archidiacre Raoul par Hildebert est d'abord bien reçue par le chapitre. — Quelques moines se révoltent contre lui. — Pourquoi. — Lutte intestine dans le chapitre de Tours. — Mutilation du chanoine Nicolas. — Jugement de l'archevêque. — Jugement du légat du pape. — Appel des partisans de Nicolas à Rome. — Départ de Raoul pour Rome. — Il est assassiné. — Respectueuses remontrances d'Hildebert sur l'abus des appels. — Hildebert se rend en Bretagne. — Concile de Nantes. — Il retourne en Bretagne dans la même année pour purifier l'église de l'abbaye de Redon. — Nécessité de ce double voyage. — Prétentions des évêques de Dol comme métropolitains des évêques de Bretagne. — Exposé de l'origine de ce conflit. — Hildebert maintient les droits reconnus de l'archevêché de Tours à la métropole.

Les prétentions excessives de Louis le Gros sur l'administration intérieure du diocèse de Tours furent pour Hildebert, comme on vient de le voir, l'occasion de beaucoup de tourments, de voyages et de démarches; elles l'obligèrent à avoir souvent recours à cette énergie persévérante et douce qu'il tenait en réserve pour les grandes circonstances. Les droits de l'Église, la dignité de son caractère pontifical étaient atteints d'une manière flagrante; la ligne de conduite du saint archevêque était indiquée par le devoir : il la suivit sans dévier, avec re-

gret il est vrai, mais avec la confiance et la sérénité que donne une conscience satisfaite.

Un chagrin sans compensation, des tourments bien plus profonds, des blessures bien plus cuisantes furent infligés à l'âme d'Hildebert par les luttes intestines et sanglantes qui agitèrent le clergé de Tours.

L'intervention du pouvoir royal dans le gouvernement de l'Église n'était pas le fait d'un caprice personnel de Louis le Gros; elle s'appuyait sur des intérêts et des passions qui divisaient alors le clergé, et dans ce temps où la violence se trouvait si près de l'irritation, où, par le fait de l'envahissement de l'Église par les mœurs féodales, les positions étaient mal définies, toute querelle se changeait en guerre intestine, se vidait souvent par les armes, et séparait toujours en deux camps ennemis les partis opposés. Dans le choix qu'Hildebert avait fait du doyen, il avait tenu compte des besoins du diocèse de Tours. Raoul possédait les rares qualités nécessaires dans un temps de lutte; il était d'une grande fermeté, et la pureté de ses mœurs lui permettait de sévir, sans honte et sans regret, contre les membres du clergé qui se tenaient en dehors des devoirs ecclésiastiques. L'élévation du chanoine Raoul au doyenné fut d'abord accueillie avec faveur, et pas une protesta-

tion ne s'éleva dans le clergé contre le choix d'Hildebert (1). Une bienveillance réciproque unit dans les premiers temps le doyen au chapitre ; la guerre qui éclata était loin d'être prévue : elle survint parce que le doyen voulut réprimer, selon les devoirs de sa charge, les excès de quelques chanoines, et faire rentrer leurs paroles et leurs actes dans les convenances de leur état.

Raoul savait très-bien qu'il avait été choisi par l'archevêque pour surveiller rigoureusement la discipline ecclésiastique, trop relâchée alors dans beaucoup de diocèses. En maintenant avec tant de fermeté le choix qu'il avait fait du doyen et de l'archidiacre contre la volonté royale, Hildebert avait voulu non-seulement sauvegarder la dignité et l'indépendance de son ministère, mais, avant tout, placer à la tête du chapitre, comme il l'écrit au pape Honorius II, des hommes vraiment capables d'expédier les affaires ecclésiastiques et de porter le poids du jour et de la chaleur (2).

La conduite des chanoines repréhensibles témoi-

(1) Eidem tamen decano sic data est a nobis in capitulo decania, sic ipse substitutus in sede, ut huic ejus promotioni nemo prorsus aut verbo resisteret, aut opere contrahiret. Ad mensam debitæ refectionis æquanimiter sederunt omnes, cum gratiarum actione surrexerunt : Agenti decano aliquamdiu impensa est et integritas obedientiæ, et facultas disciplinæ. (Epist. Hild. XXXVII, lib II, p. 141.)

(2) Prius elegi qui in exequendis Ecclesiæ negotiis, pondus diei et æstus portarent. (Hild., epist. XXXVIII, lib. II, p. 143.)

gne suffisamment de la grande clairvoyance et de la parfaite sagesse d'Hildebert. Au lieu de se soumettre aux exigences de l'autorité hiérarchique, ils levèrent l'étendard de la révolte et commencèrent une lutte qui fut vigoureusement soutenue par Foulques, frère du doyen. Le roi Louis le Gros était l'appui indiqué des révoltés. Dans l'égarement de la passion, les chanoines ennemis de Raoul quittèrent le diocèse et allèrent trouver le roi de France pour exciter encore l'ardeur qui l'animait (1). Cette démarche violente et d'une loyauté tout au moins douteuse exaspéra les amis et les partisans de Raoul. Au retour du voyage, un des chanoines, nommé Nicolas, tomba entre les mains de Foulques et n'en sortit qu'affreusement mutilé.

Cet acte de barbare violence, bien en rapport avec les mœurs et les habitudes du temps, devint pour l'archevêque le point de départ de nouveaux chagrins et de cruels embarras : il anima tellement les passions des deux partis, la discorde devint si grande dans le chapitre, que tout office fut rendu impossible (2) ; les adversaires ne pouvaient plus se rencontrer même au chœur.

Le chanoine Nicolas déposa une plainte entre les

(1) Hild., epist. XXXVIII, lib. II, p. 143.

(2) Ecclesiæ quoque divinum deesse officium. (Hild., epist. XXXVII, lib. II, p. 141.)

mains de l'archevêque, dans laquelle il accusait formellement le doyen Raoul et le chanoine Herbert d'avoir été les fauteurs et les instigateurs de l'acte de violence dont il était victime.

Hildebert comprit tout de suite l'importance qu'il y avait pour la paix de son diocèse de donner au jugement de cette délicate affaire toute la solennité et toute l'autorité possibles; il convoqua l'évêque du Mans, plusieurs abbés et tous les hommes qui, par leur réputation de sagesse et de piété, inspiraient une confiance unanime (1). Le chanoine mutilé, appelé devant ce conseil, ne put apporter aucune preuve de la complicité du doyen et du chanoine Herbert; il ne put produire aucun témoin. Le doyen offrit de purger l'accusation par son serment et par celui de six prêtres considérés, qui attesteraient son innocence; ce serment, appelé *in septima manu*, était alors fort usité et présentait, il faut le reconnaître, de sérieuses garanties (2).

Ce n'est pas ainsi que le chanoine Nicolas et sa faction entendaient que cette affaire fût terminée; ils refusèrent de reconnaître l'innocence du doyen. Hildebert, qui avait hâte de voir les passions se calmer et la paix se rétablir dans son diocèse, eut

(1) Hild., epist. XXXVII, lib. II, p. 141.

(2) D. du Cange, in Gloss. latino ad verbum manus, ubi explicat quid sit jurare in tertia, quarta, septima et vel duodecima manu.

recours à l'intervention du légat du pape, afin qu'il vînt promptement, et comme il en avait reçu l'ordre de la cour de Rome, entendre les partis et juger ce différend. Gérard, évêque d'Angoulême, se rendit à Tours ; il comprit aussi tout de suite toute la gravité de cette affaire, et combien il importait au repos de l'Église de Tours d'apaiser le plus tôt possible ces dissensions. Assisté de l'archevêque, de l'évêque du Mans et de l'évêque de Rennes, le légat cita les parties à son tribunal. Le chanoine Nicolas n'y produisit pas plus de preuves de la complicité du doyen, ne trouva pas plus de témoins qu'il ne l'avait fait à l'audience de l'archevêque. Le légat, alors, dans l'espoir de terminer définitivement ce déplorable conflit, somma, en présence des pontifes, les chanoines qui pourraient avoir quelques reproches à faire au doyen, de parler ouvertement et de les produire; il insista pour que tout sujet de querelle fût exposé. Personne ne répondit à cet appel. Le légat alors, l'archevêque de Tours et les évêques du Mans et de Rennes crurent devoir déclarer que personne désormais ne serait admis à déposer aucune accusation contre le doyen Raoul et contre le chanoine Herbert, et cela parce qu'il était nécessaire que ce conflit trouvât une solution; elle était trouvée, puisqu'aucune plainte ne s'était produite. Le légat profita de la circonstance pour en-

gager vivement les chanoines à ramener la paix dans le chapitre, à se soumettre à l'autorité hiérarchique, sans laquelle toute administration est impossible, et à abandonner ce funeste esprit de rivalité qui détruit toute unité et toute discipline. Ces conseils étaient excellents, mais ils s'adressaient à des âmes profondément irritées et troublées, qui ne cachaient leur ressentiment que pour se mieux satisfaire. La passion est semblable à certains incendies : ils semblent subitement amortis, les flammes ne s'élèvent plus, mais le travail est devenu intérieur et se révèle plus tard par un sinistre éclat.

Hildebert, pour plusieurs motifs, aurait voulu que le pape considérât la cause comme définitivement jugée. Il redoutait, dans l'état des esprits, les longueurs d'une nouvelle instruction; il craignait les intrigues des ennemis ardents et puissants du doyen; enfin, il n'était pas sans inquiétude pour les jours de Raoul, s'il était obligé d'entreprendre un voyage lointain et d'aller à Rome pour plaider sa cause. Voilà pourquoi, dans ses lettres au pape Honorius, il entre dans tous les détails des jugements rendus, il insiste sur le manque de preuves et de témoins, et pourquoi il a soin de prévenir le Saint-Père que le légat a sommé tous ceux qui pouvaient avoir quelque plainte à formuler contre le doyen

de les produire (1). Toutes ces prévoyantes mesures furent déjouées ; les ennemis du doyen, appuyés très-probablement par le roi Louis le Gros, parvinrent, malgré les instances de l'archevêque, à faire accepter l'appel, et Raoul fut forcé de se mettre en route pour Rome afin d'aller prouver son innocence. L'archevêque lui donna les recommandations les plus puissantes.

« L'usage et la nécessité nous ont appris, écrit-« il à un de ses amis, à recourir à nos amis. Ce « n'est pas seulement dans mes propres besoins que « je m'adresse à vous avec empressement, mais « aussi dans les difficultés de ceux qui m'intéressent. « Lors donc que Raoul vous arrivera, sachez que « c'est moi qui parle par sa bouche ; que c'est moi « qui vous prie ; que c'est moi que vous assisterez « en lui, et je vous sollicite avec plus d'ardeur pour « lui que pour moi-même. Je n'ai pas à vous indi-« quer la manière de lui faire bon accueil ; il me suf-« fit de vous dire que je désire que vous le receviez « avec plus d'empressement que moi-même. Les « fils du siècle se sont réunis contre lui, bien plus « par haine de sa personne que par amour de « l'Église et de la justice (2). »

(1) Hild., epist. XXXVII, lib. II, p. 140 et suivantes.

(2) Amico suo Hildebertus impense commendat Radulphum Turonensem decanum injuste a quibusdam improbe vexatum. — Usu pari-

On voit par cette lettre en quelle affection et en quelle estime l'archevêque avait Raoul. Hélas! cette chaleureuse recommandation n'arriva pas à son adresse. Les tristes pressentiments d'Hildebert se trouvèrent réalisés : Raoul fut assassiné en chemin. Le chanoine Nicolas fut, à son tour, accusé par le frère et les amis du doyen d'avoir préparé le guet-apens et médité le meurtre. Toutes les probabilités étaient à la charge du chanoine Nicolas ; mais, par une singulière coïncidence, les témoins et les preuves matérielles manquant, le crime resta impuni (1).

---

ter et necessitate docemur ad amicorum suffragia convolare. Hinc est quod ego non solum in necessitatibus meis ad vos currere compellor, sed etiam in meorum angustiis amicorum. Cum igitur Radulphus accesserit, scitote in eo me vobis loqui, vos etiam precari, quatenus in eo mihi subveniatis, scientes me pro eo loqui devotius quam pro me ipso. Quia vero non est meum vos docere quomodo, vel quam devote eum juvetis, hoc tantum vobis significo, hanc meam esse voluntatem ut impensiori studio ei subvenire satagatis, quam mihi. Quotquot adversus eum convenerunt, filii sæculi sunt quærentes ei potius incommodare quam Ecclesiæ provenire vel justitiæ. (Hild., epist. XXXIX, lib. II, p. 144.)

(1) Ces vengeances et ces meurtres étaient très-fréquents à cette époque dans les querelles ecclésiastiques; on en signalerait presque dans chaque année. C'est l'évêque de Paris obligé de fuir à Sens pour échapper à l'assassinat. C'est Archambaud, sous-doyen d'Orléans, tué par les partisans de Jean, archidiacre *intrus*. C'est l'abbé de Saint-Victor massacré entre les bras de l'évêque de Paris par les neveux de Thibaud, archidiacre de Paris, etc., etc. — Cette intervention si fréquente de la force armée dans les querelles ecclésiastiques tenait aux deux causes que nous avons signalées, et à la violence des passions du temps et à la double situation des ecclésiastiques, qui, attachés à l'Église par leur caractère sacré et au siècle par leurs fiefs, étaient rendus moins

La douleur profonde que l'archevêque ressentit de la mort violente de son archidiacre était rendue encore plus cuisante par la pensée que ce malheur aurait pu être évité, et que l'appel fait à Rome par Nicolas et ses partisans avait eu un double but : celui de retarder la justice ecclésiastique, et celui de faire entreprendre au doyen un voyage dont il ne devait pas revenir. Hildebert crut, en cette occasion, devoir écrire au pape Honorius pour lui signaler les inconvénients et les dangers de l'abus des appellations à Rome. Sa lettre est empreinte tout à la fois d'un profond respect et de cette sainte liberté épiscopale qu'autorisent une longue vie de vertu et une grande sûreté de doctrine. Hildebert reconnaissait, aimait et vénérait la suprématie du souverain pontife, et il ne dit rien qui puisse, même indirectement, y porter atteinte (1).

---

respectables. Le moyen âge, on ne peut trop le répéter, ne doit pas être jugé au point de vue de nos habitudes et de nos idées ; il faut, pour l'apprécier justement, se placer au milieu de ses passions ardentes, de ses mœurs violentes, de ses préjugés; on est alors saisi d'admiration pour les grandes figures qui le dominent et qui le dirigent, pour les saint Grégoire, les saint Bernard, les Hildebert, qui tous ont la même pensée et le même but : dégager le clergé des étreintes du siècle et faire prédominer la force morale sur la force matérielle. — Envisagée à ce point de vue, cette grande époque apparaît dans la réalité de ses vertus et de ses vices, et l'on voit ce que valent les déclamations de tant d'auteurs qui la jugent sans l'avoir jamais connue.

(1) M. Ampère, dans son *Hist. litt.*, t. III, p. 437, a inséré qu'Hildebert, *esprit assez indépendant*, s'était élevé contre les appels à la cour de Rome. Le savant abbé Gorini ne pouvait laisser passer sans protestation cette accusation hasardée.

« Il écrit, dit-il, parce qu'il a été frappé au cœur, parce qu'il y est forcé et contraint, parce que la sûreté de l'Église est menacée; et le saint archevêque ajoute qu'il a la ferme confiance qu'écrivant dans le seul but de la justice et de la vérité, il ne perdra rien des faveurs du Saint-Père. » Après ces témoignages de respect, qui ne peuvent laisser aucun doute sur ses dispositions, Hildebert dit aussi : « Si cette nouveauté d'admettre toutes les appellations à Rome envahit l'Église, l'autorité des évêques périra, et la discipline perdra toute vigueur. Quel sera le ravisseur qui, menacé d'anathème, n'appellera pas aussitôt ? Quel sera le prêtre qui, à l'abri d'un appel frustratoire, ne se corrompra pas et ne s'ensevelira pas dans sa honte? Quel évêque pourra réprimer, je ne dis pas toutes, mais quelques désobéissances? L'appellation lui brise la verge entre les mains, décourage sa constance,

« C'était bien mal choisir, dit-il dans la *Défense de l'Église*, t. III, p. 314, que de prendre pour adversaire du saint-siége cet archevêque de Tours, qui lui fut si dévoué, qui se plaisait à le consulter sur les affaires de son diocèse, auquel il voulait qu'on s'adressât dans tous les cas difficiles, dont il fut le représentant en de secrètes négociations, en faveur de qui on le vit publier une savante et affectueuse apologie contre les fureurs de l'empereur Henri V, enfin dont il resta toujours l'enfant soumis, même quand il semblait avoir à s'en plaindre. « Comme « un fils à son père, dit-il à Honorius, je me plains de vous à votre oreille. « Je supplie par mes larmes et par mes prières votre paternité, et, pro- « sterné en esprit à vos pieds apostoliques, je demande, etc. » Ce n'était là ni le langage ni la conduite d'un anti-papiste. » (Epist. Hild., 2, 21, 22, 30, 34, 36, 38, 40, 42, 43, 47, etc.)

assure l'impunité des coupables, etc., etc. (1). »

Le savant archevêque établit, dans la suite de cette lettre, les cas où l'appel est reconnu nécessaire pour toute l'Église et les cas où il est dangereux : « L'appel est nécessaire à ceux qui ont été blessés par un jugement, à ceux qui peuvent considérer leurs juges ou comme suspects, ou comme ayant pu être influencés par les violences de la multitude : il est dangereux et doit être repoussé toutes les fois que son but est d'apporter des retards et des entraves à la justice des juges naturels et connus, des juges de la province ecclésiastique (2). »

---

(1) Quod si forte hujus modi novitas emerserit, ut placeat indifferenter omnem admittere appellationem, pontificalis censura peribit, et omnino conteretur ecclesiasticæ robur disciplinæ. Quis enim raptor ad solam anathematis comminationem non statim appellabit? Quis clerus aut presbyter, frustratoriæ appellationis refugio, non putrebit, aut etiam sepelietur in stercore suo? Quis episcopus habebit in promptu, non omnem dico, sed aliquam ulcisci inobedientiam? Ejus virgam quævis appellatio quassabit, solvet constantiam, severitatem emolliet, adducens illi silentium, et reis impunitatem delictorum. Sic fiet ut sacrilegia et rapinæ, fornicationes et adulteria pernicioso pullulent incremento, etc. (Hild., epist. XLI, t. II, p. 146.)

(2) Hild., epist. XLI, lib. II, p. 146. — Cette lettre entière est à lire; elle répond victorieusement à l'accusation portée contre Hildebert d'avoir contesté la légitimité des appels à Rome. L'archevêque de Tours, comme saint Yves, comme saint Bernard, n'a jamais attaqué que l'abus de ces appels, que les retards qu'ils apportaient dans l'exécution prompte et nécessaire, surtout dans son temps, des jugements épiscopaux. Saint Bernard adressa aux papes Innocent II et Eugène III les mêmes observations, avec une véhémence plus grande que celle d'Hildebert. Les lecteurs qui voudraient rapprocher les avertissements de saint Bernard

Ces respectueuses remontrances, écrites d'un style énergique et limpide, au travers duquel on voit rayonner les convictions sincères et les intentions droites, furent accueillies à Rome comme elles devaient l'être et n'attirèrent à l'archevêque aucun témoignage de mécontentement.

Hildebert ne fut pas le seul à signaler les inconvénients graves de l'abus des appels ; saint Yves de Chartres (1) s'en était plaint vivement à Pascal II, et saint Bernard ne fit plus tard que de reproduire, avec sa verve habituelle, les *Doléances* d'Hildebert et de saint Yves.

Pendant que l'archevêque avait tout à la fois à tenir tête, dans l'intérieur de son diocèse, aux troubles et aux passions qu'ils avaient soulevées, et à l'extérieur aux impérieuses exigences du roi de France, les plus puissants motifs l'appelaient en Bretagne ; il trouva moyen de s'y rendre et d'aller y soutenir les intérêts de l'Église et les droits de la métropole. On a peine à comprendre comment ce vénérable vieillard put mener de front tant d'occupations diverses et suffire à toutes les difficultés, qui

---

des réflexions d'Hildebert les trouveront dans la collection des lettres de saint Bernard. (Mabillon, epist. S. Bernard, epist. CLVIII, p. 158, epist. CLXXVIII. — *Sancti Bernardi de Consideratione*, lib. III, cap. II, t. I, p. 428, 429 et suivantes.)

(1) Ivon, epist. LXXV, p. 73.

semblaient s'accumuler au début de son administration pour l'écraser. Ce qu'il y a de plus frappant dans cette merveilleuse activité, c'est qu'au déclin de sa vie Hildebert apparaît toujours le même : on le retrouve avec cette même fermeté douce qui ne transige jamais avec le devoir, tant il est vrai qu'une pratique constante de la vertu élève l'homme au-dessus de toutes les faiblesses, même au-dessus des décadences de l'âge.

La Bretagne, où Hildebert était appelé par les plus graves événements, était depuis de longues années livrée aux guerres et aux dissensions intestines. Les luttes du temps avaient pris dans cet âpre et généreux pays des proportions plus grandes et plus tenaces. Le duc ou le roi Conan, prince éclairé et ferme, élevé par ses sentiments de piété au-dessus des vulgaires convoitises qui l'entouraient, résistait avec énergie au débordement des passions. A l'âge de soixante-quatorze ans, il venait encore d'attaquer les seigneurs bretons coalisés pour dépouiller l'abbaye de Redon. Conan les avait battus et refoulés jusque dans l'église du monastère, où ils avaient soutenu un siége et qu'ils avaient souillée par d'horribles profanations. Hervé, abbé de Redon, accompagné de Guillaume, prieur de Saint-Melaine, alla porter ses plaintes à Rome (1126). Conan le chargea pour le Saint-

Père d'une lettre, témoignage bien curieux des luttes qu'il avait soutenues et de ses sentiments de piété, et aussi de l'ardeur des convoitises du temps :

« A son seigneur Honorius, au seigneur de tous les chrétiens, le dernier de ses enfants, Conan, duc de Bretagne, salut.

« Très-Saint-Père, je supplie votre paternité, si j'ai failli ou si je dois faillir, de me corriger de votre verge paternelle comme un tendre fils. Je vous obéirai en tout et pour tout. Le pieux empereur Louis, d'auguste mémoire, construisit autrefois dans la basse Bretagne, qui aujourd'hui m'appartient, l'abbaye de Redon du Saint-Sauveur, et la donna sous le pontificat du saint pape Léon au bienheureux Pierre ; moi et mes successeurs l'avons maintenue jusqu'à présent dans votre fidélité ; mais, la perfidie des Bretons s'étant augmentée, je ne puis plus désormais la garder comme il conviendrait. Je vous la rends donc libre, comme le pieux empereur Louis la donna, et je prie que vous fassiez justice de tous les brigands qui la menacent. Adieu (1). »

(1) « Honorio suo et omnium christianorum Domino, ultimus filius suus Conanus dux Britannorum, salutem. Vestram, sancte pater, exoro paternitatem, ut si in aliquo deliqui, vel deliquero, me, ut tenerum filium levi virga corrigatis. Ego namque vobis semper per omnia parebo. Sed et

L'abbé Hervé remit cette lettre au pape. Honorius, après en avoir pris connaissance, se fit faire par l'abbé le récit de tout ce qui était arrivé; indigné de tant de crimes, il ordonna par lettres, à Gérard d'Angoulême, légat, et à Hildebert, archevêque de Tours, et nominativement à tous les évêques de Bretagne, d'user de l'autorité épiscopale pour sévir contre les malfaiteurs jusqu'à ce qu'ils aient restitué à l'Église tout ce qu'ils lui avaient enlevé et réparé tous les dommages qu'ils avaient faits. Le pape réserva à l'abbé et aux moines, comme à ses enfants les plus intimes, le droit de grâce, confirma par un acte revêtu de son sceau les priviléges de Redon, et laissa à l'abbé le choix des personnes qui devaient procéder à la purification de l'église et à la nouvelle consécration de l'autel (1).

L'abbé de Redon était parti pour Rome dans l'année 1126. Les lettres du pape adressées à Gé-

abbatiam Rothonensem sancti Salvatoris, quam divæ memoriæ Ludovicus pius imperator quamdam in minori Britannia, quæ nunc est mea, construxit, et proprio juri beati Petri sub sancto Leone sociavit, ego et antecessores mei in fidelitate vestra hactenus custodimus; sed accumulata Britannorum perfidia, amodo custodire ut deceret eam non possum. Reddo igitur vobis eam liberam, sicut pius Ludovicus imperator dedit, et concedo ei omnia jura sua, precorque ut de malefactoribus ejus justitiam faciatis. Vale. »

(1) Dom Beaugendre, *Hild. vita*, p. 28. — Les détails que donne dom Beaugendre sont tirés des archives de Redom, dont le savant Baluze les avait extraits et communiqués à dom Beaugendre. (*Hild. vita, id.*)

rard d'Angoulême, à Hildebert et aux évêques arrivèrent à la fin de cette même année. Tout engageait l'archevêque de Tours à obtempérer le plus tôt possible au désir du Saint-Père. La Bretagne était dans un de ces rares moments de tranquillité qui séparent les crises : les esprits, intimidés et pacifiés, devaient être mieux disposés à recevoir une impression durable d'une réunion d'évêques. C'est ce que comprit le duc Conan, et ce pourquoi il engagea vivement l'archevêque métropolitain à réunir un concile de la province de Bretagne à Nantes (1). Hildebert, pour des motifs de diverse nature, céda avec empressement au pieux désir du duc de Bretagne. — Un concile à Nantes, c'était l'autorité religieuse rendue visible au sein d'un pays où elle était assez reconnue pour protéger d'une manière plus efficace le monastère de Redon que les armes du duc de Bretagne. Le concile fut réuni au commencement de l'année 1127. — Il s'occupa d'abord de la discipline ecclésiastique, profondément atteinte en Bretagne, où il semblait que tous les abus et toutes les licences avaient pris des proportions plus grandes que partout ailleurs; si les prêtres de Bretagne n'avaient pas, comme tant

(1) Ex suggestione venerabilis Britannorum comitis, pariterque provincialium consilio episcoporum in Britanniam descenderimus. (Hild. epist. xxx, lib. II, p. 132.)

d'autres, protesté contre les mesures rigoureuses de Grégoire VII pour imposer le célibat aux prêtres, la plupart n'avaient rien changé aux mœurs et habitudes si fortement condamnées à Rome ; les scandales et les abus de toute nature qui en résultèrent suffiraient seuls pour rendre palpables la sagesse et la profondeur des vues de ce grand pape (1).

La licence était telle en Bretagne, que les canonicats et les dignités ecclésiastiques se transmettaient par hérédité. Etre chanoine par hérédité, dit Hildebert, *ce n'est pas entrer dans l'Eglise, mais sortir de l'Eglise* (2). Le concile de Nantes anathématisa ces coutumes sacriléges. La discipline ecclésiastique ne fut pas le seul objet du concile de Nantes. — Il interdit les mariages incestueux et rappela les règles rigoureuses par lesquelles l'Église, de tout temps, a protégé la moralité et la conservation des familles. Hildebert profita des intentions élevées et pieuses du duc de Bretagne pour atteindre des usages barbares fort onéreux pour les populations.

(1) Ordinari filios sacerdotum, nisi prius canonici regulares aut monachi fierent, assensu communi nobiscum synodus interdixit. His autem, quos jam ordinatos constabat, abolendæ susceptionis intuitu, in ecclesiis in quibus patres eorum ministraverunt, ministrandi abstulimus facultatem. Præbendas et quaslibet Ecclesiæ dignitates, rigore quo decuit inhibitum est hereditate obtineri. (Hild., epist. xxx, lib. II.)

(2) Unde et hereditate canonicum fieri, exire de Ecclesia et non in Ecclesiam introire. (Epist. Hild. xxix, lib. II, p. 127.)

Lorsque le lien du mariage était rompu par la mort, tous les biens mobiliers de l'époux défunt étaient attribués au prince, et la famille se trouvait ainsi dépouillée. Un droit plus odieux encore, si c'est possible, était le droit d'épaves; il s'exerçait sur les côtes de Bretagne de la manière la plus cruelle : exagéré dans son application, il attribuait au prince tous les débris de naufrages de toute nature, soit marchandises, soit bois de navires, sans tenir compte des réclamations des naufragés; souvent ils n'avaient pas perdu de vue ces tristes épaves, et, selon l'énergique expression d'Hildebert, la dureté de leur pays les rendait plus malheureux encore que la violence de la mer. Sous la douce influence d'Hildebert, et en présence de tout le concile, Conan renonça à tous ces droits barbares : il les déposa entre les mains de l'archevêque, en demandant que l'excommunication fût prononcée contre ceux qui voudraient les reprendre.

Il est admirable, dit dom Beaugendre, en quel court espace de temps Hildebert put mener à bonne fin de si grandes choses. Le concile fut si bien dirigé, que trois jours suffirent pour traiter toutes ces graves questions. Tous les évêques de Bretagne y siégèrent, à l'exception de l'archevêque de Dol, qui avait ses raisons, comme il sera dit plus loin, pour ne s'y pas trouver; tous les abbés des

abbayes de Bretagne et un grand nombre d'hommes recommandables par leur science et leurs vertus y assistèrent.

Hildebert adressa tout de suite les statuts du concile de Nantes au pape Honorius II, afin qu'il les confirmât, qu'il les approuvât et qu'il les revêtît de son autorité souveraine. Le pape le fit tout de suite, et approuva, de la manière la plus flatteuse pour Hildebert, par lettres adressées à tous les évêques suffragants de la métropole de Tours, tous les actes du concile. La lettre d'Hildebert à Honorius II, et la réponse du pape, approuvant tout ce qui s'est fait à Nantes, sont les seuls titres qui restent de ce concile et figurent dans le Recueil des Actes des conciles (1).

Le concile de Nantes fut, en Bretagne, le point de départ d'une ère nouvelle : non pas que les mœurs furent tout de suite transformées; les habitudes d'un peuple, et surtout d'un peuple aussi tenace que les Bretons, ne se changent pas du jour au lendemain; mais la loi de justice, de vérité, avait été promulguée avec éclat; elle finit, en Bretagne comme partout, par user les mœurs barbares. C'est là l'action vraiment civilisatrice de l'Église. Pour

(1) Labbe, Concile, t. X. — Voir aux pièces justificatives, les lettres d'Hildebert et du pape Honorius. (Epist. Hild., epist. xxx, xxxi, lib. II, p. 132, 133.)

bien apprécier l'étendue et la profondeur de ce travail, il faut connaître et la violence des caractères et l'iniquité des traditions antiques. Presque toutes les luttes du moyen âge ont pour origine les abus de la force, et toutes les fois que l'Église attira sur elle les violences du temps, c'est qu'elle voulut faire prédominer le droit.

A la fin de l'année 1127, Hervé, abbé de Redon, de retour de Rome depuis bientôt un an, voulut procéder à la purification de son église. Le pape l'avait laissé libre de choisir qui il lui conviendrait pour célébrer cette cérémonie. Hervé convoqua l'archevêque de Tours, métropolitain de toutes les églises de Bretagne, ainsi que tous les évêques suffragants et tous les abbés de Bretagne. Ce choix, qui semble être tout naturel, empruntait aux circonstances une grande importance : il était un éclatant témoignage que le clergé de Bretagne considérait l'archevêque de Tours comme le seul métropolitain des églises de Bretagne, et qu'il ne songeait pas, dans ces circonstances solennelles, à s'adresser à Baudry, archevêque de Dol, qui se prétendait métropolitain des évêques de Bretagne. Dans ces conditions-là, Hildebert ne devait pas laisser passer cette nouvelle occasion de faire valoir ses droits, et il lui fallut, malgré tous les intérêts qui le retenaient à Tours, reprendre une seconde fois, dans

la même année, la route de la Bretagne (1), pour aller maintenir l'autorité métropolitaine de l'Église de Tours, si souvent méconnue, sinon contestée. La prétention des évêques de Dol n'avait jamais été reconnue que d'une manière indirecte par le don du Pallium ; elle avait été toujours repoussée par la cour de Rome quand elle avait voulu s'affirmer, et ne s'appuyait que sur un usage que les troubles et les guerres avaient établi ; il datait, il est vrai, du IXe siècle. Dans ce temps-là, un archevêque d'York, nommé Samson, forcé de fuir l'Angleterre, s'était retiré à Dol, et là il jouit des honneurs et des prérogatives attachés à sa charge et à son titre. Dès cette époque, le pape Nicolas Ier, inquiet de l'atteinte que pourrait recevoir la juridiction de l'Église métropolitaine de Tours, avait écrit au roi des Bretons, Salomon, pour lui rappeler que tous les évêques de son pays dépendaient bien réellement de la métropole de Tours. Mais l'érection de Dol en métropole des évêchés de Bretagne était trop en harmonie avec la politique des souverains

(1) Le concile de Nantes dut se tenir dans les premiers mois de l'année 1127, puisque c'est dans le mois de juin de cette même année que le pape Honorius écrivit sa lettre d'approbation des actes du concile, approbation qui fut alors publiée dans toute la Bretagne. Comme l'église de Redon ne fut purifiée qu'au mois d'octobre 1127, il est évident qu'Hildebert, qui présida à la cérémonie, dut faire un second voyage de Bretagne.

d'alors pour qu'ils ne la favorisassent pas de tout leur pouvoir. Souvent aussi, au milieu des troubles et des guerres qui agitèrent la Bretagne, le rapprochement de l'autorité métropolitaine avait eu de sérieux avantages, et c'est à cela qu'on doit attribuer la facilité avec laquelle les évêques de Dol avaient obtenu le Pallium. Les archevêques de Tours n'avaient cessé de protester à Rome contre cette usurpation, et toujours les décisions des papes leur avaient été favorables (1).

Grégoire VII, ce grand et ferme administrateur, voulut terminer définitivement ce différend; il appela les partis en sa présence et rendit un jugement complet et décisif, ce qui n'empêcha pas l'usage de reprendre son empire. Urbain II crut aussi en finir avec cette interminable querelle et faire cesser une usurpation si souvent signalée et toujours reconnue : il fit signifier aux Bretons et publier dans leur pays le jugement qu'il avait rendu contre les évêques de Dol; mais, à l'exemple de Grégoire VII, par considération pour la personne de l'évêque, qui était en possession du Pallium, il l'autorisa à le porter jusqu'à la mort. Est-ce à cette concession que l'on doit attribuer la persévérance de cet usage, malgré les jugements réitérés de Rome? Cela est probable,

(1) Nicolas I, Jean VIII, Léon IX, Grégoire VII.

puisque la querelle ne fut réellement terminée que lorsque le pape Innocent III défendit à l'évêque de Dol de jamais prétendre à l'usage du Pallium (1).

Au sacre de Baudry, qui était alors sur le siége épiscopal de Dol, soit que Raoul, archevêque de Tours, ait négligé de poursuivre l'exécution de la sentence du pape Urbain II, soit que la triste situation où étaient alors les églises de Bretagne exigeât que Baudry fût encore revêtu de l'autorité de métropolitain, il ne fut question de rien. Gérard, évêque d'Angoulême, envoyé légat par Pascal II, fit la cérémonie dans l'église de Dol, le 15 novembre 1107 (2). Baudry alla l'année suivante demander le Pallium et l'obtint. Il occupait donc la position d'archevêque de Dol, lorsqu'Hildebert fut promu au siége de Tours. Baudry était un prélat distin-

(1) Les papes Eugène III et Anastase IV avaient confirmé encore la sentence d'Urbain II. Alexandre III ordonna que l'évêque de Dol, nouvellement élu, se présentât à l'archevêque de Tours, *à confirmer;* que si ledit élu ne se présentait pas dans les trois mois à l'archevêque de Tours, il fût suspendu de ses fonctions d'évêque de Dol. Cette sentence sévère, qui semblait devoir être cette fois la définitive, ne la fut cependant pas, puisqu'on voit le pape Innocent III intervenir dans la question. Il confirma tous les jugements de ses prédécesseurs au profit de l'archevêque de Tours, et condamna l'évêque de Dol à obéir perpétuellement comme suffragant à l'Eglise de Tours, lui défendant de jamais prétendre à l'usage du pallium, laissant tout titre, etc., etc., etc. Seulement alors la querelle put être considérée comme terminée. (Voir l'*Histoire de Bretagne* de Bertrand d'Argentré, chap. LXIX, p. 171 et suivantes.)

(2) *Hist. litt.*, t. XI, p. 99.

gué par sa science et ses talents : il avait pris à cœur la position d'archevêque, et c'est probablement pour l'appuyer sur un long usage qu'il écrivit un ouvrage intitulé *Gesta pontificarum Dolensium.* Hildebert avait eu occasion de le rencontrer lorsqu'il était abbé de Bourgueil (1), et il avait avec lui ces relations qui s'établissaient facilement à cette époque-là entre les membres du haut clergé et celles qui naissent naturellement entre les hommes d'étude. Mais toute considération personnelle avait disparu pour l'archevêque de Tours, en présence des droits de son Église : il s'agissait, pour les établir définitivement, de profiter de toutes les circonstances favorables. La position de Baudry, en présence d'un prélat de la valeur et de la réputation d'Hildebert, était embarrassante; dégoûté d'une lutte inégale, il quitta son diocèse et alla chercher des consolations dans les monastères d'Angleterre, nouvellement fondés, puis en Normandie, où il passa les dernières années de sa vie, et quand il mourut, dans un âge très-avancé, Hildebert écrivit au pape Honorius II pour lui rappeler que le Pallium (2) dont jouissait Baudry n'avait jamais été

(1) Hist. de l'abbaye de Noyers, par l'abbé Ch. Chevalier, ch. XXI, p. 83.

(2) Pallium non Dolensi Ecclesiæ prærogatum sed personæ. Epist. XXXV, lib. II.

accordé à l'Église de Dol, mais à la personne des évêques de Dol, et pour le conjurer de ne pas l'accorder au successeur de Baudry. Cette lettre n'arriva pas à Honorius II ; il mourut très-peu de temps après Baudry, en l'année 1130. De même que le pape avait envoyé ses lettres à Hildebert, comme seul métropolitain des églises de Bretagne, de même l'abbé Hervé s'était-il adressé aussi à l'archevêque de Tours pour réconcilier l'église de l'abbaye de Redon ; elle fut consacrée de nouveau le 23 octobre de l'année 1227, jour anniversaire de sa première consécration. Hildebert fit la cérémonie, assisté de Guy, évêque du Mans ; de Hamelin, évêque de Rennes ; de Douval, évêque d'Alet ; de Galo, évêque de Léon ; de Robert, évêque de Quimper, et de plusieurs abbés : Hervé, abbé de Saint-Melaine ; Gauthier, abbé de La Chauve ; Simon, abbé de Saint-Gildas. Le duc de Bretagne et sa mère assistaient à l'office, ainsi qu'un grand nombre de seigneurs bretons. L'abbé de Redon, muni du droit de grâce, qui lui avait été concédé par le pape, était allé trouver Olivier de Pont-Château, détenu en prison depuis le jour où, à la tête d'autres seigneurs bretons, il avait été forcé dans l'église de l'abbaye, qu'il avait changée en forteresse et qu'il avait profanée. L'abbé Hervé le fit mettre en liberté, mais il lui avait fait ses condi-

tions : il en avait obtenu la promesse de donner à l'abbaye sa terre de Ballan, en réparation de tout le mal qu'il avait fait. Olivier tint parole; le lendemain du jour de la réconciliation de l'église, il se dépouilla solennellement devant le grand autel de sa terre de Ballan et en ces termes :

« Enflammé du désir d'obtenir la béatitude, moi, Olivier de Pont-Château, fils de Jarnagon, de ma propre volonté, je donne aujourd'hui pour le salut de mes parents, le mien et celui de mes frères, au Sauveur du monde et à son église de Redon que voici, le bien qui s'appelle Ballan, avec toutes ses dépendances, comme il a été possédé par mes prédécesseurs et par moi-même; j'en fais une aumône libre et sans charges, et je l'offre sur cet autel, de ma main, pour en revêtir l'abbé Hervé et tous ses successeurs à jamais. »

Cinq ans après cette donation, faite d'une manière solennelle, en présence de plusieurs abbés et de tous les moines de l'abbaye de Redon, Olivier de Pont-Château recommençait ses brigandages sur les terres de l'abbaye. Excommunié par l'évêque de Nantes, il donna une autre terre pour réparer ses torts (1). Cette alternative de violence et de repentir est le cachet de l'époque. c'est la lutte des

(1) Lobineau, Hist. de Bret., t. I, p. 130.

passions contre la foi, c'est la vie morale des peuples comme des individus.

Accomplir les volontés du pape, rétablir la discipline de l'Église, attaquer de barbares usages, maintenir les droits de l'église métropolitaine de Tours : voilà ce qu'Hildebert alla faire en Bretagne.

CHAPITRE XII

Intrigues à Rome des chanoines partisans du chanoine Nicolas. — Les décisions d'Hildebert sont annulées; les coupables sont réintégrés dans leurs positions. — Admirable soumission d'Hildebert. — Il lui est rendu justice. — Administration d'Hildebert à Tours. — Fondation de Fontevrault. — Hildebert en est nommé le protecteur par le pape Honorius II. — Il en dirige les premiers développements. — Pétronille de Chemillé, première abbesse de Fontevrault. — Hildebert expose au pape Honorius II la justification des chanoines de Saint-Martin de Tours. — Mérite de l'attitude d'Hildebert dans cette affaire. — Mort d'Hildebert. — Coup d'œil général sur sa vie.

La tâche que s'était imposée Hildebert, de réformer les mœurs du clergé du diocèse de Tours, était tellement ardue et pénible, qu'elle eût été au-dessus des forces de tout archevêque qui, outre une constante énergie, n'eût pas apporté dans son accomplissement le profond sentiment du devoir, l'autorité d'une grande influence morale et une réputation au-dessus de toute attaque. Ces rares conditions, Hildebert les réunissait toutes, et, malgré cela, les difficultés qu'il rencontra furent immenses.

Aux luttes sanglantes au milieu desquelles l'ar-

chidiacre Raoul fut assassiné, succédèrent les résistances tenaces et les intrigues : Hildebert, avec cette persévérance douce qui formait un des traits saillants de son caractère, ne cessait de s'efforcer de ramener les égarés. Indulgence, douceur, conseils, affectueux avertissements, tout était mis en œuvre par l'archevêque pour atteindre son but ; il y joignait aussi cet art de la persuasion, qu'il possédait à un degré si supérieur. Mais quand toutes ces ressources avaient été épuisées sans résultat, alors, comme jamais Hildebert ne reculait devant l'accomplissement d'un devoir, il sévissait avec vigueur et frappait des censures de l'Église les clercs qu'il n'avait pu ramener par la douceur et la persuasion. Ces ecclésiastiques, atteints des foudres de l'archevêque, à l'exemple des chanoines ennemis du doyen Raoul, en appelèrent à Rome, où ils avaient de puissants protecteurs et où ils parvinrent, à force d'intrigues et de démarches ténébreuses, à faire lever les peines et les excommunications qui leur avaient été infligées. Cette impunité accordée aux coupables, ces sentences brisées par l'autorité suprême, quoique rendues après de longs atermoiements, tout contribuait à rendre la situation intolérable pour Hildebert.

Il la dépeint au pape Honorius II, avec cette éloquence et cette vigueur de ton qui lui appartien-

nent (1). « Je suis devenu par obéissance, dit-il, un objet de dérision pour mes adversaires, et je suis livré à leurs insultes, comme si j'avais perdu toute faculté d'administrer l'Église qui m'a été confiée (2). » Effectivement, les bénéfices avaient été rendus à ceux à qui l'archevêque les avait enlevés. Le sacrement de l'autel était célébré par ceux à qui il l'avait interdit, et c'était l'archevêque lui-même qui avait dû, sans conteste, sans absolution, sans satisfaction d'aucun genre, réintégrer dans leur position ceux qu'il en avait privés. C'était la justice et la vertu forcées de s'incliner devant le vice et l'intrigue. Certes l'épreuve fut rude pour le saint archevêque : il la supporta avec cet esprit de soumission qui n'est connu que des grandes âmes, toujours maîtresses d'elles-mêmes. La lettre dans laquelle Hildebert expose au pape Honorius II la cruelle position qui lui est faite est empreinte d'une amère douleur ; mais pas un mot ne s'écarte du plus profond respect et de la plus parfaite obéissance.

Ce qui semble au premier coup d'œil être un échec devient un grand exemple et sera l'objet de

(1) Voir la lettre XLVII, lib. II.

(2) Sicut de charissimo Patre filius de vobis in aure conqueros, quoniam pro obedientia vestra adversariis meis factus sum tota die in derisum, et insultatione eorum ita confundor, tanquam qui omnino amiserim disponendi de commissa mihi Ecclesia facultatem. Epist. XLVII, lib. II, p. 155.

l'admiration de tous ceux qui aiment et comprennent le dévouement au devoir et le sacrifice. Hildebert termine sa lettre à Honorius par ces touchantes paroles : « J'implore votre paternité avec larmes et prières, et, prosterné à vos pieds apostoliques, je vous demande instamment de ne pas aggraver l'infirmité de mon corps par l'anxiété de l'esprit, mais de daigner me permettre d'administrer canoniquement ma petite chapelle (1). » C'est ainsi qu'Hildebert indique la juridiction de son diocèse, en opposition à la grande souveraineté catholique du Saint-Père.

Cette lettre dut arriver à Rome peu de temps avant la mort du pape Honorius II (2). Très-probablement ce fut son successeur, Innocent II, qui rendit justice à l'archevêque de Tours et le mit à même de faire tout le bien qu'il méditait. Ce qu'il y a de certain, c'est que les dernières années de la vie d'Hildebert furent paisibles et qu'il put enfin administrer le diocèse de Tours.

Comme dans le diocèse du Mans, l'ordre et la régularité furent partout rétablis, les églises réparées, le diocèse gouverné dans son ensemble et

(1) Epist. XLVII lib. II, p. 155.

(2) Dom Beaugendre indique, dans la note adjointe à la lettre, qu'elle fut écrite en 1131 ; cela ne se peut pas. Honorius II mourut au commencement de l'année 1130.

dans ses détails. Hildebert fit aussi usage, à Tours, de son talent d'architecte : il agrandit la cathédrale, et aujourd'hui encore on peut apercevoir l'architecture d'Hildebert, à travers les ornements dont les différents âges ont couvert l'œuvre primitive (1).

Le jour de la Pentecôte de l'année 1129, Foulques le Jeune, comte d'Anjou et du Maine, que nous avons vu au Mans abandonner son fils d'une manière si touchante à la protection de saint Julien, vint à Tours prendre la croix des mains d'Hildebert et chercher, avant de partir pour ce long voyage, dans lequel il devait rencontrer la couronne de Jérusalem, la bénédiction du saint archevêque.

En mémoire de ce fait, et voulant laisser derrière lui des œuvres pieuses pour mériter la protection du Ciel, qu'il implorait, il fonda l'abbaye de Turpenay et le prieuré de Saint-Jean-du-Grès.

Il semble que toutes les généreuses et grandes pensées venaient chercher la participation d'Hildebert. Robert d'Arbrissel fut pendant sa vie en relations intimes avec le saint prélat et trouva en

(1) On sait que la cathédrale de Tours fut brûlée en l'an 1166, que les travaux de reconstruction ne furent commencés qu'en 1170, et que les deux tours ne furent terminées, l'une qu'en 1507, la seconde qu'en 1547. A travers l'œuvre de tous ces siècles, l'œil un peu exercé peut encore saisir les constructions du XIIe siècle, qui, dans certaines parties, forment pour ainsi dire la charpente osseuse du monument.

lui, après sa mort, le défenseur de sa sainteté et le protecteur de son immense et singulière institution.

Le nom d'Hildebert appartient incontestablement à l'histoire de Fontevrault, dont il fut nommé le protecteur par le pape Honorius II et dont il dirigea les premiers développements; il est donc nécessaire, pour bien saisir l'étendue et l'importance de la tâche qui lui fut confiée, de jeter un coup d'œil sur la naissance de cette prodigieuse fondation.

Robert d'Arbrissel, après avoir vécu de longues années en anachorète dans la profondeur des bois, en sortit, sur l'ordre du pape Urbain II, pour prêcher la pénitence. L'ardeur, le talent, la sainteté, la singularité même du prédicateur ne suffisent pas pour expliquer les résultats inouïs obtenus par Robert d'Arbrissel; ce soulèvement des populations doit avoir sa cause dans une disposition particulière des esprits. A l'époque dont nous nous occupons, au commencement du XIIe siècle, tout était spontané, la violence comme le repentir. Encore embarrassées des débris de la barbarie, les populations, pleines de foi, ardentes d'imagination, s'élançaient avec impétuosité vers ce qui répondait aux aspirations indéfinies qui s'agitaient dans leur sein. Le contraste de la durée éphémère de la vie et de l'immensité des destinées futures, présenté d'une

manière saisissante, devait remuer profondément une époque qui débordait pour ainsi dire en dehors de la vie présente. Voilà ce qui explique ces repentirs subits, ces conversions extraordinaires, cet entraînement général qui attirait les foules sur les pas de l'homme de Dieu. Ce ne furent pas seulement les pauvres, les infirmes et les petits qui se précipitèrent à la suite de l'austère prédicateur, mais aussi les puissants, les riches seigneurs, les spoliateurs habitués à abuser de leur force. Une bande de brigands tout entière, son chef en tête, abandonna sa vie aventureuse et coupable pour l'exercice de la pénitence et de la prière (1).

Quel singulier spectacle présente cette foule bigarrée, composée de tous les âges, de tous les sexes, de toutes les conditions, qui n'a de semblable que la soif de la pénitence et l'ardeur de la piété, insouciante des besoins de la vie, soumise et disciplinée ! Les loups, devenus agneaux, se trouvent mélangés aux faibles et aux infirmes et se laissent conduire par les exhortations d'un pauvre anachorète, qui, nouveau Moïse, arrache un peuple choisi à la captivité et le guide vers la terre promise. L'immense effet produit par Robert d'Arbrissel dut froisser bien des habitudes, irriter bien des passions,

(1) Ann. Eccl. Baron., t. XII, p. 118, an 1117.

disons même produire bien des scandales et révolter surtout les esprits défiants et étroits, plaies de tous les temps, qui ne croient à rien de ce qui est grand, parce qu'ils mesurent tout à la hauteur de ce qu'ils pensent et de ce qu'ils peuvent. Les soupçons et les insinuations perfides de ces esprits vulgaires sont arrivés jusqu'à nous. Il était donné à notre Hildebert de les détruire aux yeux de la postérité par l'épitaphe si complétement louangeuse qu'il a composée pour Robert d'Arbrissel. Singulière coïncidence ! Hildebert, au début de sa carrière ecclésiastique, par l'épitaphe de Bérenger, témoigne de la sincérité du retour de ce trop célèbre hérésiarque, et à la fin de sa vie, les éloges sans réserve qu'il donne à Robert d'Arbrissel rendent à cette grande figure son véritable caractère (1) et la pré-

(1) Astrorum cultorque Dei metit astra Deumque
Sunt locus et merces, astra Deusque bono.
Iste bonus meliorque bonis, taceo meliorum
Optimus; ad laudem sufficit esse bonum.
Hujus erat solidare fidem, mentique mederi
Virtuti stimulos addere, spemque reis;
Extirpare scelus, non extirpare scelestos,
Et Christum membris conciliare caput.
Pane famem, potuque sitim non anticipavit,
Sed nec veste gelu, sed non opus requie.
Prandia cum cœna potu non continuavit;
Frena gulæ posuit, non gula frena viro.
Attrivit lorica latus, sitis arida fauces,
Dura fames stomachum, lumina cura vigil.
Indulsit raro requiem sibi, rarius escam;
Pascebat fauces gramine, corda Deo.

sentent aux yeux de la postérité telle qu'elle était réellement, telle que l'ont faite l'admiration de ses contemporains, la reconnaissance de l'Église et l'approbation des pontifes (1).

Robert d'Arbrissel, dans l'entraînement de sa mission, s'occupait peu, il est vrai, des usages, des convenances et surtout des inquiétudes des esprits défiants; négligé dans son costume, inculte dans sa personne, on l'accusa de viser à la singularité. Il n'en était rien; il se laissait seulement entraîner aux élans d'une ardeur tout ascétique.

Certainement, il dut se produire quelques faits

Hic sitiebat aquam, sed majus aqua sitiebat;
Causa sitis geminæ Christus et unda fuit
Legibus est attrita caro dominæ rationis,
Et sapor unus eis, et sapor ille Deus.
Huic Pictavensi Petrum, qui præerat ovili,
Vita parem fecit pectore, mors meritis
Per meritum datur emeritis quod dat recipitque
Gratus utrique Deus, gratus uterque Deo.

Hild. op. p. 1320.

(1) Urbain II déclara Robert d'Arbrissel un grand prédicateur, et Baléric rapporte dans la vie de Robert que le pape disait que le Saint-Esprit lui avait ouvert la bouche. Pascal II, du vivant de Robert, le nomme un homme vénérable, d'une grande piété. Après sa mort, Calixte II le déclare vénérable et digne de souvenir; Honorius II, homme de pieuse mémoire; Lucius II, prêtre d'une religion éprouvée; les légats de Sixte IV, Père digne de n'être jamais oublié. Ces éloges unanimes répondent aux calomnies déposées dans des lettres attribuées à Hildebert, à Marbod et à Geoffory de Vendôme. Si l'on veut être éclairé sur l'origine probable de ces lettres, qui ne sont que des calomnies recueillies par l'hérétique Roscelin, qu'on lise les dissertations du Père de La Mainferme, ainsi que son livre intitulé : *Clypeus nascentis Fontebraldensis ordinis*, t. I, p. 1-196; et *Bolland. Act. sanct.* Febr. XV, t. III, p. 600.

regrettables au milieu de cette foule livrée à elle-même, et Robert sentit le besoin de la fixer et de lui donner une règle destinée à lui tracer ses devoirs dans le présent et à perpétuer dans l'avenir ce magnifique élan vers la vie ascétique. Il s'arrêta donc à Fontevrault, lieu inculte, sauvage, aux confins des trois diocèses de Tours, de Poitiers et d'Angers. Ce fut là qu'il établit le centre de cette institution monastique, qui ne tarda pas à se répandre dans l'Europe entière, où vinrent s'ensevelir tant de grandeurs, où fleurirent tant de vertus. Fontevrault ! ce nom évoque tout le moyen âge, qui apparaît avec sa foi vive, sa piété tendre, son esprit de renoncement, son respect, sa forte hiérarchie et avec le sentiment chrétien de l'égalité.

Les institutions données à Fontevrault par Robert d'Arbrissel paraissent être, au premier coup d'œil, aussi singulières que sa vie; mais, quand on les approfondit, quand on va jusqu'aux bases, on voit qu'elles sont établies sur les traditions les plus pieuses et sur les idées les plus élevées.

Robert d'Arbrissel prend pour point de départ ces paroles divines, tombées du haut de la croix comme un dernier testament : *Femme, voilà votre Fils.* Puis, ajoute l'Évangéliste, il dit au disciple : *Voilà votre Mère. Et, depuis ce moment, le disciple la recueillit dans sa maison.*

Ces liens nouveaux formés par une volonté divine, la touchante soumission, la vénération de saint Jean pour la Mère de Dieu, voilà l'exemple que Robert d'Arbrissel offre à ses disciples, voilà où il puise dans le passé l'enseignement de la perfection monastique, voilà ce qui lui donne la pensée de confier à la femme le pouvoir et le gouvernement. La participation de la Mère de Dieu à l'acte de la Rédemption a été le point de départ de la réhabilitation de la femme. On sait combien, dans l'antiquité, la femme était peu considérée : soumise à la volonté et aux caprices de l'homme, elle n'avait sa place marquée ni dans la société, ni dans la famille. On peut dire que les qualités de la femme ont manqué aux sociétés anciennes. Le christianisme, en lui rendant sa légitime influence, a doté les sociétés modernes des trésors d'abnégation, d'élévation et de délicatesse renfermés dans l'âme de la femme et a déposé dans leur sein le plus puissant ferment de civilisation. La force ne règne plus, comme dans l'antiquité, d'une manière absolue; avec elle disparaît le règne de l'égoïsme et naît l'idée du droit et de la justice. Robert d'Arbrissel, en confiant le gouvernement aux faibles mains d'une femme, élevait le principe de l'autorité au-dessus de la puissance humaine et consacrait d'une manière saisissante le triomphe

du droit sur la force. Et cet enseignement était donné dans les premières années du XIIe siècle, au début de la chevalerie, c'est-à-dire au moment où le règne de la femme, par la vertu et le dévouement, allait transfigurer ces guerriers barbares et en faire des chevaliers chrétiens.

La pensée de Robert d'Arbrissel était tout à la fois profonde et étendue : elle expliquait le passé et devançait le présent. Aussi voulut-il lui-même présider à sa mise en pratique.

Lorsqu'il se vit arrivé au terme de sa laborieuse carrière, il réunit autour de lui plusieurs évêques, plusieurs abbés, plusieurs personnes connues par leur piété, et, devant eux, il choisit pour première abbesse de Fontevrault Pétronille de Chemillé; et, pour donner l'exemple du respect, il se soumit lui-même à son autorité.

Le choix de Robert s'était porté de préférence sur une veuve ; l'immense tâche qui incombait à la première abbesse ne pouvait être confiée à l'inexpérience d'une jeune religieuse. Pétronille de Chemillé, de la grande maison de Craon, avait été jetée dans le monastère par le malheur; elle y apportait, avec une solide piété, la connaissance du monde, une volonté ferme, une grande droiture unie à cette finesse naturelle à la femme et développée chez Pétronille par l'expérience.

La papauté suivait d'un œil attentif ce qui se passait à Fontevrault. Honorius II, pénétré de l'importance de cet établissement nouveau, de l'influence qui lui était réservée, des sentiments et des besoins auxquels il répondait, céda avec empressement aux instances de l'abbesse et des moines et mit le monastère sous le patronage d'Hildebert.

Pétronille avait été à même d'apprécier les lumières, la sagesse et la douce fermeté de l'archevêque de Tours, dans la manière dont il termina le différend délicat qui s'était élevé entre l'évêque de Poitiers et l'abbaye de Fontevrault, au sujet des dîmes de Candes ; à ce différend se joignait une question de délimitation entre les diocèses de Tours et de Poitiers (1). La querelle menaçait de s'animer. Hildebert la domina avec le calme et la supériorité d'un homme rompu aux affaires ; et, pour la terminer d'une manière définitive, il eut recours à l'intervention du légat du pape ; appuyé sur cette autorité, il amena une solution prompte et définitive, ce qui n'était pas facile à une époque où les droits étaient souvent mal définis et les juridictions mal limitées. Les donations d'immeubles et de droits féodaux qui arrivaient de tous côtés à l'établissement nouveau eussent été un interminable sujet de

(1) Op. Joan. Maan, p. 109.

conflits et de réclamations, si les intérêts de Fontevrault n'avaient pas été protégés par une autorité capable d'imposer le respect et la retenue aux prétentions injustes, et si l'arbitrage de l'archevêque n'avait pas eu la sanction d'une science parfaite des droits et des coutumes du temps.

La protection d'Hildebert sur Fontevrault ne fut pas resserrée dans les limites des diocèses voisins de l'abbaye, elle s'étendit au dehors, partout où se fondait un nouveau monastère ; il mit au service de cette grande œuvre son activité, son autorité et ses puissantes relations. On voit dans sa correspondance avec quelle chaleur il recommande à Henri Ier, roi d'Angleterre, un monastère naissant, et le prie d'accueillir avec bonté l'abbesse, qui se présentera à lui pour réclamer sa royale protection et avoir recours à sa munificence (1).

(1) Nous croyons devoir reproduire ici cette lettre d'Hildebert à Henri Ier, parce que dans sa brièveté elle témoigne tout à la fois et de l'affection profonde d'Hildebert pour Henri Ier, que nous avons eu occasion de signaler, et de sa sollicitude pour tout ce qui touchait aux intérêts de Fontevrault.

—

Suo benefactori et domino. Quantum liberalitati vestræ sumus obnoxii, quantasve beneficiis vestris debeamus gratias, nec explicare lingua sufficimus, nec opere promereri. In quantum nobis tamen desuper datum est, æque pro vestra incolumitate et salute orationes Deo multiplicabimus, quemadmodum et pro nobis. Quia vero fortassis (quod sine lacrymis dicere non possumus) faciem vestram ulterius visuri non sumus, quod ad salutem vestram pertinet vestræ providentiæ duximus suggerendum. Est obedientia quædam in terra vestra, ubi sanctimo-

La recommandation d'Hildebert à son royal ami ne fut pas inutile. Henri Ier fit à Fontevrault des donations d'une telle importance, que l'archevêque de Tours crut devoir écrire au pape Honorius pour le prier de confirmer ces donations par l'autorité du siége apostolique et de les consacrer par l'empreinte de son sceau (1).

Hildebert ne se contenta pas de protéger les intérêts matériels de Fontevrault, de résoudre les conflits résultant des donations nombreuses faites par les princes et les particuliers à la nouvelle fondation, de favoriser au dehors son expansion : il s'occupa surtout de sa direction morale et de l'application pratique et éclairée des vues du fondateur, et il lui revient une grande part dans la création de cette œuvre immense; on peut le constater sans di-

niales boni testimonii et probati, Domino servire noscuntur. Unde et vestram rogamus sublimitatem, quatenus pro salute animæ vestræ parentumque vestrorum obedientiam illam tenere dignemini. Præfati quoque loci abbatissam, quæ sibi nomem bonum religione et vita promeruit, et pro tuitione memoratæ obedientiæ fatigatam usque ad vos, exaudire velitis. Christum in illa, sicut credimus, suscepturi. Denique transfretaturum vos audivimus, et a nobis longe recessurum. Sed hoc certum habeatis; quod aquæ multæ non poterunt extinguere charitatem qua vos amplectimur, qua Dominum deprecamur ut Angelus pacis iter vestrum comitetur. — Ven. Hild., Epist. lib. III, Epist. xx, p. 184.

(1) . . . . . Henricus monasterio de Fonte-Ebraldi quamdam in Anglia providit eleemosynam pro remissione peccatorum suorum eidem loco singulis annis in perpetuam exsolvendam. Quam profecto eleemosynam auctoritate sedis apostolicæ confirmari, vestroque muniri sigillo precibus multiplicatis imploramus. — Vid. Hild., Epist., lib. II, epist. XLII, p. 148.

minuer en rien le mérite de Robert d'Arbrissel. A lui seul appartient l'idée de confier le gouvernement d'une institution d'une grandeur sans exemple, qui doit renfermer des femmes, des vieillards, des moines, des religieuses, aux mains d'une faible femme, et de jeter ainsi un défit à la force, au milieu d'un siècle de violence. Mais plus l'idée était vaste et singulière, plus elle était d'une application difficile, et, il faut le dire, elle ne commençait pas, comme la plupart des choses de ce monde, par un timide essai : c'était par milliers qui se comptaient déjà, du vivant de Robert, les habitants de Fontevrault; c'était partout que s'établissaient de nouvelles abbayes, et de toutes parts on venait se placer sous le doux et saint gouvernement des abbesses de Fontevrault. Non-seulement il fallait gouverner, mais aussi il fallait diriger ces fondations, et il est permis de penser que le patronage d'Hildebert, demandé par Pétronille avec instance, lui donna le moyen de se trouver à la hauteur de cette tâche immense.

Personne n'était plus à même que l'archevêque de Tours de poser les premières assises de cette grande œuvre : il en avait pénétré les intentions profondes; il savait sur quelle divine tradition elle s'appuyait dans le passé, et à quel besoin elle répondait dans le présent et dans l'avenir. Les cor-

respondances d'Hildebert avec de pieuses princesses et de saintes religieuses nous ont montré en quelle estime il avait les qualités et les vertus de la femme chrétienne. Il y a, dans la forme tout à la fois respectueuse, douce et sévère de cette correspondance, comme un premier parfum émané des plus hauts sommets de la chevalerie.

Il appartenait à la main qui avait tracé les admirables instructions adressées à la comtesse Adèle de Blois sur les devoirs du gouvernement (1), à la main qui avait écrit et les consolations adressées à la reine Mathilde d'Angleterre (2) et tant de pieux conseils envoyés à de saintes recluses (3), d'indiquer les devoirs de cette grande charge d'abbesse de Fontevrault, que l'élection rendit, tout de suite après la mort de sa première abbesse, comme un apanage de maisons souveraines : c'est Mathilde, fille du comte d'Anjou; c'est la fille du roi Henri Ier d'Angleterre, la fille du comte de Flandre, la veuve du duc de Bourgogne; c'est Aloyse, fille de Louis le Jeune, roi de France; c'est Élisabeth, sœur du roi Philippe de Valois; c'est Marie de Bretagne, petite-fille du duc de Bre-

(1) Ven. Hild., epist., lib. I, epist. III, p. 5.
(2) Ven. Hild., epist., lib. I, epist. VI, p. 16.
(3) Ven. Hild., epist., lib. I, epist. XII, p. 44, lib. I, epist. XXI, etc.

tagne, et tant d'autres qui pendant plus de six siècles se passent successivement la crosse d'abbesse de Fontevrault et tiennent avec fermeté et prudence les rênes de cet immense gouvernement.

Hildebert, bien avant d'être archevêque de Tours, eut avec Fontevrault de fréquents rapports; il connut et visita souvent Robert d'Arbrissel (1). Les éloges qu'il lui adresse ne sont donc pas hasardés, et ils ont une toute autre autorité que des lettres d'une origine incertaine, dont les assertions se trouvent être en contradiction avec les faits et avec les témoignages les plus respectables (2).

Au milieu des vicissitudes qui signalèrent l'épiscopat d'Hildebert au Mans et que nous avons racontées, ce saint évêque ne négligeait pas la direction des âmes qui s'étaient confiées à lui; il encourageait et soutenait par ses lettres les religieuses qui s'étaient engagées dans la rude voie de la pénitence; il les exhortait à la persévérance et leur signalait les écueils et les difficultés qu'elles pouvaient encore rencontrer. Parmi ces religieuses, il en est une qui, certainement, avait attiré d'une manière particulière l'intérêt et la sollicitude d'Hilde-

(1) Dom Beaugendre. Voir Hild. vita, p. 30.
(2) Voir la note de la page 333.

bert : c'est Mathilde, belle-fille du roi Henri Ier d'Angleterre, veuve du prince Guillaume, qui avait péri dans l'affreux naufrage de la *Blanche-Nef*. Cette infortunée princesse, mariée avant l'âge nubile, après la terrible catastrophe qui lui avait si inopinément enlevé son jeune mari, était venue abriter à Fontevrault son malheur et son extrême jeunesse. Là, sous la direction de l'évêque du Mans, ami de son père et consolateur de sa famille, elle pratiquait les vertus du cloître et acquérait les qualités viriles qui, plus tard, la firent placer à la tête du monastère (1). C'est à elle qu'Hildebert écrit cette charmante lettre adressée à une jeune religieuse, terminée par ces paroles, qui indiquent combien l'évêque du Mans était connu des religieuses : *Saluez de notre part vos filles et vos sœurs* (2).

Robert d'Arbrissel était mort depuis neuf ans, lorsqu'Hildebert arriva à Tours; tout attirait l'archevêque à Fontevrault, et l'intérêt qu'il portait à cette immense fondation, et l'appui qu'il se plaisait à lui donner, et la direction des religieuses avec lesquelles il était en correspondance. Lorsqu'il fut investi par le pape Honorius II de la mission spé-

(1) Elle mourut en 1150, abbesse de Fontevrault.

(2) Voir la note à la suite de cette lettre dans dom Beaugendre, p. 44, lib. I. epist. XIII.

ciale de protéger et de défendre Fontevrault, on peut dire que rien ne fut changé dans des habitudes déjà anciennes et que cette consécration ne fit que donner une autorité régulière à son intervention.

Le monastère conserva toujours le souvenir d'Hildebert; plus de quarante lettres ou diplômes, adressés ou écrits de la main d'Hildebert, étaient conservés pieusement dans les archives de Fontevrault, comme des titres glorieux et comme des assises de la fondation de l'abbaye (1).

C'est ainsi que le grand archevêque de Tours se trouva associé de la manière la plus directe et la plus intime à la plus extraordinaire fondation du moyen âge, à la fondation de Fontevrault.

La sainte ardeur avec laquelle l'archevêque de Tours exerçait la charge de protecteur de Fontevrault ne lui faisait pas négliger le gouvernement de son diocèse ni les intérêts des grandes institutions qui s'y trouvaient renfermées; la plus illustre, sans contredit, des fondations que le passé avait léguées au diocèse de Tours, était le chapitre de Saint-Martin, et comme il était dans la destinée d'Hildebert d'avoir à intervenir dans toutes les grandes institutions qui l'environnaient, soit pour

(1) Dom Beaugendre, ven. Hild. à la page 30.

les fonder, soit pour les défendre, il eut à protéger le chapitre de Saint-Martin et à présenter sa défense au pape Honorius II.

Le monastère de Saint-Martin datait de la grande cérémonie des funérailles du saint; sur les deux mille moines qui y assistèrent, on en retint deux cents pour prier Dieu jour et nuit sur le tombeau. Saint Brice, successeur de saint Martin, bâtit un monastère et une église sur le tombeau. Le premier abbé régulier qui gouverna le monastère de Saint-Martin fut l'abbé Léon, en 520. Dès le VIIe siècle, l'an 650, l'abbé de Saint-Martin obtint de Chrotbert, évêque de Tours, le privilége de l'exemption du monastère de Saint-Martin de la juridiction épiscopale. Adrien Ier, en 781, accorda aux moines de Saint-Benoît, de Saint-Martin, le privilége de nommer un évêque qui puisse instruire le peuple. Et lorsque l'évêque de ce saint lieu, dit le pape Adrien, sera décédé, que celui qui sera élu par l'abbé et la communauté soit consacré sans difficulté par les évêques voisins; qu'il observe les saints canons dans toute sa conduite, et qu'il ne fasse rien sans le consentement de l'abbé. Ce privilége immense et singulier, qui mettait sous la main de l'abbé de Saint-Martin l'autorité épiscopale, fut confirmé plusieurs fois par les papes; il était accepté avec défiance et regret par les arche-

vêques de Tours, qui pouvaient y voir une autorité rivale, surtout lorsque les abbés de Saint-Martin, devenus séculiers dans le IXe siècle, disposèrent selon leur caprice des places des chanoines qui avaient remplacé les moines de Saint-Benoît. Les abbés séculiers, nommés par le roi, étaient généralement pris dans sa famille, jusqu'au jour où Hugues Capet, succédant à son père Hugues le Grand comme abbé de Saint-Martin, réunit la qualité d'abbé de Saint-Martin à la couronne de France. Cette puissance énorme, qui disposait de la faculté de nommer un évêque pour les seuls besoins du monastère, devait nécessairement gêner les archevêques de Tours. Un conflit sérieux s'éleva, dans les dernières années du Xe siècle, entre Othon, abbé de Saint-Martin, et Archambault de Sully, archevêque de Tours, qui, invoquant les transformations subies dans le monastère de Saint-Martin, prétendait que les conditions n'étaient plus les mêmes; que le privilége de nommer un évêque avait été concédé aux moines de Saint-Benoît et non aux chanoines.

Le pape dut intervenir dans la querelle; l'abbé Othon obtint de Grégoire V une bulle qui permit à l'abbé et à la communauté d'élire un évêque, comme par le passé. Ce qui prouve à quel point les chanoines de Saint-Martin étaient jaloux de leur

indépendance vis-à-vis de l'archevêque de Tours et combien ils craignaient d'y voir porter la moindre atteinte, c'est qu'ils avaient obtenu et qu'ils maintenaient le privilége de n'être obligés de recevoir l'archevêque de Tours dans l'abbaye qu'une seule fois pendant sa vie. Ce soin particulier que la papauté eut d'enlever les monastères à la juridiction des évêques avait, à une époque agitée par la querelle des investitures, une puissante raison d'être : elle fut le salut de ces grands centres de lumière et de piété.

Le coup d'œil rapide sur les priviléges de l'abbaye de Saint-Martin et sur les rapports qui avaient existé entre les abbés et les archevêques de Tours était utile pour saisir toute la signification et tout le mérite de l'intervention d'Hildebert en faveur des chanoines de Saint-Martin. Confiants dans des priviléges consacrés par le temps, avaient-ils fait acte de trop d'indépendance, ou bien avaient-ils dépassé les limites d'une légitime défense de ces priviléges? Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils avaient froissé le pape Honorius, et qu'Hildebert crut devoir écrire au pape pour les excuser et pour rappeler leurs priviléges, qui ne pouvaient être contestés.

« Ce n'est pas, dit-il, par de petits priviléges que « les pontifes romains ont prouvé leur munifi-

« cence pour l'Église de Saint-Martin, et de quelle « sollicitude ils ont entouré son immense liberté. « Les chanoines de cette Église, en toute révé- « rence, se sont efforcés de défendre ces privilé- « ges; peut-être se sont-ils laissés entraîner, et, « voulant sauver leur dignité, ils auront porté at- « teinte à celle d'autrui. Très-Saint-Père, je n'ex- « cuse pas, je ne justifie pas, je ne diminue pas « leur faute; la plus légère erreur est coupable si « elle a offensé Rome. Je dis généralement que la « charité nous commande d'invoquer le pardon, « quand notre frère s'est laissé aller à la faute. La « charité nous pousse à frapper à la porte de la « miséricorde et à intercéder pour ses frères près « de Pierre, à revenir près de lui soixante et dix- « sept fois sept fois, si soixante et dix-sept fois sept « fois il lui est fait offense. Comme l'attestent les « chanoines, ils n'ont rien fait qui porte atteinte à « votre dignité apostolique, rien fait que n'autori- « sent leurs priviléges. Si, par l'autorité de ceux qui « leur ont conféré ces priviléges, si, par la succes- « sion des temps, ils ont obtenu la stabilité, nous « conjurons la mère de ne pas refuser à sa fille « une grâce qui lui assure le repos. Ni la liberté « concédée au confesseur ne diminue la dignité de « l'apôtre, de même nous ne devons pas chercher « à froisser Pierre en nous efforçant de vénérer

« Martin. Si vraiment leurs priviléges les protégent, « que le Père épargne ses enfants et pardonne par « indulgence ce qui est arrivé par ignorance. Que « le Seigneur nous conserve Votre Sainteté! que « vos prières nous ouvrent la voie afin que, par « une heureuse arrivée, nous méritions d'être pré- « sentés aux seuils des apôtres (1)! »

Nous n'avons pu résister à la tentation de traduire cette lettre, qui témoigne un tact si grand et dans laquelle l'indépendance du langage se trouve réunie au plus profond respect dans une si parfaite mesure. L'archevêque savait que le Saint-Père

(1) Non paucis declaratur privilegiis, quantum ecclesiæ Beati Martini. Romani detulerunt Pontifices, quantamque providerint libertatem. Quam dum præfatæ ecclesiæ canonici, salva reverentia vestra, tueri niterentur, fortassis prolapsi sunt, suamque dignitatem quærentes obtinere, derogaverunt alienæ. Eorum transgressionem, sanctissime pater, non purgo, non excuso, non minuo, quibus vel levis error ad judicium cedit, si Romam offendit. Cæterum generaliter ex charitate debemus, ut supplicemus ad veniam, si frater declinat ad culpam. Charitas igitur nos compulit ad ostium pulsare misericordiæ, atque pro fratribus interpellare apud Petrum. Cui septuagies septies dimittere præcipitur, si toties in eum delinquatur. Sicut autem prædicti testantur canonici, nihil adversus apostolicam præsumptum est Majestatem; nihil quod authenticis non purgetur privilegiis. Quæ si vel auctoritate conferentium, vel processu temporis stabilitatem meruerunt, rogamus ne mater filiæ subtrahat gratiam, quam contulit ad quietem. Neque enim dignitatem minuit apostoli libertas impensa confessori; nec nos ita Martinum venerari quærimus ut Petrum conculcemus. Si vero prædicta minus se defendunt privilegia, parcat filiis pater et indulgeat ex misericordia quod admissum est ex ignorantia. Conservet nobis Dominus sanctitatem vestram, et præparent nobis orationes vestræ viam qua prospero eventu liminibus apostolorum præsentari mereamur. Ven. Hild., lib. II, Epist. XXXII, p. 134.

était irrité; il était difficile, dans ces conditions-là, de présenter une justification, et surtout de faire valoir des priviléges qui s'étaient affirmés d'une manière trop brusque, sans risquer de raviver une blessure récente; tous ces écueils, toutes ces difficultés, Hildebert les évite; il trouve moyen, sans donner le moindre ombrage à l'autorité, d'établir l'importance et l'ancienneté des priviléges accordés à Saint-Martin. Il fait même comprendre que l'existence incontestée de ces priviléges justifie les chanoines, ou tout au moins il attire l'attention du Saint-Père sur cette réflexion.

L'élévation, l'habileté, la délicatesse de pensée ne sont pas les seuls mérites que cette lettre renferme. Le fait lui-même d'avoir pris la défense du chapitre de Saint-Martin témoigne à quel point Hildebert était supérieur à toute mesquine rivalité. Les grands esprits aiment les grandes choses; la jalousie est une passion qui n'atteint que les âmes étroites et vulgaires. Si nous avons vu Hildebert s'efforcer de détruire les prétentions des évêques de Dol à la suprématie métropolitaine et de faire cesser, à la mort de Bodery, une situation dangereuse et mal définie, c'est que la juridiction de son diocèse ne devait pas rester douteuse; c'est que l'intérêt de son Église était engagé ainsi que la dignité de son ministère; c'est qu'il importait de

faire cesser une usurpation, source de fâcheux conflits. Ici, il s'agit d'une institution antique, solidement établie, agrandie de siècle en siècle par les plus beaux priviléges : Hildebert se plaît à la présenter telle aux yeux de la papauté, sans avoir aucune pensée de rivalité, sans s'occuper de la position épiscopale siégeant à côté de lui, parce qu'elle est régulièrement établie; sans même porter ses regards sur les anciennes querelles qui ont pu exister entre les archevêques de Tours, les abbés ou les doyens de Saint-Martin.

Cette noble défense des chanoines de Saint-Martin, tout en faisant ressortir l'élévation des sentiments d'Hildebert, honore aussi une époque au milieu de laquelle les droits acquis étaient défendus avec tant de délicatesse, de dévouement et d'éloquence. Au milieu de tous ces travaux, Hildebert était arrivé à un âge fort avancé; si son âme et son intelligence étaient restées dans toute leur vigueur, il n'en était pas de même de son corps : il avait fléchi sous le poids des fatigues de ses longs voyages, de l'exil, de la prison, des inquiétudes. Dès l'année 1129, nous voyons que sa santé était sérieusement atteinte, et s'il conjure le pape Honorius de ne pas aggraver les douleurs de son corps par les inquiétudes de l'esprit, c'est que le saint archevêque sentait qu'il avait besoin de toutes ses

forces morales pour accomplir tous les devoirs de sa charge et pour résister aux défaillances de l'âge et de la maladie. Jusqu'à la fin de sa glorieuse carrière, l'énergie de la volonté le soutint, et ce fut au milieu de ses fonctions épiscopales que la mort vint le chercher. Nous croyons que ce fut le 18 décembre de l'année 1134 que le grand archevêque de Tours, le vénérable Hildebert, rendit son âme à Dieu, dans sa soixante-dix-septième année. Il fut inhumé à droite de l'autel de l'église Saint-Gatien (1).

Hildebert était né en 1057; il fut élu évêque du Mans en 1097 et archevêque de Tours en 1125. Il

(1) Les auteurs varient sur l'époque de la mort d'Hildebert. Dom Robert, dans *Gallia Christiana*, la fixe à l'année 1136, Jean Maan et Mabillon à l'année 1132. Dom Beaugendre l'établit d'une manière plus certaine : il prouve par deux chartres qu'elle n'a pu être ni en 1132 ni en 1136.

La première de ces chartres est un acte de donation d'une terre de Balac, extrait des archives de l'abbaye de Rothon; cet acte, fort curieux dans le fond et dans la forme, est daté de l'année 1133 et se trouve signé par l'archevêque Hildebert.

La seconde chartre, extraite des archives de l'église de Nantes, est un acte de restitution de différentes églises à l'église de Nantes, par Conan, duc de Bretagne; il est daté de l'année 1135 et signé par Hugon, archevêque de Tours, qui fut le successeur d'Hildebert. — Hugon, ayant vu son élection contestée, ne put prendre immédiatement possession du siége de Tours; il y avait donc déjà quelques mois qu'Hildebert était mort lorsqu'il signa cet acte comme archevêque de Tours.

La première de ces chartres établit qu'Hildebert vivait encore en 1133; la seconde, que son successeur était en paisible possession du siége de Tours en 1135. — C'est ce qui a déterminé dom Beaugendre à fixer sa mort à l'année 1134, et nous nous rallions complétement à cet avis, appuyé, il nous semble, sur des preuves positives.

avait donc été vingt-huit ans évêque du Mans et huit ans et quelques mois archevêque de Tours.

Si l'on considère la vie d'Hildebert dans son ensemble, elle apparaît comme une voie lumineuse qui va en grandissant et qui éclaire les hommes et les choses de son époque. Cet éclat qui environne ses derniers jours, le saint archevêque ne l'avait pas recherché; il eût préféré, nous avons eu occasion de le signaler, les douceurs ignorées de la vie contemplative. Mais comment rester dans l'ombre quand sa réputation comme poëte, comme orateur, comme philosophe, comme écrivain était partout répandue, quand les persécutions qu'il avait subies et la constance qu'il avait témoignée avaient attiré l'attention générale, quand enfin les relations les plus étroites de l'intelligence et du cœur s'étaient naturellement établies entre lui et tous les hommes illustres du temps. En parcourant sa longue et glorieuse carrière, on rencontre presque toutes les grandes figures de la fin du XIe siècle et du commencement du XIIe. C'est saint Hugues, abbé de Cluny, c'est Philippe de Champeaux, saint Anselme, saint Yves de Chartres, Geoffroy de Vendôme, Marbod de Rennes; ce sont les souverains de France et d'Angleterre, le comte Hélie du Maine, Foulques d'Anjou, les papes Urbain, Pascal, Gélase, Calixte, Honorius et Innocent II, qui tous lui

donnent des témoignages de respect et de confiance. Ce sont toutes ces souveraines qu'il dirige dans la voie de la plus austère vertu avec tant de tact et de grâce !

Enfin l'incomparable saint Bernard semble, au déclin des jours du grand archevêque, par ses témoignages d'admiration, dicter le jugement de la postérité.

Parmi tous ces grands hommes qui honorent leur temps, Hildebert a une place à part : il est la personnification de la résistance à l'invasion du pouvoir temporel dans le domaine spirituel de l'Église, et cela parce que sa vie tout entière se passa dans la lutte, soit qu'il résistât aux prétentions impérieuses et aveugles du roi Guillaume le Roux, soit qu'il préférât rester de longues années en prison plutôt que de justifier par une rançon une abominable trahison, soit enfin qu'il maintînt avec respect contre le roi Louis le Gros, son droit de nommer les dignitaires de son Eglise. Cependant, et nous avons eu souvent l'occasion de le faire ressortir, Hildebert était naturellement doux et pacifique ; il n'appartenait en rien à ces caractères bouillants, faits pour le combat et qui aiment l'obstacle pour avoir la satisfaction de le renverser.

Évêque avant tout, il s'avançait avec la confiance du droit dans la ligne de conduite que son minis-

tère et sa conscience lui avaient tracée; rien ne pouvait le faire dévier ou reculer. S'il eût vécu à une autre époque, sa vie se fût écoulée calme et douce, partagée entre les soins de l'administration de son diocèse, la méditation et l'étude. Il fut nommé évêque au milieu de la crise décisive soulevée par Grégoire VII pour rendre à l'Église toute son indépendance spirituelle.

Qu'on ne s'y trompe pas, Grégoire VII, en affranchissant l'Église des liens féodaux, en épurant les mœurs du clergé pour lui rendre en même temps que sa dignité son autorité spirituelle, a délivré la conscience humaine de la plus honteuse oppression. Hildebert a été le pontife accompli, tel que l'avait voulu Grégoire VII, pieux, chaste, instruit, dévoué, inflexible sur tout ce qui touchait aux prérogatives spirituelles de son ministère; pendant sa vie entière, il combattit le même combat que le grand pape; il eut le même but et les mêmes désirs, les rôles seuls furent différents: Grégoire VII dut, pour sauver l'Église, prendre l'offensive, attaquer les prétentions de la féodalité et la faire reculer; Hildebert, comme évêque, se tint sur la défensive et se contenta de résister. Persécuté, exilé ou prisonnier, il disait avec le calme et la profondeur qui le caractérisent: *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*. Ces simples paroles résument

toute la vie d'Hildebert ; elles révèlent aussi l'importance des intérêts mêlés dans cette lutte engagée si vivement à son époque entre le pouvoir temporel et l'Église : il s'agissait ni plus ni moins que d'attribuer à Dieu ou à l'homme le pouvoir spirituel.

Dans les sociétés qui reconnaissent la divinité de l'Évangile, le pouvoir suprême se trouve lui-même soumis à une loi supérieure : cette digue devient naturellement insupportable à la passion humaine ; aussi toutes les fois que le pouvoir temporel veut sortir des voies raisonnables, s'affranchir des devoirs imposés aux souverains par la religion, en un mot entrer dans la voie du despotisme, toujours il attaque l'Église, et, il faut le reconnaître, en cela le pouvoir despotique est dans la logique de ses intentions, l'Église étant une autorité morale reconnue, respectée, protectrice de tous les droits et de toutes les légitimes libertés. Voilà ce que savait Hildebert ; voilà pourquoi il s'opposa sans passion, mais avec une indomptable énergie, aux prétentions illégitimes des souverains ; voilà ce qui le rend un des plus glorieux champions de l'Église et un protecteur de l'indépendance de la conscience humaine, à laquelle il a voulu maintenir le droit d'obéir à Dieu avant tout. Il apporta au service de cette grande cause tout l'ascendant que lui avait acquis sa réputation de science et de vertu. C'est par ses actes plus que par

ses paroles et ses écrits qu'il la soutint. Il sut résister, souffrir et attendre, ces trois choses que commandent le courage, la persévérance et la foi, et qui finissent toujours par user la persécution. On voit, pendant tout le cours de sa longue carrière, Hildebert abandonner sans hésitation les hauteurs de la contemplation pour venir accomplir tous les devoirs de son ministère d'évêque ; ce sacrifice constant de ses goûts et de ses préférences donne à sa vie une admirable unité.

L'homme en général est inégal, *ondoyant* (1), et cela parce qu'il est soumis à l'inconstance de ses dispositions physiques et morales, parce qu'il hésite, succombe et se relève ; l'unité parfaite de la vie n'est autre que la victoire constante de la volonté sur toutes les faiblesses naturelles : cette victoire constante n'est jamais obtenue que par la sainteté.

Hildebert fut un saint, et, si nous n'avons pas joint ce glorieux titre à son nom, nous dirons, avec dom Beaugendre, que nous aurions pu le faire sans être accusé de témérité ou de nouveauté, puisque la plupart des auteurs, et l'illustre Baronius lui-même, le nomment saint, et qu'il figure comme tel dans plusieurs martyrologes. Mais, ajoute le con-

(1) Montaigne.

sciencieux éditeur de ses œuvres : « Malgré notre propension à lui restituer un honneur qui lui est dû et qui lui a été jadis attribué, nous avons suivi l'opinion d'hommes éminents par la science et la piété, qui remarquent qu'aucune fête ni aucun office n'a été publiquement institué en son honneur dans les diocèses du Mans et de Tours, qu'il a gouvernés, et nous devons à la sincérité de notre respect pour sa mémoire de nous abstenir, jusqu'au jour où l'Église, à qui seule il appartient de couronner les fidèles de ce titre, le concède à ce très-pieux prélat illustré par des miracles (1). »

Sous le nom de vénérable, Hildebert apparaît comme une des plus majestueuses figures d'un temps qui eut de la grandeur parce qu'il eut de la foi.

(1) Dom Beaugendre, venerab. Hildeb. vita, p. 35. Joan Maan.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

PRÉFACE..... v

INTRODUCTION..... ix

CHAPITRE PREMIER. — Lavardin; naissance d'Hildebert; position sociale de sa famille. — Hildebert a-t-il été moine? a-t-il été disciple de Bérenger? — Vie et schisme de Bérenger. — Hildebert est fait scolastique, son enseignement; il est fait archidiacre; il est acclamé évêque..... 1

CHAPITRE II. — Gravité de l'élection d'Hildebert. — Ancienne forme de l'élection des évêques en Occident. — Querelle des investitures. — Attitude de Guillaume le Conquérant pendant la lutte des investitures. — Gillaume le Roux. — Le comte Hélie du Maine. — Opposition des chanoines du Mans contre l'élection d'Hildebert. — Ils l'accusent d'immoralité près d'Yves, évêque de Chartres. — Lettre d'Yves de Chartres; son authenticité douteuse. — Le comte Hélie, après avoir contesté l'élection d'Hildebert, la reconnaît. — Sacre d'Hildebert comme évêque du Mans. — Fureur du roi Guillaume le Roux. — Il envahit le comté du Maine. — Portraits d'Hélie du Maine et de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre..... 29

CHAPITRE III. — Manière dont Hildebert comprend, après sa promotion, les devoirs épiscopaux; habitudes de sa vie. — Son goût pour la contemplation. — Son administration. — Son enseignement; ses discours synodaux. — Ses lettres. — Hildebert engage saint Anselme à consigner dans un traité dogmatique le discours qu'il prononça au concile de Bari. — Lettre d'Hildebert à saint Anselme. — Il obtient de Guillaume de Champeaux de continuer l'enseignement public. —

Pages.

Sa lettre à Guillaume de Champeaux. — Philosophie morale d'Hildebert. — Sa lettre à Foulques le jeune, comte d'Anjou. — Sa lettre à Mathilde, reine d'Angleterre..... 61

CHAPITRE IV. — Guerre entre Guillaume le Roux et Hélie du Maine. — Robert de Bellême, comte d'Alençon; Hélie est fait prisonnier. — Il est livré au roi d'Angleterre. — Foulques le Réchin, comte d'Anjou, s'empare du Mans. — Hildebert traite de la paix. — Hélie est mis en liberté. — Il offre ses services au roi d'Angleterre, qui les refuse. — Il fait les préparatifs d'une nouvelle guerre. — Siége du Mans par Hélie. — Il est obligé de le lever. — Quelques chanoines accusent Hildebert d'avoir contribué au soulèvement des Manceaux. — Révolte de ces chanoines. — Guillaume le Roux ordonne à Hildebert d'abattre les tours de Saint-Julien. — Hildebert s'y refuse. — Il est emmené en Angleterre à la suite de Guillaume. — Il éprouve une terrible tempête. — Il revient dans son diocèse. — Tableau de l'Angleterre par Hildebert. — Il est persécuté par Guillaume. — Lettre d'Yves de Chartres à Hildebert. — Mort de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre... 87

CHAPITRE V. — Henri Ier. — Reddition du Mans à Hélie. — Voyage d'Hildebert à Rome et en Sicile. — Retour d'Hildebert. — L'hérétique Henri. — Hildebert le chasse du Mans.. 121

CHAPITRE VI. — Hildebert et Henri Ier ont dû se connaître en Angleterre. — Cause des vifs sentiments de reconnaissance d'Hildebert pour Henri. — Rapports d'Hildebert avec la famille de Henri Ier, avec la reine Mathilde, avec la comtesse de Blois, avec la reine Adèle, avec l'impératrice Mathilde. — Caractère de Henri Ier. — Abstention complète d'Hildebert dans la lutte de saint Anselme avec Henri au sujet des investitures. — Robert, duc de Normandie. — Guerre entre Henri et Robert. — Captivité de Robert. — Silence regrettable d'Hildebert. — Sa lettre à Henri au sujet de la perte de la *Blanche-Nef*..... 143

CHAPITRE VII. — Mort du comte Hélie du Maine. — Legs et donations faits par lui à l'église et au chapitre du Mans. — Epitaphe d'Hélie, composée par Hildebert. — Guerre contre Foulques d'Anjou et Henri Ier, roi d'Angleterre, au sujet de la suzeraineté du comté du Maine. — Hildebert prisonnier. — Yves de Chartres demande sa délivrance. — Lettre d'Hildebert adressée aux évêques, aux clercs et aux fidèles. — Sa lettre adressée à Serlon, évêque de Séez..... 175

Pages.

CHAPITRE VIII. — Origine des investitures par les empereurs. — Cause de la lutte entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. — Diète de Mayence. — Conduite hypocrite du fils de l'empereur. — Henri IV est dépouillé des insignes impériaux par son fils. — Changement de conduite de Henri V à la mort du vieil empereur. — Il entre en Italie. — Il s'empare de la personne du pape Pascal II. — Le pape, prisonnier, cède le droit d'investiture par l'anneau et la crosse à l'empereur. — Emotion dans toute l'Église. — Saint Bruno, abbé du Mont-Cassin. — Yves de Chartres. — Geoffroy de Vendôme. — Concile de Latran. — Première lettre d'Hildebert sur la captivité du pape. — Seconde lettre d'Hildebert à Marbod, évêque de Rennes, sur le même sujet..... 193

CHAPITRE IX. — Hildebert, rendu à la liberté, continue les travaux de la cathédrale du Mans. — Difficultés qu'il rencontre. — Geoffroy, abbé de la Trinité de Vendôme ; son caractère. — Conflits entre lui et Hildebert. — Geoffroy consent à prêter le moine architecte Jean pour assister Hildebert. — Il lui donne ordre de revenir au monastère. — Il l'excommunie. — Fin des travaux de la cathédrale. — Dédicace de l'église. — Sermons d'Hildebert pour la dédicace. — Explications des différentes parties de l'église dans le sens mystique. — Dons du comte et de la comtesse d'Anjou à la cathédrale du Mans. — Dons de Geoffroy. — Visite de Geoffroy à la cathédrale. — Réception qui lui est faite par Hildebert et les chanoines. — Administration d'Hildebert. — Mort de Gilbert, archevêque de Tours. — Hildebert est élu archevêque de Tours. — Il refuse. — Le pape Honorius II l'engage à accepter. — Il accepte. 221

CHAPITRE X. — Hildebert à Tours. — Le roi de France Louis le Gros indique à l'archevêque deux ecclésiastiques pour occuper les places de doyen et d'archidiacre. — Hildebert en choisit deux autres. — Il se rend à la cour pour expliquer les motifs qui l'ont empêché d'obéir aux ordres du roi. — Réception qui lui est faite par Louis le Gros. — Coup d'œil d'ensemble sur la situation du clergé au XIIe siècle. — Louis le Gros. — Son éducation. — Ses tendances. — Sa politique. — Manière dont il envisage les devoirs du clergé. — L'abbé Suger. — Querelle du roi avec Etienne de Garlande, évêque de Paris, et avec Henri, achevêque de Sens. — Attitude respectueuse d'Hildebert vis-à-vis du roi Louis le Gros. — Il est engagé au sacre de Philippe, fils de Louis. — Jugement de saint Bernard sur la conduite de Louis VI vis-à-vis du clergé. — Mort du

Pages.

fils aîné du roi. — Sacre de Louis le Jeune. — Mort du pape Honorius II. — Double nomination d'Innocent II et d'Anaclet. — Schisme dans l'Eglise. — Attitude d'Hildebert dans le schisme. — Pourquoi il s'attache d'abord à Anaclet. — Gérard d'Angoulême. — Hildebert est ramené à la cause d'Innocent par saint Bernard. — Fin de la persécution des évêques par Louis le Gros. — Hildebert rentre en grâce ainsi qu'Etienne de Garlande, évêque de Paris, et Henri de Sens. — Il reprend possession des biens de l'Eglise de Tours. — Changement de Louis le Gros dans ses derniers jours. — Sa mort..... 251

CHAPITRE XI. — La nomination de l'archidiacre Raoul par Hildebert est d'abord bien reçue par le chapitre. — Quelques chanoines se révoltent contre lui. — Pourquoi. — Lutte intestine dans le chapitre de Tours. — Mutilation du chanoine Nicolas. — Jugement de l'archevêque. — Jugement du légat du pape. — Appel des partisans de Nicolas à Rome. — Départ de Raoul pour Rome. — Il est assassiné. — Respectueuses remontrances d'Hildebert sur l'abus des appels. — Hildebert se rend en Bretagne. — Concile de Nantes. — Il retourne en Bretagne dans la même année pour purifier l'église de l'abbaye de Redon. — Nécessité de ce double voyage. — Prétentions des évêques de Dol comme métropolitains des évêques de Bretagne. — Exposé de l'origine de ce conflit. — Hildebert maintient les droits reconnus de l'archevêché de Tours à la métropole. 297

CHAPITRE XII. — Intrigues à Rome du chanoine Nicolas. — Les décisions d'Hildebert sont annulées ; les coupables sont réintégrés dans leurs positions. — Admirable soumission d'Hildebert. — Il lui est rendu justice. — Administration d'Hildebert à Tours. — Fondation de Fontevrault. — Hildebert en est nommé le protecteur par le pape Honorius II. — Il en dirige les premiers développements. — Pétronille de Chemillé, première abbesse de Fontevrault. — Hildebert expose au pape Honorius III la justification des chanoines de Saint-Martin de Tours. — Mérite de l'attitude d'Hildebert dans cette affaire. — Mort d'Hildebert. — Coup d'œil général sur sa vie..... 325

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS CONTENUS DANS CET OUVRAGE

A

Abélard, page 75.—Adèle (comtesse de Blois), 150.— Adélaïs, reine d'Angleterre, 147. — Adelmanne, 18. — Alexandre (pape), 39, 114. — Ambase (Jacob d'), 11. — Amat, 21. — Anaclet (anti-pape), 278. —Arbrissel (Robert d'), 330. — Arnault (évêque), 235. — Archambault (archevêque de Tours), 346. — Archambert, 5. — Augustin (saint), 77, 114.

B

Bari (concile de), p. 73. — Baronius, 14, 52, 53, 357. — Baudry (archevêque de Dol), 317, 321. — Bayeux (château de), 90. — Bayle, 4. — Beaulieu (monastère de), 245. — Béatrix, 179. — Baluse, 14 — Bec (monastère du), 17. — Béranger, 13, 14, 52. — Bellême (Robert de), 88, 96, 219. — Bondonnet (dom), 51.— Buchon (Eusèbe), 16.

C

Calixte II (pape), 165. — Canossa, 19. — Cassin (couvent du Mont-), 49. — César, 96. — Chevreuil (Hubert), 180. — Champeaux (Guillaume de), 75. — Châlons-sur-Marne, 198. — Cîteaux, 266. — Compostelle (Saint-Jacques de), 82. — Côme (Saint-), 21. — Coulaines (bourg de), 176. — Couture (église de la), 177. — Craon (Hugues de), 272.

D

Daimbert (archevêque de Sens), 256. — Dangeul (château de), 88.— Daniel (abbé), 247.— Denis (abbaye de Saint-), 262. — Domnole (saint), évêque du Mans), 246. — Douval (évêque d'Alet), 322.

E

Eremburge, 241. — Etienne V (pape), 115. — Etienne (comte de Blois), 150. — Estival-en-Charnie (monastère d'), 245. — Euphronie (comtesse de Vendôme), 223. — Evron (abbaye d'), 246.

F

Fontrevault (abbaye de), 330, 339. — Foulques le Jeune (comte d'Anjou), 81, 178, 329. — Foulques, 19. — Foulques, 300. — Foulques le Réchin, 90. — Fulcard, 180.

G

Gauthier (abbé de La Chauve), 322. — Garlande (Etienne de), 264, 293. — Gervais (de Château-du-Loir), 176. — Gervais (évêque du Mans), 142. — Gervais de Tours, 236. — Galo (évêque de Léon), 322. — Geoffroy, 4, 8. — Geoffroy (abbé de Vendôme), 9, 10, 207, 222. — Geoffroy (doyen de l'église du Mans), 26, 47, 55, 236. — Gérard (évêque d'Angoulême), 285, 302. — Gilbert (archevêque de Tours), 236, 248. — Grégoire VII (pape), 11, 19, 20, 35, 49, 102, 195, 259, 355. — Godefroi (d'Amiens), 62. — Guelfe (duc), 198. — Guillaume le Conquérant (roi d'Angleterre), 33, 36, 39, 40. — Guillaume le Roux, (roi d'Angleterre), 29, 40, 47, 55, 58, 92, 97, 116, 292. — Guy (évêque du Mans), 322.

H

Hamelin (évêque de Rennes), 322. — Hauteville (Tancrède de), 131. — Hélie (comte du Maine), 26, 42, 44, 47, 55, 58. — Henri (roi d'Angleterre), 121, 144, 159, 292. — Henri IV (empereur d'Allemagne), 19, 36, 39, 195, 197. — Henri V (empereur), 197, 199, 200. — Henri l'Hérétique, 135. — Henri (archevêque de Sens), 265. — Herbert Éveille-chien, 42. — Herbert (chanoine de Tours), 301. — Hervé (abbé de Redon), 310, 317, 322. — Hervé (abbé de Saint-Melaine), 322. — Hersende, 4, 5. — Honorius II (pape), 249, 267, 316, 322, 326. — Hildebrand, 11. — Hoël (évêque du Mans), 12, 22, 25, 31, 235. — Honorat (île de Saint-), 134. — Hugon (de Lavardin), 243. — Hugues (abbé de Pontigni), 266. — Hugues (doyen), 179. — Hugues (de Grenoble), 62. — Hugues, 21. — Hugues (de Langres), 16. — Hugues (saint), abbé de Cluny, 10, 12. — Hubert (de Vendôme), 16.

I

Innocent II (pape), 276.

J

Julien (Saint-), cathédrale du Mans, 105, 109, 176. — Jean (moine architecte), 229. — Jean-du-Grès (prieuré de Saint-), 329.

L

Lacroix du Maine, 3, 4. — Lambert (évêque de Mayence), 115. — Lanfranc, 10, 17, 38, 39, 49. — Lancelin (de Beaugency), 42. — Laval (Agnès de), 272. — Lavardin, 1, 3, 8, 10. — Latran (basilique de), 209. — Léon (Pierre de), 200. — Lerens (monastère de), 134. — Loir (château du), 95, 99. — Loir, 2, 95. — Louis le Gros (roi), 165, 252, 255, 291. — Louis le Jeune, 277. — Loyauté, 51, 53. — Lothaire, 114.

M

Maguelonne (port de), 134. — Marcigny (cloître de), 156. — Mans (Le), 22, 25, 45, 91, 95, 110. — Malmesbury (Guillaume de), 73. — Mathilde (reine d'Angleterre), 84. — Mathilde (fille de Malcolm), 122, 145. — Mathilde (impératrice), 158. — Mayence, 196. — Mayet (château de), 99. — Maurice (évêque de Londres), 121. — Martin (monastère de Saint-), 345. — Martigné (Renaud de), 236. — Musca (Guillaume), 139. — Meulan (comte de), 93.

N

Nantes (concile de), 313. — Nef (Blanche-), 166. — Neuve (Forêt-), 96, 116. — Nicolas (chanoine de Tours), 300. — Nogent-le-Rotrou, 179. — Northus (concile de), 195.

O

Orderic Vital, 30, 92, 118. — Othon (abbé), 346.

P

Plantagenet (Geoffroy), 94, 243. — Pascal II (pape), 128, 197, 200, 209. — Philippe Ier (roi de France), 36, 292. — Pierre de Léon, 279. — Pont-Château (Olivier de), 322. — Pétronille de Chemillé, 336.

R

Raoul (archidiacre de Tours), 298. — Raoul, 21, 56. — Reims (concile de), 165. — Rivo (François de), 11. — Robert (duc de Nor-

mandie), 41, 44. — Robert (évêque de Quimper), 322. — Roger (duc de Pouille), 132. — Roger (comte de Sicile), 132. — Rome, 129, 130. — Rotrou (comte de Mortagne), 178, 181, 219. — Rouen, 44, 89, 92, 97.

S

Salomon (de Lavardin), 4. — Samson (archevêque d'York), 318. — Samson, 31, 32. — Sanières, 2. — Séez (diocèse de), 185. — Serlon d'Orgères, 185. — Sillé (Bernard de), 245. — Simon (abbé de Saint-Gildas), 322. — Solesmes (prieuré de), 103. — Suger (abbé), 118, 262, 276. — Sutri, 200.

T

Talvas (comte de), 89. — Thibaud, 6. — Thomas de Cantorbéry, 39. — Théberge, 114. — Tinchebray (bataille de), 165. — Trôe, 2, 232. — Tours, 13, 249. — Touques (port de), 97. — Tribucco (château de), 202. — Turpenay (abbaye de), 329.

U

Urbain II (pape), 44, 103, 127.

V

Victor (abbaye de Saint-), 76. — Victor III (pape), 49. — Vincent (abbaye de Saint-), 104, 245. — Vulgrin (évêque), 234.

W

Winchester, 38, 118, 121. — Worms (diète de), 218.

Y

Yves (Saint), de Chartres, 9, 49, 54, 62, 112, 128, 180, 204.

JAMES WESTFALL THOMPSON
Department of History
UNIVERSITY OF CHICAGO

Paris. — Imp. Gauthier-Villars, quai des Grands-Augustins, 55.

24

A LA MÊME LIBRAIRIE

DES PASSIONS

DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA RELIGION

La philosophie, la physiologie et la médecine légale

PAR P. BELOUINO

DOCTEUR-MÉDECIN

2 beaux volumes in-8°. 3e édition. Prix . . 10 fr.

ŒUVRES DE VICTOR MARCHAL

NOUVELLES ÉDITIONS

LA FEMME COMME IL LA FAUT. 1 vol. in-18, 14e édition. Prix : 2 fr.
L'HOMME COMME IL LE FAUT. 1 vol. in-18, 4e édition. Prix : 2 fr.
LA CONSCIENCE COMME IL LA FAUT. 1 vol. in-18, 3e édition. Prix : 2 fr.
LE BOUQUET DE LA JEUNE FILLE. 1 vol. in-18, 5e édition. Prix : 2 fr.
ESPÉRANCE A CEUX QUI PLEURENT. 1 vol. in-18, 10e édition. Prix : 2 fr.
TOUT EST LA. 1 vol. in-18. Prix : 2 fr.

PÊCHEURS ET PÊCHERESSES DE L'ÉVANGILE. 1 vol. in-18 raisin. Prix : 2 fr.

LA VENDÉE

PAYSAGES, MŒURS ET RÉCITS

PAR M. E. LOUDUN

Un beau volume in-8. Prix : 5 fr.

MARIE-CAROLINE D'AUTRICHE

ET LA CONQUÊTE DU ROYAUME DE NAPLES

PAR LE DUC DE LAURIA

Un beau volume in-8. Prix : 5 fr.

A TRAVERS LES CHAMPS DE LA PENSÉE

PAR LE DUC DE SABRAN-PONTEVÈS

Un joli volume in-18 jésus. Prix : 3 fr.

LA VÉRITÉ DE L'ÉVANGILE

PAR NETTEMENT

Un beau volume in-8. Prix : 5 fr.

MANUEL ÉLÉMENTAIRE

D'ARCHÉOLOGIE NATIONALE

PAR JULES CORBLET

Un fort volume in-8, avec 3 planches et plus de 700 bois dans le texte

Prix broché : 10 fr.

Paris. — Imp. Gauthier-Villars, 55, quai des Grands-Augustins.

RETURN TO the circulation desk of any
University of California Library
or to the
NORTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
Bldg. 400, Richmond Field Station
University of California
Richmond, CA 94804-4698

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
2-month loans may be renewed by calling
(415) 642-6753
1-year loans may be recharged by bringing books
to NRLF
Renewals and recharges may be made 4 days
prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

FEB 20 1991

DEC 20 1995

YC 44643

BX4705
H44P4

THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY